B 1,332,954

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PAGE NOT AVAILABLE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PAGE NOT AVAILABLE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

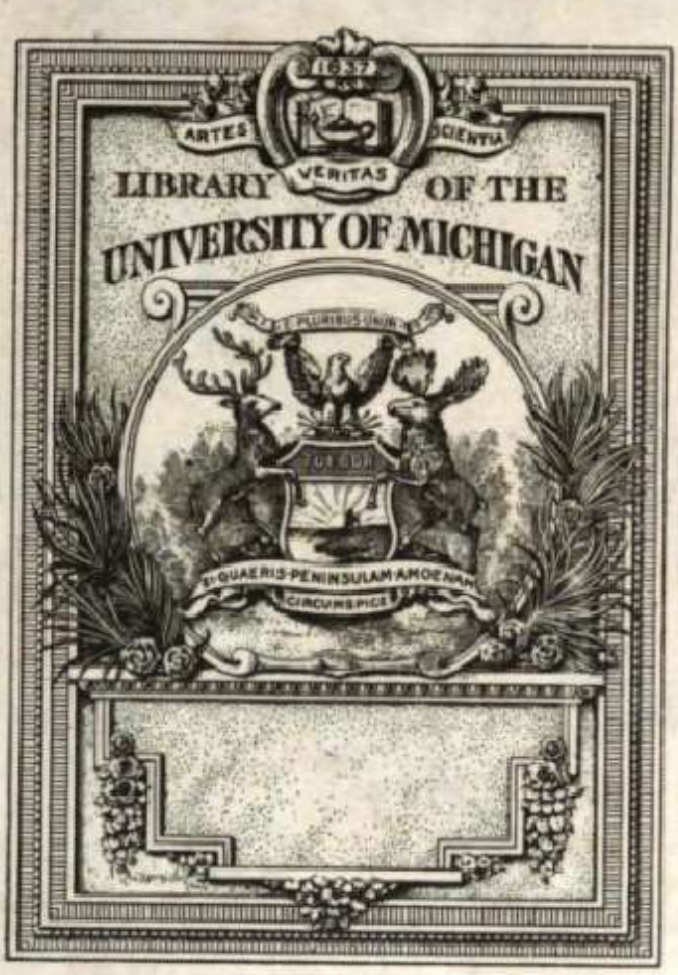

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

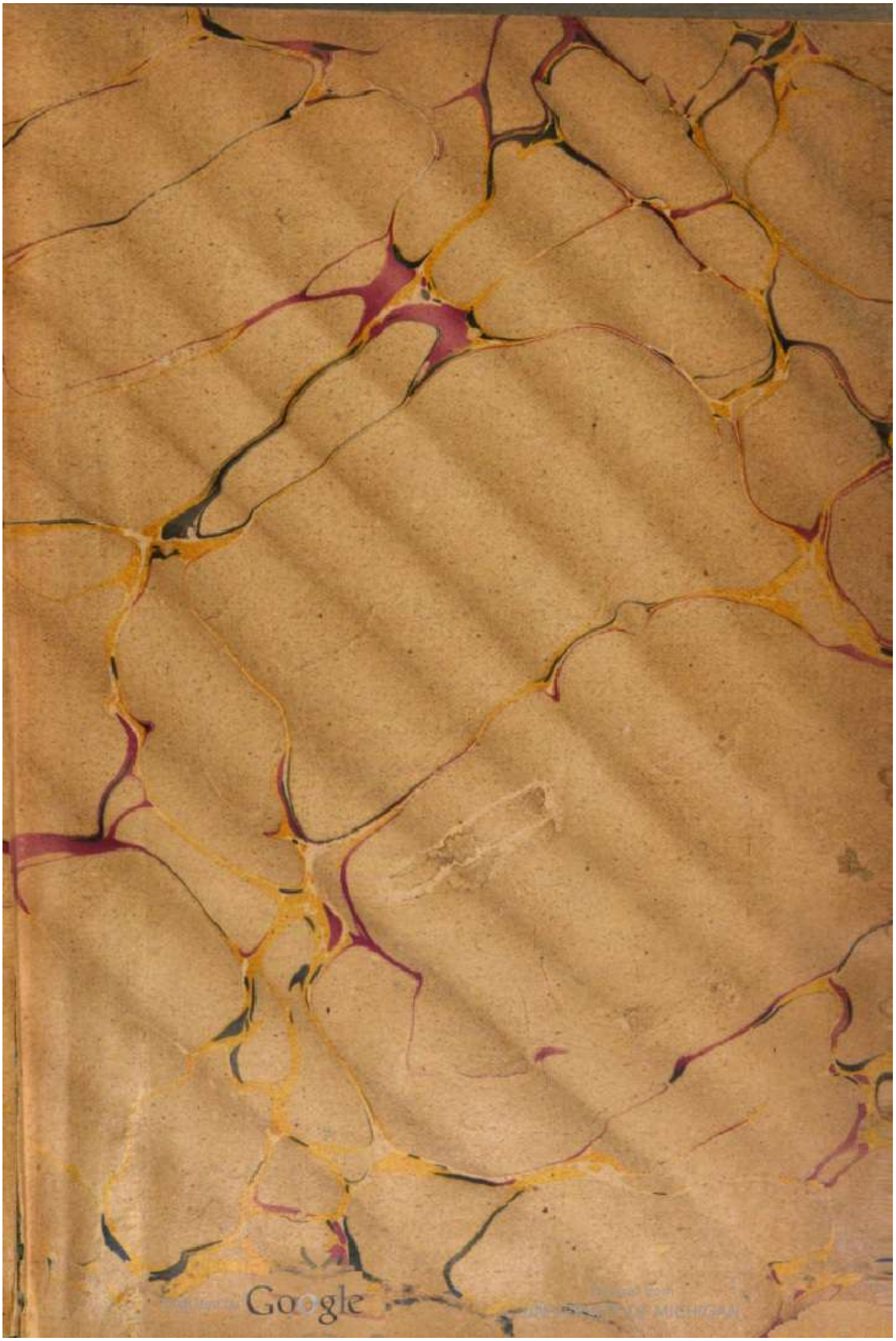
Google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
801
.L98
C48

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Histoire de Lyon

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SÉBASTIEN CHARLÉTY

Professeur adjoint à l'Université de Lyon

Histoire de Lyon

Depuis les Origines jusqu'à nos Jours

LYON

A. REY & Cie, Imprimeurs-Editeurs

4, Rue Gentil, 4

1903

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

AVANT-PROPOS

On ne s'étonnera pas que, dans un petit livre qui résume deux mille années d'histoire, j'aie supprimé tout appareil critique. Il eût été aussi encombrant qu'inutile. Qu'il me suffise d'avertir tous ceux qui s'intéressent au passé de notre ville, sans avoir le loisir de l'étudier dans les ouvrages de première main ou dans les documents, que j'ai cherché à réunir et à classer ici pour eux l'essentiel des résultats acquis par des recherches personnelles, et surtout par le travail considérable de plusieurs générations d'érudits.

S. C.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

HISTOIRE DE LYON

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS.

LIVRE PREMIER

LES ORIGINES

CHAPITRE PREMIER

LYON A L'ÉPOQUE ROMAINE

— Du 1er au Ve siècle —

Fondation de Lugudunum. Lyon existe depuis près de deux mille ans. Il a été fondé en l'an 43 avant Jésus-Christ. Le Sénat romain qui, après la mort de Jules César, craignait que Lucius Munatius Plancus, son ancien lieutenant, ne joignît ses troupes à celles de Marc-Antoine révolté, lui donna l'ordre de bâtir une ville au confluent du Rhône et de la Saône. Il se trouvait, depuis quelque temps, en cet endroit, des citoyens romains expulsés de Vienne par les Allobroges. Plancus, qui resta deux ou trois mois au « confluent », n'eut sans doute pas le temps de construire une ville, mais seulement d'accomplir les rites qui accompagnaient la fondation d'une colonie romaine ; il traça, avec les cérémonies ordinaires, le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sillon qui marquait l'enceinte future, partagea le territoire entre les colons et leur donna des magistrats. La nouvelle ville fut appelée *Lugudunum*.

On ne sait pas s'il existait avant l'an 43 une ville gauloise sur l'emplacement de la colonie romaine. César ne la mentionne pas. Une légende rapporte qu'au temps où les Gaulois de Brennus prirent Rome d'assaut, deux princes chassés de leur pays, Momoros et Atepomaros, se seraient établis au confluent. Là, pendant qu'ils creusaient les fondations d'une ville, une volée de corbeaux s'abattit sur les arbres. Ils auraient, à cause de ce présage céleste, appelé leur ville *Lugudunum*, colline des corbeaux. L'auteur grec qui raconte cette histoire est trop suspect pour qu'on puisse y ajouter foi. Mais le nom de la nouvelle colonie, qui est évidemment d'origine celtique, peut faire penser qu'il y avait là un établissement plus ancien qu'elle.

On a beaucoup discuté sur l'étymologie du nom de la colonie. Il y a deux explications principales : selon les uns, Lugudunum (la forme « Lugdunum » n'a été employée que deux siècles plus tard) veut dire colline des corbeaux (de *lugu*, corbeau, et *dûn*, colline) ; selon les autres, Lugudunum doit être traduit par ville de Lugu (de *Lugu*, ou *Lug*, dieu gaulois, et *dûn*, ville fortifiée). Il semble que, malgré la présence d'un corbeau sur certaines monnaies gauloises de la région, la seconde explication soit la plus vraisemblable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lugudunum reçut des surnoms. Plancus lui donna celui de *Copia*, qui signifie abondance. Celui d'*Augusta* lui vint probablement de l'empereur Auguste. Enfin, l'empereur Claude, qui était Lyonnais, y ajouta celui de *Claudia*. De là, la désignation de COLONIA COPIA CLAUDIA AUGUSTA LUGUDUNUM, qui lui est donnée dans un grand nombre des inscriptions latines qui nous sont parvenues, sous la forme abrégée C. C. C. AVG. LVG.

Situation de Lugudunum Lugudunum était situé sur la colline actuelle de Fourvière (le nom de Fourvière vient de *Forum vetus*, ancien forum), dans un territoire pris sur le domaine habité par une peuplade gauloise appelée les *Ségusiaves*. Ils occupaient tout l'espace compris entre la rive gauche du Rhône et de la Saône, d'une part, et le pays des Arvernes. Ils franchissaient même la Saône sur un point : l'extrémité du plateau qui sépare le Rhône et la Saône un peu avant leur réunion leur appartenait. Au delà, sur la rive droite de la Saône, étaient les *Ambarres*. Les *Allobroges* occupaient la rive droite du Rhône. On ne saurait fixer avec précison l'étendue de terrain occupée par la ville de Plancus. Mais il est vraisemblable que le mur qui l'entourait partait de la Saône, à l'endroit appelé aujourd'hui la Quarantaine, vers le pont d'Ainay, gravissait la colline en englobant les quartiers de Saint-Irénée et de Saint-Just, laissant en dehors le cimetière de Loyasse, et redes-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cendait vers la rivière à la hauteur du rocher de Pierre-Scize. Elle « présentait à peu près la figure « d'un cercle, dont la Saône enveloppait environ les « deux tiers, et la muraille l'autre tiers ». Mais le territoire appartenant à la colonie était bien plus étendu. Un érudit lyonnais, Allmer, croit que ce territoire « s'étendait au nord jusqu'au mont d'Or et « englobait ce massif ; à l'ouest jusqu'au chaînon de « petites montagnes dont fait partie le mont Yseron, « au delà duquel prend naissance le ruisseau de « l'Orgeole, et au sud jusqu'au mont Pilat, ou au « moins jusqu'à l'actuel village d'Izieux » ; à l'est, jusqu'au « relief montagneux qui, de Pilat, vient « aboutir au Rhône, au village de Loire, entre Givors « et Vienne, et faisait la séparation non seulement « de Lyon et de Vienne, mais en même temps de la « Gaule impériale et de la Gaule narbonnaise ». C'est une conjecture assez vraisemblable. Ce territoire fut d'ailleurs, agrandi dans la suite. La « Cité des Lyonnais » *(civitas Lugdunensium)* devint au IVe siècle le diocèse de Lyon.

Les sources de l'histoire de Lugudunum Nous connaissons mal l'histoire de Lugudunum. Un très petit nombre de faits peut seulement être donné pour certain. Car aucun historien de l'antiquité n'a écrit l'histoire de notre ville. Beaucoup en ont parlé, mais incidemment, et par hasard. Les historiens écrivaient pour un public qui ne s'intéressait pas à la vie des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

provinces. Ils racontaient la vie des empereurs, les intrigues de leur palais, les expéditions militaires. Aussi ne mentionnent-ils Lugudunum que si l'empereur y vient faire un séjour. C'est pourquoi nous n'ignorons aucune des extravagances de Caligula à Lyon, et que nous ne saurions rien par Tacite de l'incendie qui détruisit Lyon en une nuit, si Néron n'avait, à cette occasion, fait un cadeau d'argent à la ville. C'est à un hasard heureux que nous devons d'avoir conservé une lettre de Sénèque à un ami, où cet incendie est raconté. — Il nous reste heureusement d'autres témoins du passé de Lugudunum. Ce sont les monnaies, les débris de monuments qu'on rencontre encore çà et là, et surtout les inscriptions. De nombreux travailleurs français et étrangers ont réuni et publié les inscriptions gravées sur les monuments et les tombeaux que des fouilles et des recherches ont fait découvrir. On peut en voir aujourd'hui au Palais des Arts une importante collection. L'une de ces inscriptions, connue sous le nom de *Table de Claude*, reproduit, gravé sur le bronze, une partie du discours que cet empereur prononça devant les députés de la Gaule, réunis à Lyon : c'est une des plus belles et des plus précieuses qui existent. — Mais il est très rare que les inscriptions nous fassent connaître des faits de l'histoire politique de Lyon. Elles nous renseignent plutôt sur l'organisation de la ville, sur ses institutions, sur la vie de ses habitants. Aussi est-il plus aisé de faire un tableau de la civilisa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion de Lugudunum — bien que ce tableau soit nécessairement très imparfait — que de raconter chronologiquement son histoire.

Histoire de Lugudunum Voici les principaux faits et anecdotes concernant l'histoire de Lyon sous l'empire romain.

1° L'empereur Auguste vient en Gaule en l'an 27 avant Jésus-Christ. C'est peut-être à l'occasion de ce voyage qu'il fait de Lyon la capitale des Gaules. La ville est, en effet, admirablement située pour remplir ce rôle. Elle se trouve au point de jonction des trois provinces qui composent la Gaule : la Belgique, la Celtique (qui prend le nom de Lyonnaise) et l'Aquitaine.

2° Agrippa, en l'an 19 avant Jésus-Christ, crée quatre grandes routes militaires qui, partant de Lyon, aboutissaient l'une à Saintes, l'autre à la Manche, la troisième au Rhin, la quatrième à Arles. Déjà une route conduisait d'Italie à Lyon en traversant les Alpes. « Ainsi mis à proximité de toutes les « parties du pays, aussi bien par ces routes qui « divergent en tous sens que par les deux fleuves qui « confluent à ses pieds, Lyon, situé au milieu de la « Gaule, en est comme la citadelle. » (Strabon.)

3° Auguste revient en Gaule en l'an 16 avant Jésus-Christ. Il séjourne principalement à Lyon pendant trois ans. Il procède à l'organisation du pays, que les exactions du procureur Licinus ont ruiné. C'est pro-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bablement alors qu'il fait entreprendre de grands travaux de construction.

4° Drusus, en l'an 12 avant Jésus-Christ, fait élever à Lyon l'autel de Rome et d'Auguste. C'est le premier temple consacré à la religion de l'Etat, c'est-à-dire au culte de l'empereur. Il sert aussi de lieu de réu-

L'Empereur Claude

nion pour les députés de la Gaule tout entière, qui s'assemblent périodiquement pour célébrer le culte et émettre des vœux au sujet de l'administration du pays.

5° Caligula séjourne à Lyon en 39 et 40 après Jésus-Christ. Il y vend, en personne, le mobilier et les diamants de sa famille, la garde-robe de ses sœurs. Il pousse lui-même les enchères, au dire de l'historien Suétone : « Cet objet vient de mon père ; cet autre a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« appartenu à ma mère, à mon grand-père, à mon « aïeul ; celui-ci a servi à Antoine en Egypte ; celui-là « à Auguste ; c'est un souvenir de sa victoire. » Autre extravagance : il fonde à Lyon des concours d'éloquence et de poésie ; le vaincu est tenu d'effacer son écrit avec sa langue, sinon il est condamné à être plongé dans le fleuve. Caligula se fait adorer comme les dieux dont il prend les costumes et les attributs.

6° L'empereur Claude, né à Lyon, ordonne la construction de l'aqueduc du Pilat et accorde à tous les Gaulois l'accès aux fonctions publiques de Rome. Il confère le droit italique aux Lyonnais, c'est-à-dire l'exemption des impôts personnel et foncier, et donne son nom à la ville (Claudia).

7° Sous Néron, un incendie (64 ou 65) détruit Lyon. Néron lui envoie un secours de 4 millions de sesterces (1 million de francs). Lyon est impliqué dans la crise qui suit l'insurrection de Julius Vindex contre Néron (68). Il reste fidèle à l'empereur, tandis que Vienne prend parti pour le révolté. De là une guerre entre les deux villes, restées ennemies depuis la naissance de Lyon, dont la prospérité avait nui aux Viennois. Cette guerre fut meurtrière. Vindex fut battu, mais Galba, qu'il soutenait, s'étant emparé de l'empire, les Lyonnais auraient été victimes de représailles, si Galba n'avait été promptement renversé. Les Lyonnais auraient voulu profiter de cette circonstance pour détruire Vienne, leur rivale, qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'échappa à une destruction totale qu'en payant au général de Vitellius, Valens, une forte rançon.

8° Vitellius, vainqueur d'Othon, son compétiteur à l'empire, s'arrête à Lyon en 69. Il y fait mettre à

AUTEL TAUROBOLIQUE DE LYON.

mort un Gaulois, nommé Mariccus, qui a tenté de soulever les Gaules contre la domination romaine.

9° On ne sait plus rien de Lyon pendant un siècle. Son nom est à peine prononcé par les historiens. Puis, nous savons, par des inscriptions, que les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lyonnais firent des sacrifices appelés *tauroboles* pour la santé de l'empereur Antonin le Pieux (160) et de son fils Commode (184 et 190), ce qui est peu de chose. Du moins, nous avons des détails précis sur un fait capital, la persécution et le martyre des Chrétiens en 177.

10° En 197, deux compétiteurs, Septime Sévère et Albin se disputent l'empire. Lyon prend parti pour Albin, que Sévère bat dans les environs de Lyon. Pour se venger de l'attitude des Lyonnais, Sévère fait saccager la ville par ses soldats et la brûle en grande partie. Lyon ne semble pas s'être jamais complètement relevé de cette catastrophe.

La Civilisation de Lyon.

Si l'évolution historique de Lugudunum nous est très mal connue, nous pouvons nous faire une idée plus exacte de son administration, de son état social, de son aspect, au temps de sa puissance et de sa splendeur, au IIe siècle.

Lyon se composait de deux villes distinctes : l'une le véritable Lugudunum, fondé par Plancus, s'élevait sur la rive droite de la Saône ; l'autre, appelée *Condate* (d'un mot celtique qui signifie confluent), était située entre la Saône et le Rhône, sur les pentes de la colline actuelle de Saint-Sébastien. Ces deux villes différaient de toutes manières, par les institutions, par les habitants et par l'aspect. Il faut les étudier séparément.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1° **Lugudunum.** — Lugudunum est la capitale des Gaules, la résidence du premier personnage de la Lyonnaise, le gouverneur ; au-dessous de lui, le receveur des revenus publics, grande situation bien rétribuée (200.000 sesterces par an), et plus avantageuse encore par les exactions qu'il pouvait impunément faire. Sous le règne d'Auguste, cette fonction appartenait à un certain Licinus, dont la rapacité resta célèbre. Il avait imaginé des années fiscales de quatorze mois, sous le prétexte que le mois de décembre n'était, d'après le sens de son nom, que le dixième. Les Gaulois se plaignirent ; mais Auguste, qui jugeait commode d'emprunter de l'argent au riche Licinus, lui continua sa confiance. — A Lugudunum étaient aussi « les grands services des admi-
« nistrations de la poste, des recettes et des dépenses
« des domaines de l'empereur, des mines ; nombreux
« personnel bureaucratique composé d'affranchis
« impériaux et d'esclaves..., qui parvenaient à faire
« oublier, par leur fortune et leur influence, la tache
« de leur naissance servile. Nous possédons encore
« l'épitaphe d'un esclave de l'empereur Tibère, tré-
« sorier à Lyon du fisc impérial, mort dans un
« voyage à Rome. Bien qu'esclave, il menait un train
« de maison tout à fait princier. Un médecin, trois
« secrétaires, un homme d'affaires, un trésorier, un
« valet de chambre, deux cuisiniers, deux argentiers
« et deux laquais composaient sa suite. C'était assu-
« rément une respectable escorte de voyage pour un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« fonctionnaire inférieur de l'administration impé-
« riale à Lyon. On peut, d'après cet exemple, se faire
« une idée de son importance ». (Hirschfeld.)

Lugudunum était, avec Carthage, la seule ville de l'empire qui eût une garnison romaine. Elle n'était que de 1200 hommes ; c'était la cohorte XVII. Peut-être était-elle chargée de veiller à la sûreté de l'atelier monétaire que Lyon était seul à posséder dans l'occident de l'Empire. Il était de première importance : comme tout l'or des impôts de la Gaule affluait à Lyon, on y convertissait les monnaies locales en monnaies impériales qui se répandaient dans tout le monde romain. D'autres monnaies, destinées seulement à la circulation dans les Gaules, y étaient aussi fabriquées.

Lugudunum avait, à côté des administrateurs impériaux des magistrats municipaux. Mais les inscriptions font si rarement mention de personnages ayant occupé des fonctions municipales que l'on n'en sait que peu de chose. Un Conseil de *décurions* administrait la ville, et des collèges de prêtres desservaient les autels. Le plus important de ces collèges était celui des Sévirs augustaux.

Nous ne pouvons plus aujourd'hui que par un effort d'imagination, nous représenter l'aspect de Lugudunum. Les débris des monuments anciens sont si rares que c'est tout au plus si nous pouvons, pour quelques-uns d'entre eux, indiquer leur emplacement avec certitude.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

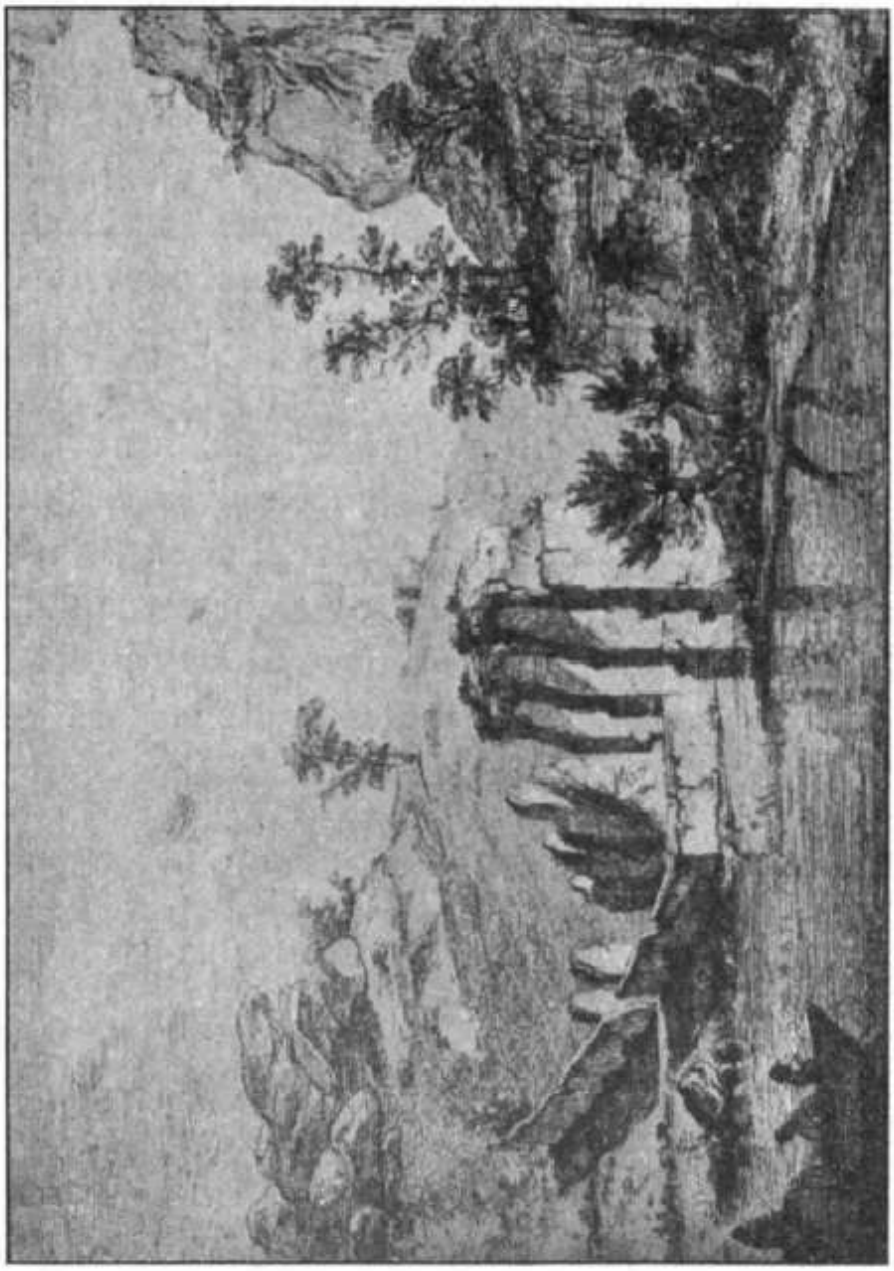

RUINES D'AQUEDUCS (d'après Boissieu).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le *forum* était sur le haut de la colline. Les palais de l'empereur (peut-être sur l'emplacement de l'Antiquaille), du gouverneur, des hauts fonctionnaires s'étageaient sur la pente méridionale. Nul doute qu'ils ne fussent somptueux, avec des jardins, des portiques et des statues. Le théâtre et l'amphithéâtre, placés à côté l'un de l'autre, se trouvaient exactement (leurs substructions ont été récemment découvertes) à l'angle de la rue Kléberg et de la rue du Juge-de-Paix. Les temples consacrés aux dieux (Mercure, Maïa, Mithra, Apollon, etc.) étaient certainement nombreux, mais on ne saurait en fixer avec certitude l'emplacement. Il y avait aux angles des rues de petits autels élevés à la divinité de l'empereur régnant. Les rues étaient étroites, même celles qui étaient l'aboutissement des quatre grandes voies créées par Agrippa pour desservir les Gaules : elles avaient 4 mètres de large, étaient pavées de larges dalles et gravissaient tout droit les pentes. Le Gourguillon est une ancienne voie romaine. Hors de la ville, elles étaient bordées de tombeaux, de relais de poste et d'hôtelleries.

Quatre aqueducs (celui de Craponne (10 kil.), presque entièrement souterrain, celui de la Brévenne (50 kil.), celui du mont d'Or (12 kil.), celui du Pilat (80 kil.), le plus gigantesque, dont il reste d'importants débris à Soucieu-en-Jarez, à Chaponost, à Baunant, à Saint-Irénée, à Fourvière, amenaient à Lyon les eaux de la Brévenne, de l'Yseron, du ruisseau

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Anthoux et du Gier. Ils fournissaient à la ville un débit d'eau quatre-vingts fois plus considérable que les canalisations actuelles. Ils alimentaient les fontaines publiques, les maisons privées et les nombreux établissements de bains (thermes). — Le voyageur qui arrivait à Lyon par la route de la Narbonnaise avait sans doute un beau spectacle. Les palais, les villas, les temples, les statues étagées sur la colline faisaient un ensemble élégant et pittoresque qui donnait à Lugudunum une réputation de beauté égale à son importance politique.

2° La Ville Gauloise. — Sur les pentes du plateau de la Croix-Rousse, qui tombent sur la Saône et sur les Terreaux, s'élevait une autre ville. C'était l'ancien Condate. Drusus y dédia, en 12 avant Jésus-Christ, un autel à Rome et à Auguste. Cet autel fit de la bourgade ségusiave une capitale morale et religieuse des Gaules, en face de Lugudunum, la capitale administrative. Il n'était point, en effet, un temple analogue à tant d'autres. Symbole de l'unité romaine, il signifiait l'attachement des Gaulois soumis à Rome victorieuse et à l'empereur, qui en était la suprême autorité. Cet attachement à la patrie nouvelle a la forme d'un devoir religieux. Le culte de Rome et d'Auguste devenait alors dans tout l'Empire une religion d'Etat, la seule obligatoire dans la diversité des croyances et des pratiques. Le 1er août de l'an 12, Drusus, entouré de tous les chefs gaulois, en fit solennellement la dédicace. Le terrain sur lequel il était bâti devint la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

propriété des soixante cités de la Gaule, dont le nom fut gravé sur le monument. Un prêtre, gaulois de naissance, était le directeur du culte. Et chaque année, à la même date, les députés des soixante cités revenaient assister aux cérémonies. C'était l'occasion de fêtes si brillantes qu'elles ruinaient parfois le prêtre qui avait le coûteux honneur d'en faire les frais. Mais les députés des Gaules n'y venaient pas seulement pour adorer la divinité impériale : ils y parlaient, en assemblée, des affaires générales du pays, ils critiquaient les actes des fonctionnaires romains, leur votaient des blâmes ou des statues ; ils envoyaient à l'empereur, avec l'expression de leur fidélité, leurs doléances et leurs vœux. Ainsi, cet autel fut pour la Gaule « ce qu'était pour Rome « le culte de Vesta, le foyer national et le culte « de la patrie ». C'est autour de lui que naquit la nationalité gauloise. Avant lui, les Gaulois, divisés en peuplades rivales, ne formaient pas une nation. Désormais, du Rhin aux Pyrénées, les Gaulois de toutes les Gaules se rencontrent et y prennent « l'habitude des pensées communes, le goût de l'en- « tente, la conscience d'intérêts semblables. Au sein « même de l'Etat romain, grandit l'idée d'une patrie « gauloise ». (Jullian.) Pourtant, le pouvoir d'une pareille Assemblée était faible, et sa servilité nous frappe souvent plus que son indépendance. Quand Néron eut fait assassiner sa mère Agrippine, le rhéteur gaulois Julius Africanus lui écrivit (sans doute

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur l'ordre de l'Assemblée) : « Tes provinces t'en sup-
« plient, ô César ! puisses-tu courageusement sup-
« porter ton bonheur ! » On eut cependant le courage de porter à Auguste des plaintes contre les exactions de Licinus. Cette censure ne fut pas unique. Nous en avons d'autres exemples. Mais, sur ce point comme sur tant d'autres, les documents sont trop rares pour que nous ayons une opinion bien arrêtée.

L'autel de Rome et d'Auguste était situé sur la colline Saint-Sébastien, soit près du chevet de l'église actuelle de Saint-Polycarpe, soit à l'ancien Jardin des Plantes. Il était splendide. « L'autel est de marbre
« et resplendit d'ornements éclatants ; son soubasse-
« ment, atteignant peut-être à près de 50 mètres de
« long, est également de marbre. Deux Victoires
« colossales, dressées à ses côtés, sont en bronze doré
« et paraissent être en or ; elles tiennent de grandes
« palmes et des couronnes d'or ; leurs piédestaux,
« colonnes de 30 pieds de haut, sont de granit gris
« d'Egypte, avec des chapiteaux ioniques, vraisem-
« blablement de porphyre. D'un côté est un temple,
« de l'autre un amphithéâtre ; autour et au-devant
« sont des statues : les statues colossales de Rome et
« d'Auguste, les statues colossales des soixante cités,
« les statues de tous les empereurs, de tous les
« princes, de nombreux grands personnages, de
« nombreux hauts fonctionnaires ; les statues des
« prêtres et de leurs proches... une légion de sta-
« tues. » (Allmer.) Il ne reste rien de toutes ces splen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deurs que l'image de l'autel gravée sur des monnaies, et les deux colonnes portant les Victoires, qui, plus tard, sciées par le milieu, furent transportées à Ainay ; elles y soutiennent encore aujourd'hui la coupole de l'église.

La ville gauloise avait, comme l'autre, son amphithéâtre, ses temples et ses palais. Elle était le point de départ de la voie du Rhin. On en a retrouvé les vestiges au bas de la côte des Carmélites. Elle avait des aqueducs : celui de Cordieu lui amenait l'eau du plateau ; celui de Miribel, l'eau du Rhône ; ils pouvaient déverser en vingt-quatre heures 130.000 mètres cubes d'eau.

La Population. Commerce et Industrie

Les deux villes n'étaient pas seulement habitées des fonctionnaires romains et gaulois. Le confluent de la Saône et du Rhône était une position commerciale trop avantageuse pour qu'il n'y eût pas à Lyon un grand nombre d'habitants occupés au négoce. Les voies romaines qui partaient de Lyon dans toutes les directions, les grandes vallées naturelles qui y aboutissent en firent sans doute de bonne heure un important marché. Le surnom de *Copia* (abondance) est une allusion à sa prospérité. Lyon était donc très peuplé. Mais aucun document n'autorise à donner un chiffre, même approximatif, de ses habitants. Du moins, nous avons des renseignements sur leur genre de vie. Les inscriptions gravées sur les tombeaux nous sont par-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

venues en grand nombre. Elles sont souvent très longues, racontant les regrets des survivants, faisant l'éloge du mort, disant sa profession et résumant sa vie. C'est par elles que nous savons que les négociants étaient groupés en corporations. Parmi les plus importantes étaient celles : des *marchands de vin*, la plus riche et la première en dignité ; leurs caves étaient au quartier d'Ainay ; ils vendaient en Italie le vin des Gaules ; une amphore de vin de la Côte-Rotie se vendait à Rome au prix considérable de 1000 sesterces (200 fr.) ; — des *nautes* (bateliers) de la Saône et du Rhône, qui transportaient par eau les produits envoyés d'Italie ; leur port était près du quartier Saint-Georges ; ils avaient des représentants dans d'autres villes, et, à l'amphithéâtre de Nîmes, 40 places réservées ; — des *fabricants d'outres* servant au transport des liquides ; — des *négociants cisalpins et transalpins*, dont le siège était à Lyon pour la Gaule et à Milan pour l'Italie ; — des *dendrophores* (marchands de bois) ; — des *charpentiers ;* — des *forgerons ;* — des *centonaires* (qui étaient à la fois fabricants de bâches et pompiers) ; — des *fabricants de sayons ;* le sayon était le vêtement le plus porté en Gaule.— Beaucoup de professions (verriers, libraires, brodeurs, papetiers, potiers, médecins, fabricants de cosmétiques, etc.) n'étaient pas organisées en corporations.

Lyon brillait plus par sa richesse que par sa culture intellectuelle. C'est à peine si l'on peut citer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelques noms d'orateurs et de poètes. Pline le Jeune s'étonnait d'apprendre qu'il y eût des libraires à Lyon. Quant aux artistes, on n'en connaît aucun. La disparition de la plus grande partie des monuments romains ne permet pas de juger de leur valeur architecturale. Quelques débris échappés à la destruction, des chapiteaux, une tête colossale de Jupiter, des statues, des bas-reliefs de tombeaux, des mosaïques, font toutefois penser qu'il y eut à Lyon des sculpteurs de talent ; mais on ne sait pas s'ils étaient Lyonnais ou étrangers.

Mais, si Lyon produisait peu d'artistes, il était assez riche pour acheter de belles choses. Son commerce en faisait le rendez-vous des gens d'affaires de tous pays. C'était un important carrefour du monde romain, une grande cité bruyante et cosmopolite. « Espagnols, Italiens, Grecs, Syriens, Germains, « toutes les populations de l'Empire viennent s'y « coudoyer, toutes les divinités y fraternisent. C'est « un vaste chaos de langues et de cultes. Il faut son- « ger à Rome, à Alexandrie, à l'antique Carthage, « pour retrouver dans le monde ancien un tel va-et- « vient de marchandises, d'hommes et de dieux. » (Jullian.)

Le Christianisme à Lyon. C'est pourquoi le christianisme, religion venue d'Orient, parut à Lyon plus tôt qu'en aucune autre ville des Gaules. Lyon était régulièrement visité par les marchands

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

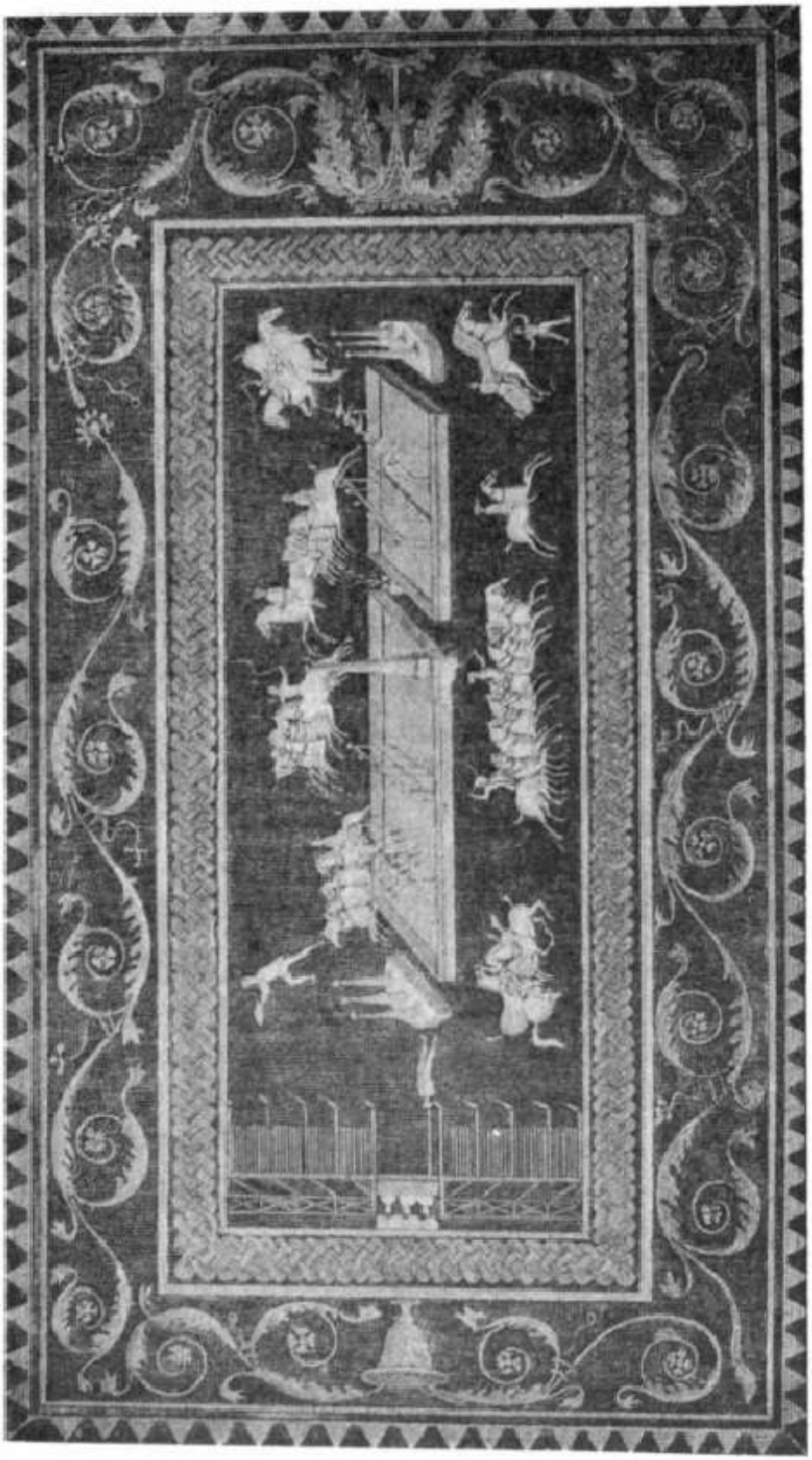

MOSAÏQUE REPRÉSENTANT LES JEUX DU CIRQUE (Musée de Lyon).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

orientaux. Et « partout où pénétraient les Orientaux, « soldats, marchands ou missionnaires, ils étaient les « propagateurs du nouvel Evangile ». Nous en serions réduits à considérer comme simplement probable la présence d'une communauté chrétienne à Lyon dès le IIe siècle de notre ère (car il n'existe pas d'inscriptions chrétiennes à Lyon antérieures au IVe siècle), si un document précis ne nous en avait pas conservé le souvenir. C'est le récit détaillé du martyre que subirent les Chrétiens de Lyon en l'an 177. Il est raconté dans une lettre écrite par les Chrétiens de Lyon à leur frères d'Asie et de Phrygie.

Une petite communauté chrétienne, « suivant les « vieux sillages creusés depuis six siècles par les « barques phocéennes qui jetèrent un jour l'ancre à « Marseille », avait remonté le Rhône, s'installant sur les rives, là où s'offrait « l'espérance de vivre ». Vienne et Lyon étaient deux villes où ces émigrants pouvaient trouver des clients à leurs marchandises, des Gallo-Romains assez riches pour les prendre à leur service comme domestiques et ouvriers. Comme ils étaient gens de peu, ils purent grandir sans attirer l'attention ni provoquer l'inquiétude des pouvoirs publics. Ceux de Lyon étaient venus de Smyrne vers l'an 156, sous la conduite d'un vieillard de soixante-dix ans, nommé Pothin, assisté d'Irénée, disciple de Polycarpe. La prédication d'un Evangile démocratique et mystique, faite sans bruit parmi les femmes, les pauvres, les ouvriers, les esclaves, leur donna vite

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des amis et des frères. Mais quand ils furent nombreux, ils cessèrent d'être en sécurité. La croyance populaire leur reprochait toutes sortes de pratiques coupables, et les autorités pensaient faire preuve de zèle en les persécutant : car les Chrétiens considéraient comme sacrilège, non seulement le culte rendu raient comme sacrilège, non seulement le culte rendu l'empereur ; aussi étaient-ils considérés comme de mauvais et dangereux citoyens ; et le Gouvernement romain, très tolérant à l'égard de toutes les religions, persécuta le christianisme seul, parce qu'il y voyait des principes et des croyances propres à ébranler l'unité de l'Empire. Il n'était pas nécessaire de porter contre eux des lois spéciales ; le seul titre de chrétien, s'ils avouaient l'être, suffisait pour condamner des hommes qui refusaient, au nom de leur Dieu, de reconnaître à l'empereur sa qualité essentielle, la qualité divine.

En 177, une émeute populaire, dont on ne connaît pas les causes, éclata contre les Chrétiens de Lyon, « s'emportant contre eux à toutes les violences, les « chassant des maisons, des bains, des places « publiques, les poursuivant en grandes troupes, « avec des cris et des coups, les entourant, les tirant, « les secouant, leur jetant des pierres ». Emmenés au forum, interrogés, ils font l'aveu de leur foi et sont emprisonnés. Le gouverneur consulte l'empereur Marc-Aurèle, qui enjoint « de faire mourir ceux qui « confesseront et de mettre en liberté ceux qui nie-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« ront ». Ce qui fut fait. La lettre écrite en Asie par les survivants mentionne le nom de onze martyrs. Nul doute qu'il n'y en ait eu beaucoup d'autres. Ils montrèrent un courage héroïque dans les souffrances de la torture. Le diacre Sanctus refusa « de dire son « nom, celui de sa maison, de sa ville, sa profession, « sa condition, répondant à toutes les questions : « Je suis chrétien ! ». L'esclave Blandine fit preuve d'une énergie surhumaine. « Ses compagnons crai- « gnaient, à cause de la faiblesse de son corps, « qu'elle n'eût même pas la hardiesse de confesser ; « elle mit à bout tous ceux qui, l'un après l'autre, « lui firent subir toutes sortes de tourments depuis le « matin jusqu'au soir ; ils s'avouèrent vaincus, ne « sachant plus que lui faire et admirant qu'elle respi- « rât encore ayant tout le corps ouvert et disloqué. « Pour elle, la confession du nom de chrétien la « renouvelait ; son rafraîchissement et son repos « étaient de dire : « Je suis chrétienne, il ne se fait « pas de mal parmi nous ! »

Blandine et ses compagnons subirent, après les tortures de la prison, les supplices publics et la mort dans l'amphithéâtre de Lugudunum. Blandine survécut à tous les Chrétiens : « Après les fouets, les « bêtes, la chaise ardente, elle est enfermée dans un « filet et livrée aux attaques d'un taureau furieux, « qui la secoue longtemps ; enfin elle est égorgée, et « les païens eux-mêmes déclarent qu'ils n'ont jamais « vu une femme tant souffrir. » Les corps des Chré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tiens furent brûlés et les cendres jetées dans le Rhône.

Pothin avait péri ; mais Irénée, qui échappa, reconstitua l'Eglise de Lyon. Les Chrétiens furent encore persécutés jusqu'au jour où l'empereur Constantin fit du christianisme la religion officielle de l'Empire. Alors, les fidèles des anciennes religions furent persécutés par les pouvoirs publics.

La Décadence de Lyon.

Lyon perdit en une journée malheureuse sa beauté, sa richesse et sa suprématie politique. Dans la quêrelle que se faisaient deux compétiteurs à l'Empire, Albin et Septime Sévère, les Lyonnais, prirent parti pour Albin, qui fut vaincu dans une grande bataille, livrée probablement entre Rochetaillée sur la Saône et Neyron sur le Rhône. Le vainqueur entra à Lyon, le saccagea et le brûla (197). « Ce fut la catastrophe la plus « complète de l'histoire des Gaules. » (Jullian.) La capitale des Gaules ne s'en releva pas. Elle resta peut-être, un siècle encore, le siège du Conseil des Gaules. Mais il semble que la vie, si active jadis et si riche, s'y soit subitement arrêtée. Il n'y a plus à Lyon que des fonctionnaires. Lyon « ne fait plus parler de lui dans le monde ». Les empereurs même qui, au IVe siècle, réorganisèrent l'Empire, ne lui rendirent pas son rang et son importance perdus. Depuis l'an 300, les premières villes de la Gaule sont Arles, plus proche de l'Italie, Trèves, proche du Rhin, poste avancé de combat contre les Barbares menaçants.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Lyon compte alors beaucoup moins dans le monde « que les cités voisines d'Autun et de Vienne. » (Jullian.) Avec sa suprématie, disparut l'unité morale de la Gaule romaine.

Fin de la Domination romaine. Les Burgondes. Au milieu du IVe siècle, les Barbares commencèrent à attaquer l'Empire romain : une bande d'Alamans ravagea la Gaule et essaya sans succès de surprendre Lyon. Cinquante ans après, une autre invasion (406-407) plus redoutable franchit le Rhin et se répand en Gaule. L'un des peuples envahisseurs, les Burgondes, réussit après plusieurs tentatives infructueuses (406-413), à s'installer sur la rive gauche du Rhin. Ils essaient, sous la conduite de leur roi Gondicaire, d'agrandir leur territoire ; le général romain, Aétius, les bat, tue leur roi ; puis, à leur tour, les Huns les déciment ; c'est quelques années après qu'ils furent enfin cantonnés dans la région comprise entre le lac Léman, le Rhône et la Durance (443) ; ils s'y installent et deviennent propriétaires d'une partie du sol. En 457, leur roi, qui résidait à Genève, fait de Lyon sa capitale. L'empereur Majoren reprend Lyon en 458 ; mais, après la mort de Majorien, les Burgondes se réinstallent à Lyon, d'où aucun empereur n'ose plus les déloger. Les habitants les considèrent, dans l'anarchie où se trouve la Gaule, comme des protecteurs plutôt que comme des ennemis, et partagent avec eux leurs domaines. Ce sont des hôtes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

utiles, en effet. Mais leur présence n'en est pas moins désagréable aux Gallo-Romains raffinés, que choque leur grossièreté. Un bel esprit de ce temps, Sidoine Apollinaire, a décrit dans un poème l'impression pénible que lui causèrent ces Burgondes : « A qui « demandes-tu des vers d'hyménée ? écrit-il à un de « ses amis. Mais le puis-je, alors que j'habite parmi « des hordes chevelues, que je suis forcé de suppor- « ter des paroles germaniques, et d'applaudir d'un « visage contraint aux chants d'un Burgonde ivre, « dont les cheveux sont enduits d'un beurre rance ? « Epouvantée par les lyres barbares, Thalie dédaigne « les vers de six pieds en présence de protecteurs « qui en ont sept. Heureux tes yeux, heureuses tes « oreilles, heureux même ton nez, que ne blesse pas « dix fois chaque matin l'odeur de l'ail et des oignons « fétides ! Tu n'as point à recevoir, au point du jour, « comme si tu étais leur grand-père ou le mari de « leur nourrice, ces géants énormes, que contiendrait « à peine la cuisine d'Alcinoüs.»

Les Burgondes, comme la plupart des Barbares qui envahirent l'Empire, ne voulaient pas le détruire, mais s'y faire une place. Ils étaient fiers de devenir Romains ; ils occupaient un pays d'où l'autorité de Rome s'était retirée, mais ils continuaient de reconnaître cette autorité. Leurs rois briguaient des dignités romaines et commandaient en qualité d'officiers de l'Empire. Gondebaud avait à sa cour un rhéteur, Héraclius. Il aimait à s'entourer de Gallo-Romains ; il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait le titre romain de maître de la milice, puis de patrice. Il datait ses actes à la façon romaine ; les monnaies qu'il fit frapper à Lyon portaient l'effigie de l'empereur. Aussi, la civilisation romaine se maintint-elle à Lyon plus longtemps qu'ailleurs. Il y eut encore, sous la domination burgonde, des écoles lyonnaises de droit, d'éloquence et de poésie. Des constructions nouvelles s'élevèrent : une des plus belles était l'église des Macchabées. Mais, comme les édifices romains du IIe siècle, ceux du Ve ont disparu, sauf les cryptes de Saint-Irénée et de Saint-Nizier, qui subsistent encore.

Les Burgondes s'étaient convertis au christianisme au milieu du IVe siècle, mais ils n'étaient pas orthodoxes comme la population qui les entourait ; ils étaient ariens, c'est-à-dire hérétiques. Ce conflit permanent affaiblit le royaume burgonde et fut une des principales causes de sa chute.

Il ne survécut guère, en effet, à Gondebaud. D'autres Barbares, installés dans le nord de la Gaule, et orthodoxes, les Francs et leur roi Clovis, l'avaient attaqué à plusieurs reprises sous son règne. Quand il fut mort (517), les fils de Clovis attaquèrent les fils de Gondebaud et, finalement, s'emparèrent de la Burgondie (534). Dans le partage qu'ils firent de leurs Etats, Lyon échut à Childebert, roi de Paris.

Lyon qui, depuis un siècle, n'était plus romain que de nom, allait maintenant vivre de la vie agitée du royaume mérovingien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II

LE MOYEN AGE

— Du VIe à la fin du XIIIe siècle —

Lyon sous les rois mérovingiens. Lyon, devenu une ville mérovingienne, appartint successivement à Childebert, à Clotaire Ier, à Gontran, à Clotaire II, à Dagobert (628). Après la mort de Dagobert, les rois cessèrent de gouverner par eux-mêmes ; ils laissèrent l'exercice du pouvoir à des fonctionnaires de la cour, nommés maires du palais. Ces personnages étaient fort jaloux de leur autorité. C'est probablement l'un d'eux, Ebroïn, maire du palais de Clotaire III, roi en Neustrie et en Bourgogne, qui fit massacrer l'évêque de Lyon, Ennemond, dont il redoutait sans doute l'influence (658 ?). D'ailleurs, les liens qui rattachaient l'ancien royaume de Burgondie et sa capitale Lyon à la royauté mérovingienne étaient faibles. Des fonctionnaires, appelés *comtes*, qui administraient le pays au nom du roi, tentaient de se rendre indépendants ; ils étaient choisis parmi les grands propriétaires du pays, et cherchaient à transmettre leurs charges à leurs enfants. Il semblait que Lyon dût devenir la capitale d'un Etat autonome vague-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment rattaché au royaume par des liens personnels de fidélité entre le comte et le roi des Francs, lorsque survint un accident dans son histoire.

C'est l'invasion sarrasine. Venus de Narbonne en 725, les Arabes ravagèrent toute la vallée du Rhône et poussèrent jusqu'à Autun. Ils pillèrent Lyon, le brûlèrent en partie. Il est probable que c'est eux qui détruisirent ce qui restait à Lyon des édifices romains. On sait que l'invasion des Arabes fut arrêtée à Poitiers par Charles-Martel, maire du palais du roi franc d'Austrasie (732). Charles-Martel profita de sa victoire pour reconquérir Lyon et distribuer les terres du voisinage à ses principaux compagnons d'armes.

Ainsi les Arabes, puis Charles-Martel, mirent fin à la domination très précaire des rois mérovingiens à Lyon. Nous ne savons, au surplus, que bien peu de chose de cette période de l'histoire de Lyon. A peine quelques faits : le roi Childebert, en 549, fonda un hôpital qu'on s'est plu, sans preuve formelle, du reste, à considérer comme l'origine de l'Hôtel-Dieu. C'est en souvenir de cette tradition qu'on a placé, de nos jours (en 1819), les statues de Childebert et de sa femme Ultrogothe à l'entrée de l'Hôtel-Dieu actuel. — Sous le roi Gontran, une épidémie dépeupla Lyon ; puis, au temps de Childebert II, en 580, une inondation détruisit une partie des murailles et des bas quartiers de la ville

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lyon sous les Carolingiens. Les victoires de Charles-Martel firent passer Lyon sous la domination de la famille carolingienne. Elle y resta jusqu'à 879 ; mais l'autorité des rois carolingiens, forte au début, y diminua peu à peu, au profit d'un personnage dont l'importance grandit singulièrement dans la politique, l'archevêque de Lyon.

C'est Charlemagne qui, le premier, donna au chef de l'Eglise de Lyon une puissance nouvelle. Il s'était fait, sur tous les points de son Empire, le protecteur de l'Eglise et le défenseur de la foi ; d'autre part, il associait volontiers les évêques à son gouvernement. A Lyon, il appela à la dignité épiscopale son bibliothécaire, le bavarois Leidrade. Bien que la faveur impériale lui procurât une autorité très étendue, on ne connaît guère du rôle de Leidrade que l'activité qu'il déploya pour relever l'Eglise de Lyon des ruines que les troubles précédents y avaient laissées. Il reconstruisit les églises de la ville, les monastères du diocèse, créa près de sa cathédrale une école de chantres et de lecteurs. Il rassembla une bibliothèque dont quelques manuscrits nous sont parvenus. Son successeur, l'espagnol Agobard, continua ses traditions de culture : il lutta contre les superstitions populaires, qui attribuaient les orages et la grêle à des sorciers malfaisants ; surtout, il prit une part très active, par sa parole et par ses écrits, aux crises politiques, si bien qu'on l'a appelé « le « premier publiciste moderne ». Vers le même temps,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le diacre Florus était célèbre dans tout le monde carolingien pour sa science liturgique et juridique et pour ses poésies.

Avec Charlemagne disparut pour toujours, non l'espoir, qui resta longtemps cher aux peuples d'Occident, mais la possibilité de refaire un empire unique pour tout le monde chrétien. « Plût au Dieu « tout-puissant, écrivait Agobard après la mort du « grand empereur, que nous fussions tous gouver- « nés par une seule loi, sous un seul roi pieux. » Ce souhait ne se réalisa plus. L'Empire, au mains des successeurs de Charlemagne, s'émietta. Mais l'Eglise n'y perdit rien. Dans les troubles qui remplirent le IXe siècle, l'archevêque de Lyon et son Chapitre réussirent à reconstituer leur vaste domaine et à accroître sans cesse leur pouvoir, jusqu'au jour où ils apparurent seuls triomphants, maîtres temporels et spirituels de la ville, sur les ruines de l'édifice carolingien.

Lyon sous les rois bourguignons et les empereurs. Lyon changea souvent de souverains du IXe au XIe siècle. Les royaumes issus de l'Empire se faisaient et se défaisaient à chaque instant. En 843, Lyon — il faut entendre Lyon et le pays environnant, dont les destinées ne furent pas séparées — échut, au partage de Verdun, à Lothaire, l'aîné des fils de Louis le Débonnaire. Il était alors le centre d'un grand commandement militaire ou *duché*, que tenait le fameux Girard de Rous-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sillon, qui tint plus tard une grande place dans l'épopée du moyen âge. Puis, après la mort des deux fils de Lothaire, Charles de Provence et Lothaire II, le roi de France, Charles le Chauve, apparut dans le Lyonnais, et s'y établit. Le beau-frère de Charles le Chauve, Boson, s'étant fait, en 879, proclamer roi à Mantaille, près de Vienne, Lyon devint la capitale d'un nouveau royaume, le royaume de Provence. Malgré les tentatives des rois de France pour reprendre Lyon, Boson s'y maintint et, au commencement du xe siècle, son fils Louis l'Aveugle en était le souverain incontesté. Après de nouvelles et obscures vicissitudes, où se trouvèrent mêlés Charles Constantin, bâtard de Louis l'Aveugle, le puissant comte Hugues, qui devint roi d'Italie, et le roi de France Raoul, le roi de Bourgogne Rodolphe II, déjà maître de la Suisse actuelle, s'assura, en 933, la possession du Lyonnais. Ces temps étaient très confus et très durs. On ignorait souvent à quel royaume on appartenait, à quel maître il fallait obéir; il est vrai qu'on se passait volontiers de maître. Par surcroît, en 925, puis, surtout, en 935, les Hongrois ravagèrent la ville : les grandes abbayes de Savigny et d'Ainay furent ruinées par ces hordes barbares. Ainsi, Lyon ne pouvait fixer son sort : tour à tour rattaché au royaume de France, à la Germanie, à la Provence, et même à l'Italie, il n'avait pu devenir définitivement ni français, ni allemand, ni provençal, ni italien. Et voici que son entrée dans le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

royaume de Rodolphe II allait le rattacher à la Bourgogne, ou plutôt à la Suisse.

Mais le pouvoir des rois de Bourgogne n'était pas beaucoup plus réel que celui des fils de Charlemagne. Ils vivaient d'ordinaire dans la partie suisse de leurs Etats, et laissaient les archevêques à peu près indépendants. Quand, en 1032, le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III le Fainéant, légua sa couronne à l'empereur Conrad le Salique, déjà maître de l'Allemagne et de l'Italie, il lui « donna dans l'archevêque « de Lyon un vassal si peu soumis qu'une guerre fut « nécessaire pour en obtenir le serment de fidélité ».

Vassaux de l'Empire, les archevêques de Lyon avaient un suzerain si lointain qu'il ne les gênait guère. L'empereur Frédéric Barberousse finit par leur concéder, en 1157, les droits qu'ils avaient depuis longtemps usurpés. L'acte de cession — appelé la *Bulle d'or*, parce que ses sceaux étaient d'or — accordait à l'archevêque de Lyon Héraclius la souveraineté effective du Lyonnais, sous la réserve tout à fait illusoire des droits supérieurs de l'Empire. Lyon fait donc — théoriquement — partie du Saint Empire romain germanique ; en réalité, c'est une ville indépendante, gouvernée par de grands seigneurs ecclésiastiques, l'archevêque et son Chapitre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

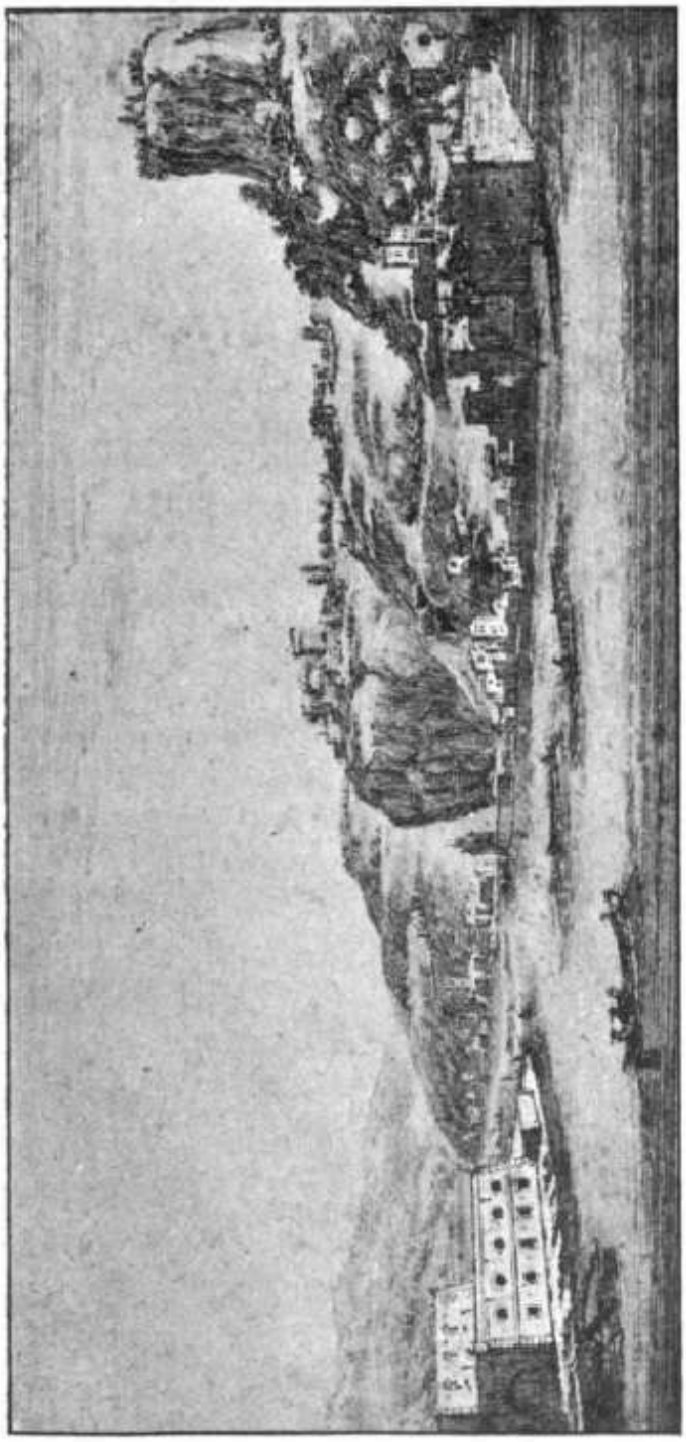

VUE DU BASTION SAINT-JEAN ET DE PIERRE-SCIZE.
(Reproduction d'une gravure d'Israël Silvestre).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lyon sous les Archevêques

La forme du gouvernement. — Le gouvernement des archevêques, qui s'était lentement établi à Lyon depuis la mort de Charlemagne, dura jusqu'au moment où le roi de France, allié aux bourgeois de Lyon, réussit, en favorisant la constitution de la *Commune*, à rétablir son autorité dans la ville et dans le pays.

C'est au XIIIe siècle que le gouvernement archiépiscopal nous apparaît comme pleinement constitué. L'archevêque habite ordinairement le château de Pierre-Scize. Il est entouré d'archiprêtres et de jurisconsultes ; il a un *sénéchal* qui rend la justice en son nom (le sénéchal, devenu trop puissant, fut remplacé dans la suite par le *courrier)* et surveille les *prévôts*, *châtelains*, *gardiens* ou *mansionnaires*. Ceux-ci sont des officiers à qui est confiée la garde des châteaux forts dont les archevêques ont couvert le pays ; ils en perçoivent les revenus et y rendent la justice en première instance.

Mais l'archevêque n'était pas le seul maître. Il partageait le pouvoir avec ses chanoines.

Les trente-deux chanoines de la cathédrale formaient un corps appelé le *Chapitre*. Ils habitaient dans la ville un quartier à part, groupé autour de la cathédrale (c'était, du IXe au XIIIe siècle, l'église Saint-Etienne, que remplaça ensuite l'église Saint-Jean). Ce quartier était entouré de murs fortifiés. A l'abri de toutes les attaques, le Chapitre, composé de représentants des familles nobles de la région, est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fier de sa force et de sa dignité. Il a, comme l'archevêque, son tribunal, sa prison, ses biens. Le *cha-*

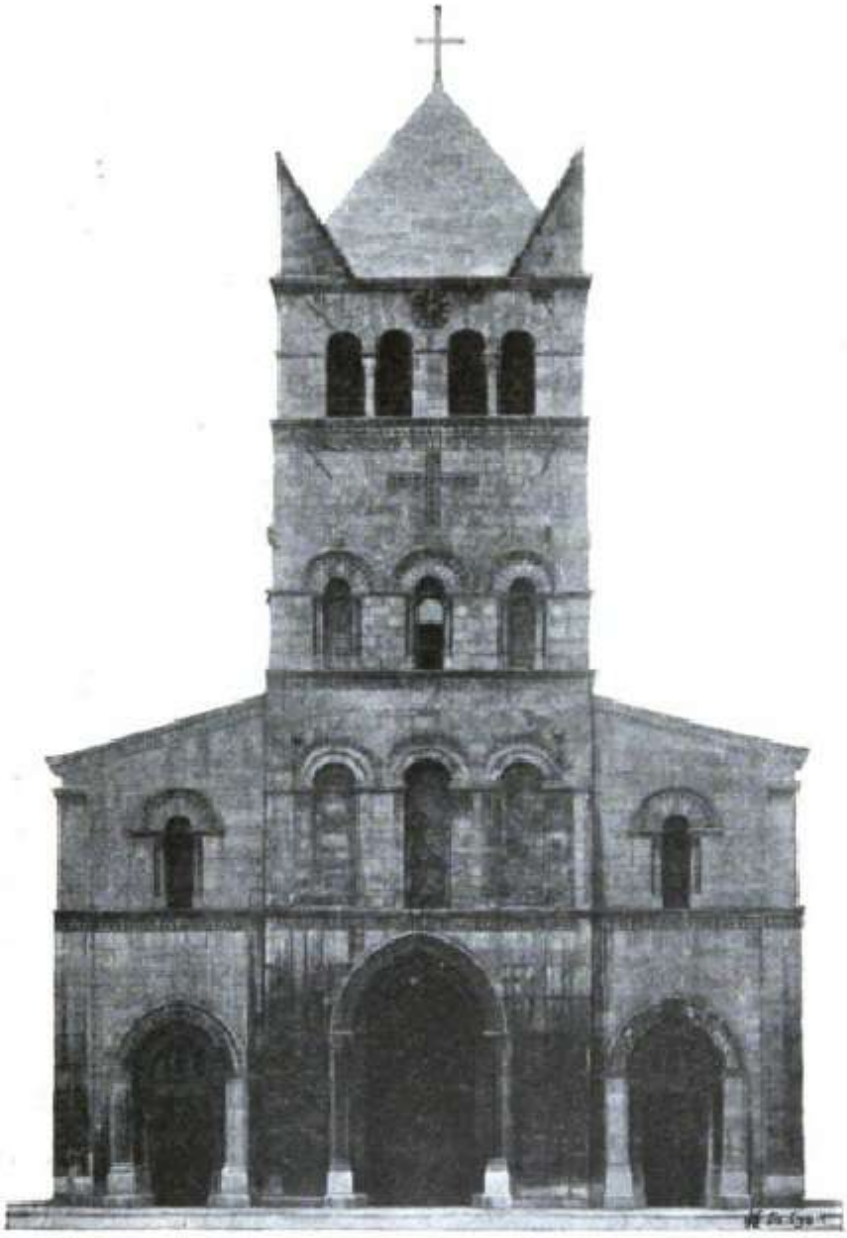

L'Église d'Ainay (cliché Victoire).

marrier du Chapitre a les mêmes fonctions que le sénéchal de l'archevêque ; il juge, il surveille les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

baillis ou gardiens qui administrent les terres des chanoines .

Il y avait encore, à côté de l'archevêque et placées sous son autorité, de nombreuses institutions ecclésiastiques installées dans la ville et propriétaires de grands domaines dans le pays environnant : les Chapitres de Saint-Just, de Saint-Paul, de Fourvière, de Saint-Nizier, d'Ainay ; les prieurés de Saint-Irénée de la Platière : les abbayes de Saint-Pierre, de la Déserte, les couvents des Augustins, des Jacobins, des Cordeliers, etc... Les chevaliers de Malte y installèrent une Commanderie, après la destruction de l'ordre des Templiers. Tout près de la ville étaient les abbayes de l'Ile-Barbe et de Savigny.

Les Conciles de 1245 et de 1274. — Lyon étant sous l'autorité de ces puissants seigneurs ecclésiastiques un petit îlot indépendant à la fois du roi de France et de l'empereur d'Allemagne put servir de théâtre à un des grands événements de l'histoire du moyen âge. Le pape Innocent IV, en guerre contre l'empereur Frédéric II, s'y réfugia comme dans le seul asile sûr qu'il pût trouver contre son redoutable adversaire. C'est dans le cloître du Chapitre qu'il réunit, en 1245, un concile où parurent plus de 140 évêques, sans compter les abbés, l'empereur d'Orient Baudoin, les patriarches de Constantinople, d'Antioche et d'Aquilée, de grands seigneurs laïques. Il y prononça solennellement l'excommunication de Frédéric et délia ses sujets du serment de fidélité. Mais l'effet fut mé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

diocre sur le sceptique empereur et sur ses sujets. Innocent n'osa quitter Lyon qu'après la mort de Frédéric II, en 1251.

Près de vingt ans plus tard, en 1274, Grégoire X vint également tenir à Lyon le Concile de l'Eglise, plus solennel et plus nombreux encore que celui de 1245 ; on y vit cinq cents évêques délibérer sur la croisade, l'union des Eglises grecque et latine, la réforme de l'Eglise.

Au commencement du XIVe siècle (1305), c'est à Lyon, à Saint-Just, que Clément V se fit couronner avec une splendeur inouïe. A plusieurs reprises, Lyon apparut ainsi comme une seconde Rome.

La fête des Merveilles. — Nous ne pouvons que difficilement nous faire une idée de la manière de vivre des hommes de ce temps, des gens du peuple surtout. Heureusement, les documents nous ont conservé avec précision le souvenir d'une grande fête, à laquelle toute la population de Lyon prenait part, et où l'on peut apercevoir un peu de ses habitudes et de ses mœurs. C'est la *fête des Merveilles*. Elle se faisait chaque année, sur la Saône, au mois de juin. On l'annonçait d'avance, à son de trompe, dans la ville et aux environs, car elle attirait beaucoup de monde, étant à la fois religieuse et profane, et coïncidant avec une foire. Au matin de la fête, les cloches de toutes les églises sonnaient ; une procession partie de Saint-Paul, bannière en tête, allait à Saint-Jean chercher le clergé de la cathédrale, et se rendait à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Pierre-de-Vaise, où arrivaient, chacune de leur côté, les processions de l'Ile-Barbe, d'Ainay, de Saint-Just. Toutes alors montaient dans des bateaux et descendaient la Saône dans un ordre fixé : Saint-Jean au milieu, flanqué à sa droite de Saint-Just et de l'Ile-Barbe, à sa gauche de Saint-Paul et d'Ainay. De Vaise à Pierre-Scize, les antiennes et les oraisons, de Pierre-Scize à Ainay les Matines et les Laudes retentissaient sur les rives couvertes de peuple. Les bateaux se mettaient en file pour passer le pont de Saône, et tout le monde descendait à Ainay, pour y fêter les martyrs lyonnais de 177. Enfin, on revenait par terre à Saint-Nizier, où la procession se disloquait. Mais c'était là seulement la partie religieuse de la fête des Merveilles. Elle ne différait pas de beaucoup d'autres, sinon par le décor où se déroulait la procession. Mais la partie profane était originale, étrange même. Les bourgeois de Lyon équipaient un bateau en forme de *Bucentaure*, qui, parti du pont de Saône, allait jusqu'à Pierre-Bénite, à la rencontre d'un bateau semblable équipé par les Viennois. Ils faisaient un simulacre de combat naval. Toute la journée, une flottille de bateaux pavoisés évoluait sur la Saône, portant les juges de l'archevêque, le courrier, le prévôt du Chapitre et les plus notables habitants. Les trompettes sonnaient et les cris de joie se mêlaient aux chants des ménestriers. Une des distractions de la foule était de précipiter des taureaux du haut de la dernière arche du pont de Saône, appe-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lée « l'arc merveilleux ». La fête s'achevait par des festins et des danses où toute la ville se divertissait.

Il semble qu'on puisse reconnaître dans cette fête des Merveilles les traces de coutumes plus anciennes que le martyre des Chrétiens. Le 24 juin, jour où elle était d'ordinaire célébrée, était, en même temps que la Saint-Jean, le jour du solstice d'été. Les Gaulois avaient déjà l'habitude de marquer cette date en allumant de grands feux. A Rome, c'était le jour de la fête de la Fortune ; les corps de métiers faisaient des promenades en bateau sur le Tibre et banquetaient joyeusement. Peut-être, dès l'époque romaine, les artisans de Lyon mêlèrent-ils à la fête gauloise les usages romains. Le clergé de Lyon aurait alors conservé cette fête en la christianisant, ce qui était facile puisque le martyre de 177, le souvenir capital de son histoire, avait eu lieu en juin, à une date voisine de la vieille fête gauloise et romaine. Ainsi, la fête des Merveilles serait l'image en raccourci des civilisations que Lyon avait vu passer. Elle fut célébrée jusque vers l'année 1400.

Les Vaudois. — L'état moral des Lyonnais nous est aussi mal connu que leur situation matérielle. Un seul fait — important, il est vrai — nous permet de penser que la population de Lyon avait une vie intellectuelle et morale très intense : c'est la naissance et le développement de l'hérésie vaudoise. Vers 1170, un commerçant de Lyon, appelé Pierre Valdo ou Valdez (probablement parce qu'il était de Vaux, près

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Lyon), ayant appris la mort subite d'un de ses amis, fut violemment ému et résolut de changer de vie pour se préparer mieux à la mort toujours menaçante. Il distribua ses biens, se fit pauvre ; d'autres riches l'imitèrent, et les malheureux se mirent à le suivre et à écouter sa parole. Il leur lisait l'Evangile et les Actes des apôtres, qu'il avait fait traduire dans la langue qu'on parlait de son temps ; il prêchait le renoncement aux biens matériels, l'amour du prochain. Il eut beaucoup de disciples. On les appelait « les pauvres de Lyon ». Ils allaient par les campagnes, chaussés de sandales, les cheveux longs, vêtus de longues capes. Ils reprochaient au clergé de vivre dans la richesse et la puissance et, par là, de ne pas suivre la vraie doctrine du Christ ; ils protestaient contre toutes les institutions de l'Eglise, ne gardant du catholicisme que la prédication et l'eucharistie. « Aucune hérésie n'est plus dangereuse, disait un « dominicain, car aucune n'est plus durable. » En effet, c'était une grave révolte contre l'autorité de l'Eglise. L'archevêque de Lyon s'émut, interdit à Valdo de prêcher et le fit poursuivre. Si l'on en croit une tradition — considérée, il est vrai, comme erronée par certains érudits — il se réfugia dans les vallées des Alpes où, malgré les condamnations des conciles, ses disciples se maintinrent toujours. Les grands massacres qu'on en fit au XVIe siècle ne les exterminèrent pas. Un petit nombre échappa et émigra dans les vallées piémontaises, où aujourd'hui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encore, ils conservent intactes leur langue et leurs croyances.

Il existait donc à Lyon, au XIIe siècle, un peuple capable de penser avec originalité et d'agir avec énergie. On le vit mieux encore dans les luttes que ce peuple soutint contre la domination de ses seigneurs ecclésiastiques pour conquérir la liberté.

Les guerres des Archevêques contre les Seigneurs voisins. — Le gouvernement des archevêques fut très agité. Il eut à soutenir des luttes nombreuses : d'abord contre les seigneurs de la région, surtout les comtes établis à Lyon et dans le Forez. Ceux-ci partageaient, à l'origine, l'administration du Lyonnais avec les archevêques. Comme toute la politique des archevêques tendait à les en exclure, des guerres fréquentes en résultèrent ; un traité intervint en 1167 (renouvelé en 1173); les deux adversaires se partagèrent les terres qui faisaient l'objet de leurs querelles. Les anciens comtes de Lyon demeurèrent seulement comtes de Forez. Mais la paix ne fut pas pour cela de longue durée. Le comte de Forez se rangea presque toujours du côté des ennemis de l'archevêque dans les luttes qu'il engagea contre ses autres voisins : le seigneur de Beaujeu, l'abbé de Savigny, l'abbé de Cluny, etc. C'était, en somme, la guerre continuelle.

Querelles des Archevêques et du Chapitre. — Les luttes intestines s'ajoutaient aux guerres extérieures. Il y avait dans ce gouvernement ecclésiastique un éternel ferment de discorde : c'était le partage de l'autorité

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entre le Chapitre et l'archevêque. Les chanoines étaient comtes de Lyon depuis le traité de 1167 : le comte de Forez, en le signant, avait abandonné son titre de comte de Lyon en même temps que ses droits au gouvernement de la ville, à l'archevêque et au Chapitre conjointement. De là l'exercice commun du gouvernement, qui n'allait pas sans encombre. Ils ne parvinrent jamais à déterminer la part d'autorité qui revenait à chacun. Le pape Grégoire X intervint comme arbitre en 1274, mais les querelles ne s'arrêtèrent pas ; et à chaque nomination de fonctionnaire ou de juge dans le comté de Lyon, c'étaient de nouvelles difficultés.

Guerre des Bourgeois contre les Archevêques et le Chapitre. Intervention du Roi de France. — Ce gouvernement ecclésiastique était donc pénible à supporter. Aussi, les habitants de Lyon, qu'il touchait de plus près, essayèrent-ils à plusieurs reprises de s'en débarrasser. Dès 1193, ils obtinrent, probablement à la suite d'une révolte, l'abolition d'un impôt que l'archevêque et le Chapitre percevaient sur les denrées mises en vente dans la ville. Cette concession fut bientôt retirée par l'Eglise ; il s'ensuivit une guerre dont les Lyonnais sortirent vainqueurs (1208). La paix fut de nouveau troublée en 1268. L'archevêque Philippe de Savoie ayant démissionné, il en résulta un interrègne que les Lyonnais mirent à profit pour se venger des vexations du Chapitre. Une révolte éclata, en 1269, contre les chanoines, qui avaient fait emprisonner

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

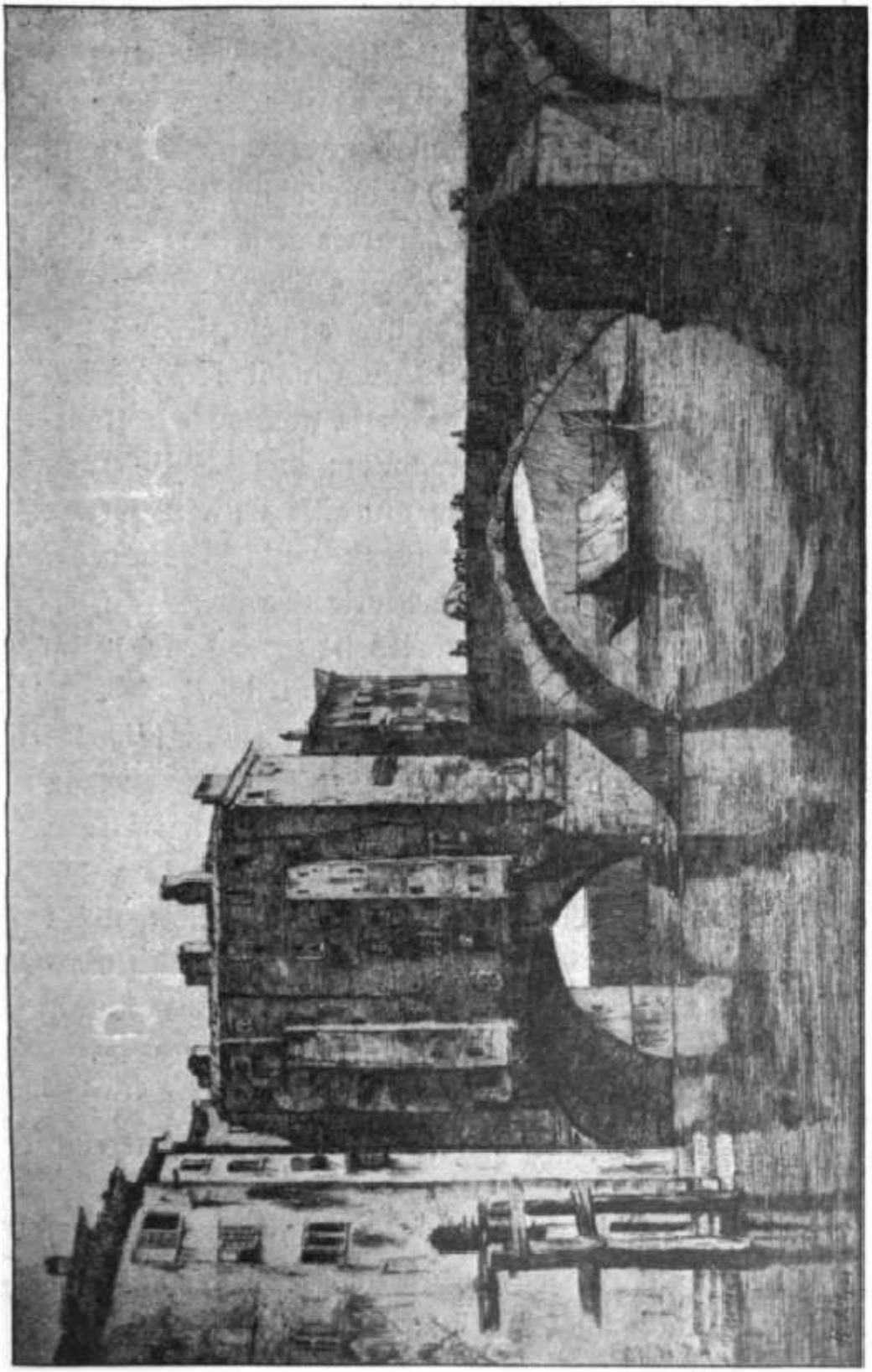

LE PONT DE SAÔNE (d'après une eau-forte de Fontaine).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

arbitrairement des bourgeois et dévaster leurs propriétés. Elle fut très violente. Toutes les corporations de métiers se cotisèrent pour s'armer et nommèrent une douzaine de chefs pour mener la guerre. Le pont de Saône, qui les séparait du quartier des chanoines, fut occupé, Pierre-Scize bloqué. Les chanoines, menacés dans leur cloître, se réfugièrent sur la colline, derrière les murs du Chapitre de Saint-Just. Les bourgeois, maîtres de la montée du Gourguillon, y élevèrent une redoute ; mais Saint-Just, entouré d'un fossé et d'une muraille de vingt-deux tours, resta imprenable. Tous les assauts échouèrent. Les chanoines, réduits à se servir des armes spirituelles, firent excommunier les bourgeois de Lyon par l'évêque d'Autun, qui administrait le diocèse de Lyon pendant la vacance de l'archevêché. Mais les bourgeois ne s'en émurent pas et continuèrent la guerre pendant plus d'un an, avec des alternatives de succès et de revers. Plusieurs fois, les soldats des chanoines s'emparèrent du fort du Gourguillon, mais ils ne purent jamais le garder. Les deux partis convinrent de s'en remettre à l'arbitrage de saint Louis, roi de France, et du Pape, qui décidèrent de remettre toutes choses en l'état où elles se trouvaient avant la démission de Philippe de Savoie. Mais la sentence arbitrale ne fut pas exécutée, et la mort de saint Louis (1270) fit renaître la guerre. L'armée des chanoines attaqua par surprise le fort du Gourguillon, qui résista. A leur tour, les bourgeois enfoncèrent les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

portes du monastère de Saint-Just, mais ne purent pénétrer dans le cloître ; il se vengèrent sur les terres de l'Eglise voisines de Lyon, Cuire, Couzon, Genay ; à Ecully, ils brûlèrent l'église, où s'étaient réfugiés les soldats du Chapitre.

Annexion de Lyon au Royaume de France. Une trève conclue en 1271 arrêta cette guerre féroce, où aucun des deux partis n'avait pu remporter de victoire décisive. Le roi de France seul en avait tiré profit. Ses officiers s'étaient emparés de la justice depuis l'arbitrage de saint Louis. Ils la rendirent en 1273, mais à l'archevêque seul, non au Chapitre. C'était le premier acte décisif d'autorité fait à Lyon par le roi de France, qui désirait vivement annexer cette ville à son domaine. Il eut bientôt d'autres occasions d'intervenir. Les chanoines ayant repris une part de l'exercice de la justice (1290), les Lyonnais protestèrent et appelèrent le roi de France à leur secours. La guerre recommença (1293). De nouveau, Lyon fut mis en interdit, mais sans plus de succès que la première fois. Soutenus par leur puissant allié, les Lyonnais poussent désormais la lutte contre l'Eglise jusqu'à la victoire définitive. Le roi reprend l'exercice de la justice à Lyon, y installe des agents à lui et y agit en maître. L'archevêque ayant essayé de s'allier au duc de Savoie, le roi s'empare des forteresses et des biens de l'Eglise et ne les rend qu'après promesse de l'archevêque « de se montrer doux, courtois et bienveil- « lant pour les citoyens de Lyon ». La recommanda-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion fut de peu d'effet sans doute, car deux ans après, en 1295, Philippe le Bel prit, à la demande des Lyonnais, la ville sous sa garde. C'était une véritable annexion de Lyon à la couronne. Le roi installa à Lyon un *gardiateur* chargé de défendre les Lyonnais contre l'archevêque. Cet agent se fit le chef des bourgeois, les défendit contre toutes les tentatives de l'Eglise pour reprendre son autorité. Ce fut une lutte presque quotidienne ; les bourgeois percevaient des taxes pour s'armer et construire des murailles. L'archevêque finit par céder et, en 1307, signa avec le roi des conventions qu'on appelle, du nom du roi Philippe le Bel, les *Phtlippines*. Elles établissaient la souveraineté du roi et maintenaient le gardiateur. Mais les Lyonnais, dont les droits n'étaient pas stipulés, ne les ratifièrent pas, et elles restèrent lettre morte. En 1310, l'archevêque Pierre de Savoie se crut assez fort pour refuser de prêter au roi le serment de fidélité. Une armée royale, conduite par le fils aîné de Philippe le Bel, Louis de Navarre, s'empara du Lyonnais, entra à Lyon, prit Pierre-Scize et garda l'archevêque prisonnier. Dans une assemblée réunie à Vienne, où se trouvaient les délégués des Lyonnais, de l'Eglise de Lyon (archevêque et Chapitre) et du roi, les trois parties en présence finirent par tomber d'accord, et la paix définitive fut faite le 10 avril 1312. L'archevêque cède au roi, moyennant une rente de 2500 livres viennois, toute la juridiction que l'Eglise avait sur Lyon, à l'exception de Pierre-Scize et du palais archiépis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

copal ; il gardait le droit de battre monnaie, quelques péages, le banvin d'août (droit de percevoir une taxe sur la vente du vin au mois d'août) ; le Chapitre, qui perd aussi toute juridiction à Lyon (le cloître de la cathédrale excepté), reçoit en échange une rente de 750 livres viennois. Le roi gagne tout ce que perd l'Eglise : son gardiateur prend le titre de sénéchal de Lyon et réunit sous sa juridiction le bailliage de Mâcon et le Lyonnais ; il a un capitaine chargé de la défense de la ville et d'autres officiers. A vrai dire, le roi, une fois ses droits reconnus, ne conserva pas toute la justice. Il la rétrocéda à l'archevêque en 1320, mais en première instance seulement. On en appelait des jugements de l'archevêque au juge royal. Mais l'archevêque n'était plus dangereux pour les citoyens, et le Chapitre n'eut plus aucune part à l'administration de la justice. Cet état de choses dura jusqu'au moment où le roi créa à Lyon un tribunal spécial et enleva à l'archevêque sa juridiction du premier degré (1562).

Etablissement de la Commune. (1320) Les citoyens de Lyon souscrivirent aux conditions stipulées en 1312 et 1320 entre l'archevêque, le Chapitre et le roi. Mais leurs droits à s'organiser en commune ne furent formellement reconnus que dans un acte spécial en 1320. En fait, depuis le commencement de la grande guerre pour la liberté, ils avaient une organisation. Au traité de 1271, douze citoyens agissent et signent au nom de la communauté tout entière. On a même

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

longtemps pensé qu'à côté d'eux, un Conseil plus nombreux, composé de cinquante membres, la *Cinquantaine*, représentait la ville et l'administrait. C'est une erreur : on a pris pour des conseillers permanents de la ville, les bourgeois qui signèrent comme caution le traité de 1271. Mais l'existence d'une organisation permanente n'est pas douteuse : les citoyens de Lyon se sont imposés pour lutter contre l'Eglise ; les principaux d'entre eux se réunissent en Assemblée et nomment des syndics pour gérer les affaires communes, défendre la ville en toute circonstance, « surtout, disent-ils, contre l'archevêque de Lyon « présent et futur, et le Chapitre de Lyon ». Le nombre des syndics varie jusqu'en 1320. Il est de deux, trois, quatre, dix, douze, quinze quelquefois. En 1320 (21 juin) une convention passée entre les citoyens de Lyon et l'archevêque donna à ces usages déjà anciens une sorte de consécration officielle. Il y est stipulé que les Lyonnais ont le droit de s'assembler, de nommer des consuls pour veiller aux intérêts de la ville, de s'imposer une taille, de s'armer pour la défense commune, de garder les clefs des portes. Ils restent justiciables de l'archevêque, mais les amendes ne sont plus arbitraires ; un tarif les précise. La *Commune* de Lyon est officiellement constituée.

Elle fut solennellement installée le 15 décembre 1336, dans une cérémonie qui eut lieu à l'Ile-Barbe. Le lieutenant du sénéchal royal, Barthélemy de Montbrison, assisté de deux notaires royaux, manda par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devant lui les consuls de Lyon. Ils étaient huit. Ils requirent de l'officier royal l'enregistrement des libertés accordées à la ville. On en donna lecture : le procureur de l'archevêque ayant déclaré n'avoir aucune opposition à faire, les bourgeois de la ville présents, interpellés, ayant approuvé, le contrat fut signé au nom du roi, de l'Eglise et de la Cité.

Ainsi naquit la commune de Lyon. Pour conquérir un contrat qui leur donnait le droit de s'assembler, d'élire des chefs, de s'armer, d'être jugés justement, de s'imposer, de garder leurs portes, nos ancêtres avaient combattu avec une énergie souvent héroïque pendant plus de cent ans. Le résultat semble modeste, comparé à l'effort. Mais si l'on songe que, pour arracher aux seigneurs féodaux, ecclésiastiques ou laïques ces libertés, des milliers d'hommes se sont levés et ont lutté dans des milliers de villes, on aperçoit que ces petites révoltes obscures font, toutes ensemble, une grande révolution. Et cette révolution, c'est le fondement lointain de la liberté moderne, car c'est l'entrée en scène d'une nouvelle classe d'hommes, la bourgeoisie des villes ; c'est la naissance à la vie politique de ceux qui ne sont ni du clergé, ni de la noblesse, du tiers-état de France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE II

L'ANCIEN RÉGIME

CHAPITRE PREMIER

LYON AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

— 1320 à 1495 —

La victoire des Lyonnais sur l'archevêque et le Chapitre leur avait donné le droit de se constituer en commune. Mais elle n'avait pas détruit entièrement l'autorité de leurs anciens seigneurs, et elle avait introduit à Lyon un pouvoir nouveau, celui du roi de France. Il restait donc aux Lyonnais à organiser leur gouvernement municipal, à le défendre contre les retours offensifs de l'Eglise et aussi à le préserver des empiétements possibles de leur ancien allié et nouveau maître, le roi. Ils ne réussirent pas également bien dans toutes ces besognes. Ils purent sans difficulté se donner une constitution et la maintenir contre l'autorité de l'Eglise, mais ils furent moins heureux contre le roi. Tant que le pouvoir de celui-ci resta médiocre, c'est-à-dire pendant deux siècles, le XIVe et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le XVe, la Commune s'administra avec assez d'indépendance ; mais, quand le roi fut plus fort, il travailla à limiter cette indépendance, puis à la détruire entièrement : ce travail, commencé au XVIe siècle, mais interrompu par les guerres de religion, fut repris et achevé au XVIIe et au XVIIIe siècles.

L'organisation et les attributions du Consulat. Les Lyonnais avaient, pendant la guerre contre l'archevêque, pris l'habitude d'élire des conseillers ; ils continuèrent après, mais le mode d'élection fut régularisé. Les propriétaires choisissaient deux d'entre eux, les terriers ; chaque corporation de métier élisait deux maîtres. Ces *terriers* et ces *maîtres de métiers*, réunis à l'église Saint-Jacqueme, nommaient les *consuls* de la ville, ou *échevins*. Un procès-verbal d'élection, appelé *syndicat*, était rédigé et soumis à l'approbation du peuple, réuni à l'église Saint-Nizier. Ce mode d'élection assez démocratique ne dura pas longtemps. Vers 1350, on aperçoit que les consuls en fonction désignent eux-mêmes les maîtres de métiers et les terriers qui éliront leurs successeurs. Cela revient à dire que le Consulat se recrute lui-même. Le contrôle de ses actes échappa aussi au peuple exclu de l'élection. Les Assemblées générales furent remplacées par des Assemblées de notables désignés par le Consulat. Ainsi, l'émancipation de Lyon n'avait pas abouti à une organisation communale démocratique. Les fonctions consulaires étaient aux mains d'une aristo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cratie bourgeoise qui se recrutait dans un petit nombre de familles.

Il y avait douze consuls : six représentaient la rive gauche de la Saône, le *côté de Saint-Nizier*, six, la rive droite, le *côté de Fourvière*. Ils étaient nommés d'abord pour un an ; à partir de 1447, pour deux ans, mais alors renouvelables chaque année, le 21 décembre, jour de la Saint-Thomas, par moitié. A partir de 1447, les consuls reçurent une indemnité annuelle de 20 livres tournois (environ 60 fr.). Ils avaient à leur service des agents rémunérés ; les principaux étaient: le procureur-secrétaire, qui tenait registre des délibérations, s'occupait des écritures, et le receveur.

Le mandat qui leur était donné était indiqué dans le procès-verbal de l'élection. C'était d'imposer les habitants, de veiller à la défense de la ville,et en général de gérer les affaires communes.

Les plus importantes des attributions consulaires étaient la levée des impôts et la défense de la ville. Les impôts consistaient en taxes sur les biens, exceptionnelles et temporaires, et en droits permanents de péage sur les rivières ; le plus important de ces péages était établi au barrage du pont du Rhône.

La défense de la ville était confiée à une milice recrutée parmi les habitants. Lyon fut partagé, probablement vers le milieu du xve siècle, en trente-six quartiers ou *pennonages*. Chaque quartier eut sa compagnie, commandée par un capitaine-pennon. Chaque compagnie prenait à son tour la garde des murailles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quant à la police intérieure, le Consulat en chargeait quelques citoyens et jugeait lui-même les délinquants.

Outre ces attributions essentielles, le Consulat en avait d'autres : il vérifiait les poids et mesures des marchands, donnait la permission de bâtir, obligeait les particuliers à aligner leurs maisons. Il faisait d'avance des achats de blé pour prévenir les disettes. Les corporations d'arts et métiers étaient placées sous sa surveillance ; l'archevêque, qui l'avait exercée, la lui disputa longtemps, sans succès ; le Consulat jugeait les conflits entre maîtres et ouvriers et entre corporations, veillait au maintien et à l'observation des règlements de chaque métier.

Relations du Consulat avec le Roi, l'Archevêque et les Citoyens. Le Consulat exerce tous ces pouvoirs sous l'autorité du roi. Mais, au début, cette autorité est très discrète : « La « royauté conseille, la Cité se gouverne. » Les deux pouvoirs restent unis contre l'Eglise, qui est toujours l'ennemi commun et qui est toujours à craindre. On s'en aperçut en 1365. Le roi Charles V, ayant installé son bailli, Archambaud de Comborn, au palais de Roanne (actuellement palais de Justice), l'archevêque Charles d'Alençon, fort mécontent, fit arrêter un sergent royal dans l'exercice de ses fonctions. Archambaud s'étant plaint, l'archevêque riposta qu'il était dans son droit et, pour le prouver, fit enlever et assommer par ses gens un autre sergent royal. Les consuls joignirent leurs protestations à celles du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bailli et appelèrent les citoyens aux armes. On faillit revoir les scènes de 1269 : les portes de la ville furent fermées, la maison du courrier de l'archevêque prise d'assaut, et on cloua les portes de la salle où les juges ecclésiastiques tenaient leurs audiences. Charles d'Alençon cita le bailli à comparaître devant le roi pour avoir excité la « canaille » à exercer des violences. Mais le bailli, enfermé à l'hôtel de Roanne et gardé par ses gens d'armes, ne put pas être touché par la citation. Charles d'Alençon pensa en avoir raison, ainsi que des bourgeois, en interdisant de célébrer le culte dans Lyon, et, pour marquer sa supériorité, fit graver sur pierre, au-dessous de ses armoiries, un lion couché et vaincu. Sa victoire fut courte. Les agents du roi mirent la main sur ses biens et une troupe royale le bloqua dans son château de Pierre-Scize. Il dut capituler et renoncer à ses prétentions. Une vingtaine d'années après, en 1387, l'archevêque Jean de Talaru réussit, par surprise, à chasser les officiers royaux du palais de Roanne. Un meunier, monté sur un âne qui traînait les fleurs de lys attachées à sa queue, parcourut les rues de la ville, criant : « Tout est gagné, nous n'avons plus de roi. »

Le roi avait donc besoin, contre l'Eglise, de l'amitié des bourgeois de Lyon. Il savait les ménager. S'il leur demandait une levée d'hommes pour faire la guerre, s'il voulait de l'argent, il expliquait longuement ses raisons, ne s'indignait pas d'un refus ou d'un marchandage, car il n'ignorait pas qu'en toute occasion,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les Lyonnais aimaient à manifester leur indépendance. Mais le roi n'en montrait pas moins sa force quand il le jugeait bon. Charles VI imposa un jour aux Lyonnais des échevins de son choix : « Nous « ferions punir, dit-il, ceux qui seront cause de les « eslire autres que bons. » Charles VII prolongea illégalement le mandat de certains conseillers. Louis XI emprisonna ceux qui lui refusaient des subsides. Ce furent, sans doute, des abus de pouvoir rares et isolés. Mais ils donnaient à craindre que le roi, à mesure qu'il devenait plus fort, ne fût de moins en moins respectueux des libertés de la ville.

Il était à craindre aussi que le Consulat ne perdît peu à peu le sentiment de ses devoirs. C'était une aristocratie, et, comme toutes les aristocraties, il avait une tendance à être plus attaché à ses intérêts propres qu'à ceux dont il avait la charge. Le peuple, qui le comprenait, avait tenté à plusieurs reprises, de se faire rendre le droit d'élire les échevins. En 1401, à la suite d'une révolte, le Consulat avait dû céder à ses réclamations ; mais le roi envoya des troupes qui battirent les insurgés ; dix des meneurs furent décapités et leurs têtes plantées sur des pieux le long du Pont du Rhône. Il ne resta de cette tentative qu'un souvenir propre à la ridiculiser. Tous les ans, à la Pentecôte, un homme travesti de manière à ressembler à un cheval, habillé d'une toile bleue semée de fleurs de lys (c'étaient les couleurs du roi) et la tête couverte d'une couronne, parcourait les rues en gambadant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'était la fête du «*Cheval fol* », instituée pour « tour-« ner en dérision les mutins qui, faisant les chevaux « fols et échappés, avaient voulu trancher du roi ». Il y eut encore d'autres émeutes analogues. Le Consulat en triompha toujours, grâce à l'aide du roi. Aussi, ses querelles avec son protecteur n'étaient pas très sérieuses. La meilleure preuve qu'on en ait, c'est qu'à la fin du XVe siècle, en 1495, le roi Charles VIII conféra aux échevins de Lyon la noblesse pour eux et leurs descendants. C'était singulièrement flatter leur amour-propre et les distinguer profondément des simples bourgeois et du peuple. Le même édit accordait au Consulat le droit de percevoir à perpétuité un impôt de 15 deniers par queue de vin (environ 380 lit.) entrant dans Lyon.

L'anoblissement du Consulat, la création d'un impôt permanent mis à sa disposition, marquent, à la fin du XVe siècle, un important changement dans l'histoire des relations de la municipalité avec le roi et avec les citoyens. C'est donc, en 1495, une période nouvelle qui s'ouvre dans l'histoire de Lyon. Au siècle suivant, le roi va jouer dans les affaires de la ville un rôle chaque jour plus important, jusqu'au moment où il supprimera chez elle toute indépendance.

La vie à Lyon aux XIVe et XVe siècles.

Ce n'est pas seulement la vie politique de Lyon qui a subi des changements aux XIVe et XVe siècles : sa vie matérielle et sa vie morale se sont profondément transformées

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sous l'influence d'événements extérieurs, par la création d'institutions nouvelles et par l'importation de l'imprimerie.

Lyon et la Guerre de Cent ans. — Lyon fut touché par la grande guerre que se firent le roi de France et le roi d'Angleterre. Après la défaite et la capture de Jean le Bon à Poitiers (1356), les bandes ennemies se répandirent dans la France méridionale, pillant les villes. A Lyon, on organisa la défense, on répara en toute hâte les murs pour éviter un saccage. Le Lyonnais était déjà ravagé par un redoutable capitaine d'aventuriers, l'archiprêtre Arnaud de Cervoles. La paix de Brétigny (1360), qui rendit la liberté au roi Jean et lui enleva la moitié de son royaume, coûta à Lyon un impôt pour sa rançon et l'envoi de deux otages en Angleterre, mais ne lui rendit pas la sécurité. Les bandes armées ou *Compagnies* continuèrent la guerre pour leur propre compte ; elles pillaient les villes et les campagnes et faisaient subir mille tortures aux habitants. Plusieurs de ces bandes, qu'on appela les *Tard-Venus*, « c'est-à-dire venus après les « autres à la curée de la France », arrivant du Sud et du Sud-Ouest, s'emparèrent de Rive-de-Gier et poussèrent jusqu'à Brignais (1362). La panique fut grande à Lyon ; on s'attendait à un assaut. Une armée royale attaqua les Tard-Venus à Brignais; elle y fut vaincue. Son chef, Jacques de Bourbon, très grièvement blessé, vint mourir à Lyon. Mais les bandes n'osèrent pas attaquer la ville ; un de leurs chefs, le Périgour-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

din Séguin de Badefol, le « roi des Compagnies », établit son quartier général à Anse, et de là répandit partout la terreur, torturant, massacrant et ravageant. Il fallut se cotiser et lui payer une grosse somme d'argent pour le faire partir, quand il eut épuisé le pays.

Son départ même ne mit pas fin à la terreur. On se vengea de ceux qui étaient suspects de l'avoir favorisé, et ce fut une explosion de cruauté sauvage, surtout dans les campagnes. En voici un trait, pris parmi ceux que rapportent les chroniqueurs. Un enfant de dix à douze ans avait été fait prisonier par les Compagnies et employé comme page par quelque chef. Il réussit à s'échapper et se réfugia dans le bois des Enverseurs, au-dessus de Taché, tandis que les brigands étaient à Renaison. Un des habitants nommé Goy « le fit venir, le prit et lui dit qu'il était Anglais ; « lequel enfant répondit qu'il était Français et de « Jallegny, et que bien avait quinze jours ou environ « que les Anglais le avaient pris vers Jallegny et le « avaient mis à être page, et s'était échappé d'eux, « afin de soi retourner en son pays, et voudrait bien « trouver un maître, avec qui il gagnât son pain à « garder ses bêtes ou ses porcs, jusqu'à ce qu'il pût « retourner en son pays... Lors ledit Goy prit ledit « enfant, le lia de cordes par les pieds, par les mains « et par le col, et lui serra la tête d'une corde en « disant : « Je te ferai bien dire si tu es Anglais ou « non. » Lequel enfant se tenait toujours en sa parole « devant dite... et les autres qui étaient présens,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« disaient audit Goy qu'il faisait mal... Et ledit Goy « prit et traîna ledit enfant après soy bien loin de la « compagnie, et là le tua, si comme icelui Goy tantôt « après le confessa, il dit : « N'ayez plus peur de ce « compagnon, car il ne fera jamais mal... » Ledit Goy « apporta la robe et le chaperon dudit mort et une « quantité de diverse monnaie qu'il avait trouvée sur « lui. » (D'après G. Guigue.)

Quand la guerre recommença, surtout sous le règne de Charles VI, Lyon fut encore menacé. Les bandes bourguignonnes (le duc de Bourgogne était l'allié du roi d'Angleterre) arrivèrent jusqu'aux portes de Lyon, Le sénéchal de Lyon, capitaine de la ville, Humbert de Grôlée, prit résolument l'offensive, marcha sur Belleville et chassa l'ennemi du Velay (1418) ; l'année suivante, il en débarrassa le Mâconnais. Plus tard, au temps de Charles VII, le danger vint du Midi. Louis, prince d'Orange, envahit le Dauphiné. Humbert de Grôlée, uni au gouverneur du Dauphiné, Raoul de Gaucourt, et au chef de bandes Rodrigue de Villandrando, le battit complètement à Anthon (1430). Il avait encore une fois sauvé Lyon. Quand le duc de Bourgogne fit à Arras sa paix avec le roi de France (1435), les Lyonnais célébrèrent cet heureux événement par de grandes réjouissances. Il marqua la fin de leurs misères et de leurs craintes. Les dernières bandes, les « retondeurs » et les « écorcheurs », ne touchèrent pas au Lyonnais.

Aspect de la Ville. — Les nécessités de la défense

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avaient obligé les Lyonnais de refaire leurs vieilles murailles (vers 1365). « On reprit en grande partie « l'ancienne enceinte romaine ; mais comme elle était « encore immense pour la population, on résolut de « ne garder les fortifications déjà établies de la colline « que comme une sorte d'ouvrage avancé. Le bourg « de Saint-Just, très exposé, dut être ainsi séparé de « la ville par une seconde ligne de remparts, derrière « laquelle on pouvait concentrer les troupes au cas « où l'ennemi prendrait la première enceinte ; cette « deuxième ligne s'appelle, dans les documents con- « temporains, la retraite. » (Guigue.) L'enceinte de Saint-Just englobait Saint-Just et Saint-Irénée. Quant à la presqu'île, elle fut défendue d'abord par un large fossé et des terrassements établis au sommet de la colline Saint-Sébastien (boulevard actuel de la Croix-Rousse) et ensuite par une muraille allant du Rhône à la Saône ; sur la Saône, la porte de la Pêcherie et celle de la Lanterne étaient défendues par des tours ; deux chaînes barraient le fleuve, l'une en amont, à la hauteur de Pierre-Scize, l'autre en aval, à Saint-Georges ; les rues du quartier Saint-Nizier pouvaient aussi être barrées par des chaînes. Des guetteurs occupaient en permanence les principaux bastions.

Les communications entre la ville et la rive gauche du Rhône étaient assurées par un pont unique, très ancien, souvent démoli par les eaux, souvent reconstruit. Au XIIIe siècle, on s'était décidé à le construire en pierre ; mais il fallut trois siècles pour l'achever

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(1572). Ce pont était fortifié par deux tours placées à chaque extrémité.

La ville n'était pas belle ; les rues, sans pavés, sans égouts, étaient, en temps de pluie, peu praticables. Les conduites d'eau déversaient des cascades sur la tête des passants. Pourtant, des monuments commençaient à l'embellir. Le XIe siècle avait vu s'achever l'église d'Ainay, consacrée en 1107, seul témoin complet de l'époque romane. La plus considérable des églises, à partir du XIIIe siècle, était la cathédrale Saint-Jean. C'est au XIIe siècle qu'on commença à l'élever, en utilisant des débris de monuments antiques ; la nef fut terminée au XIIIe ; la façade et les sculptures du portail, les verrières, au XIVe ; enfin, au XVe, on acheva les détails d'ornementation. L'œuvre tout entière fut payée par des souscriptions et des dons particuliers, ce qui explique la lenteur et les interruptions du travail.

Richesse de la Ville. — L'aspect de la ville ne donnait pas, sans doute, l'idée de sa richesse. Elle était pourtant réelle, à en juger par le luxe que les Lyonnais déployaient à certains jours, particulièrement lorsque le roi leur rendait visite.

Charles VI fut reçu à la porte de Vaise par cinq cents bourgeois à cheval vêtus de rouge et précédés de trompettes qui menaient le cortège. Cinq cents enfants vêtus de tuniques bleues fleurdelisées faisaient la haie. Les vingt-cinq dames les plus élégantes de la ville, vêtues de bleu aussi, lui présentèrent le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

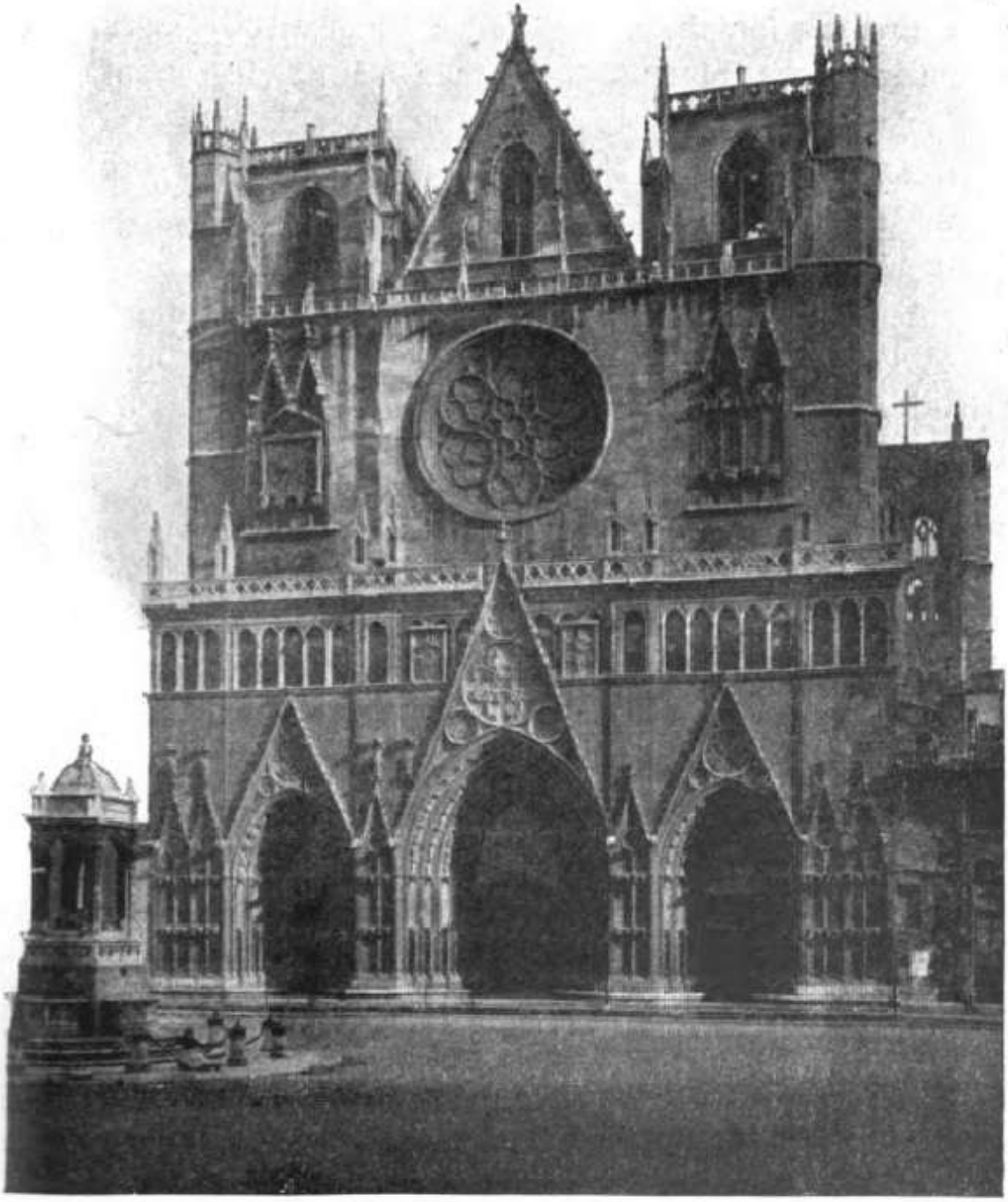

La Cathédrale Saint Jean
(cliché Victoire.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dais de drap d'or porté par quatre bourgeois vêtus de satin, sous lequel il entra dans la ville. Sur le parcours, des fontaines gardées par des géants déguisés en sauvages, répandaient du vin blanc ; elles firent la joie des soldats du roi. On se divertit, on dansa quatre jours. Et le roi, en partant, reçut des cadeaux magnifiques, de la vaisselle d'argent, d'excellentes confitures.

Louis XI, qui fit de Lyon le centre de ses opérations diplomatiques après la défaite de Charles le Téméraire à Granson, fut reçu avec un déploiement de luxe plus grand encore. Sur son passage, de Vaise à Saint-Jean, des spectacles se déroulèrent, qui dénotaient l'ingéniosité des artistes lyonnais. A la porte de Vaise, surmontée d'un saint Michel armé, « la forme et figure d'un beau et gros lion, accom- « pagné d'un côté et d'autre de deux jeunes filles », présenta au roi, « par figure », les clefs de la ville ; puis ce fut une série de tableaux vivants représentant la nativité et la vie de Notre-Dame. Les rues étaient tendues d'étoffes de couleurs. Dans le cortège, après le Consulat, vêtu de soie bleue aux fleurs de lis d'or, les corps de métiers tous en costume différent, de drap, de velours et de soie. On donna au roi ce qu'il aimait le mieux, de la « vaisselle remplie d'écus d'or » ; aux gens de sa suite, des cadeaux d'argent ; aux dames, de belles robes de velours ; mais l'une d'elles, Mme du Bouchage, préféra à 10 aunes de velours fin une bourse garnie de 50 écus d'or.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Lyonnais surent ravir l'enfantine curiosité de Charles VIII. Une jeune fille, la plus belle qu'on trouva, le reçut au faubourg de Vaise, en robe de taffetas blanc, avec un beau chapeau « de fleurettes « et de verdure » ; montée sur une blanche haquenée, elle menait un char qui portait un « grand rondeau « fait en manière de ciel où sont figurés les douze « signes du zodiaque » ; au milieu du ciel, un enfant vêtu d'or représente le soleil ; et à mesure que le char s'avance, le rondeau tourne ; quand il passe sous la porte de Bourgneuf, à l'entrée de la ville, le rondeau s'arrête au signe du Lion. Et la jeune fille explique au roi ce « mystère » en vers bien tournés. Puis ce sont, tout le long, d'autres surprises, d'autres mystères : vers la Roche, le « jardin de France » planté d'arbres verts où pendent des fruits d'or « plaisants « et délectables » est gardé par quatre belles jeunes filles suivies d'une cinquième qui retient par un ruban rose un lion grand et fier ; cette jeune fille, c'est « Loyauté ». Et puis, d'autres féeries, toujours plus extraordinaires : ici saint Michel terrasse le dragon, qui disparaît dans un trou sur le passage du roi ; là, trois fleurs de lis se changent subitement en trois jeunes filles, toujours splendides, ainsi qu'il convient. Un tournoi termine la fête, où le jeune Bayard figure avec éclat, grâce à un sien oncle, prieur d'Ainay, à qui il a fort subtilement emprunté l'argent nécessaire pour avoir un cheval. « L'oncle, « dit-il, est octroyé par nature trésorier à neveu. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi, les Lyonnais du xve siècle savent, en un jour de fête, oublier les tristesses d'un temps de guerres et de misères, et étaler au grand jour les splendeurs nées dans leurs sombres masures, du patient effort et de l'art naïf des simples artisans.

Les Foires, le Change et le Tribunal de la Conservation. — Lyon a profité, malgré les agitations de son histoire politique, des avantages incomparables de sa position géographique. Il est resté au moyen âge un important marché, moins fréquenté sans doute qu'à l'époque romaine, mais prêt à prospérer dès que les ambitions, les rivalités des puissants consentaient à faire trêve. Un jour vint où le roi de France s'aperçut qu'il avait intérêt à tirer parti de la valeur commerciale de sa bonne ville, et il eut le souci de favoriser son développement. Le dauphin Charles (alors régent) y établit, en 1419, deux foires franches qui furent un élément important de sa prospérité. « Icelle ville et cité, « disait-il dans l'édit de création, est une des clefs de « ce royaume, à la frontière des pays de Savoie, « Dauphiné, Italie et Allemagne, d'un côté, de Beau- « jolais, Bourgogne, Languedoc, Forez, Auvergne, de « l'autre ; ... et icelle ville, de très grand circuit et « grandeur, comme la ville de Paris, est très petite- « ment peuplée, à cause de mortalités, pestilences, « cherté de vivres, guerres et passages de gens de « guerre ; ... par quoy, profitable et nécessaire chose « était et est, icelle ville accroître et augmenter de « peuple, de gens de tous états et biens. » Les deux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

foires étaient de six jours chacune ; la première commençait trois semaines après Pâques, la seconde le 15 novembre. Devenu roi, Charles VII en créa une troisième (1443), et modifia leurs dates : la première fut fixée au mercredi après Pâques, la seconde au 26 juillet, la troisième au 1er décembre. Pendant la durée des foires, les marchandises entrant ou sortant de Lyon étaient exemptes de tout impôt ; une sécurité complète était garantie aux marchands étrangers, italiens, allemands, espagnols ; leurs livres de comptes étaient insaisissables ; leurs biens, s'ils mouraient à Lyon, n'étaient point, comme il était d'usage, confisqués par le roi, mais restitués à leurs héritiers. Louis XI porta le nombre des foires à quatre, de quinze jours chacune. Leur prospérité était déjà grande et avait porté un réel préjudice aux foires de Genève, quand survint un accident. Les Lyonnais ayant refusé de donner un cadeau d'argent aux ministres qui gouvernaient pendant la minorité de Charles VIII, les foires furent brusquement supprimées et transférées à Bourges (1485). Lyon fut consterné ; il fallut envoyer des délégués à Paris, négocier longtemps. Enfin, après quatre ans de supplications, elles furent rétablies (1489). De grandes fêtes furent célébrées à Lyon.

Lyon devint, grâce aux foires, un des grands entrepôts du monde ; de là, les marchandises de tous pays se répandaient dans le royaume. Les foires donnèrent naissance à deux institutions caractéristiques du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lyon commerçant : le Change (origine de la Bourse) et le Tribunal de la Conservation (origine du Tribunal de commerce).

Le *Change* est une institution importée d'Italie. Les marchands italiens, surtout Florentins, Lucquois, Gênois, étaient nombreux à Lyon ; la plupart y faisaient la banque, c'est-à-dire le commerce de l'argent. Comme les transactions commerciales étaient très considérables à l'époque des foires, on ne pouvait pas les régler avec la monnaie, qui était difficile à transporter et qui variait presque à l'infini de pays à pays en titre et en valeur. Aussi jugea-t-on plus simple et bien moins coûteux de faire, à l'époque d'une foire, le compte de toutes les créances des marchands de Lyon sur les places commerçantes de l'étranger, et de toutes les dettes des mêmes marchands. La différence seule était payable en monnaie ; la plus grande partie des transactions se faisait donc tout simplement par lettres de change. Un négociant de Lyon, débiteur d'un négociant de Gênes, par exemple, achetait à Lyon une lettre de change tirée sur un habitant de Gênes et envoyait cette lettre en paiement à son créancier. Les opérations qui consistaient à centraliser les dettes et les créances de Lyon sur une autre place, et à les évaluer en monnaie de cette place, étaient faites à l'origine par les négociants eux-mêmes, réunis sur la place du Change, sous la présidence du consul des Florentins ; puis, des agents spéciaux, les *courratiers*, ou courtiers de changes,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

furent créés pour servir d'intermédiaires entre les négociants. Ils étaient nommés par le Consulat.

Le *tribunal de la Conservation* fut créé par Louis XI en 1462. Il établit à Lyon un « juge conservateur des « privilèges des foires », chargé de juger toutes les contestations des marchands, les faillites, les banqueroutes, et même les délits de droit commun survenus pendant les foires. Ce fut une juridiction plus expéditive et beaucoup moins coûteuse que la juridiction ordinaire. Aussi contribuait-elle à accroître la confiance des marchands dans les foires de Lyon. La Conservation fut achetée au roi, au XVIIe siècle (1655), par le Consulat qui, dès lors, nomma lui-même les juges de ce tribunal.

Industrie de la Soie. — Lyon était, grâce aux foires, une grande ville commerçante ; elle devint, avec la soie, une grande ville industrielle. Mais le mouvement fut plus lent. La plus grande partie des étoffes de soie portées en France venait encore de l'étranger au XVe siècle. Il n'y avait à Lyon que quelques fabricants qui tissaient les fils de soie importés au moment des foires, de l'Italie et du Levant. Louis XI, voulant combattre l'exportation d'argent provoquée par ce commerce, établit un droit de douane sur les soieries étrangères et obligea le Consulat de créer, en partie aux frais de la ville, une manufacture de soieries (1466). Ce qui fut fait. Mais un brusque caprice du roi supprima cette manufacture installée à grands frais. Il obligea les Lyonnais à expédier à Tours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moulins, chaudières et métiers. Lyon ne conserva que les métiers particuliers qui existaient déjà. Et c'est seulement au siècle suivant que la prospérité du tissage des soies devint célèbre. On n'entendit plus parler de la soierie de Lyon jusqu'à Etienne Turquet.

Assistance publique. — Le développement des institutions d'assistance suivit l'accroissement de la population et de l'activité lyonnaises. Depuis le XIIe siècle, la Confrérie laïque du Saint-Esprit avait fondé un Hôtel-Dieu près du Pont du Rhône. Au commencement du XIVe, son administration était aux mains d'une congrégation de l'ordre de Citeaux, les moines du couvent de Chassagne en Bresse. Le Consulat la prit à sa charge en 1486 et restaura les bâtiments avec l'argent qu'il retira de la vente du vieil hôpital de Childebert, qui tombait en ruines. D'autres établissements d'assistance, fondés par des particuliers (la Quarantaine, Saint-Georges, les orphelinats de Sainte-Catherine et de la Chana), furent placés en même temps que l'Hôtel-Dieu sous l'administration unique du Consulat. C'est seulement un siècle plus tard que des « recteurs » particuliers furent créés pour diriger les hôpitaux de Lyon sous le contrôle de la municipalité.

L'Imprimerie. — C'est à ses relations commerciales avec les pays germaniques que Lyon dut d'être probablement la première ville de France à posséder des imprimeries. Nous savons qu'en 1462, après la prise et le saccage de Mayence par l'archevêque Adolphe

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Nassau, les ouvriers typographes de cette ville émigrèrent. En 1465, une imprimerie mayençaise fonctionnait à Bâle. Il est vraisemblable que, vers le même temps ou peu après, il y eut à Lyon des imprimeurs ; mais on ne peut pas le dire avec précision, car l'habitude de dater les livres ne fut prise que quelques années plus tard. Le premier ouvrage daté, imprimé à Lyon, est de 1473. Il était sorti des presses de deux associés, Barthélemy Buyer et Le Roy. Buyer était un échevin de Lyon ; Le Roy, originaire de Liège, avait peut-être été l'élève d'Ulric Gering et de Martin Krantz. Toute une colonie d'imprimeurs allemands s'installa dans la rue Mercière et ses environs. Le plus célèbre fut Jean Neumeister, dit aussi Jean d'Albi, parce qu'il en venait, après avoir couru l'Allemagne, l'Italie et la France ; son atelier était dans la rue de l'Arbre-Sec ; c'est là qu'il fit pour le cardinal de Bourbon un superbe missel, qui est un des plus précieux ouvrages de notre Bibliothèque. On imprima beaucoup à Lyon avant 1500 et, au siècle suivant, par le nombre et la valeur des ouvrages, l'imprimerie lyonnaise devint une des plus célèbres du monde.

Physionomie morale de Lyon à la fin du XVe siècle. Depuis que Lyon fait partie du royaume, il y a pris une place et y mène une vie originale. La « ville et communauté » de Lyon apparaît, au sortir du moyen âge, comme une cité de travailleurs et de gens d'affaires. Il n'y a point à Lyon de seigneurs laïques, de gens d'épée ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le clergé, depuis l'émancipation de la commune, n'a plus, malgré des tentatives souvent renouvelées, qu'un rôle effacé dans la vie municipale. Il n'y a de nobles que les bourgeois anoblis par leur passage au Consulat. Les gens de robe y sont en petit nombre et n'y seront jamais dominants : la plus importante des juridictions de Lyon est un tribunal de commerce où l'on juge vite et sans frais. Cette ville, où l'on agit plus qu'on ne discute, s'est fait une grande situation dans l'Europe occidentale. De nouveau, Lyon, comme à l'époque romaine, devient un des grands carrefours du monde ; c'est le lieu de rendez-vous où se mêlent les races latine et germanique. Allemands, Suisses, Florentins, Lucquois, Gênois, Milanais, Espagnols se rencontrent dans ses foires. Beaucoup s'y fixent et se font Lyonnais, arrivent aux charges municipales. Leur rôle et leur influence sont immenses. Tout ce qui est caractéristique dans la vie lyonnaise est d'origine étrangère ; des Italiens y importent la soie ; le change est florentin ; l'imprimerie est allemande. C'est l'imprimerie qui est l'origine du plus puissant mouvement intellectuel qu'ait connu Lyon, celui du XVIe siècle ; c'est le change et la fabrique de soieries qui feront le Lyon moderne. — Et le produit de ce mélange incessant de races et de langues reste pourtant obstinément permanent et fixe dans ses manières essentielles d'être et de penser.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II

LYON AU XVIe SIÈCLE

— de 1495 à 1594 —

Les éléments essentiels de la vie politique, de la vie matérielle et de la vie intellectuelle de Lyon, tels que les siècles antérieurs les avaient constitués, atteignent, au XVIe siècle, leur plein développement.

L'aristocratie bourgeoise qui détient les fonctions municipales se sépare de plus en plus des classes inférieures ; son union intime avec le roi lui permet de se défendre contre elles, mais l'asservit progressivement au roi, qui travaille lentement à lui ôter toute indépendance. Un accident, les guerres de religion, retarde cet asservissement, que la fin de ces guerres (1594) consomme sans retour.

En même temps, les conditions naturelles et artificielles qui tendaient à faire de Lyon un grand entrepôt de commerce et un centre industriel donnent leur plein résultat. Les foires, les changes et la soie font de Lyon un des grands marchés, une des grandes banques du monde occidental.

Enfin, Lyon, proche de l'Italie, rendez-vous des marchands du Nord, déjà pourvu d'imprimeries,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lyon est, entre toutes les villes de France, un foyer d'activité intellectuelle. Il y naît et grandit un mouvement de renaissance qui aboutit à une riche éclosion de littérature et d'art.

Histoire politique de 1495 à 1560.

Rapports avec le roi. — Les rois de France comme la plupart des princes de l'Europe occidentale, étendirent beaucoup leur autorité au XVIe siècle. Ils désiraient acquérir de la gloire en faisant la guerre et en conquérant des territoires. Beaucoup d'argent leur était donc nécessaire. Ils en demandèrent à leurs sujets sous la forme d'impôts et d'emprunts. Quand les sujets tentaient de résister, les rois les faisaient obéir en employant la force. Tout naturellement, ils se trouvèrent amenés à détruire l'indépendance des institutions où leur fiscalité rencontrait des obstacles.

Les Lyonnais ne payaient pas régulièrement d'impôts au roi ; pourtant, il leur était arrivé de lui donner, et souvent, une « aide », quand il l'avait exigé ; mais c'était toujours à titre exceptionnel et temporaire Au XVIe siècle, l'impôt fut régulièrement perçu, mais sous une forme toute particulière. Les bourgeois de Lyon qui n'avaient jamais payé la taille(impôt foncier) étaient très fiers de ce privilège qu'ils partageaient avec les nobles et le clergé. Aussi préféraient-ils toujours à cet impôt roturier des impôts indirects établis sur des objets de consommation. Dès lors, quand le roi avait besoin d'argent et en demandait aux Lyon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nais, le Consulat empruntait la somme et, pour payer les intérêts de sa dette, obtenait du roi un « octroi », c'est-à-dire la permission d'établir un impôt sur certaines denrées (le vin, le bétail) entrant dans la ville. Un pareil impôt, au lieu de peser sur les riches, était payé par tous les habitants dans la proportion de leurs besoins et non de leurs facultés. Ces octrois augmentaient sans cesse et n'étaient jamais supprimés ; car il fallait à chaque instant emprunter pour payer de nouvelles sommes au roi, et augmenter l'octroi pour rembourser l'emprunt ou en payer l'intérêt. Le roi savait saisir tous les prétextes pour exiger de l'argent : un jour, c'était à l'occasion d'une levée de soldats ; un autre, il faisait payer la reconnaissance des privilèges de la ville, stipulés lors de l'annexion à la couronne et déclarés perpétuels ; ou bien, il vendait au Consulat la perception d'un droit de douane sur les marchandises sortant de la ville, quitte à le reprendre et à le revendre ensuite.

Il arrivait au Consulat de se plaindre, de réclamer. Il envoyait à Paris des députés qui protestaient que la ville était trop pauvre pour supporter tant d'exactions. Il était rare que ses réclamations aboutissent. Si la résistance était trop vive, le roi faisait mettre en prison les échevins obstinés. Tout au plus obtenait-il un rabais après de longs marchandages. En général, le plus sage était de se taire et de payer. Un député de la ville à Paris, Henri de Gabiano, qui avait en vain essayé de préserver la ville d'un impôt, écrivait en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1558 au Consulat, qui s'étonnait de son peu de succès : « Vous comprenez mal les choses dont il s'agit, « et n'avez considéré avec qui vous avez à les démê- « ler, qui est votre roi, et a pouvoir sur vos personnes, « femmes, enfants et biens, voire sur vos propres « vies, et avec lequel il ne faut parler ni contester de « la sorte, nonobstant que cela vous a été accordé « par contrat. Que veuillez ou non, vous serez con- « traints à fléchir la tête et plier le col, pour suppor- « ter et endurer tout ce qu'il plaira à Sa Majesté « d'ordonner. » Un autre député, Clapisson, disait à peu près la même chose dans des circonstances analogues : « Les lois et le vouloir du prince rendent « juste l'injuste, équitable l'inique, sacré et sain ce « qui était auparavant vicieux et profane... Il faut se « consoler par l'exemple de toutes les grandes villes « qui sont traitées de même. »

Le Consulat de Lyon perdait donc toute force de résistance contre les empiétements du roi.

Le Consulat et les Lyonnais. — Mais sa soumission au roi n'allait pas pour lui sans avantages. Depuis que les échevins étaient nobles, ils désiraient n'être plus confondus avec leurs administrés ; ils portaient un riche costume et paraissaient, dans les cérémonies, entourés d'une garde spéciale, la compagnie des arquebusiers. Ils étaient donc plus que jamais résolus à combattre toutes les tentatives que le peuple faisait pour participer aux fonctions municipales. Le roi les y aida puissamment. On le vit en plusieurs circonstances.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les artisans de Lyon étaient organisés en confréries ; ils pouvaient donc se réunir périodiquement pour discuter leurs affaires. Ces confréries étaient pour les échevins une cause permanente d'inquiétude ; ils y voyaient, non sans raison, un véritable parti populaire, avec un programme et des chefs. Ils essayèrent sans succès de les supprimer. De son côté, le parti populaire essaya souvent de renverser le Consulat. En 1515, le peuple protesta contre la mauvaise administration du Consulat ; ses chefs alléguaient que des dilapidations étaient commises ; les échevins, disait-on, perçoivent plus d'argent que le roi n'en demande et on ne sait pas ce qu'ils font du surplus ; leurs délibérations, leur comptabilité sont secrètes et suspectes. Le remède que proposaient les artisans, c'était le retour aux anciennes coutumes : le choix des maîtres des métiers électeurs à l'échevinage ne doit pas appartenir au Consulat, qui désigne toujours ses amis ou ses débiteurs, mais aux artisans. Ce mode d'élection, plus démocratique, empêchera que les dignités consulaires se perpétuent dans les mêmes familles, et assurera, avec un recrutement plus large, un choix meilleur. Bien entendu, le Consulat refuse de faire droit à ces réclamations : ce serait, dit-il, la destruction de la cité que d'en remettre le gouvernement au « populaire ». Le Parlement de Paris, consulté, est du même avis. Le roi, supplié d'intervenir, pense de même, et ajoute une sanction à l'arrêt qu'il rend. « Les excès, injures,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« voies de faits, tant par écrit qu'autrement, dont les « artisans se sont rendus coupables » seront jugés et sévèrement punis. Les chefs des artisans sont emprisonnés ; les plus compromis, Jean Gauthier, Jean de Villars, Pierre Grenoble, sont condamnés « à faire « amende honorable, un jour de marché, devant le « grand portail de Saint-Nizier, tenant chacun en « leurs mains une torche de cire ardente de la pesan- « teur de trois livres, et là, à dire que, faussement et « contre vérité, ils ont injurié les conseillers et avancé « mauvaises paroles, puis de là, à aller en l'hôtel « commun, où seront lesdits conseillers, faire sem- « blable amende honorable ». (1522.)

L'humiliation fut vivement ressentie. Et le mécontentement ne tarda pas à éclater en émeute. Ce fut en 1529, année de disette et de misère. On croyait, dans le peuple, que les riches avaient accumulé du blé pour le revendre à haut prix. Le 25 avril, il y avait une foule menaçante sur la place des Cordeliers. C'est « la Commune, disait-on, qui s'avance contre les « gros accaparants de cette ville ». Une affiche posée sur les murs avait accusé les spéculateurs « usuriers « et larrons » d'affamer le peuple, et donné rendez-vous, « pour y mettre ordre et police et ce, sans faute, « pour l'utilité et profit de la povre commune de cette « ville de Lyon et de moy — le *povre* (monde) ». Ce « povre » mystérieux dont l'appel avait été si bien entendu avait des troupes disciplinées qui surprirent le Consulat désemparé. Une bande força le couvent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des Cordeliers et y sonna le tocsin ; une autre occupa Saint-Nizier. Puis le fort de l'émeute se porta sur les maisons des riches suspects d'accaparement ou d'hostilité contre le populaire. Celle de Symphorien Champier, située sur la place des Cordeliers, fut dévastée ; la cave visitée et les tonneaux défoncés « par aucuns « maîtres d'artillerie vineuse et bons biberons ». La pâtisserie de Laurent Ducornat, rendez-vous des élégantes, la maison de Humbert et Henri Gimbre, riches marchands, enfin le grenier municipal furent pillés. Les échevins et les notables épouvantés s'étaient enfermés dans le cloître Saint-Jean.

Le lendemain, le lieutenant du roi, du Peyrat, calma la foule en annonçant que le blé (qui était monté à 55 sols) serait vendu à 16 sols le bichet. Les émeutiers commirent la faute de quitter Lyon et de marcher sur l'Ile-Barbe, où l'on croyait que les moines avaient de grandes provisions de blé. Le couvent, où les émeutiers furent bien reçus et hébergés, ne fut pas attaqué ; mais, revenus à Lyon, les émeutiers se trouvèrent en présence d'une force armée de 200 hommes organisée à la hâte par le capitaine de la ville. Ils durent se disperser, et le Consulat, rentré à l'Hôtel de ville, commença à exercer des représailles. Le roi envoya des troupes qui occupèrent la place des Cordeliers et installèrent de l'artillerie dans les rues (1er mai). Le 4 mai, onze potences étaient dressées et les exécutions commençaient. Le Consulat était aussi inquiet de l'intervention des troupes royales qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'avait été de l'émeute ; mais le roi n'était pas fâché de montrer qu'il était, à l'occasion, le seul capable de maintenir l'ordre, et ses 3000 lansquenets firent une répression telle « que pour l'avenir il en fût bonne mémoire ». Elle dura, et la terreur avec elle, jusqu'en 1531. La dernière exécution fut celle d'une femme qui avait dit « qu'il fallait tuer tous ces gros larrons de « la ville ». Le Consulat avait profité de l'émeute pour abolir les confréries de métiers. C'était chez elles que l'émeute avait pris naissance, que « le povre monde » avait recruté des combattants (d'après M.-C. Guigue).

La *grande rebeyne* (c'est le nom qui resta à cette insurrection) ne fut pas la dernière, mais ce fut la plus violente des tentatives faites par les classes inférieures pour prendre part au gouvernement municipal. Elles furent vaincues par l'union de l'aristocratie bourgeoise et du roi. L'aristocratie bourgeoise ne s'était sauvée qu'en sacrifiant une fois de plus à son allié son indépendance et, en même temps, celle de la ville. Aussi la pensée vint-elle au roi, véritable vainqueur en cette affaire, de détruire la vieille constitution municipale de Lyon. Henri II, en 1547, décida que les douze échevins seraient réduits à quatre, et que la présidence du Consulat serait donnée à un prévôt des marchands dont il se réservait le choix. L'édit qui aurait, dès ce moment, annulé le peu d'indépendance qui restait au Consulat lyonnais, ne fut pas exécuté immédiatement. Les guerres de religion, qui survinrent peu après, le firent oublier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais, quand la paix fut rétablie, Henri IV reprit le projet d'Henri II et l'exécuta.

Histoire politique de 1560 à 1594. Les guerres de religion. Lyon qui, par sa situation et son industrie, était un lieu de refuge ou d'établissement pour beaucoup d'étrangers, ressentit plus vite que les autres villes de France l'influence du mouvement de Réforme. On y trouvait des réformés dès 1524. Le séjour à Lyon de la sœur de François Ier, Marguerite d'Alençon, qu'on savait favorable aux idées nouvelles, empêcha le roi de persécuter les réformés de Lyon. Mais son départ, en 1525, les privant de toute protection, ils furent bientôt, comme ceux de Paris et d'ailleurs, recherchés et menacés. Les premières exécutions eurent lieu à Lyon en 1540 : quatre luthériens furent brûlés vifs ; les prédicateurs de la réforme furent pourchassés ; mais, comme il arrive, leur zèle s'en accrut, et même la hardiesse des fidèles, qu'on voyait parfois, en troupes, chanter des psaumes dans les rues. Les bûchers s'élevèrent de nouveau : le 31 octobre 1551, le pasteur Monier fut brûlé sur la place des Terreaux ; en 1553, cinq jeunes théologiens, venus de Lausanne, subirent le même sort. Ces incidents prouvent qu'il y avait à Lyon une Eglise protestante active ; mais il n'y eut pas avant 1560 de parti protestant.

Tentatives politiques des protestants. Prise de Lyon (1562). — La conjuration d'Amboise marque la première tenta-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tive politique des protestants. Les Lyonnais y prirent part. Son échec ne les découragea pas. Un officier de la maison de Condé, Edme de Ferrières, sire de Maligny, tenta de s'emparer de Lyon par un coup de main. Il réussit, avec la complicité des protestants lyonnais, à réunir, peu à peu et sans attirer les soupçons, 1200 hommes à Lyon. On n'attendait plus que quelques renforts, lorsque le roi de Navarre, qui dirigeait de loin l'opération, ordonna à Maligny de renoncer à sa tentative et d'emmener ses hommes à Limoges. La sortie des conjurés fut une opération difficile. Le capitaine de la ville, François Sala, apprenant que des transports suspects d'armes se faisaient en ville, envahit, avec les arquebusiers du Consulat, une maison de la rue Longue, qui en contenait un important dépôt. Les protestants qui s'y trouvaient se défendirent. Une bagarre eut lieu. Maligny essaya vainement, dans le désordre, de rallier ce qui lui restait de soldats et, finalement, s'enfuit à Genève, où il mourut (septembre 1560).

La tentative de Maligny fut le début d'une série de troubles à Lyon. Les passions étaient de jour en jour plus excitées. En 1561, le 5 juin, jour de la Fête-Dieu, la procession de Saint-Nizier fut attaquée par un exalté qui voulut s'emparer du Saint Sacrement ; on lui coupa le poing et on le pendit devant l'église. Quelques jours après, une bande fanatique massacrait le principal du collège, Barthélemy Aneau, suspect d'hérésie. Pourtant, le parti protestant grandis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sait en force et en nombre. Le comte de Sault, lieutenant du gouvernement (le gouverneur, maréchal de Saint-André, n'habitait pas Lyon), restait neutre dans les luttes religieuses, et passait même pour sympathique à la Réforme. Il laissa, malgré les édits, les protestants se réunir à leur aise, prêcher, baptiser « à la mode de Genève ». C'est alors que, enhardis, les protestants tentèrent de nouveau de s'emparer du gouvernement de la ville, et, cette fois, y réussirent.

Le principal temple des protestants lyonnais était situé à la Guillotière. Ils profitèrent des allées et venues que nécessitait l'exercice de leur culte pour introduire à Lyon des armes et des soldats des provinces voisines. Le Consulat, qui n'était pas sans savoir quelque chose de ces menées, n'osait rien faire, étant très divisé; quelques échevins ne cachaient pas leur sympathie pour la Réforme. Il était, de plus, unanimement hostile à l'envoi d'une garnison royale, qui eût été dangereuse pour les privilèges de la ville et pour l'exercice de son autorité. Le gouvernement, cependant, renseigné sur le danger que courait Lyon de tomber aux mains du parti protestant, et inquiet de l'inaction du comte de Sault, lui envoya un coadjuteur déterminé, ami des Guise, haï des protestants, Laurent de Maugiron. Son arrivée engagea les protestants à activer la réalisation de leurs projets, quand la nouvelle de la prise de Valence par le baron des Adrets, le bruit qu'un massacre général des protestants se préparait, enfin les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

instructions formelles du prince de Condé, les décidèrent à agir sans retard. Dans la nuit du 29 au 30 avril 1562, ils s'emparèrent des principaux carrefours, de l'Hôtel de ville, menacèrent le cloître Saint-Jean, que les chanoines abandonnèrent. Ils étaient maîtres de la ville le 30 au soir. Pierre-Scize capitula le 9 mai.

Le Baron des Adrets à Lyon. — Cependant, le baron des Adrets, chef du parti protestant en Dauphiné, apprenant la victoire des protestants de Lyon, voulut en profiter pour jouer un grand rôle. Il arriva, sans être appelé par personne, sans avoir d'ordre du prince de Condé (4 mai). Aussitôt, il s'y conduisit en maître et en soudard brutal. Il distribua à ses officiers les postes importants de la province et obligea les Lyonnais à se lancer dans une série de guerres contre les gouverneurs catholiques des provinces voisines. Une troupe partit vers Mâcon, une autre vers le Puy ; elles échouèrent toutes deux ; mais des Adrets réussit à s'emparer de Montbrison et de Montrond en Forez. Ce fut une guerre atroce : les habitants des villes furent massacrés, les campagnes dévastées. Le Beaujolais subit le même sort. Des Adrets ne put pas cependant se maintenir longtemps dans la province ; en septembre 1562, il était obligé de rentrer à Lyon.

L'occupation protestante fut plus durable à Lyon. Les vainqueurs y organisèrent immédiatement un véritable gouvernement, non contre le roi (car ils affirmaient « ne s'être saisis des forces en intention

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

onnais, en
s paysans,
re de mal-
ns la ville,
se payait
it pourtant
irable élan
es sommes
s baraques
isèrent ; on
x du pain.
inée, il res-
is la caisse
stituer une
vres. C'est
ppela plus
e par sous-
le l'échevin
ripteur est
Kléberg de
ppeler « le

u xve, c'est
ons royales
ance et du
nt de celles
rqué de la
somptueuse
mais entas-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

instructions formelles du prince de Condé, les décidèrent à agir sans retard. Dans la nuit du 29 au 30 avril 1562, ils s'emparèrent des principaux carrefours, de l'Hôtel de ville, menacèrent le cloître Saint-Jean, que les chanoines abandonnèrent. Ils étaient maîtres de la ville le 30 au soir. Pierre-Scize capitula le 9 mai.

Le Baron des Adrets à Lyon. — Cependant, le baron des Adrets, chef du parti protestant en Dauphiné, apprenant la victoire des protestants de Lyon, voulut en profiter pour jouer un grand rôle. Il arriva, sans être appelé par personne, sans avoir d'ordre du prince de Condé (4 mai). Aussitôt, il s'y conduisit en maître et en soudard brutal. Il distribua à ses officiers les postes importants de la province et obligea les Lyonnais à se lancer dans une série de guerres contre les gouverneurs catholiques des provinces voisines. Une troupe partit vers Mâcon, une autre vers le Puy ; elles échouèrent toutes deux ; mais des Adrets réussit à s'emparer de Montbrison et de Montrond en Forez. Ce fut une guerre atroce : les habitants des villes furent massacrés, les campagnes dévastées. Le Beaujolais subit le même sort. Des Adrets ne put pas cependant se maintenir longtemps dans la province ; en septembre 1562, il était obligé de rentrer à Lyon.

L'occupation protestante fut plus durable à Lyon. Les vainqueurs y organisèrent immédiatement un véritable gouvernement, non contre le roi (car ils affirmaient « ne s'être saisis des forces en intention

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« de tenir la ville pour autre quelconque que pour le « roy »), mais pour empêcher les catholiques d'exécuter les projets de massacre qu'ils leur prêtaient. Aussi reconnurent-ils pour gouverneur le comte de Sault. Puis ils organisèrent une garde de 2000 hommes, soldée sur le revenu des biens ecclésiastiques confisqués, proclamèrent la liberté de croyance des catholiques, mais interdirent la célébration de la messe, et enfin placèrent provisoirement auprès du Consulat en fonctions douze conseillers protestants ; à l'époque ordinaire des élections, en décembre 1562, les anciens échevins, soumis ou non au renouvellement, furent chassés et firent place à un Consulat entièrement protestant.

Les Lyonnais se seraient sans doute bornés à ces mesures révolutionnaires, mais modérées, si le baron des Adrets n'avait introduit à Lyon un élément de violence et de brutalité. Il conduisit ses bandes à l'assaut des églises. Saint-Jean fut dévasté, la bibliothèque, les archives, le trésor pillés, les statues de la façade brisées. Les autres églises furent plus méthodiquement dévastées. Ces violences furent réprouvées par la plupart des chefs protestants, et en particulier, par Calvin. Presque tous les membres du clergé furent expulsés de la ville. Le baron des Adrets provoqua aussi des persécutions contre les personnes. Un grand nombre de suspects furent emprisonnés ; beaucoup s'enfuirent dans les villages voisins. Il y eut tant de proscrits que les foires se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tinrent pendant quelque temps à Montluel. Certains protestants même s'exilèrent, pour ne point paraître approuver ces violences. Condé et Coligny se décidèrent à intervenir : ils sommèrent des Adrets d'avoir à modérer son zèle, puis Condé envoya à Lyon Soubise pour le supplanter dans le gouvernement, dont des Adrets s'était emparé sans son aveu. Des Adrets retourna en Dauphiné et Soubise mit fin à la terreur lyonnaise.

Fin de l'occupation protestante (1563). — En même temps que leur gouvernement, les protestants de Lyon avaient organisé leur « Eglise ». Le culte était célébré dans les anciennes églises catholiques. Le « Conseil » et le « Consistoire » (dont les membres sont nommés par le Conseil) administraient la communauté protestante ; les ministres en avaient la direction spirituelle. Deux d'entre eux prirent dans l'Eglise une place prépondérante, Jacques Ruffi, fanatique violent, et Pierre Viret, âme énergique, qui se montra aussi sage après la victoire que fidèle quand vinrent les mauvais jours.

Le gouvernement protestant se maintint à Lyon pendant un an (mai 1562-juin 1563). Le roi Charles IX n'ayant point voulu reconnaître pour légitime la conquête de Lyon par les protestants, la ville se trouvait en état de rébellion ouverte. Aussi devait-elle assurer sa défense. Cela coûtait cher. Le Consulat, pour payer les soldats, réparer les murs, comptait sur les revenus des biens ecclésiastiques confisqués.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ils furent insuffisants. Il fallut créer des impôts nouveaux et faire des emprunts forcés accompagnés d'inquisitions désagréables à tous les Lyonnais, sans distinction de parti. C'était une première cause de faiblesse. Il y en eut d'autres. Malgré les apparences, les réformés convaincus étaient à Lyon en petite minorité. Beaucoup de ceux qui se disaient protestants ne l'étaient que par frayeur ou par indifférence, prêts à redevenir catholiques à la première défaite du parti. Enfin, ce qui semblait dominer dans les préoccupations de la majorité des bourgeois de Lyon, c'était le souci de leurs intérêts commerciaux. Or, ces intérêts étaient gravement compromis par les résultats de la conquête protestante.

Aussi n'y eut-il pas de grandes difficultés à reprendre aux réformés cette ville dont ils avaient pensé faire le centre de leurs grandes opérations religieuses, politiques et militaires en France. Une armée, commandée par le gouverneur de la Bourgogne, Tavanes, s'étant emparé de Mâcon, vint s'établir à Anse et essaya de surprendre Lyon. Elle n'y réussit pas. Nemours, qui remplaça Tavanes, négocia adroitement avec des Adrets, que Soubise avait appelé à son secours. Des Adrets ayant trahi la cause protestante, la chute de Lyon ne pouvait beaucoup tarder. Malgré une heureuse expédition de ravitaillement faite en Dombes, malgré même une défaite infligée aux troupes de Nemours (7 mars 1563), Soubise dut finalement négocier une capitulation. Il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

obtint que Nemours, qui avait reçu la charge de gouverneur du Lyonnais, et que les Lyonnais détestaient fût remplacé dans le gouvernement par le maréchal de Vieilleville. La ville rentra dans l'obéissance royale en juin 1563. Vieilleville rappela les catholiques fugitifs, leur rendit les églises et laissa aux protestants trois lieux de réunion et de prière. Les foires furent rétablies. Le roi Charles IX et la reine-mère, Catherine de Médicis, vinrent visiter la ville un an après (juin 1564). Pour éviter le retour d'une semblable rébellion, le roi ordonna la construction d'une citadelle sur la colline Saint-Sébastien.

La Saint-Barthélemy (1572). — La politique d'équilibre que Catherine de Médicis avait fait triompher à Amboise (18 mars 1563) et que Vieilleville fut chargé d'appliquer à Lyon, ne fut pas de longue durée. Le gouvernement n'était pas assez fort pour empêcher de se battre deux partis qui se détestaient. Les représailles contre les calvinistes lyonnais furent d'abord modérées : les catholiques chassèrent du Consulat les quatre protestants qui y étaient restés. Les représailles ne devinrent violentes et sanglantes que lorsqu'elles furent encouragées par l'attitude du gouvernement. Catherine de Médicis soutenait tantôt les Guise et tantôt Coligny, pour qu'aucun des deux partis ne devînt trop décidément prédominant. Mais Coligny ayant conquis une trop grande influence sur Charles IX, la reine-mère voulut le faire assassiner.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le coup manqua. Alors, elle prépara un massacre général pour atteindre Coligny. Ce fut la Saint-Barthélemy. Pendant plusieurs semaines, Paris fut « un « champ de carnage ; la Saint-Barthélemy ne fut pas « une journée, mais une saison » (août 1572). A Lyon, le gouverneur Mandelot n'était pas homme à s'opposer aux violences que les nouvelles de Paris ne pouvaient manquer de provoquer ; il ne voulut pas non plus en prendre la responsabilité ; il laissa faire. Les huguenots les plus connus furent enfermés en foule au palais de Roanne, à l'Archevêché, aux Célestins, pendant que Mandelot se retirait à la Guillotière avec une troupe armée, pour surveiller, disait-il, des agitations inquiétantes du côté du Dauphiné. Alors, une bande envahit les prisons et massacra environ huit cents personnes. Quand tout fut fini, Mandelot revint à Lyon et dressa procès-verbal. Le Rhône charriait des monceaux de cadavres ; on repoussa dans le fleuve ceux qu'il rejetait sur ses bords (31 août). Personne, parmi les catholiques, n'osa justifier ou même excuser le massacre. Les historiens lyonnais contemporains, tous catholiques, s'abstiennent d'en parler ou disent leur ignorance des détails ; les procès-verbaux du Consulat ont été déchirés. Nous ne connaissons guère les événements que par un historien étranger à Lyon, de Thou.

La Ligue à Lyon (1589-1594). — L'avènement d'Henri III (1574) provoque une nouvelle réaction dans cette série de luttes religieuses où tout est caprice et surprise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Son gouvernement reste faible et indécis entre catholiques et protestants ; aussi les deux partis s'organisent-ils en dehors de lui. Les catholiques forment une immense association, la Sainte-Union (Ligue) pour combattre la Réforme ; elle a un chef, le duc de Guise (1576). Elle devient si puissante que le roi en est annihilé. A Lyon, le gouverneur qui succède à Mandelot est l'homme de la Ligue, le jeune duc de Nemours, fils du chef de l'armée royale de 1563, et frère des Guise par sa mère. Henri III emploie, pour se débarrasser du duc de Guise, le procédé en usage, l'assassinat (Blois, 1588). En même temps, il fait emprisonner l'ami du duc et l'agent le plus actif de la Ligue à Lyon, l'archevêque Pierre d'Epinac. Mais Henri III n'a pas à Lyon un homme sûr. Il écrit lettres sur lettres au Consulat pour le maintenir dans sa fidélité à sa cause. Le Consulat lui répond en adhérant solennellement à la Ligue. On ferme les portes de la ville ; les pennonages se réunissent en armes (25 février 1589) ; Lyon se considère comme en état de guerre contre le roi.

Ces événements firent renaître l'esprit d'indépendance municipale. Deux échevins allèrent lire dans les rues la formule d'adhésion à la Ligue : les habitants l'acceptèrent. Lyon se mit à agir comme une république indépendante. Mais le Consulat n'y joua pas le premier rôle : un Conseil de la Sainte-Union, où les échevins étaient représentés et avec eux les notables de la province, devint l'organe essentiel du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gouvernement ligueur à Lyon, négociant avec les voisins, faisant des armements, envoyant des ambassadeurs. Le Consulat ne gardait que l'administration de la ville, sans contrôle, il est vrai ; le gouverneur Nemours, révolté contre le roi, n'était plus qu'un personnage influent du Conseil, mais sans autorité prépondérante.

Les ligueurs n'étaient unis que par leur fanatisme catholique ; ils n'avaient pas de programme politique commun. Ils s'entendirent à Lyon pour chasser les protestants, et même les catholiques modérés (les « politiques »), qui avaient horreur de l'alliance avec l'Espagne ; mais ils se brouillèrent vite, à Lyon comme à Paris, sur toutes les autres questions. De même que Mayenne à Paris, Nemours à Lyon était hostile à l'esprit d'indépendance de la municipalité ; il voulait l'écarter, autant que possible, du gouvernement. Son plan était de se constituer une souveraineté dans la région lyonnaise, peut-être même de poser sa candidature au trône. Il échoua complètement ; son influence fut ruinée par celle d'un autre ambitieux, sans vues politiques précises, l'archevêque Pierre d'Epinac, et le Consulat finit par le faire emprisonner à Pierre-Scize.

Ces querelles intestines mirent les ligueurs lyonnais dans une situation dangereuse. Le frère de Nemours, Saint-Sorlin, opérait avec une armée aux environs de Lyon pour obliger le Consulat à délivrer son frère, tandis qu'Ornano, qui commandait les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

troupes royales, le menaçait d'autre part. On commençait à apercevoir l'absurdité de cette guerre sans issue, quand l'abjuration d'Henri IV acheva de désorganiser les ligueurs. Un grand nombre d'entre eux ne voyaient plus d'autre solution que la soumission au roi. Henri IV, qui le savait, fit approcher Ornano de Lyon, envoya un négociateur, le sieur de la Fin, qui fut assez adroit pour faire comprendre aux échevins qu'ils n'avaient d'autre moyen d'échapper à Saint-Sorlin que d'accepter la protection d'Ornano. Les échevins consentirent à négocier avec Ornano à la Guillotière, en janvier 1594. C'est en vain que Pierre d'Epinac essaya de faire échouer les négociations. Le peuple lyonnais mit de lui-même fin à cette crise en s'insurgeant contre les chefs ligueurs. Le 7 février, des barricades s'élevaient dans les rues ; le 8, les Lyonnais se paraient d'écharpes blanches (insigne des royalistes), « si bien qu'à 10 heures du « matin, il ne se trouvait plus chez les marchands « un pouce de taffetas ni de crêpe blanc à vendre ». On brûla, sur la place Saint-Nizier, la Ligue en effigie, sous la forme d'un mannequin représentant une vieille sorcière, et les échevins allèrent en cérémonie à la Guillotière chercher Ornano. Il entra en ville et, sur son passage, la foule cria : Vive le Roi !

La soumission de Lyon fut bientôt suivie de celle des villes de la province. Les « politiques » exilés revinrent. Les derniers ligueurs ne montrèrent aucune obstination.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Balthazar de Villars
Premier prévôt des marchands nommé par le roi (1598).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Modification de la constitution lyonnaise, par Henri IV (1595). — Henri IV était ravi. Il écrivit aux échevins sa satisfaction et promit de ne pas tenir rigueur aux Lyonnais de leur longue désobéissance. « Nous déclarons, « dit-il, que nous n'aurons jamais d'eux aucune « méfiance, ni désir de bâtir autres citadelles que « dans leurs cœurs et volontés. » En effet, il ne traita pas Lyon en ville rebelle, mais il jugea bon de prendre des précautions pour l'avenir. Les Lyonnais avaient commis la faute de ne mettre à leur soumission aucune condition. En 1595, un édit royal détruisit l'ancienne constitution communale. Le roi reprenait les projets d'Henri II, qui n'avaient pas abouti en 1547, supprimait huit échevins sur douze et donnait aux quatre autres un chef, le prévôt des marchands, dont, sans le dire formellement, il se réservait la nomination. Le nouveau régime fut définitivement établi en janvier 1598, après deux ans de transition, pendant lesquels Henri IV laissa fonctionner quatre anciens échevins. Le premier prévôt des marchands qu'il choisit fut un de ces « politiques » exilés par les ligueurs, Balthazar de Villars.

Ainsi disparut le vieux Consulat lyonnais. C'était une institution aristocratique ; il avait, pour empêcher la participation du peuple aux fonctions municipales, encouragé les empiétements et les abus de pouvoir du roi, qui le défendait contre le peuple. Le peuple fut vaincu, mais le roi transforma le Consulat pour en faire un docile instrument de son autorité

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une nouvelle période de l'histoire de Lyon s'ouvre en 1595.

La vie matérielle de Lyon au XVIe siècle.

Le Commerce. La Douane de Lyon. — Un ambassadeur vénitien passant à Lyon en 1528, écrivait : « Lyon est une ville bien « peuplée et assez bien construite. La plupart des « habitants sont des étrangers, surtout des Italiens, « à cause des foires qu'on y tient, du commerce et « des échanges qu'on y fait. Le plus grand nombre « de marchands est de Florence et de Gênes. Les « ouvriers en toutes sortes d'ouvrages ne manquent « pas à Lyon, ni les boutiques non plus ; elles sont « pleines des diverses marchandises qui y affluent « à cause des foires. » Quelques années plus tard, en 1536, deux Piémontais, Turquet et Nariz, proposèrent aux échevins d'amener à Lyon des tisseurs gênois de soie et de velours, et d'y établir une manufacture. François Ier, sollicité, accorda avec empressement une autorisation qui lui faisait espérer d'enlever à Gênes le monopole de la fabrication des velours. L'entreprise réussit, modestement d'abord. Lyon mit plus de cinquante ans à égaler sa rivale, Tours, mais le progrès de la « fabrique » une fois lancé ne s'arrêta plus.

Le roi comptait, d'ailleurs, et non sans raison, sur les revenus que pourrait lui fournir une ville aussi bien située que Lyon. L'édit de 1540 ordonna que toutes les étoffes d'or, d'argent et de soie, les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ouvrages de fils d'or, d'argent et de soie, les soies cuites et teintes venant d'Italie, d'Avignon et d'Espagne fussent portées à Lyon, pour y acquitter un droit de 5 pour 100 de leur valeur, majoré de 2 écus par pièce pour le velours de Gênes, de 3 livres pour le satin et de 30 sols pour le taffetas. Un bureau spécial fut créé à Lyon pour percevoir ces droits. En 1544, on en créa de nouveaux. Toutes les marchandises qui entraient à Lyon, françaises ou étrangères, furent assujetties à un droit de 2 1/2 pour 100. C'est l'origine de la *douane de Lyon*. Elle reçut, en 1585, une nouvelle extension. Toutes les marchandises étrangères entrant en France par la Méditerranée ou les Alpes, par la Suisse et la Franche-Comté, toutes les marchandises originaires de la Provence, du Dauphiné et du Languedoc, destinées à Lyon ou à l'étranger, durent être portées à Lyon pour y payer la douane. La ville devint ainsi le plus grand entrepôt de marchandises du Sud-Est français. Au moment des foires le trafic y était énorme. L'obligation de transporter les marchandises à Lyon, très lourde aux marchands de la région, était un important élément de la prospérité de la ville.

L'Aumône générale. — A mesure que Lyon devenait une ville plus commerçante, plus industrielle, il était plus exposé à des crises de misère. Les institutions de bienfaisance ou d'assistance y étaient déjà nombreuses ; « le Grand Hôtel-Dieu », administré par les échevins depuis 1486, était un de leurs principaux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soucis. En 1531, une disette survint en Lyonnais, en Savoie, en Dauphiné, qui, en ruinant les paysans, risquait d'affamer Lyon. Un grand nombre de malheureux des campagnes se réfugièrent dans la ville, espérant y trouver du secours ; le blé se payait 60 sous le bichet, au lieu de 10. Il fallut pourtant secourir cette multitude ; il y eut un admirable élan de charité. Le Consulat dépensa de grosses sommes pour loger les pauvres réfugiés dans des baraques qu'on éleva à Ainay ; les bourgeois se cotisèrent ; on put acheter du blé et faire baisser le prix du pain. Au bout de trois mois, la crise étant terminée, il restait encore 396 livres 2 sous 6 deniers dans la caisse de bienfaisance. Cela donna l'idée de constituer une caisse permanente de secours aux pauvres. C'est l'origine de l'*Aumône générale*, qu'on appela plus tard l'hospice de la Charité. Elle fut fondée par souscriptions et reçut ses statuts, en 1533, de l'échevin Jean Broquin. Le nom du premier souscripteur est resté populaire : c'est celui de Jean Kléberg de Nuremberg, que sa bienfaisance a fait appeler « le « Bon Allemand ».

Fêtes publiques. — Au XVIe siècle, comme au XVe, c'est dans les fêtes publiques, dans les réceptions royales qu'on voit la preuve matérielle de l'aisance et du luxe des bourgeois. Elles diffèrent pourtant de celles du siècle précédent par un goût plus marqué de la représentation, par une imagination plus somptueuse et plus riche en formes vivantes. Les Lyonnais entas-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sent, dans ces défilés interminables, avec une prodigalité incroyable, les trésors de leur pensée et de leur bourse. Chacune de ces fêtes est comme un drame touffu où tout le monde joue son rôle, enfants vieillards, jeunes filles, grandes dames, riches notables, gens du peuple. Lyon étant sur la route de l'Italie, les rois, qui y vont souvent faire la guerre, le traversent à l'aller et au retour. Charles VIII y était venu. Louis XII y passa quatre fois. François Ier y fit retentir à plusieurs reprises le tumulte de ses gens de guerre. En 1548, les magnificences les plus extraordinaires furent offertes à Henri II et à Catherine de Médicis. Ils virent les arquebusiers du Consulat vêtus de satin blanc rayé d'or, coiffés de panaches blancs et noirs semés de paillettes d'or ; les soixante corps de métiers en collet et pourpoint de velours. Les « nations » étrangères avaient rivalisé de luxe : les Lucquois défilèrent à cheval en robe longue de velours noir, précédés de pages habillés à la romaine, suivis d'autres pages en velours blanc ; les Florentins en robe cramoisie doublée de drap d'or, montés sur des chevaux turcs ou des genêts d'Espagne ; puis les Gênois, les Milanais, les Allemands des villes impériales, tous splendides, et les corps constitués, Clergé, Sénéchaussée, et le Consulat précédé du capitaine de la ville avec 160 hommes en cottes d'armes romaines tissues d'or et d'argent, et des mandeurs en robes écarlates ; les douze échevins en satin noir sont montés sur des mules harnachées de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

velours, que mènent des laquais en soie cramoisie. — Les spectacles sont aussi curieux, plus savants et plus classiques qu'au siècle précédent. L'histoire, la mythologie païenne remplacent les légendes chrétiennes. C'est Munatius Plancus qui, ici, élève un obélisque à la gloire d'Henri II ; là, dans une forêt remplie d'animaux sauvages, Diane et ses nymphes chassent un lion et le ramènent enchaîné aux pieds du roi ; le Rhône et la Saône sont symbolisés et figurés par des statues. Neptune fait sortir un cheval d'un coup de trident, et Minerve jaillir l'olivier. Et la fête ne sait pas finir. C'est, plusieurs jours durant, d'autres défilés, d'autres spectacles.

Il y a certainement là plus qu'une manifestation de richesse, il y a aussi la joie de contenter son cœur et ses yeux, d'élargir une existence longtemps étroite et contenue. L'Olympe de la Grèce vient dérider et ravir ces marchands, ces ouvriers sortis de leurs sombres masures, au grand soleil de l'art et de la beauté. Aussi, déjà dans l'éclat de cette vie matérielle, pouvons-nous deviner une ardeur et un élan vers la vie de l'esprit.

La vie intellectuelle au XVIe siècle.

Lyon n'a jamais eu, à aucun moment de son histoire, une vie intellectuelle plus intense qu'au XVIe siècle. Il fut, au moins dans la première partie du siècle, le premier centre français de renaissance. Aucune ville, si ce n'est Venise, n'a plus imprimé de livres. Il est né à Lyon

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des artistes et des poètes: Philibert de l'Orme, Maurice Scève et Louise Labé ; il y est venu beaucoup de ceux qui ont brisé les anciens cadres de la pensée et de la beauté. On ne peut que détacher de cette énorme activité deux ou trois faits caractéristiques.

PHILIBERT DE L'ORME.

Le Collège de la Trinité. — Les hommes du XVIe siècle se sont émancipés des façons de penser du moyen âge. Aussi n'est-il pas étonnant que l'éducation et l'instruction des jeunes gens aient subi des transformations profondes. Elles étaient, jusque là, sous la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tutelle de l'autorité ecclésiastique. Lyon n'avait que des écoles annexées aux églises, à la cathédrale surtout, et surveillées par le Chapitre de Saint-Jean. En 1527, le premier collège laïque fut fondé. La Confrérie de la Trinité possédait des granges et des vignes à l'extrémité de la rue Neuve, sur les bords du Rhône. Elle y avait établi une école pour les enfants des confrères. Cette école, qui ne prospérait guère, fut cédée par elle au Consulat, qui établit à sa place un collège public (21 juillet 1527). Les échevins en confièrent l'administration à un recteur laïque, chargé, sous leur contrôle, du recrutement des régents. Un des premiers et le plus célèbre de ces recteurs, Barthélemy Aneau (recteur en 1540, puis en 1558), était un lettré distingué. Sa maison était le rendez-vous des poètes et des artistes. Lui-même écrivain fécond, il fit pour les élèves du collège des pièces de théâtre qu'ils jouaient en public, le *Mystère de la Nativité*, *Lyon Marchant*. Le public pouvait aussi juger de l'enseignement du collège en assistant aux « exercices littéraires ». Aneau était entouré d'hommes remarquables, tous savants et érudits, qu'il avait attirés à Lyon : le Bressan Claude Bigotier, poète latin, l'Auvergnat Gilbert Ducher, éditeur de textes latins, le Vaudois Christophe Milieu, qui fut un des premiers à faire des recherches historiques sur les origines de Lyon. Aneau lui-même enseigna longtemps la rhétorique. Le collège avait acquis, vers 1560, une grande réputation. La ville, qui en était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fière, avait agrandi les bâtiments. Malheureusement, le fanatisme religieux arrêta net son développement si original et si intéressant. Aneau, à cause de son savoir et de sa liberté d'esprit, était suspect de sympathie pour les protestants. Ses adversaires représentaient le collège comme un foyer d'hérésie. Comme c'était le temps où les Jésuites s'organisaient en France et tâchaient d'y conquérir les classes moyennes en s'emparant de l'éducation publique, il est probable que les accusations portées contre Aneau et le Collège n'étaient pas désintéressées.En tout cas, elles ne furent pas sans résultats : en juin 1561, pendant qu'une procession passait sur le quai du Rhône, une bande, sans doute organisée, força les portes du Collège, entra dans le cabinet de travail d'Aneau et le massacra. Les meurtriers ne furent jamais poursuivis et on imagina plus tard de raconter qu'une pierre avait été jetée des fenêtres du Collège sur la procession, pour justifier cet assassinat. Les Jésuites furent appelés à recueillir le bénéfice de la mort d'Aneau. Après un intérim de quatre ans (1561-1565), pendant lequel le Collège végéta, le jésuite Edmond Auger traita avec le Consulat et fit céder le Collège à sa Compagnie. Il resta désormais entre les mains des Jésuites (sauf une courte interruption, de 1595 à 1604) jusqu'à l'expulsion de 1762.

Les Artistes. — L'art s'émancipe aussi des traditions du passé. C'est un Lyonnais, Philibert de l'Orme, qui, entre tous les architectes, contribua le plus à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

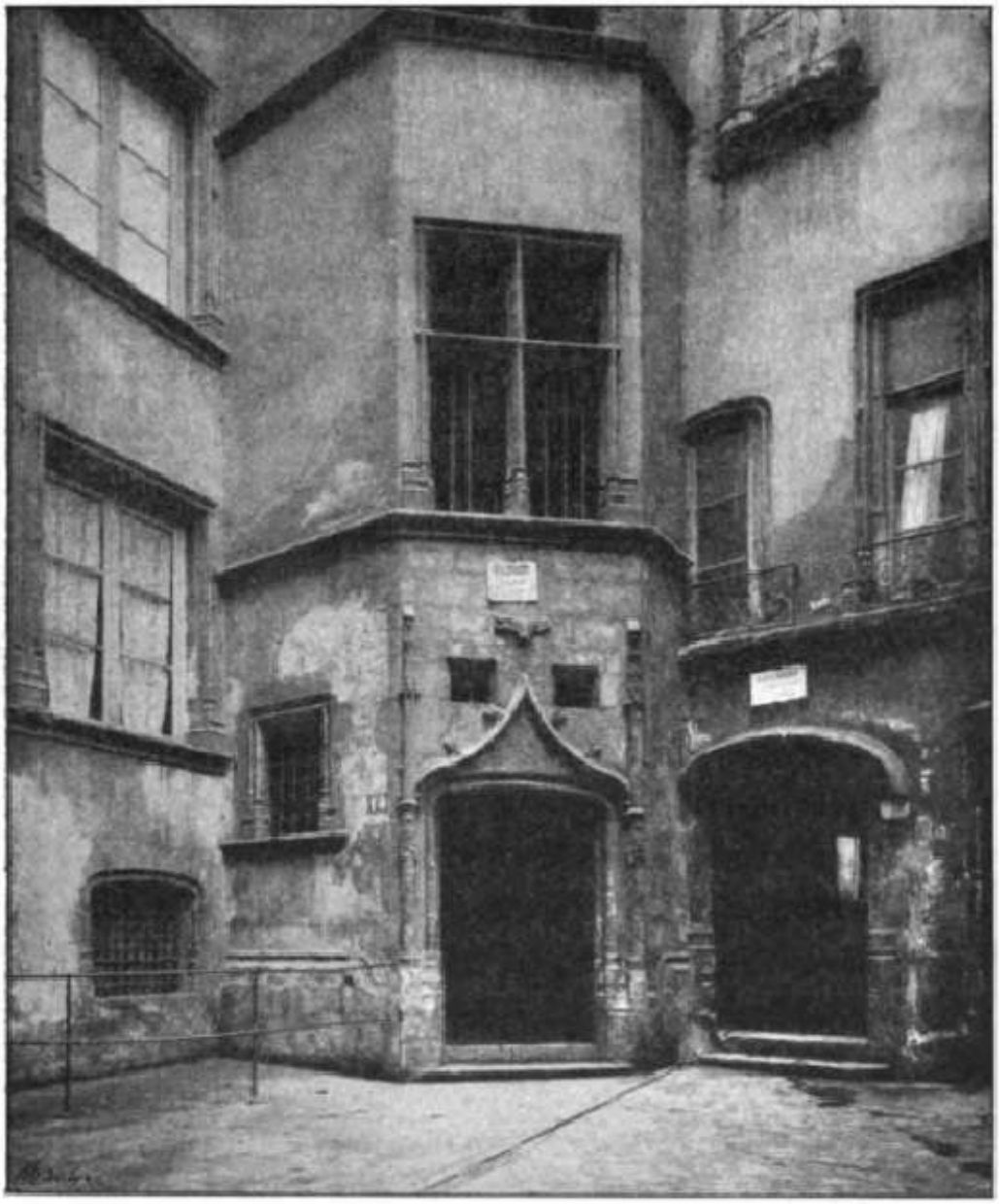

HÔTEL GADAGNE.

(rue de Gadagne nos 12 et 14).

Acquis par la ville dans l'intention d'y installer le Musée historique de Lyon.

(Cliché Victoire).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

orienter la construction vers des formes nouvelles. Il fut le plus savant et le plus habile des constructeurs de son siècle. Il reste malheureusement un très petit nombre de ses œuvres à Lyon ; et elles sont parmi les moins importantes : une galerie de cour intérieure (rue Juiverie, n° 8) subsiste de la maison qu'il construisit pour Antoine Bullioud, le receveur de la ville ; un puits (construit pour la maison n° 53, rue Saint-Jean). Le portail de Saint-Nizier, qu'on lui a attribué, n'est pas de lui. Mais son influence fut sans doute importante sur les architectes moins connus qui ont construit les demeures de riches Lyonnais, si nombreuses encore dans les quartiers Saint-Paul et Saint-Jean. Les façades, encore que les fenêtres en soient élégamment ouvragées, ne donnent pas l'idée de leur beauté. Il faut pénétrer dans les étroites allées, sous les voûtes aux nervures apparentes, jusque dans les petites cours intérieures. Dans un angle est le puits, dans un autre l'escalier en saillie, enfermé dans une tourelle à pans qui se prolonge jusqu'au-dessus du toit ; des galeries superposées largement ouvertes mettent l'escalier en communication avec les étages. On a le goût et le soin du détail : les belles grilles en fer forgé, les portes et les meubles de bois sculpté ornent ces maisons, dont le délabrement actuel laisse mal apercevoir qu'on y a mené une vie large et éclairée par des satisfactions d'art.

Les Imprimeurs et les Ecrivains. — La production littéraire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a été moins éprouvée par le temps, l'imprimerie ayant sauvé les œuvres.

La réputation de l'imprimerie lyonnaise grandit au XVIe siècle. L'imprimeur est un artiste, un érudit, souvent un écrivain ; il correspond avec les écrivains en renom, qui viennent à Lyon surveiller l'impression de leurs ouvrages. Il y a entre eux des liens de famille, d'amitié : Josse Bade, correcteur chez Trech-

L'imprimeur Sébastien Gryphe.
(D'après la *Prosopographie* d'Antoine du Verdier.)

sel, épouse sa fille, et marie les deux siennes, l'une à Robert Estienne, l'autre à Michel Vascosan. Les plus illustres forment des ouvriers qui, à leur tour, acquièrent la gloire. Sébastien Gryphe eut pour ouvriers Etienne Dolet et Jean de Tournes. Certaines maisons sont célèbres dans toute l'Europe. On connaît partout l'adresse de Guillaume Roville « en rue Mercière, « à l'écu de Venise » ; Jean de Tournes est l'Elzevir

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

français. Chacun d'eux a sa marque, son blason, sorte de signature d'artiste, avec sa devise. Les graveurs travaillent pour eux, font à leurs livres des encadrements et des frontispices. La gloire du graveur Salomon Bernard est inséparable de celle de l'imprimeur Roville. C'est une nouvelle aristocratie, intellectuelle celle-là, qui prend sa place dans le monde nouveau où l'esprit se fait dans l'opinion une place conquise sur la gloire jusqu'ici exclusive des gens d'épée.

Les lettrés sont nombreux. Les plus riches sont amateurs de livres, d'antiquités. Ils collectionnent les marbres, les inscriptions, les bronzes antiques. On va voir, au Gourguillon, les « cabinets » de Nicolas de Lange, de Claude de Bellièvre, de Guillaume de Choul. On s'y rend et on y cause ; la société est choisie et savante : c'est Symphorien Champier, grand amateur d'antiquités, premier médecin du duc de Lorraine, dont l'érudition est inférieure à la bonne opinion qu'il en a ; c'est Benoît du Troncy, Jean du Peyrat le poète, Charles Fontaine, Pierre Sala, seigneur de l'Antiquaille, le grammairien Claude Mermet, le procureur du roi Pierre Bullioud, dont les dîners en sa maison de la rue du Bœuf sont des événements littéraires. Tout ce monde de lettrés a l'esprit curieux, ouvert sur toutes choses. Un riche bourgeois, Jean Neyron, bâtit à la Déserte le premier théâtre permanent de la ville. Mais c'est, avec l'érudition, la poésie qui les passionne. Les femmes y

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

réussissent : Jeanne Gaillard, Pernette du Guillet, Claudine et Sybille Scève sont célèbres.

Dans la brillante école poétique de Lyon, deux noms se détachent, hors de pair, Maurice Scève et Louise Labé.

Maurice Scève est un poète très obscur et très bizarre ; il a débuté par des « blasons », que Marot avait mis à la mode, descriptions allégoriques et quintessenciées d'un objet ; puis, dans sa Délie, il a chanté l'amante idéale (Délie est peut-être l'anagramme de l'Idée) toujours en symboles obscurs et parfois pédants, parfois aussi d'un accent personnel et touchant, non encore entendu dans notre littérature :

Si de sa main, ma fatale ennemie,
Et néanmoins délices de mon âme,
Me touche un rien, -- ma pensée endormie
Plus que la mort sous la pesante lame,
Tressaute en moi, comme si, d'ardent flamme
L'on me touchait, dormant profondément.

Les étoiles de la Pléiade ont reconnu en lui le précurseur de la poésie nouvelle et l'ont admiré comme un maître.

Louise Labé, « la Belle Cordière », fille d'un cordier de Lyon, avait reçu la plus belle éducation ; elle savait le grec, le latin, l'espagnol, l'italien et la musique. Très jeune, elle « prit rang dans le bataillon des « plumes dorées » et, amoureuse d'aventures, à seize ans, combattit au siège de Perpignan. Revenue à Lyon, mariée au cordier Ennemond Perrin, elle ouvrit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son salon aux poètes, aux artistes, aux érudits. On aimait sa grâce, « sa face plus angélique qu'hu- « maine ». On admirait son génie poétique. Elle a laissé une comédie charmante, *la Folie et l'Amour*,

Louise Labé.

et des poésies dont quelques-unes toutes de tendresse naïve ou d'ardente passion, vivront autant que notre langue.

Tant que mes yeux pourront larmes répandre
A l'heur passé avec toi regretter,
Et, qu'aux sanglots et soupirs résister
Pourra ma voix, et un peu faire entendre;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tant que ma main pourra les cordes tendre
Du mignard luth, pour tes grâces chanter ;
Tant que l'esprit se voudra contenter
De ne vouloir rien hors que toi comprendre,

Je ne souhaite encore point mourir.
Mais quand mes yeux je sentirai tarir,
Ma voix cassée et ma main impuissante,

Et mon esprit, en ce mortel séjour
Ne pouvant plus montrer signe d'amante,
Prîrai la mort noircir mon plus clair jour.

La Belle Cordière est toujours restée populaire dans le souvenir des Lyonnais. C'est le nom le plus vivant, la plus brillante physionomie de la renaissance lyonnaise, où les femmes ont tant de place. Peut-être peut-on, si l'on tient à retrouver sous les traits individuels des signes caractéristiques d'une race et d'une époque, voir, comme Sainte-Beuve, en Louise Labé, « telle qu'on la rêve de loin, et telle qu'on la « devine d'après ses aveux, le type poétique et bril- « lant de la race des femmes lyonnaises, éprises « qu'elles sont de certaines fêtes de la vie, se visitant « volontiers entre elles, avec des bouquets à la main, « et goûtant d'instinct les vives élégances et les par- « fums ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE III

LYON SOUS LA MONARCHIE ADMINISTRATIVE

— 1595-1789 —

Première période : le XVIIe siècle (1595-1715)

Histoire politique de 1595 à 1643. La constitution politique établie à Lyon par Henri IV semblait respecter l'indépendance consulaire. Rien n'y était dit qui pût faire croire que le roi avait l'intention d'y toucher. Si on se trompa à ces apparences — ce qui est peu probable — l'illusion ne fut pas de longue durée. Ce n'était pas seulement une humiliation que Lyon avait subie : entré dans le royaume avec sa constitution propre, il avait signé un contrat volontaire avec le roi qui, maintenant, le déchirait sans son consentement. Désormais, plus d'élections libres. Les maîtres des métiers, solennellement réunis à la Saint-Thomas, ne faisaient plus qu'enregistrer les volontés du gouverneur royal. Sans doute, ils se gardaient de l'avouer et se donnaient l'air de choisir librement les candidats indiqués comme agréables au roi. Il leur arriva, si l'intervention était trop pressante ou trop brutale, de risquer une résistance ; mais c'était aussi rare qu'inutile.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mieux valait se résigner et sauver les apparences. « Il faut, disent-ils, fléchir prudemment aux choses « qu'on ne saurait éviter, tenant plus à propos que « les coups qu'il faut souffrir se donnent entre deux « portes et à couvert, que publiquement. »

Décadence de l'autorité consulaire sous Henri IV. — Ce Consulat nouveau, démembré et soumis, perd chaque jour un peu de ses attributions ; c'est une forteresse qui se dégrade. Il avait la garde de la ville et détenait les clefs des portes et des chaînes de la Saône. Henri IV a décidé que les échevins conserveraient les clefs pendant le jour, c'est-à-dire tant que chaînes et portes sont ouvertes, et que la nuit, quand elles sont fermées, les clefs seront remises au gouverneur. Et, au début de chaque année, nos échevins procèdent gravement au partage des clefs de ces portes ouvertes se consolant à penser que « cela ne tire pas à consé- « quence pour les privilèges de la ville ». Ce sont les termes mêmes de l'édit d'Henri IV. Mais Henri IV mort, le Consulat travaille activement à reconquérir ses clefs ; il envoie à Paris députations et mémoires, bien déçu quand le nouveau roi déclare, comme l'ancien, que, bien que « n'ayant pas moins de confiance « en eux », il laisse les clefs au gouverneur pendant la nuit, toujours « sans tirer à aucune conséquence « pour les privilèges de la ville ».

Le roi se soucie de pourvoir lui-même à la défense de la ville. Depuis 1594, une garnison suisse y est restée installée. Pourtant Lyon est exempt du loge-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment des gens de guerre. Voilà encore une de ces discrètes violations des franchises de la ville qu'on accepte sans rien dire, sans avouer. Et c'est chose plaisante de voir le Consulat qui a accepté les Suisses continuer à prendre toutes les précautions d'usage quand une troupe royale doit passer par Lyon : arrive-t-elle par la Saône en bateau, un double cordon de pennonages alignés, en armes, tout le long des deux quais, l'empêcherait de débarquer, si l'envie lui en prenait ; quand elle vient par la Guillotière et traverse la ville, les rues latérales au parcours sont aussi bien gardées. L'honneur et les privilèges de la ville sont saufs.

Il n'en est pas toujours de même. Quand la volonté royale pénètre dans les plus intimes affaires de la ville, il y a quelques moments pénibles à passer. L'échec de la Ligue pesa longtemps sur la ville. Non seulement elle y perdit son reste d'indépendance municipale, mais elle y gagna un nouveau maître : l'*intendant*. Henri IV envoya à Lyon un intendant chargé de liquider les dettes que l'échevinage avait faites pour soutenir la Sainte-Union. Mais cet agent, les dettes liquidées, est resté à Lyon. Le Consulat est obligé de payer, de loger ce surveillant très importun de ses paroles et de ses actes.

Pour se consoler de déchoir en autorité, les échevins se haussent en splendeur extérieure. Ils règlent minutieusement un cérémonial compliqué d'installations, de séances, de fêtes, d'enterrements. Ils portent un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

somptueux costume, la robe en damas violet, la toque de velours ; ils confient à un peintre officiel le soin d'immortaliser leurs traits et leurs blasons. Mais ces compensations d'amour-propre ne touchent que les familles consulaires. Elles n'empêchent pas les Lyonnais de penser que tout va mal depuis la « réduction » de 1595. On dit, en ville, que les bonnes coutumes se perdent, que, chaque jour, s'insinue une « nouveauté « ruyneuse et dangereuse ». Et la cause unique, toute-puissante, c'est que le roi a toujours besoin d'argent. Au gré de ses besoins, il attaque et ruine lentement le bloc des privilèges de Lyon. De là, entre les échevins et le roi, des discussions, des marchandages où le roi, quand il consent à discuter, a toujours le dernier mot et où, quand il le veut, il sait réduire au silence ses « chers et aimés » échevins de Lyon.

Car le roi connaît leurs côtés faibles. Il sait mieux que personne qu'il n'y a pas toujours identité d'intérêts entre le Consulat et les Lyonnais. Par exemple, la masse du menu peuple, non propriétaire, ne tire aucun profit de l'exemption des tailles ; c'est même pour lui une lourde charge, puisque toute augmentation de dépenses se traduit par une élévation de l'octroi. Le roi sait aussi que l'administration consulaire est loin d'être irréprochable. Si le public connaissait la comptabilité consulaire, il y aurait du tapage. Malgré toutes les précautions, il y en a quelquefois. En 1618, les Lyonnais, s'apercevant qu'ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

payent depuis vingt-cinq ans un subside supplémentaire de 3 livres par pièce de vin pour achever de régler les dettes de la Ligue, et pensant que ces dettes auraient dû être depuis longtemps éteintes, s'ameutent contre l'Hôtel de ville, et les échevins doivent promettre l'abolition du subside.

Si tout le monde ne fait pas de bruit, tout le monde se plaint. Les impôts augmentent. Le régime douanier, devenu plus dur depuis la création de la douane de Valence, porte préjudice aux foires de Lyon ; les métiers chôment. Henri IV n'est pas populaire à Lyon ; on y déteste Sully « qui se butte à surcharger « cette ville, disent les échevins, comme chacun « sait ».

Le Consulat sous Richelieu. — On espère un instant que la régence de Marie de Médicis, la jeunesse de Louis XIII, amèneront des adoucissements au nouveau régime. Il n'en est rien. Louis XIII vient à Lyon en 1622. On dépense 60.000 livres pour le recevoir ; mais il n'accorde aucun soulagement à la ville. Quand Richelieu prend le pouvoir, en 1624, il exige, avec plus de dureté et de persévérance qu'aucun gouvernement ne l'avait jamais fait avant lui, de la soumission et de l'argent. Il étend les pouvoirs de l'intendant, surveille de très près et lui-même les élections à l'échevinage, exige une obéissance complète des échevins à Charles d'Halincourt, gouverneur depuis 1608, dont l'arrogance est souvent brutale. Sous ce grand ministère, l'habitude même des protestations

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contre les « nouveautés ruyneuses » se perd. Toute remontrance est inutile, puisque toute résistance est vaine. Le Consulat devient une fin de carrière pour le bourgeois enrichi dans le commerce, qui n'a plus que l'ambition d'être noble. Or, quand il a servi deux ans comme recteur des hôpitaux et donné des preuves palpables de sa générosité, il entre à la Conservation et, de là, à l'échevinage, d'où il sort noble, lui et sa postérité, pourvu qu'il promette de ne commercer désormais qu'en gros. Ajoutez l'honneur d'être des premiers citoyens de la ville, d'avoir un beau costume, de recevoir des princes, de révoquer quelques commis. Il est clair qu'il ne manque pas de gens pour trouver que le Consulat est utile, agréable même, malgré les mauvais jours où le gouverneur est en colère et menace le prévôt des marchands de son bâton.

La Fiscalité de Richelieu. — Richelieu sait se faire obéir. Les ordres qu'il donne sont d'espèce unique, ou à peu près. Il veut de l'argent. En quoi il ressemble à tous les gouvernements précédents. Mais il en veut davantage, plus souvent, sans mesure et sans discrétion, par tous les moyens, les plus mauvais surtout.

Les impôts anciens, il les augmente : la douane de Lyon est « réappréciée », c'est-à-dire fortement accrue; la douane de Valence, que le roi avait supprimée, est reconstituée. Il crée des taxes nouvelles, pour la levée, l'équipement, le passage des gens de guerre, les quartiers d'hiver ; Lyon, de par ses privilèges, en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est exempt. Richelieu n'en a pas souci et va jusqu'à demander, en une seule année, pour cet objet, 350.000 livres (1637). Les sacrifices que fait la « com-« munauté » de Lyon n'empêchent pas les particuliers d'être personnellement sollicités de secourir le roi. On leur distribue à trois reprises (1635, 1639, 1640) des rentes sur les gabelles et les aides. Comme ils montrent peu d'empressement à avancer un capital à un créancier aussi peu sûr que le roi, on les taxe d'office, par ministère d'huissier, appuyé de sergents. L'opération coûte à peu près 2 millions aux Lyonnais.

La vente des offices est un procédé moins brutal. Richelieu ne l'a pas inventé : depuis plus d'un siècle, quand le roi crée un emploi public de finance ou de justice, il le met en vente ; les fonctionnaires du roi de France sont propriétaires de leur charge. Mais Richelieu est original en ceci qu'il crée des offices qui ne servent à rien, sinon à rapporter au roi l'argent qu'ils coûtent à leur acheteur. Les administrations municipale, financière et judiciaire sont une mine d'offices à exploiter. Voici comment : le Consulat remplit lui-même ou par ses agents une foule de fonctions, gratuitement ou à peu de frais. Il suffit au roi de décider que ces fonctions seront remplies par des « officiers » royaux pour en tirer aussitôt l'argent que procure la vente de ces offices. Naturellement, le Consulat ne veut pas se laisser dépouiller et rachète lui-même les offices créés. Le même procédé peut s'ap-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pliquer à tous les emplois publics. Là où un fonctionnaire suffisait, on en crée deux, trois ou quatre qui, alternativement, un an sur deux, trois ou quatre, exercent leur emploi. C'est un gros bénéfice pour le roi, mais c'est une énorme diminution de revenus pour les anciens propriétaires d'offices, qui voient réduire dans la même proportion les recettes de leur charge. On peut aussi créer des offices entièrement nouveaux, dont les titulaires percevront des taxes nouvelles destinées à les rémunérer. Ainsi s'accroît dans le royaume le nombre des fonctionnaires inutiles, oisifs, et ruineux pour le public qui, au bout du compte, est obligé d'assurer leur existence. Richelieu vendit pour 500 millions d'offices dans le royaume. Lyon en eut sa bonne part : commissaires aux saisies réelles (deux en 1626, six en 1639) ; contrôleurs des actes et expéditions des greffiers, notaires, tabellions; receveurs des épices (frais de justice) ; contrôleurs des deniers patrimoniaux et octrois de Lyon ; procureur du roi et greffier du Consulat ; contrôleurs des fermes, lieutenants des contrôleurs ; receveur des rentes de l'Hôtel de ville, etc., etc. Il faut noter que presque tous ces offices sont payés deux ou trois fois par la ville, qui les rachète pour les éteindre. Quand elle s'en est débarrassée à prix d'argent, le roi les ressuscite et, de nouveau, il faut les payer encore.

Une fiscalité aussi pressante est un continuel objet de plaintes. Les commerçants et les industriels gémissent de l'augmentation des douanes, des exactions

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des commis ; les foires sont chaque année plus médiocres. La ville se dépeuple ; on émigre pour se soustraire aux taxes et aux emprunts ; le bas peuple meurt de faim. C'est le thème ordinaire des doléances du Consulat, des notables de la ville, des députés envoyés en cour. On essaye d'attendrir le roi et son entourage par des cadeaux, des « présents d'hon- « neur » : chaque année, le secrétaire d'Etat qui a Lyon dans son administration, le chancelier, le surintendant des finances, le personnel des bureaux de Paris, les conseillers du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, reçoivent du Consulat du vin de Condrieu, de Frontignan, des olives de Vérone, des citrons, des grenades et des confitures. Le roi et la reine les apprécient. Le nombre des amateurs augmente sans cesse ; et la liste s'allonge « des seigneurs et autres qui, pouvant aider au bien « des affaires de la ville », reçoivent des présents d'honneur.

Le résultat de ces libéralités est à peu près nul, d'ailleurs, et les présents deviennent une dette obligatoire qui s'ajoute aux autres. Il reste, à ceux qui souffrent trop du régime, de résister ouvertement à l'oppression. Le « populaire » maltraite, de temps à autre, un agent du fisc. En 1632, il risque une émeute contre la « réappréciation » de la douane de Lyon ; on saccage le logis du fermier, on brûle ses papiers. Mais ce n'est qu'un coup de colère sans préparation et sans conséquence sérieuse, si ce n'est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour les meneurs, qu'on emprisonne et qu'on pend, et pour la ville, à qui le roi inflige en punition le logement de quatre régiments pour deux mois. — Les particuliers essaient parfois de la résistance passive. Il arrive à l'huissier du roi chargé de percevoir la « taxe des aisés » de trouver tant de portes closes qu'il recule devant le scandale d'un grand nombre d'arrestations. Mais un succès partiel reste isolé dans l'universel et victorieux débordement de la fiscalité royale.

Le Budget de Lyon au temps de Richelieu. — Pour y faire face, les particuliers resserrent leur vie ; beaucoup s'en vont. Quant au Consulat, il emprunte et, pour assurer le service des intérêts de sa dette toujours croissante, il obtient du roi, suivant l'usage, la permission d'augmenter les octrois. Aussi, le budget municipal n'est-il plus, en réalité, qu'un chapitre du budget royal. Les recettes encaissées par la ville sont de trois sortes : les *biens patrimoniaux*, qui ne rendent pas 4000 livres ; les *anciens octrois*, qui valent à peu près 90.000 livres,et le *tiers-surtaux* de la douane de Lyon, 60.000 livres ; les *nouveaux octrois*, qui rendent 80.000 livres. Ceux-ci passent tout entiers au service de la dette ; restent donc environ 154.000 livres sur quoi le roi prend (depuis 1604) une subvention annuelle de 24.000 livres, le gouverneur, son lieutenant et l'intendant environ 11.000 livres ; les députations de cour, les frais de perception, les frais de garde coûtent environ 43.000 livres ; il reste à la ville,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour les services purement municipaux, environ 76.000 livres. Quand on a payé 2500 livres pour les robes et les banquets consulaires, 6000 livres aux officiers du Consulat, 600 livres de pension à quelques ordres religieux, 9000 livres de gratifications diverses aux fonctionnaires, 13.000 livres de dédommagement au fermier des octrois pour certaines exemptions, soit 31.100 livres, il reste 46.900 livres pour les dépenses utiles, c'est-à-dire les travaux publics urgents et l'entretien du collège (6000 livres). Survienne un accident imprévu, comme la peste de 1628, qui coûta 80.000 livres, une visite royale, une inondation, c'est le déficit que le receveur comble en avançant de l'argent à gros intérêts. De là, en dehors de la dette officielle, une dette flottante qui varie de 200 à 500.000 livres. Sous Richelieu, aucun budget n'est en équilibre.

Dans le désarroi financier qui grandit, les plus habiles, c'est-à-dire les plus forts, essaient d'échapper aux charges. Le sans-gêne est à la mode chez les privilégiés de situation ou de fortune. Le clergé de Lyon fait entrer 1000 pièces de vin par an sans payer l'octroi (à peu près 4500 hectolitres) ; les ordres religieux ont une exemption analogue ; le gouverneur a 100 pièces, son lieutenant 50, etc. A côté des faveurs officielles, il y a les faveurs cachées faites aux personnes « de qualité ». Et il est d'usage que le chiffre permis soit toujours dépassé. En 1642, le gouverneur consomme 269 pièces, soit à peu près 21.624 litres de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vin ; tout le monde imite sa désinvolture. En somme, ceux qui paient, ce sont les marchands et les ouvriers; ils alimentent seuls un budget dont il ne leur revient à peu près aucune part sous forme de service public.

Les Voyages de Richelieu à Lyon. — Le roi et Richelieu vinrent plusieurs fois à Lyon. On profitait autrefois des visites royales pour exposer des doléances et tâcher d'obtenir quelque adoucissement. L'habitude se perd : Richelieu est un homme avec qui on ne discute pas. Au contraire, on le félicite « de son incom- « parable gouvernement » ; on le compare à Atlas « que les anciens ont mis au nombre de leurs dieux». Il inspire visiblement un grand respect et une grande crainte. Ses dernières visites le montrent entouré d'un appareil saisissant, qui écarte de lui, même les hommages, comme des importunités inutiles. Il n'apparaît, en février 1642, que pour célébrer lui-même à Saint-Jean le *Te Deum* en l'honneur d'une victoire de Guébriant ; le canon tonne de minute en minute. En septembre, on n'entend même plus sa voix. Il est mourant ; on ne voit que sa silhouette dans l'immense litière que vingt-quatre gentilshommes portent du bateau qui l'amène de Valence à l'abbaye d'Ainay ; un pan de mur est abattu pour la laisser passer ; Richelieu entre par la brèche tandis que les échevins s'inclinent sans dire un mot. Il est tout seul avec ses prisonniers, Cinq-Mars et de Thou, et quitte la ville à l'heure où l'on monte aux Terreaux l'échafaud des derniers conspirateurs (22 septembre 1642).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Histoire politique de 1643 à 1715.

La Fiscalité de Mazarin. — Les Lyonnais, dressés à l'obéissance par Henri IV et Richelieu, en conservèrent l'habitude sous Mazarin. Ils ne prirent aucune part à la Fronde. S'il y eut en 1653 une courte agitation dans le peuple, la misère seule en fut cause : les ouvriers, émus de l'augmentation de prix du blé, parlèrent d'accaparement et malmenèrent quelques marchands de blé. Mais la fidélité de la ville à Mazarin ne la préserve pas de ses rigueurs fiscales. Malgré l'édit du 21 août 1641 -- dernier legs de Richelieu — qui déchargeait Lyon de toutes taxes faites ou à faire pendant six ans, moyennant le paiement de 1.347.338 livres, les exactions recommencèrent. Les échevins ne s'en étonnèrent pas, étant habitués à la fragilité des promesses royales ; mais, plus hardis que sous Richelieu, ils se récrièrent un peu et obtinrent des rabais. La « confirmation des privilèges de la ville », pour laquelle Mazarin demandait 850.000 livres, n'en coûta que 450.000. Le Consulat se les procura par un emprunt forcé. De nouveau, le roi s'engagea à ne faire pendant dix ans aucune taxe sur la ville. La promesse ne fut pas plus tenue que l'autre. Lyon dut encore payer 200.000 livres en 1653, 236.000 en 1655, 405.000 en 1659. Les habitudes du gouvernement restèrent donc, sous Mazarin, semblables à celles de Richelieu.

Les Débuts de Louis XIV. — Quand Louis XIV prit le pouvoir, en 1661, on put croire qu'elles allaient changer. Le jeune roi déclara son goût pour les travail-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leurs, sa haine des inutiles, parla avec sympathie de l'industrie et avec mépris des acheteurs « d'offices « sans fonctions ». Il avoua qu'il était surpris que le régime douanier de ses Etats « n'eût pas dégoûté ses « sujets du commerce ». On s'attendit donc à vivre heureux, à voir cesser la crue incessante de l'octroi, des emprunts, des créations d'offices. Et, de fait, pendant une douzaine d'années, jusqu'en 1673, les Lyonnais furent tranquilles. Mais les pratiques anciennes ressuscitèrent avec les causes qui les avaient jadis fait naître.

Retour aux anciens procédés fiscaux. — Quand Louis XIV eut réussi, par sa politique agressive, à retourner contre lui la coalition des princes de l'Europe occidentale, la longue guerre presque ininterrompue qui en résulta eut des conséquences immédiates et durables et de plus en plus pénibles pour les Lyonnais. Ils revirent les « affaires extraordinaires », c'est-à-dire tous les expédients que le roi employait pour se procurer de l'argent, quand l'impôt ne suffisait pas à ses besoins. En deux ans (1673-1675), ils payèrent 120.000 livres « pour être maintenus dans leurs privilèges ». 120.000 livres pour racheter des offices de jaugeurs de boissons, et 400.000 livres pour conserver la perception du tiers-surtaux de la douane de Lyon. Aussi fallut-il augmenter l'entrée du vin. La guerre terminée (1679), Louis XIV se mit en devoir de détruire l'hérésie dans ses Etats. Et la persécution des protestants porta un coup terrible à la prospérité

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

matérielle de Lyon ; non que l'émigration y ait été considérable, car les protestants y étaient en petit nombre ; mais l'exode des ouvriers dauphinois, cévenols, foréziens, qui travaillaient pour le tissage lyonnais, fut énorme et diminua de moitié le travail de la Grande Fabrique. Puis, la crise passée, la guerre recommença, et aussi les exactions fiscales. Elles furent plus dures, plus pressantes que jamais.

En 1689, la ville donne au roi 300.000 livres ; en 1690, le roi commence à « ériger en titre d'office », c'est-à-dire à mettre en vente les attributions du Consulat et les emplois auxquels il pourvoit, depuis les offices de procureurs de la ville jusqu'à ceux de crieurs d'enterrements ; en 1691, il oblige la ville à racheter les vieux octrois (comme le péage du Pont du Rhône) qu'elle possédait depuis des siècles. En 1697, la ville veut pourvoir à son éclairage : le roi le prend à son compte, reçoit d'elle 350.000 livres pour 2500 lanternes et n'en installe que 1000. Désormais, c'est chaque année une pluie nouvelle d'édits fiscaux. Il n'est si gros ou si petit emploi municipal qui ne soit vendu, racheté par la ville, revendu, racheté jusqu'à trois fois. Le Consulat lui-même est mis en vente et doit se racheter ; puis c'est la noblesse du Consulat, accordée par le roi depuis 1495, qu'il faut payer. « Les besoins de l'Etat sont au-dessus de la raison », disent les échevins en 1706, et pourtant les années suivantes leur réservent encore la surprise des offices de « contrôleurs de porcs, des inspecteurs-marqueurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« de bas, des contrôleurs-visiteurs de suifs, etc. ». Le rachat des offices a coûté à la caisse municipale 5.405.495 livres. Elle donne en outre au roi, sous forme de don gratuit, 5.440.000 livres.

Les « affaires extraordinaires » ne la dispensent pas des impôts nouveaux. La capitation, créée en 1695, supprimée en 1698, reconstituée de 1701 jusqu'à 1715, coûte au début 215.000 livres par an, 560.000 à partir de 1707. Et, depuis 1710, la capitation s'augmente du « dixième du revenu ».

En même temps que la caisse municipale, les caisses particulières des corporations de métiers sont frappées, et de la même manière. Le roi impose aux corporations le rachat d'une multitude d'offices, tels que « auditeurs et examinateurs des comptes, greffiers des brevets d'apprentissage, gardes des « archives, contrôleurs des étoffes, etc. ». Certains comme les inspecteurs de manufactures, coûtent 1.200.000 livres. Le roi épuise son imagination à créer des offices extravagants ; on en voit qui s'appellent « contrôleurs des paraphes des signatures ». Les corporations ne sont lâchées par le fisc qu'après leur complet épuisement.

Ruine des finances municipales. — Comment Lyon, qui n'a pas 70.000 habitants, peut-il faire face à de telles obligations ? Toujours de la même manière, par l'emprunt gagé sur les octrois. En 1673, le vin seul payait une entrée : 10 sols par ânée (96 litres) ; en 1674, 12 sols 1/2 ; en juin 1677, 42 sols 1/2 ; en octobre,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

62 sols 1/2 ; en 1695, 80 sols 1/2, c'est-à-dire à peu près le prix d'achat. Avec le vin, le bétail, la soie même, sont frappés d'un droit d'entrée. Mais comme, à mesure que l'impôt augmente, la consommation diminue, parce que la population émigre, ou mange et boit moins, le chiffre des recettes reste presque stationnaire. Il va de soi que les « exempts », qui ne payaient rien à l'octroi au temps de Richelieu, ne payent pas davantage au temps de Louis XIV, et que la charge retombe en entier sur les petits bourgeois et les ouvriers déjà frappés comme membres des corporations.

Le budget des recettes, qui a décuplé depuis 1643 (1.500.000 livres environ dans les dernières années de Louis XIV), passe en très grande partie au service des emprunts. Encore ne suffit-il jamais ; il s'en manque annuellement de 6 à 700.000 livres. On acquitte les emprunts anciens en faisant des emprunts nouveaux. Mais, d'année en année, la difficulté est plus grande. Les Génois, qui sont les principaux bailleurs de fonds de la ville, prêtent à 6 pour 100, et, souvent, quand la situation leur paraît trop obérée, refusent de prêter. En 1715, la dette exigible est de 14 millions de livres. C'est la ruine pour le présent et l'avenir pour longtemps compromis.

Attitude du Consulat. — Le Consulat, soumis et dépendant, est tout à fait incapable de porter remède à un tel état de choses. Du moins, il pourrait faire son possible pour atténuer le mal, vivre à l'économie,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

opposer une résistance morale au déchaînement de la fiscalité royale. Au contraire, il lui arrive de favoriser une exploitation dont il n'est pas le dernier à profiter. Depuis que, malgré la comédie de l'élection, il se recrute, conformément à la volonté royale, dans une aristocratie de fonctionnaires et de bourgeois enrichis qui aspirent à la noblesse, il a pris des mœurs nouvelles. Sa grande préoccupation est de n'être point confondu avec ses administrés. Les exactions du fisc ne le scandalisent que lorsqu'elles compromettent sa dignité, par exemple lorsque le roi exige une taxe de confirmation pour la noblesse des échevins. Mais il est peu ému de la détresse financière de la ville, de la crue des impôts, puisque lui-même et ses amis y échappent. Pour peu qu'il y trouve une satisfaction d'intérêt ou de vanité, il y pousse.

Sa conduite, l'idée qu'il se fait de son rôle, apparaissent clairement dans une grande opération financière qu'il mena et dans ses relations avec les grands.

L'Affaire des Rentes viagères ; la Banqueroute de 1677. — Le Consulat lyonnais, autrefois assez économe des deniers de la ville, devint très dépensier sous Louis XIV. Il voulut vivre au large, sans compter bourgeoisement. On vit grossir chaque année dans ses comptes, les sommes affectées aux fêtes, au luxe, aux réception. Sous Mazarin, il doubla le nombre de ses employés, il acheta les offices de juges à la Conservation (250.000 l.), il fit construire le nouvel Hôtel de ville (1.529.000 l.), il multiplia les occasions de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

réjouissances et de fêtes. Autant de pratiques qui ne s'accordaient guère avec l'état des finances. Pour y satisfaire, le budget ordinaire ne suffisant pas, le Consulat imagina, en 1654, de chercher hors de Lyon

L'Hôtel de Ville de Simon Maupin.
Face de la médaille commémorative de la pose de la première pierre, 5 septembre 1646.

(pour que l'opération fût plus secrète), à Paris surtout, une clientèle qui prêterait son argent à fonds perdus, moyennant une rente viagère. Ainsi, il ouvrait une caisse spéciale, secrète, où il pourrait puiser sans rendre de compte à personne. L'argent y

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

afflua. Un agent habile recruta à Paris une armée de prêteurs. C'était facile, d'ailleurs, car le Consulat n'avait formulé aucune règle, aucun tarif proportionné à l'âge du prêteur. Chacun faisait un contrat

Revers de la médaille commémorative de la pose de la première pierre de l'Hôtel de Ville.

particulier, qui lui assurait 12 ou 12 1/2 pour 100 de son capital. Les plus avisés mettaient leurs rentes sous le nom de leurs enfants. Les échevins ne faisaient jamais aucune difficulté, acceptant sans souci les contrats les plus onéreux pour l'avenir, heureux de toucher immédiatement de gros capitaux. Dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ces conditions, le succès fut énorme. Des conseillers du Parlement, de la Chambre des Comptes, des Aides, des Monnaies, en grand nombre, beaucoup d'officiers généraux, de prélats et d'abbés, de secrétaires de ministres, des nobles de la cour, des bourgeois aisés, des hommes de lettres (Boileau, Furetière) apportèrent leur argent au représentant que le Consulat avait à Paris. La liste des « pensionnaires » de Lyon était des plus brillantes : entre un grand seigneur et un magistrat, on pouvait y lire le nom de Marion Delorme et celui de Ninon de Lenclos. En 1677, vingt-trois ans après l'inscription du premier rentier, la ville de Lyon avait 1591 pensionnaires vivants et devait leur servir annuellement 1.129.513 livres. C'est alors que, brusquement, le scandale éclata. Le receveur de la ville se déclara incapable de faire face à l'échéance. Ce fut un grand émoi, car, si l'on n'ignorait pas que le Consulat empruntait parfois en viager, le public ne savait rien du chiffre énorme de la dette. Aussitôt, les bruits les plus fâcheux coururent. Qu'avait-on fait des capitaux, qui s'élevaient à 11 millions ? Le Consulat paya d'audace et prétendit avoir fait de grandes dépenses de travaux publics et avoir payé les intérêts avec les capitaux reçus. C'était tout autant de mensonges. Les dépenses, comme les intérêts, avaient été soldés par le budget ordinaire de la ville. En réalité, les 11 millions avaient disparu sans justification aucune. On fut amené à penser que les échevins en avaient disposé pour leurs intérêts particuliers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il fallait pourtant sortir d'embarras. Ce fut assez simple. Les rentes furent réduites d'un quart. Les créanciers, naturellement, protestèrent avec vivacité. Mais le roi étouffa tout procès, interdit toute poursuite, et, très secrètement, le Consulat fit dire aux créanciers les plus influents, les mieux en cour, que les rentes leur seraient, à eux, intégralement payées. Puis, pour assurer l'ensemble de la liquidation, les Lyonnais durent subir un sur-octroi de 50 sols par ânée de vin, de 5 sols sur le quintal de foin, de 5 sols sur le bichet d'avoine, de 20 sols par moule de bois, de 30 sols par cent de bois rond, et fournir à un emprunt forcé de 2.500.000 livres. Il leur restait pour toute consolation l'espoir que les pensionnaires ne s'obstineraient pas à vivre trop longtemps. Les derniers ne disparurent qu'en 1725.

Dilapidations : cadeaux et présents d'honneur. — Ainsi, le Consulat sait faire le bonheur de personnages influents, aux frais de la ville. C'est aux frais de la ville aussi qu'il entretient avec eux un coûteux commerce d'amitié. Il leur envoie de nombreux cadeaux, qu'ils acceptent avec reconnaissance, ce qui donne au Consulat le sentiment d'une certaine égalité avec ses obligés. Sans parler des « présents d'honneur », dont l'habitude est ancienne et dure en se faisant plus coûteuse, il y a les libéralités, les cadeaux aux personnes de qualité, aux ministres et à leurs femmes, soit 20 à 25.000 livres par an ; il y a les fêtes toujours plus brillantes ; la réception des ducs de Bourgogne et de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Berry coûte, en 1701, 150.000 livres ; l'entrée de l'archevêque, en 1715, en coûte 25.000. — Mais c'est dans les relations avec les Villeroy qu'on voit le plus au vif les nouvelles mœurs consulaires. Ils ont, depuis 1608, héréditairement, le gouvernement de la province, presque toujours la lieutenance, et souvent l'archevêché. Autrefois, sous Louis XIII, on détestait en eux les ennemis naturels de la ville, brutaux et dangereux. Sous Louis XIV, l'entente est cordiale, mais elle coûte cher. La ville paie au gouverneur 27.000 livres par an, sans compter les petits cadeaux qui, pour lui et les siens et leurs domestiques (depuis les secrétaires jusqu'aux remueuses d'enfants), coûtent 5 à 6000 livres par an. Le lieutenant du gouvernement (c'est, de 1646 à 1693, Camille de Neuville, neveu du gouverneur et archevêque de Lyon) touche 12.000 livres de pension et une foule de présents. Le gouverneur ne vient à Lyon que très rarement, dans les circonstances graves, ayant bien autre chose à faire qu'à s'occuper de son gouvernement. Mais le Consulat est fier de servir sous les ordres d'un homme qui est l'ami intime du roi. Il brûle de lui montrer son amour respectueux. En 1699, le Consulat, voulant témoigner à Villeroy la reconnaissance qu'il lui garde pour la protection dont il a entouré Lyon contre les agents fiscaux du roi (on a vu avec quel succès !), lui donne 300.000 livres, à « prendre sur les revenus de « la ville ». Même don en 1706, en 1712, au moment où la détresse est au comble. Mais rien ne peut alté-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rer ou refroidir le tendre respect des échevins. Quand Villeroy est pris dans Crémone par l'ennemi, tout le monde en France s'amuse de la mésaventure de ce maladroit ; le Consulat écrit sérieusement « que la « Fortune, éblouie par le mérite éclatant de Monsei- « gneur le Maréchal, ouvrira les yeux pour recon- « naître son erreur », offre à Villeroi tout l'argent de la ville et des particuliers pour le libérer. « Le plus « grand service que vous puissiez rendre à votre gou- « vernement est de ne point nous ménager. »

Ruine de Lyon. — Si le Consulat juge que tout est pour le mieux sous le meilleur des gouverneurs, le simple public n'est pas de cet avis. La vie devient si chère que le moindre accident cause la famine. En mai 1693 le bichet de blé (34 lit.) monte à 6 livres; le prix moyen était de 50 sols. Une émeute éclate devant la maison de l'intendant. Les femmes crient : « Du pain ! » L'Aumône générale, qui en fournit 50.000 livres par semaine, déclare qu'il en faudrait quatre fois plus pour satisfaire aux besoins. Les ouvriers émigrent. En 1699, le blé coûte 10 sols de plus qu'en 1693 ; l'émeute recommence. « Nous ne saurions plus répon- « dre du peuple, écrit le Consulat... Nos rues sont « remplies et bordées de peuple dont la plus grande « partie sont des ouvriers à qui le travail a manqué. » Tout le monde constate la débâcle de l'industrie et du commerce lyonnais ; les négociants se ruinent, les plus avisés réalisent leurs gains et ferment boutique. Le mécontentement et la misère se traduisent en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

crises toujours plus fréquentes ; c'est, en 1704, une émeute contre les mesureurs de charbon ; en 1708, la faillite des billets de monnaie, à qui le roi a donné cours forcé ; en 1709, la famine et l'émeute : le bichet de blé monte à 18 livres ; les pauvres meurent par centaine ; la terreur règne dans la ville desolée. Elle ne la quitte plus. Tandis que le Consulat inaugure, au milieu de l'indifférence publique, la statue de Louis XIV à Bellecour, une crise monétaire éclate. Lyon manque de numéraire : c'est l'impossibilité de s'approvisionner ; les paysans refusent d'amener leur bétail en ville ; les bouchers accusent l'octroi du « pied fourché » et s'insurgent. Le Consulat effrayé supprime l'octroi que Villeroy vient rétablir avec une troupe armée. En 1715, c'est la ville tout entière qui fait banqueroute et suspend ses paiements. La « con-
« fiance est généralement perdue, écrit le Consulat.
« la rareté de l'argent augmente. Toutes nos fabri-
« ques se détruisent, les droits du roi ne produisent
« presque plus rien dans les bureaux de la douane.
« Nous ne voyons plus *ni vendeurs ni acheteurs.* »

C'est, en quelques mots, le bilan du règne. La caisse municipale est vide et doit 14 millions. Les impôts ont quintuplé, les Lyonnais sont ruinés. Tout le monde est — c'est l'expression qui revient sous la plume des contemporains — dans la « conster-
« nation ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La vie économique au XVIIe siècle. L'histoire politique de Lyon, depuis 1595 jusqu'à 1715, c'est l'histoire de son exploitation, de jour en jour plus dure et plus impitoyable par le gouvernement royal. Elle fait ressortir, autant que son asservissement politique, les déplorables résultats économiques du régime de la monarchie administrative. Mais elle ne montre pas le mécanisme des institutions où la vie économique normale de Lyon était enfermée. Ces institutions sont originales. Elles soumettent le commerce des Lyonnais à un régime douanier particulier, et leur industrie à un régime du travail qui est assez rare dans le royaume. Les douanes, les corporations de Lyon, ont été organisées antérieurement au XVIIe siècle. Mais c'est à ce moment qu'elles ont pris la forme qui subsistera presque sans modification jusqu'à la Révolution française.

1° Le Régime douanier. — Formé peu à peu, depuis le XIVe siècle, le régime douanier de Lyon atteignit, sous Louis XIV, son plus haut point de développement. Mais il ne fit jamais l'objet d'une réglementation d'ensemble, de sorte qu'il fut toujours confus et compliqué.

Les plus anciens droits de douane étaient, à Lyon comme ailleurs, des droits de sortie : le *haut passage*, la *rêve*, l'*imposition foraine*, créés au XIVe siècle, et que, dans l'usage courant, on percevait en une seule fois et on appelait d'un seul nom, la *foraine*. Ces droits étaient perçus, depuis 1555, par la ville, qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

payait au roi une rente annuelle de 2500 livres (portée à 3500 l. en 1581). Pendant les foires, la perception de ces droits était suspendue. Elle était peu importante. Le chiffre total de l'argent perçu de ce chef ne dépassa jamais, au XVIIe siècle, 10.000 livres.

Le développement que prit la douane de Lyon, créée en 1540, la création de la douane de Valence, changèrent complètement le régime douanier de Lyon.

La *douane de Valence* fut créée sous le nom de douane de Vienne, en 1595. Elle ne devait être levée que jusqu'au paiement complet de 20.000 écus au seigneur d'Izimieu, gouverneur de Vienne, qui avait mis à ce prix sa soumission à Henri IV. C'était alors un droit mis sur toutes les marchandises allant du Midi à Lyon ou partant de Lyon à destination du Midi. Elles devaient toutes, obligatoirement, passer par Vienne ou Sainte-Colombe pour y payer les droits. C'était, en somme, un simple péage, mais d'autant plus gênant qu'il le fallait payer même pendant la durée des foires, comme la douane de Lyon. Aussi, les Lyonnais en poursuivirent-ils la suppression. De fait, elle disparut en 1611 ; mais le roi la rétablit en 1621, en la transportant à Valence, et étendit singulièrement son domaine et son tarif.

Elle dut alors être levée :

Sur toutes les marchandises venant du Levant, Espagne, Provence et Languedoc et se rendant à Lyon par terre ou par eau ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Inversement, sur toutes les marchandises du Dauphiné, Lyonnais, Bresse, Bourgogne, Mâconnais, conduites en Languedoc et en Provence ;

Enfin, sur toutes les marchandises entrant ou sortant du Dauphiné, pour n'importe quelle destination.

Ainsi, rien ne devait échapper à la douane de Valence, de tout ce qui circulait de la Bourgogne à la Méditerranée. Sous ce nom de « douane de Valence », il existait, en réalité, une barrière « arrêtant toutes « marchandises venant et sortant de Lyon, de quel- « que part et pour quelque endroit que ce soit ». Tous les voituriers fuyaient la route de Valence ; ce que voyant, le fermier établit des bureaux sur toutes les routes. « On nommerait improprement cette « douane, douane de Valence, disaient les Lyonnais ; « il faudait la qualifier douane de tous passages. » Aussi protestèrent-ils vivement contre elle, sans grand succès. En 1624, le roi la supprima en augmentant, par compensation, l'impôt du sel. Mais, en 1626, tout en ne diminuant pas le prix du sel, le roi rétablit définitivement la douane, malgré les plaintes des Lyonnais.

La *douane de Lyon*, que les Lyonnais avaient vu avec plaisir naître et se développer, parce qu'elle faisait de leur ville un entrepôt commercial et protégeait leur manufacture de soieries, était, au XVIe siècle, défendue par eux comme un privilège. D'autant que le roi avait intéressé les finances de la ville à sa prospérité. En 1595, pour aider Lyon à payer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la dette contractée pendant la Ligue, Henri IV avait octroyé au Consulat la permission de percevoir à son profit, jusqu'à concurrence de 60.000 livres par an, un tiers des droits de la douane perçus en plus des droits du tarif ordinaire. Cet impôt municipal fut appelé le *tiers-surtaux*. Mais, malheureusement pour les Lyonnais, le roi se préoccupa beaucoup plus de grossir les revenus de la douane que de conserver aux Lyonnais les avantages qu'ils lui attribuaient. Or, le plus sûr moyen d'accroître le rendement de la douane était de supprimer l'obligation de porter les marchandises à Lyon. Cette obligation si lourde était une prime à la contrebande. Aussi le fermier établit-il peu à peu d'autres bureaux, que les Lyonnais appelaient « obliques », où on acquittait les droits sans passer par Lyon (il y en avait, sous Louis XIV, plus de 160). De là, d'incessantes protestations des Lyonnais, qui, pourtant, ne réussirent jamais à obtenir qu'on en revînt aux pratiques anciennes.

Le mode de perception ajoutait encore aux inconvénients du régime douanier. Les tarifs étaient élevés et manquaient de précision. Beaucoup de marchandises qui n'y étaient pas dénommées étaient arbitrairement taxées par les commis; l'unité de poids et de mesure variait suivant les bureaux ; on abusait volontiers de l'ignorance des voituriers transporteurs. De plus, un usage particulier à la douane de Valence la rendait particulièrement odieuse aux Lyonnais. Il arrivait qu'on fût obligé d'en payer les droits jusqu'à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quatre fois. Les Lyonnais étaient particulièrement victimes de ce genre d'abus, à cause des voyages que faisaient les soies destinées à être ouvrées. Il n'en venait guère à Lyon que du Languedoc, de la Provence, du Dauphiné, du Levant par Marseille, et de l'Italie par le Pont-de-Beauvoisin, si bien que toutes, une fois rendues à Lyon, avaient payé la douane de Valence. Or, la plupart de ces soies étaient envoyées de Lyon à Nantua, à Gex ou en Bugey, pour y être préparées, dévidées et moulinées, à cause du prix moins élevé de la main-d'œuvre ; elles payaient donc une seconde fois la douane aux bureaux de Bresse ou du Bugey. Pour revenir à Lyon, elles passaient par les mêmes bureaux et payaient une troisième fois la douane. Elles sortaient enfin de Lyon sous forme d'étoffes et payaient une quatrième fois, quelle que fût leur destination, sauf toutefois si elles étaient adressées en Bourgogne, en Auvergne ou dans l'union douanière dite des Cinq grosses fermes. — Enfin, on reprochait à la douane de Valence de taxer certaines denrées de première nécessité, telles que le blé, le vin, le beurre, les œufs, les volailles.

Les foires de Lyon souffrirent beaucoup de ces deux douanes de Lyon et de Valence, qui étaient l'une et l'autre exceptées de la franchise des foires. Seuls, les marchands suisses étaient exempts de ces deux douanes pendant la durée des foires et pendant les quinze jours qui suivaient, pour les marchandises

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

originaires de leur pays. Les Allemands des villes impériales n'étaient exempts que de la douane de Lyon pendant le même temps.

Le système douanier de Lyon se complétait des barrières propres aux provinces voisines. Les péages, très nombreux sur le Rhône, la Saône, l'Ain, grevaient de frais supplémentaires les transports des marchandises. Les droits perçus dans les ports de Provence et à Marseille, à Aix, à Arles avaient leur répercussion sur le commerce lyonnais.

Ce système, que la réappréciation de 1632 sous Louis XIII, et des règlements nombreux sous Louis XIV aggravèrent, finit par être jugé intolérable. Les Lyonnais, restés très attachés au système de protection tant que la douane de Lyon faisait de leur ville, au détriment du reste du royaume, un grand entrepôt commercial, devinrent partisans de la suppression de toutes les douanes intérieures vers la fin du règne de Louis XIV. Il faudrait, écrivaient les échevins en 1708, « supprimer tous les droits locaux « et bureaux intérieurs, et porter aux extrémités de « la France un droit unique d'entrée et de sortie, « afin de rendre au commerce cette ancienne liberté « qui, seule, pourrait le rétablir. » Mais ils attendirent cette réforme jusqu'à la Révolution.

2° Le Régime du travail. — C'est au XVIIe siècle que s'est accomplie à Lyon une importante transformation dans le régime du travail. Il avait toujours été libre à Lyon, c'est-à-dire que les corporations n'y avaient pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un nombre limité de maîtres. Chacun pouvait à Lyon, à sa guise, ouvrir boutique ou exercer un métier, sauf quatre, ceux d'orfèvre, de serrurier, d'apothicaire et de chirurgien, qui étaient, pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, soumis à une réglementation. Le gardien de cette liberté du travail, c'était le Consulat, qui avait dans ses attributions la « police des arts et « métiers ». Il faisait ou approuvait les règlements des « communautés » de marchands ou d'artisans ; il jugeait les contestations survenues entre maîtres, ouvriers et apprentis (à l'exception, toutefois, des contestations entre imprimeurs et libraires, qui relevaient de la Sénéchaussée, de celles entre batteurs et affineurs d'or, qui relevaient de la Cour des Monnaies). Les Lyonnais attachaient une extrême importance au maintien de cette liberté du travalil ; ils y voyaient une des causes principales de la croissance industrielle et commerciale de leur ville. Pour certaines industries, comme la Fabrique de soieries, c'était une condition de progrès.

Mais le gouvernement royal ne pensait pas que le travail fût un droit des sujets ; il y voyait un privilège qu'il pouvait vendre ou dont, au moins, il avait à tirer parti. Dans presque toutes les villes du royaume, il vendait des « lettres de maîtrise », c'est-à-dire le droit de devenir maître. Lyon réussit, à prix d'argent (quand la ville, à chaque avènement, faisait chèrement confirmer ses privilèges) à les éviter. Mais il lui fut difficile d'échapper à la surveillance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et à la « protection » de Colbert. Ce ministre pensait que le meilleur moyen de faire prospérer les manufactures, c'était de les réglementer étroitement, de surveiller leurs produits pour en assurer la bonne qualité. Aussi voulut-il imposer à la Grande Fabrique un règlement (1667) indiquant avec la dernière précision la largeur des étoffes, les procédés de teinture, le nombre des fils, des portées, le nombre des apprentis, la durée de l'apprentissage, du compagnonnage, les conditions de la maîtrise : enfin, toute étoffe mise en vente devait être marquée, après une visite établissant sa conformité avec le règlement. C'était, pour la Fabrique, la ruine de toute initiative et de tout progrès. Les tisseurs protestèrent violemment. Puis il y eut comme une entente tacite pour ne pas appliquer le règlement. Colbert, malgré tous ses efforts et ses menaces, ne put pas obtenir que l'obligation de la « marque » fût respectée.

Mais, du moins, Colbert n'était préoccupé que de la bonne qualité des produits ; s'il tendait à supprimer la liberté du travail, c'était pour mieux assurer cette bonne qualité. C'est la politique financière de ses successeurs qui acheva de détruire la liberté. Il n'existe pas d'édit, d'ordonnance qui ait officiellement changé le régime lyonnais des corporations d'arts et métiers. C'est la fiscalité royale qui le transforma peu à peu jusqu'à le supprimer radicalement. Louis XIV ruina les corporations en les écrasant d'offices qu'elles s'épuisèrent à racheter. Mais, pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avoir échappé aux officiers royaux, elles ne tombèrent pas moins dans la dépendance d'autres maîtres, plus proches et plus durables. Trop pauvres pour faire face aux exigences du fisc, elles empruntèrent aux riches de la communauté ; ceux-ci, que leur fortune faisait déjà puissants, ayant avancé les sommes nécessaires, devinrent des créanciers, que les emprunts répétés rendirent perpétuels. Les corporations durent alors s'imposer, pour payer l'intérêt de leurs dettes ; et désormais, elles eurent intérêt à préciser les limites qui les séparaient des corporations voisines, pour que les charges d'une communauté ne fussent point confondues avec celles de sa voisine. De là vint que le travailleur dut strictement se confiner dans un métier et n'en plus sortir. Ce n'est pas tout : l'accession à la maîtrise était le plus souvent gratuite, toujours facile. La nécessité de trouver de l'argent fit créer des droits très élevés pour devenir maître, et les pauvres y durent renoncer. Dans la fabrique de soieries, le droit, de 300 livres, fut porté à 800. Ceux des ouvriers qui ne purent pas franchir cette barrière tombèrent dans la dépendance des gros marchands qui leur fournissaient du travail. Le tisseur tomba dans la condition d'un salarié et n'en put plus sortir. L'équilibre entre les capitalistes et les travailleurs dans la corporation, où ils avaient une représentation et une autorité égales, fut rompu pour toujours. Un peuple d'ouvriers passa sous la domination d'un petit nom-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bre de riches et attendit de lui les moyens de vivre. C'était, pour un avenir prochain, la réduction des salaires au minimum, la misère et la guerre intestine dans la communauté .

La vie intellectuelle au XVIIe siècle. Le mouvement intellectuel n'eut pas, au XVIIe siècle, l'éclat du siècle précédent. Mais Lyon compta un grand nombre de travailleurs, d'hommes instruits, d'érudits qui firent d'utiles et consciencieux travaux. Les artistes nés à Lyon sont nombreux, mais la plupart firent leur carrière hors de leur ville natale.

L'Enseignement. — L'enseignement que nous appelons supérieur n'était représenté à Lyon que par un cours municipal de droit et par une école de médecine où les « agrégés » au « Collège des médecins » dirigeaient des travaux pratiques. L'enseignement secondaire, déjà donné au Collège de la Trinité, fut doté d'un nouvel établissement, le Collège Notre-Dame, ou Petit-Collège : Gabrielle de Gadagne le fonda en 1630 par testament. Il fut, comme l'autre, confié aux Jésuites. Les programmes y étaient pareils ; mais les classes de philosophie et de théologie n'étaient faites qu'à la Trinité. — L'enseignement primaire ne fut l'objet d'une création officielle qu'en 1670 : un prêtre de Bourg, Démia, intervint auprès du Consulat et de l'archevêque pour faire créer des écoles gratuites d'enfants pauvres. La ville les subventionna peu (150 livres, puis 300 livres par an) ; et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'institution ne se soutint que par les libéralités des particuliers. On enseignait la lecture, l'écriture et le catéchisme. La direction et la surveillance appartenaient à un bureau de recteurs sous l'autorité de

l'archevêque. Les enfants plus aisés recevaient l'éducation primaire chez des maîtres particuliers qui étaient groupés en confrérie et que le bureau surveillait et inspectait également. Grâce à Démia, qui se voua tout entier à l'œuvre des « Petites Ecoles »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et lui donna sa fortune, elle réussit bien et le nombre des illettrés diminua beaucoup.

Les Lettres. — La littérature lyonnaise est, au XVIIe siècle, représentée surtout par des érudits et des professeurs. Le Jésuite Menestrier écrivit sur toutes sortes de sujets. Ses travaux sur l'histoire de Lyon ont conservé quelque valeur, parce qu'il sut, un des premiers, utiliser les documents. Ses confrères, Colonia, Saint-Aubin, ont laissé aussi des travaux intéressants sur notre histoire locale, que Brossette a utilisés dans son *Histoire abrégée*. Le prévôt du monastère de l'Ile-Barbe, Claude le Laboureur, a donné, dans ses *Mazures de l'Ile-Barbe*, un modèle d'érudition consciencieuse et étendue. Jacob Spon fut un amateur éclairé d'antiquités lyonnaises.

Le théâtre devint permanent ; Molière séjourna à Lyon ; l'opéra s'installa vers 1680.

Enfin, comme à Paris, la littérature conquit une place parmi les institutions officielles. L'Académie fut fondée en 1700.

Les Arts. — Les artistes lyonnais du XVIIe siècle sont nombreux et souvent de premier ordre. Le voyer de la ville, Simon Maupin, éleva, avec le concours du géomètre Gérard Desargues, le nouvel Hôtel de ville de la place des Terreaux (1646-1655). Jusque là, le Consulat n'était pas somptueusement logé. Il avait successivement habité la chapelle Saint-Jacqueme, puis, à partir de 1461, une maison de la rue Longue et, depuis 1604, l'hôtel de la Couronne (n° 13,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rue de la Poulaillerie). L'Hôtel de ville de Maupin fut décoré par le peintre Blanchet. Un incendie le détruisit partiellement en 1674 ; il ne fut recon-

Guillaume Coustou (d'après J. de Lien).

struit qu'en 1704, sur les plans de Mansard, qui refit l'étage supérieur et le beffroi. L'image exacte de l'Hôtel de ville de Maupin nous a été conservée par une médaille commémorative de sa fondation. — En 1667, l'architecte La Valfenière éleva

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur la place des Terreaux, le palais des Dames de Saint-Pierre, aujourd'hui Palais des Arts. — Mais l'architecture des maisons privées fut inférieure à celle du siècle précédent. La pauvreté des façades trahit la gêne des propriétaires ou le manque de goût des constructeurs.

Les autres arts sont brillamment représentés. La famille Stella s'illustra dans la peinture et la gravure. Jacques, le peintre, eut un logement au Louvre et une pension du roi. Autour de lui, naquit une école de graveurs, Edelink, Poilly, Melan, sa nièce Claudine Stella, son neveu Antoine Boussonnet. Germain et Gérard Audran, Pierre Drevet et ses fils s'illustrèrent aussi dans le même art. C'est à Lyon que naquirent les grands sculpteurs Coysevox et ses neveux, Nicolas et Guillaume Coustou. Ils travaillèrent surtout à Versailles. Les Coustou donnèrent pourtant à Lyon une œuvre remarquable, les statues colossales du Rhône et de la Saône ; elles étaient placées de chaque côté du piédestal de marbre (par Chabry) qui portait la statue de Louis XIV (par Desjardins) élevée à Bellecour en 1713.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IV

LYON SOUS LA MONARCHIE ADMINISTRATIVE

— 1595-1789 —

Deuxième période : le XVIIIe siècle (1715-1789)

Histoire politique de 1715 à 1764. Quand Louis XIV mourut, le budget de Lyon donnait en raccourci l'image et le bilan du règne qui venait de finir. Les recettes étaient de 1.651.141 livres, les dépenses de 2.401.311 livres. Tel était le résultat de l'exploitation royale et du gaspillage municipal. La dette était de 14 millions. Ajoutez que cet insuffisant budget de recettes était obtenu par de tels moyens (il était demandé en entier au travail) qu'il était insupportable aux habitants ; que la ville ruinée avait dû suspendre ses paiements ; que l'Hôtel-Dieu était encombré d'enfants abandonnés et la Charité de mendiants.

Le Système de Law à Lyon. — Le terrain semblait donc favorable à un réformateur. Il l'était, en effet. Mais une réforme financière, heurtant nécessairement beaucoup d'intérêts, risquait d'être mal accueillie. C'est ce qui arriva à celle proposée par le financier

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

écossais Law, dont les plans avaient séduit le Régent. Il justifiait, d'ailleurs, les méfiances. Les Lyonnais virent d'abord dans la « Banque royale » une menace pour les foires de Lyon, qui donnaient lieu quatre fois l'an à d'importantes opérations de change. Toutefois, leur hostilité trouva contre le « système » des arguments moins intéressés. Un instructif dialogue s'engagea par correspondance entre les échevins et le contrôleur général. On y peut lire des phrases pleines de saveur, qui indiquent le degré de confiance qu'inspirait aux Lyonnais sortant du régime de Louis XIV les entreprises financières du gouvernement. Le crédit, disaient-ils, ne s'impose pas, surtout le crédit royal : « Le nom seul du roi donne de la « défiance... Sa Majesté est bien le maître par les « forces de son royaume, mais pour la confiance et « le crédit, il ne peut les établir, pour si grande que « soit son autorité, si ce n'est par les mêmes voies « dont se servent les particuliers pour établir et « maintenir leur crédit, c'est-à-dire en payant. » Or, l'expérience avait démontré que le roi ne payait pas. Law répondit par un exposé enthousiaste de ce qu'on pouvait obtenir en utilisant, en mobilisant l'argent du roi par le billet de banque. « Quel agrément pour « le Prince de pouvoir fournir à son peuple une lettre « de change universelle, à vue partout, au moyen de « laquelle il fera plus de mille millions par année de « circulation sans causer les frais d'un seul protêt « ou le retard d'une heure pour le paiement ! » Les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lyonnais obtinrent malgré tout du régent qu'il n'y aurait point de succursale de la Banque à Lyon.

Malgré le mauvais accueil fait par les Lyonnais au système, ils en ressentirent les premiers effets, qui furent heureux. Les finances de la ville étaient écrasées sous le poids de la dette : Law se chargea de 8 millions 1/2 de dettes contractées pour le compte du roi, c'est-à-dire remit à la ville une somme égale en billets de sa banque. Du coup, les impôts diminuèrent. Le tiers-surtaux de la douane fut supprimé et la ville remboursée des sacrifices qu'elle avait faits pour le conserver ; le droit d'entrée sur les soies fut réduit. Peu à peu, on prit confiance dans le financier magicien qui libérait ainsi la ville et le commerce lyonnais. Le Consulat le remercia, les particuliers se laissèrent aller au courant d'enthousiasme. « Il faut « que M. Law soit le premier génie du monde pour « les finances, écrivait le prévôt des marchands Du- « gas ; ce qu'il fait me paraît même passer l'huma- « nité. » Il payait les dettes de l'Etat, il diminuait l'impôt. C'était un « enchantement ». Mais toute la puissance de la Banque reposait sur la réussite de la Compagnie de commerce qu'il y avait jointe, et dont les opérations devaient servir de gage au papier-monnaie. La Compagnie échoua, entraîna dans sa ruine non seulement ses actionnaires, qui avaient payé les actions un prix fabuleux, mais la Banque, dont les billets perdirent presque toute valeur. — Le Consulat, qui avait sa caisse encore garnie des billets

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que Law avait donnés en échange des titres de sa créance sur l'Etat, fut très heureux à la liquidation que l'Etat en reprît une partie et se reconnût débiteur du reste. Il y gagna, en somme, malgré l'échec du système, d'alléger sa dette. Elle n'était plus que de 5.057.000 livres. Mais le résultat le plus malheureux fut que cet échec découragea toute tentative nouvelle de réforme, et qu'on en revint au régime de Louis XIV, augmentation des impôts, emprunts et gaspillage.

Augmentation de la dette et de l'octroi. — Le duc de Bourbon, successeur du Régent au pouvoir, fit revivre toutes les anciennes pratiques. En 1724, il exigeait de Lyon 1.466.000 livres pour confirmation de privilèges et pour l'extinction des offices nouveaux de contrôleurs des octrois ; les corporations furent imposées de 200.000 livres. Le cardinal Fleury, qui le remplaça en 1726, continua à user des mêmes procédés, que l'on imita encore après lui. En 1760 Lyon avait emprunté pour le roi 29 millions. Louis XIV était dépassé. Naturellement, il avait fallu doubler l'octroi pour servir cette énorme dette. L'ânée de vin qui, en 1722, payait 3 livres 8 sols, payait, en 1760, 6 livres 16 sols.

Le Gaspillage. — Le gaspillage était resté en honneur. Le Consulat était toujours la providence de ses amis, l'inépuisable banquier de ses protecteurs. Les Villeroy étaient toujours au premier rang des bénéficiaires de la libéralité municipale. Les cadeaux à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bru du gouverneur, à sa petite-fille, à une nièce religieuse carmélite (qui reçut pour 18.840 livres de fruits, café, truffes, eau de la reine de Hongrie pendant son séjour au couvent), à l'arrière-petit-fils, comte de Sault, les pensions viagères à la nourrice de l'un, aux médecins de l'autre, les réceptions solennelles quand ils daignaient visiter leur ville de Lyon, les frais de séjour, les réjouissances à l'occasion d'un mariage ou d'une naissance survenus dans cette nombreuse famille, tout cela s'ajoutait aux traitements, aux loyers, aux pensions ordinaires et « de « l'ordre de Sa Majesté ». Les domestiques du gouverneur avaient à Lyon le monopole des jeux de hasard. Quand on ferma ces tripots, il en coûta 7900 livres de pension annuelle pour en indemniser les tenanciers. — Les parasites du budget lyonnais sont innombrables ; il faut renoncer à énumérer les rentes, les présents d'honneur distribués aux amis et aux personnes de qualité. Le chapitre des exemptions d'octroi s'est beaucoup allongé. Les exempts en font commerce, car ils ne sauraient consommer tout le vin qu'ils font entrer en franchise.

Le Consulat ne s'en plaint ni ne s'en étonne. Il ne cherche pas à échapper aux occasions de dépenses inutiles. L'apparat, les fêtes, le luxe font partie de sa gloire et de sa dignité. Les réjouissances qu'il organise en 1721, à l'occasion de la guérison du roi, coûtent 28.500 livres ; on aurait pu sans doute se réjouir à meilleur marché, et un salut fondé en commémo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ration de cet heureux événement grève le budget de 2000 livres par an. Les voyages de princes coûtent toujours cher. En 1744, un infant d'Espagne traverse Lyon : coût, 53.900 livres ; en 1759, le roi annonce son arrivée : coût, 97.154 livres. Heureusement, le roi ne vint pas ; on n'alla pas plus loin en préparatifs.

Dépenses du Consulat. — Pour lui-même, le Consulat dépense beaucoup, parce qu'à mesure qu'il a moins de pouvoir, il est devenu plus fier de sa dignité. Son chef, le prévôt des marchands, reste en place, non plus deux ans, comme c'est la règle, mais quatre, six, parfois dix ans. C'est un grand honneur, mais qui coûte cher. La ville paie en moyenne, en argent ou en nature, 40.000 livres à son prévôt. Et cela ne suffit pas toujours. Quelques-uns sont accusés de « donner à dîner aux dépens de la ville ». C'est qu'ils donnent beaucoup à dîner. La caisse municipale sait, d'ailleurs, témoigner sa reconnaissance aux prévôts qui rehaussent l'éclat de la charge. Elle fait des cadeaux princiers à leurs filles qui se marient, diamants, toilettes en argent, aiguières de vermeil. — Les échevins sont assez bien partagés. Leur cave est garnie, aux frais de la ville, de vin vieux, blanc et rouge ; ils se partagent des barils d'épicerie, de fruits, de marrons, de sucre, de café ; ils ont leur bois à brûler et leurs robes consulaires ; ils touchent des jetons de présence qui, au début, valent 1200 livres par an, et, vers 1760, 3000 ; ils voyagent gratuitement dans les coches et diligences, et leur portrait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Loge des Changes, par Soufflot (1749).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

orne un livre d'or. — Le Consulat est fastueux : il habille ses « mandeurs » (huissiers) de riches manteaux, et ses arquebusiers sont écarlates, galonnés d'or.

Et pourtant, le Consulat dit que les fonctions consulaires sont gratuites ; il le dit avec une candeur qui étonne. C'est qu'il se considère comme la parure de la ville. Les largesses du budget ne sont point une rémunération, mais un juste honneur qu'il se rend à lui-même, et dont la ville retire de la gloire, sinon du profit.

Embellissement de la ville. — Car le profit est mince. De toutes les dépenses du budget (les intérêts de la dette, les traitements payés), les plus utiles à la communauté sont celles des travaux publics. Ils coûtent moins que le gaspillage ; toutefois, la ville s'embellit peu à peu. La place Louis-le-Grand (Bellecour) est ornée de fontaines monumentales, qu'une machine construite à grands frais sur le Rhône, par Petitot, alimente (1734). Des ports sont creusés sur la Saône (ports Saint-Vincent, 1720, de l'Arsenal, 1726). L'ingénieur Deville construit les quais du Rhône, du pont de la Guillotière à Saint-Clair (1737-1740). Le Consulat achète l'île Moignat (aujourd'hui quartier Perrache) pour y faire une promenade publique. Le théâtre construit par Soufflot (1754-1756) remplace la salle du Jeu de paume. C'est sur les plans de Soufflot qu'on élève la loge des Changes, la grande façade de l'Hôtel-Dieu. — La voirie fait des progrès. On pose

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des écriteaux indiquant le nom des rues. Le balayage des rues est, depuis 1734, un service public ; les lanternes sont améliorées ; un service de fiacres fonctionne depuis 1730 ; les pompiers sont organisés depuis l'incendie de la salle des spectacles (1722). — Tel est à peu près le bilan des améliorations matérielles en un demi-siècle.

La Querelle du Consulat et de la Sénéchaussée. — Un tel régime fait, à coup sûr, beaucoup de mécontents. Ils trouvent, vers le milieu du siècle, un point de ralliement auprès du premier tribunal de la ville, la Sénéchaussée. Elle avait toujours été l'adversaire du Consulat, lui contestant sans cesse la police, la juridiction des arts et métiers, le chicanant sur la compétence de la Conservation, et surtout lui disputant la préséance dans les cérémonies. Un incident fit renaître la rivalité en 1759. La ville, qui avait donné au roi, en 1758, 6.800.000 livres de don gratuit, fut taxée, en 1759, à 1.375.000 livres. On rétablit le droit sur les soies et on chercha à créer un sur-octroi pour payer les intérêts de ces sommes qu'on dut emprunter. Mais le sur-octroi devait être créé en assemblée de notables. De là le conflit : la Sénéchaussée prétendit avoir le droit de présider l'assemblée, le Consulat le lui refusait et rappelait que la présidence lui avait toujours appartenu. Aussi la Sénéchaussée s'abstint-elle de paraître dans l'assemblée, et le sur-octroi de 25 sols par ânée de vin fut voté sans elle. Alors, elle s'adressa au Parlement de Paris pour obtenir satis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faction, et réclama, par la même occasion, la surveillance de la comptabilité de la ville, droit fort ancien, mais tombé depuis plus d'un siècle en désuétude. Cette réclamation n'était qu'un prétexte à dévoiler publiquement, à la faveur de la polémique et du procès, la situation financière de Lyon et les pratiques auxquelles elle était due. Le procureur général lança contre le Consulat une violente attaque et, en regard du tableau des malversations du gaspillage municipal, dressa le plan d'une administration économe, honnête, surveillée par les juges. Les reproches de la Sénéchaussée à l'administration consulaire étaient fondés, cela va sans dire, et le Consulat se contenta de répondre que « des traits aussi envenimés étaient « capables d'échauffer l'esprit de la populace ». Puis, quand le ministre lui demanda de se justifier par la production d'un état de ses dépenses et de ses revenus, il mit près de six mois à le rédiger (juillet 1762). Cependant, le procès de la Sénéchaussée s'instruisait au Parlement qui, après dix-huit mois, lui donna raison ; la présidence des notables et la surveillance des comptes lui étaient attribuées. C'en était fait du Consulat, si l'arrêt était exécuté. Il protesta vivement auprès des ministres contre les corps de justice qui s'attribuaient le pouvoir de renverser les lois. Le roi seul, dit-il, « a la puissance de changer la constitution « de la ville ». Quant à obéir à des juges que 12 ou 15.000 livres mettent en place, ce serait pour les échevins une « dégradation ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Suppression des Jésuites. — Fort heureusement pour le Consulat, la Sénéchaussée avait montré trop d'ambition et, dans la certitude de vaincre, s'était compromise. En même temps qu'elle luttait sur le terrain financier, où les arguments étaient solides, pour s'emparer de l'administration, elle tentait d'établir à Lyon sa domination morale, en mettant la main sur l'enseignement. C'était la prétention des gens de justice (du Parlement de Paris surtout, que la Sénéchaussée de Lyon ne faisait qu'imiter), de succéder à l'Eglise dans la direction de l'éducation publique. L'occasion était particulièrement favorable à leurs désirs : ils avaient mené contre les Jésuites une lutte très vive, dont ils étaient sortis victorieux. Ils entendaient bien en retirer le bénéfice.

Quand, à Lyon, les Jésuites, qui occupaient les deux collèges de la Trinité et de Notre-Dame, eurent été expulsés (1761), le Consulat, qui se considérait toujours, et avec raison, comme propriétaire des collèges, installa, pour les remplacer, un personnel provisoire de professeurs et de régents. Aussitôt, la Sénéchaussée se fâcha, et la guerre de libelles recommença. On craignit une bataille rangée à l'occasion de la rentrée des élèves, en novembre 1762, et la séance solennelle n'eut pas lieu. Quand il s'agit d'installer un régime définitif, le Consulat négocia avec l'Oratoire sans prévenir la Sénéchaussée, dont la colère éclata en libelles plus violents que jamais. Mais elle eut beau crier, elle n'obtint pas la direction

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des collèges. Un arrêt de février 1763 la confia à un bureau où elle était représentée par deux membres seulement. Le Consulat en avait deux aussi, et l'archevêque, à qui revint la présidence, se trouvait amené à départager les deux adversaires. Comme il penchait pour la municipalité, la Sénéchaussée continua de protester, d'expédier de furieux mémoires contre l'Oratoire, contre le bureau, contre l'archevêque. Il fallut que le Parlement lui-même la fît taire.

Le Consulat « montra une joie indécente » en la voyant battue. En effet, l'échec de la Sénéchaussée dans l'affaire des collèges l'empêcha de triompher dans la question politique qui était en litige. Le roi, sans tenir compte de l'arrêt du Parlement qui attribuait à la Sénéchaussée la présidence des notables et la surveillance de la gestion financière du Consulat, procéda à une refonte de la constitution lyonnaise.

Histoire politique de 1764 à 1789.

La Réforme municipale de 1764. — « C'est « une loi générale dont les dispositions « sont sages, écrivaient les échevins en « recevant la nouvelle charte, tendant à purger les « administrations de tous abus et à ôter tout prétexte « de murmure aux citoyens. » Leur optimisme était exagéré. Si le mécanisme de l'administration municipale était en apparence tout à fait nouveau, le pouvoir restait, en réalité, au même personnel. Il était partagé entre trois assemblées : 1° l'ancien *Consulat*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toujours composé d'un prévôt et de quatre échevins ; 2° un *Corps de ville* de douze conseillers ; 3° une *Assemblée de notables* où, avec le Corps de ville et le Consulat, devaient siéger deux officiers de la Sénéchaussée, un délégué du Chapitre Saint-Jean, un du Clergé, un de la Noblesse, un trésorier de France, un membre de l'Election, un avocat, un procureur, cinq commerçants, quatre industriels ayant exercé des charges dans leur communauté. Le recrutement était assuré de la manière suivante : le prévôt était nommé par le roi sur une liste de trois nobles dressée par les notables ; les échevins étaient élus par les notables parmi les conseillers de ville ayant servi dans les Hôpitaux ou à la Conservation ; les conseillers de ville, élus par les notables aussi, à la condition qu'il y ait toujours parmi eux quatre anciens échevins ; les notables, enfin, étaient élus par les groupes auxquels ils appartenaient respectivement. C'était très compliqué. Mais, en réalité, on pouvait voir que le cercle de l'éligibilité était très restreint, et que le personnel municipal se recruterait dans un très petit nombre de familles. L'application du règlement de 1764 le prouva, d'ailleurs, surabondamment.

La même ordonnance royale prétendait mettre un terme au gaspillage. Elle fixait les traitements du Consulat, le chiffre des pensions, les dépenses ordinaires de la ville. En cette matière aussi, la pratique fut sensiblement différente du texte du règlement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Continuation de la crise financière. — Avant la réforme, le budget était en déficit de 600.000 livres. La dette exigeait un service annuel de 1.700.000 livres. Or, on ne constate guère, après 1764, d'amélioration dans la situation financière. Aux fonctionnaires ayant subi un retranchement de salaires, le complément fut donné sous forme de pension ; toutes les exemptions d'octroi furent maintenues. La caisse municipale ne cessa pas ses prodigalités. En 1773, la dette était montée à 33.856.310 livres. Le déficit augmentait. Dans le public, c'étaient les mêmes souffrances, les mêmes plaintes. Une année de disette suffit pour amener la famine (1772-1773) : le Consulat dut revendre à 45 livres l'ânée le blé qu'il avait acheté à 52 livres. Il ne songeait pas pour cela à enrayer les dépenses de luxe. L' « entrée » du comte de Provence coûtait 77.000 livres en 1771 ; celle de la comtesse d'Artois coûtait la même somme en 1773.

Etat moral de Lyon à la fin du règne de Louis XV. — La situation morale de la ville n'était pas meilleure. En 1768, une émeute éclata contre le collège des médecins, qui était logé au Grand-Collège. On accusait les médecins de disséquer des enfants vivants. Le prévôt des marchands et l'intendant soupçonnèrent que l'émeute avait été fomentée par les Jésuites, désireux de se venger des Oratoriens : l'accusation absurde portée contre les médecins n'avait été répandue, pensaient-ils, que pour exciter la foule à incendier les bâtiments du collège.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si la foule lyonnaise est agitée, fiévreuse, à chaque instant menaçante, les corps constitués ne sont pas plus calmes ; la bonne gestion des intérêts qui leur sont confiés ne les préoccupe guère. Les querelles et les procès sont continuels entre le Consulat, d'une part, et, de l'autre, les recteurs des hôpitaux, le bureau des finances, qui veut enlever aux échevins l'administration de la voirie, la maîtrise des eaux et forêts, qui veut prendre la police des rivières, la Sénéchaussée surtout, qui ne peut se consoler de ne jamais compter un de ses membres dans l'échevinage. Le Consulat continuait, comme avant 1764, à gérer tout seul les affaires de la ville : le rôle des conseillers de la ville et des notables était à peu près nul. Quand, en 1770, la Sénéchaussée fut enveloppée dans la même disgrâce que le Parlement de Paris, que Maupeou supprima, Lyon fut pourvu d'un « Conseil supérieur ». Les relations ne furent pas meilleures entre lui et le Consulat.

A la fin du règne de Louis XV, toutes les misères du régime s'étalent à nu. C'est un malaise général. Les institutions ne fonctionnent plus. L'abaissement moral est sensible dans la classe des gouvernants. Ils n'ont plus aucun souci de l'intérêt public et ne sont attentifs qu'à leurs intérêts privés. Leur suprême habileté est de parler et d'agir en bons courtisans. Quand le Consulat apprend la mort de Louis XV, il écrit sans hésiter : « La perte que nous faisons est de « ces événements malheureux auxquels la douleur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« et la consternation publiques impriment un carac-
« tère non équivoque. Notre ville est plongée dans le
« deuil ; nos cœurs étaient à lui et ils environnent
« son tombeau avec l'amour, la tendresse, le respect
« et les vœux que sa bonté et sa justice avaient in-
« spirés à vos sujets. »

Les Réformes de Turgot. — Turgot, que Louis XVI appela au contrôle général des finances (1774), essaya de réagir contre le désordre matériel et moral de Lyon. Il ne perçut aucune taxe sur la ville — c'était la première fois depuis deux siècles — pour confirmation des privilèges ; il supprima la rêve, le droit sur les soies, si nuisible à l'industrie lyonnaise ; il interdit le gaspillage des jetons de présence, des étrennes, des présents d'honneur ; il ordonna une enquête sur les malversations. On en découvrit beaucoup, et Turgot ne dissimula pas son « indignation ». C'était un langage nouveau dans la bouche d'un ministre. Les comptes des receveurs furent soigneusement revisés, et leur examen aboutit à de tels résultats que Turgot refusa de les approuver. Ce fut une tempête dans le Consulat. Ce ministre était jugé bien gênant. A la cour, tout le monde pensait de même. Le roi le renvoya (1776). Avec Turgot disparut le premier et le seul ministre qui ait sérieusement essayé une réforme du système du gouvernement.

Retour aux anciennes pratiques. — Après lui, on vit revenir les anciennes pratiques. Le contrôleur général Clugny cassa la Commission d'enquête de Turgot,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

interdit toute recherche désagréable. Il donna lui-même l'exemple des malversations, en obligeant le Consulat à adjuger la ferme des octrois au sieur Struntz, qui offrait 150.000 livres de moins que son concurrent. Le Consulat ayant protesté, sa protestation fut jugée « indécente ». Un échevin, nommé Brac, qui s'était signalé par son énergique honnêteté, fut exilé de la ville. — Necker essaya, un instant, comme Turgot, d'enrayer le gaspillage ; il disparut aussi. Rien, désormais, n'arrêta plus la décadence irrémédiable des vieilles institutions lyonnaises et de leur personnel. Au moment où l'opinion les condamnait unanimement et pressentait leur chute prochaine, ce fut un curieux spectacle que de les voir se raidir dans la défense des abus. Tous ceux qui peuvent prétendre à une part d'autorité se disputent les lambeaux d'un pouvoir qui s'en va. Les officiers de la garde bourgeoise, dont le Consulat disait, en 1764, qu'elle était « dégradée et dans le dernier point de « l'avilissement, dont les citoyens-soldats étaient « représentés par des vieillards mendiants, nus, « désarmés, avec des fusils sans pierre », voulaient être portés de droit, à tour de rôle, aux fonctions municipales, comme défenseurs de la ville. La Sénéchaussée, rétablie en 1774, réclamait toujours place au Consulat ; les trésoriers de France demandaient qu'on augmentât leurs exemptions d'octroi... Tous ces moribonds s'agitent, pendant qu'à côté d'eux, et hors d'eux, tout un monde nouveau naît et s'affirme,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le monde des travailleurs, pendant que chemine et grandit une pensée nouvelle, de réforme et d'émancipation.

La vie économique au XVIIIe siècle.

La Grande Fabrique jusqu'à 1744. — Après la mort de Louis XIV, l'industrie lyonnaise reprit de l'activité. Des industries nouvelles furent créées : verreries et faïenceries à la Guillotière ; la chapellerie, réformée par Mazard, qui, le premier, y utilisa le poil de castor, devint, après la soierie, la première industrie de Lyon. La fabrique de soierie s'enrichit d'inventions nouvelles, qui augmentèrent sa production ; son personnel de dessinateurs ingénieux et d'esprit inventif (Hugues Simon, Deschamps, Monlony, Ringuet, Courtois, Revel, Philibert de la Salle) lui assura une supériorité de goût qui lui valut la clientèle riche de toute l'Europe.

Mais la prospérité de la Fabrique profitait surtout à ceux que la fiscalité de Louis XIV avait fait les maîtres de la corporation, aux maîtres marchands. La classe des maîtres ouvriers travaillant pour leur compte et vendant eux-mêmes leurs produits, qui avait été la plus importante de la Fabrique, tendait à disparaître ; écrasée par la concurrence des gros capitaux des « maîtres marchands faisant fabriquer » les maîtres ouvriers tombaient peu à peu dans la condition d'ouvriers à façon. En 1731, il n'y avait plus que 750 maîtres ouvriers-marchands, pour 8000 maî-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tres ouvriers à façon, sous la dépendance économique de 100 maîtres marchands faisant fabriquer. Ceux-ci, pour supprimer définitivement la concurrence des maîtres ouvriers-marchands, obtinrent, le 8 mai 1731, un arrêt du Conseil royal qui obligeait ceux-ci d'opter entre la qualité d'ouvrier et celle de marchand, c'est-à-dire qui aboutissait à interdire aux ouvriers de vendre les étoffes qu'ils fabriquaient eux-mêmes. De la sorte, la corporation ne se serait composée que de deux catégories de personnes : les maîtres marchands et les ouvriers travaillant à façon et seulement pour le compte des maîtres marchands. Les ouvriers protestèrent « contre l'esprit de domi-« nation » des « gros marchands, que leur fortune « faisait envisager comme inférieurs ceux qu'une « même condition leur donnait pour confrères », et ils rappelèrent que tous les progrès de la Fabrique étaient dus à l'initiative et à l'invention des ouvriers marchands. Les commissionnaires, qui avaient intérêt à maintenir la concurrence qui subsistait encore entre les deux classes, soutinrent les maîtres ouvriers. Une enquête, faite par ordre du roi, leur donna raison et laissa à tous les maîtres de la communauté la liberté de travailler ou à leur compte ou à façon (1737). Les maîtres marchands attendirent une occasion plus favorable ; en 1739, ils obtinrent que l'arrêt de 1737 fût provisoirement suspendu. Nouvelles réclamations des maîtres ouvriers. Le contrôleur général Orry, désireux de s'éclairer sur la ques-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion, demanda au Consulat de lui envoyer trois maîtres marchands et trois maîtres ouvriers pour les entendre contradictoirement. Les maîtres ouvriers choisirent aussitôt trois des leurs, « les plus intelli- « gents et les plus adroits », Ramassac, Micol et Curny. Mais le prévôt des marchands, Claret de la Tourette, refusa de sanctionner cette nomination et désigna lui-même trois délégués. Cette conduite n'était pas faite pour préparer une réconciliation : les gros marchands voulaient supprimer toute discussion gênante. Ils y réussirent, car le règlement rédigé en Conseil d'Etat et apporté à Lyon par Vaucanson, en 1744, achevait l'écrasement des maîtres-ouvriers. L'incompatibilité était de nouveau, comme en 1731, proclamée entre la profession de maîtres-ouvriers à façon et de maîtres-ouvriers-marchands ; les ouvriers à façon ne pourraient plus désormais travailler que pour les maîtres-marchands, à peine de 500 livres d'amende ; les droits de maîtrise étaient portés à 800 livres ; la corporation, qui comptait huit maîtres-gardes, en aurait six choisis parmi les maîtres-marchands et deux parmi les maîtres-ouvriers. « Les « règlements, écrivait l'intendant Pallu le 1er août, « sont fort bien reçus et ne suscitent pas le moindre « murmure. Les ouvriers même paraissent contents. » Or, le 3 août, une grève éclatait.

La Grève de 1744 — Quatre cents ouvriers en soie, réunis au Moulin-à-Vent (Guillotière), décident de cesser le travail et de frapper d'une amende de 12 livres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ceux qui le continueraient ; le soir, ils défilent en ville ; les arquebusiers font quelques arrestations ; le 5 août, les attroupements sont plus nombreux et plus bruyants ; on réclame au prévôt des marchands la liberté des détenus ; il l'accorde. Puis, le 6, les grévistes sont assez nombreux et assez forts pour obtenir du prévôt effrayé la suppression du règlement ; il la signe, l'intendant approuve, les maîtres-gardes aussi, sans la moindre résistance. Mais ils espèrent une revanche prochaine : « Bon, c'est « pour nous amuser, dit un vieux maître-ouvrier, « comme on fait aux enfants en leur donnant une « radisse pour qu'ils ne pleurent pas. » Le 8 août, les teinturiers, charpentiers, bâtiers, crocheteurs, font, comme les tisseurs de soie, révoquer leurs règlements. Le mouvement est si fort que les maîtres-marchands, dont quelques-uns sont personnellement menacés, font publier qu'ils adressent une requête au roi pour l'abolition définitive du règlement de 1744. Le prévôt, qui la transmet, ajoute : « Il s'agit « d'apaiser 15 à 20.000 personnes au moins, sauf à « les punir dans la suite comme ils le méritent. » L'intendant écrit qu'un arrêt du Conseil du roi peut seul calmer les grévistes. L'arrêt arrive enfin. Et tout rentre dans l'ordre. Alors, les maîtres-marchands et leurs amis préparent leur vengeance. Elle est tardive, mais proportionnée à la frayeur qu'ils ont eue. Lautrec arrive en mars 1745 avec une armée ; toutes les dispositions prises depuis la publication du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

règlement sont cassées ; la ville est occupée ; les attroupements de plus de quatre personnes interdits. Vingt-quatre ouvriers sont poursuivis comme meneurs de la grève terminée depuis six mois. Neuf sont arrêtés, condamnés, dont deux à mort. Et le roi en profite pour installer dans la ville un gouverneur militaire permanent.

Nouvelles Crises dans la Fabrique. — Le règlement de 1744 fut donc rétabli par la force. Toutefois, les maîtres-ouvriers furent autorisés à fabriquer pour leur compte sur quatre métiers. Mais cette classe, qui représentait l'ancienne Fabrique lyonnaise, était menacée de disparaître tout à fait ; car la concurrence des gros capitalistes la tuait plus sûrement que les règlements. Les maîtres-ouvriers ne pouvaient résister aux crises qui, périodiquement, frappaient l'industrie de la soie. De 1750 à 1764, beaucoup émigrèrent, malgré les interdictions et la surveillance des autorités. A Talaveira, en Portugal, une importante manufacture de soieries fut fondée uniquement avec des tisseurs et des dessinateurs lyonnais. Ceux qui ne pouvaient émigrer continuaient de se plaindre des bas prix des façons et de s'agiter contre la tyrannie du règlement. C'est contre les maîtres-gardes de la communauté que se tournait la colère des maîtres-ouvriers. En 1760, des placards menaçants étaient affichés à la porte des marchands qui passaient pour avoir réduit les salaires ; les nominations de maîtres-gardes étaient l'occasion de chicanes et de procès

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ruineux. Sur 11.500 métiers recensés en 1765, un tiers avait été vendu deux ans plus tard, un autre « ne tra- « vaillait que par secousses », et le reste ne faisait rien.

Édit de 1777. — De temps à autre, quelque tête hardie réclamait le retour à l'ancienne liberté du travail. Mais elle n'était pas du goût des maîtres-marchands, qui avaient, grâce au règlement, accaparé toute la fabrication et toute la vente. Aussi, l'édit de Turgot supprimant les jurandes et les maîtrises fut-il fraîchement accueilli à Lyon. Le Consulat ne cacha pas son mécontentement. Mais le ministre disparut avant que l'édit ait eu un commencement d'application (12 mai 1776). Et le Consulat parla de sa chute comme d'un « heureux événement ». Toutefois, l'édit de janvier 1777, qui abolit toutes les corporations et les remplaça par 41 communautés nouvelles, marqua un progrès réel. Sans rétablir la liberté du travail, il supprima entre les corporations des barrières factices, et marqua un pas dans la voie de leur suppression radicale.

Crise de 1786. Réclamations des ouvriers. — Cependant, à travers toutes ces agitations, les ouvriers lyonnais avaient pris conscience de leur valeur sociale. Ils avaient acquis le sentiment du but à atteindre : l'amélioration de leur condition matérielle. Et il est frappant de le leur entendre dire avec une précision rigoureuse, sans déclamation et sans phrases. Ils savent se mettre en présence de la réalité et la mon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trer au public hostile ou indifférent. En 1786, au moment d'une crise nouvelle, qui jette sur le pavé des milliers de sans-travail, ils dressent un minutieux tableau de la dépense et de la recette d'un ménage d'ouvriers, et montrent l'impossibilité de vivre :

« On suppose, disent-ils : 1° que le maître a trois « métiers chargés des meilleurs genres, savoir le « premier d'un taffetas Angleterre fort; le second d'un « taffetas noir lustré de 90 portées ; le troisième d'un « satin 11/24 en 90 portées ;

« 2° Que la femme occupe constamment un métier, « ce qui n'est pas ordinaire, vu le soin du ménage, « de l'atelier, et autres détails domestiques ; qu'elle « n'ait que trois enfants, dont un en nourrice ; et « qu'il n'ait qu'un seul domestique pour faire les « dehors, les cannettes et devider. »

Les dépenses annuelles s'élèvent à :

	l.	s.	d
Pain pour 5 personnes, 10 livres à 2 s. la livre. .	365	»	»
Une bouteille de vin par jour, à 8 s.	146	»	»
Viande (supposant tous les jours 2 livres 1/2, à 6 s. la livre).	273	5	»
Loyer de l'appartement.	146	»	»
Huile à brûler à quatre lampes.	60	»	»
Sel, poivre, huile, vinaigre, fruits, ortolage. . .	50	»	»
Bois à brûler, charbons de bois, charbons de pierre	60	»	»
Blanchissage:	80	»	»
Gage du domestique.	45	»	»
Entretien des trois métiers, à 2 s. chacun, font 6 s. par jour, lesquels, pour 272 jours, font . .	81	12	»
Barbe-perruquier, tabac, capitation, entretien du mobilier	36	»	»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

	l.	s.	d.
Frais d'accouchement, trousseau de l'enfant, suite de couches	66	»	»
Gage de la nourrice et entretien de l'enfant. . .	80	»	»
Pliage de 36 pièces de 62 aunes 1/3 à 6 s. et 24 tournages à 3 s.	14	2	»
Torssage, remetage de 24 pièces, à 26 s. . . .	31	14	»
Les 2/3 de la façon de 748 aunes Angleterre, sur le prix de 14 s. payé au compagnon.	349	1	4
15 jours perdus sur le métier de satin pour la couche de la femme, à 2 aunes 3/4 par jour, font 41 aunes 1/4, à 14 s. l'aune	28	17	6
Six jours perdus pour monter la garde, à 1 l. 10 s.	9	»	»
L'entretien d'habillement pour huit ans, du père, de la mère, et des deux enfants du sexe féminin, coûte :			
A l'homme, un habit complet, 80 l., soit, par an.	10	»	»
Pour quatre années, une veste et une culotte de travail, 28 l. : par an.	7	»	»
Pour 3 années, un chapeau, 6 l., par année. . .	2	»	»
Un bonnet par année.	2	»	»
Une chemise par année	4	»	»
Une paire de bas et un mouchoir de poche par année	3	»	»
Une paire de souliers et un remontage par année	6	10	»
Pour 3 années, à la femme, une robe et un jupon 30 l., par année	10	»	»
Pour 3 années, un manthelet et un jupon de travail, 12 l., par année.	4	»	»
Un corset moleton et un de toile par année. .	4	13	4
Une coeffe et ses montages	6	»	»
Un mouchoir de col et un tablier.	6	»	»
Une poche et un mouchoir de poche.	2	»	»
Une chemise.	3	»	»
Une paire de bas et 2 paires de souliers.	10	»	»
Pour deux ans, aux deux enfants, à chacun un surtout, 18 l., par an.	9	»	»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

	l.	s.	d
Pour deux ans, à chacun un jupon et un corps de jonc, 10 l., par an.	5	»	»
A chacun un mouchoir de col et une coeffe. . .	3	»	»
A chacun un tablier	3	»	»
A chacun une chemise.	3	»	»
A chacun une paire de bas et une paire de souliers	6	»	»
L'entretien des trois lits	9	»	»
Total de l'entretien, 181 l. 3 s. 4 d.			
Total de la dépense annuelle.	2039	15	2

La recette est évaluée de la même manière :

« On suppose un travail continué sans accidents « ni maladie. L'année sera réduite à 272 journées de « travail, déduction faite de 52 dimanches et 17 fêtes ; « de 24 jours employés à monter 36 pièces de 62 au- « nes 1/3. — Total 93 jours, qui font le quart de l'an- « née et plus sans pouvoir travailler. — Les 272 jours « restant comptés à raison de 2 aulnes 3/4 sur chaque « métier, qui, sans contredit, est la journée d'un bon « ouvrier, forment 748 aulnes pour chaque métier. »

1° Le métier d'un taffetas Angleterre fort ayant fabriqué dans l'année 12 pièces de 62 aulnes 1/3, faisant 748 aulnes à 14 s. l'aulne, rapporte par an.	523	12	»
2° Le métier d'un taffetas noir lustré de 90 portées ayant fabriqué 12 pièces de 62 aulnes 1/3, à 13 s. l'aulne, rapporte par an.	486	4	»
3° Le métier de satin de 90 portées en 11/24 ayant fabriqué 12 pièces de 62 aulnes 1/3, faisant 748 aulnes à 14 s. l'aulne, rapporte par an	523	12	»
	1533	8	»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

	l.	s.	d.
En résumé, les dépenses annuelles et l'entretien montent à	2039	15	2
Le produit de la main-d'œuvre monté comme ci-dessus à	1533	8	»
Il en résulte que les maîtres sont débiteurs toutes les années de la somme de.	506	5	2

Il reste à observer que, pour satisfaire à leurs deptes, il faudrait que le prix des façons fut augmenté de 4 s. 6 d. par aulne, puisqu'il est évident que les trois fois 748 aulnes fabriquées dans l'année feraient 2244 aulnes, soit à 4 s. 6 d. d'augmentation . . . . . 504 18 »
De sorte qu'il seroit encore débiteur de. 1 7 2
Puisqu'ils sont en arrière par le résumé ci-dessus de 506 5 2

« Peut-être dira-t-on, ajoutent-ils, que, depuis plu-
« sieurs années, si les maîtres-ouvriers s'endettent
« annuellement de 506 livres, il n'en est aucun qui
« ne serait détruit.

« On répond à cela que l'augmentation de toutes
« choses n'ayant pris son accroissement que peu à
« peu, les maîtres qui avaient retiré du bien de leurs
« familles ont été obligés de le sacrifier pour suffire
« à leurs besoins ; quant à ceux qui en ont été privés,
« ils ont été forcés de se passer en partie du néces-
« saire à la vie et à l'entretien ; de contracter des
« dettes considérables, de recourir aux aumônes,
« d'abandonner leurs enfants, de surcharger les hô-
« pitaux dans leurs maladies et vieillesses, que si
« l'on faisait un relevé de ceux qui chargent ces mai-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« sons dans tous ces cas, on trouverait certainement « que plus des trois quarts sortent de cet état. Telle « est la cause qui oblige les maisons de charité d'im- « plorer souvent la miséricorde du souverain pour « obtenir de nouveaux secours en faveur de ces mal- « heureux, qui se multiplient tous les jours à défaut « d'un salaire suffisant. »

Ils désirent que les prix ne soient plus débattus de gré à gré, mais fixés par un tarif obligatoire. La liberté du contrat de travail est un leurre, puisque le contrat est fait entre deux parties de force inégale : « Entre des hommes égaux en moyens et en pouvoirs, « qui, pour cette raison, ne peuvent être soumis à la « discrétion ni des uns ni des autres, la liberté ne « peut que leur être avantageuse. Mais, à l'égard des « ouvriers en soie, destitués de tous moyens, dont la « subsistance journalière dépend tout entière de leur « travail journalier, cette liberté les livre totalement « à la merci du fabricant, qui peut, sans se nuire, « suspendre sa fabrication, et, par là, réduire l'ou- « vrier au salaire qu'il lui plaît de fixer, bien instruit « que celui-ci, forcé par la loi supérieure du besoin, « sera bientôt obligé de se soumettre à la loi qu'il « veut lui imposer. » Que faire, pourtant, si la concurrence oblige le maître-marchand à diminuer les salaires ? Ne vaut-il pas mieux travailler à bon marché que de ne pas travailler du tout ? « Si les manu- « factures, répondent hardiment les tisseurs lyon- « nais de 1786, ne peuvent se soutenir qu'en réduisi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« sant à rien le prix des façons, il n'est pas de l'inté-
« rêt public qu'elles se maintiennent. La Fabrique
« des étoffes de soie de Lyon deviendrait un vice dans
« l'Etat, qu'il faudrait extirper, s'il était impossible
« de la soutenir sans réduire à la plus affreuse misère
« les ouvriers qu'exige sa main-d'œuvre. »

L'Émeute de 1786. — Voilà bien des paroles hardies et nouvelles. Elles sont dites pendant une grève, la plus importante, la plus générale de l'ancien régime finissant. Elle éclata pour une cause minime : l'archevêque Malvin de Montazet voulait exiger le droit de banvin (droit perçu sur la vente du vin pendant le mois d'août), tombé en désuétude. Aussitôt, les cabaretiers ferment leurs boutiques ; des attroupements se forment. Les ouvriers en soie, les chapeliers, profitent de l'agitation pour formuler leurs revendications. Ils se retirent aux Charpennes et demandent une augmentation de salaires. L'archevêque renonce au banvin (7 août). Mais le prévôt des marchands, Tolozan de Montfort, enjoint aux ouvriers de rentrer, interdit les attroupements. On résiste à son ordonnance ; la maréchaussée fait feu, tue quelques manifestants (10 août). Deux ouvriers, qui passent le pont Morand malgré les ordres, sont pris et pendus le soir même. Ceux qui essayent de s'enfuir, d'émigrer, sont ramenés de force (13 et 14 août). La terreur rétablit l'ordre. Le 13 septembre, une amnistie met en liberté le reste des prévenus.

L'échauffourée est sans résultats. Mais la misère

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reste grande. Survient, en 1788, une mauvaise récolte: c'est presque la famine. Le blé monte à 60 livres l'ânée (128 kilog.) ; toutes les denrées sont chères. Sur 58.500 ouvriers (compagnons, apprentis et maîtres), 20.000 sont en chômage. Ils ne vivent que de charité. Les hôpitaux sont impuissants à les secourir.

A la veille de la Révolution, les cadres de la vie économique, comme ceux de la vie politique, sont usés. C'est une opinion générale qu'une réforme radicale est devenue nécessaire.

La vie intellectuelle au XVIIIe siècle.

L'Académie. — La fondation de l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon* est, au XVIIIe siècle, un indice de l'importance que prennent les gens de lettres, savants et artistes dans la vie de la cité. Elle est née de la fusion de deux sociétés: l'Académie des sciences et belles-lettres et la Société des beaux-arts. La première s'était formée chez l'avocat Brossette ; chaque semaine, des amis éclairés se réunissaient chez lui pour y parler littérature ou philosophie. Boileau, qui était en correspondance continuelle avec Brossette, encourageait l'institution de ses vœux : « Je « suis ravi de l'Académie qui se forme dans votre « ville ; elle n'aura pas grand'peine à surpasser en « mérite celle de Paris, qui n'est maintenant compo- « sée, à deux ou trois hommes près, que des gens « du plus vulgaire mérite et qui ne sont grands que « dans leur propre imagination. » L'Académie reçut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses lettres patentes et ses statuts en 1724 ; elle compta quelques membres, sinon illustres, au moins notables de la littérature, Louis Racine, l'abbé Jacques Pernetti, Charles Bordes. Toutes les opinions s'y rencontraient et s'y toléraient. — La Société des beaux-arts fut également constituée officiellement en 1724 ; elle siégeait sur la place des Cordeliers, dans la salle du concert. Il y venait des musiciens, quelques savants, comme le Père Tholomas, Christin, l'inventeur du thermomètre à mercure. La Société des beaux-arts fut réunie, en 1758, à l'Académie. Ce fut une ère de grande prospérité pour l'Académie nouvelle des sciences, belles-lettres et arts. Les académiciens restèrent, en général, fort obscurs ; mais ils contribuèrent à répandre dans la ville le goût des choses de l'esprit. Ils donnèrent des fêtes littéraires. Voltaire, nommé membre correspondant après son poème sur Fontenoy, fut reçu à Lyon avec enthousiasme par l'Académie et par la foule. D'autres associés illustres y furent admis, Buffon, les poètes Ducis, Thomas ; Raynal, qui y fonda un prix. Il n'y a pas de bonne Académie sans concours et sans prix à distribuer. A Lyon, les sujets proposés eurent presque toujours un caractère pratique ou scientifique ; beaucoup traitaient de procédés de fabrication, de teinture, etc. C'est vers la fin du siècle qu'apparaissent les concours sur des sujets de politique ou de morale : en 1790, l'Académie proposa : « Quelles « vérités et quels sentiments importe-t-il d'inculquer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« aux hommes pour leur bonheur ? » Bonaparte concourut et fut battu par Daunou, qui fut classé le premier.

L'Académie contribua à mettre à la disposition du public le meilleur des instruments de travail et de culture, une bibliothèque. Formée grâce à des libéralités individuelles, la Bibliothèque de l'Académie fut réunie en 1762 à celle du Collège, qui était déjà fort riche. L'académicien Adamoli légua la sienne avec son médailler en 1769 ; elle fut installée à l'Hôtel de ville et, plus tard, réunie à l'autre.

Les Sciences. Les Arts. — Le mouvement scientifique a été, au XVIIIe siècle, plus important que le mouvement littéraire. C'est à Lyon, sur la Saône, que Jouffroy fit ses expériences décisives sur la vapeur appliquée à la navigation. L'Académie en dressa procès-verbal et la découverte fut oubliée. Une autre invention, qui frappa plus vivement les imaginations, eut un grand succès : celle des frères Montgolfier. L'ascension de leur aérostat, aux Brotteaux, le 19 janvier 1774, eut lieu au milieu d'une foule enthousiaste. Il y eut, à côté de ces manifestations, des travaux et des créations moins retentissants, mais très utiles. En 1761, Bourgelat fonda l'Ecole vétérinaire ; c'était la première de l'Europe. Il alla ensuite fonder celle d'Alfort, et fut remplacé à Lyon par l'abbé Rozier, qui fut aussi un agronome célèbre. Lyon eut ses mathématiciens et ses physiciens : la série en est ininterrompue du Père Beraud à André-Marie Ampère. Les Jus-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

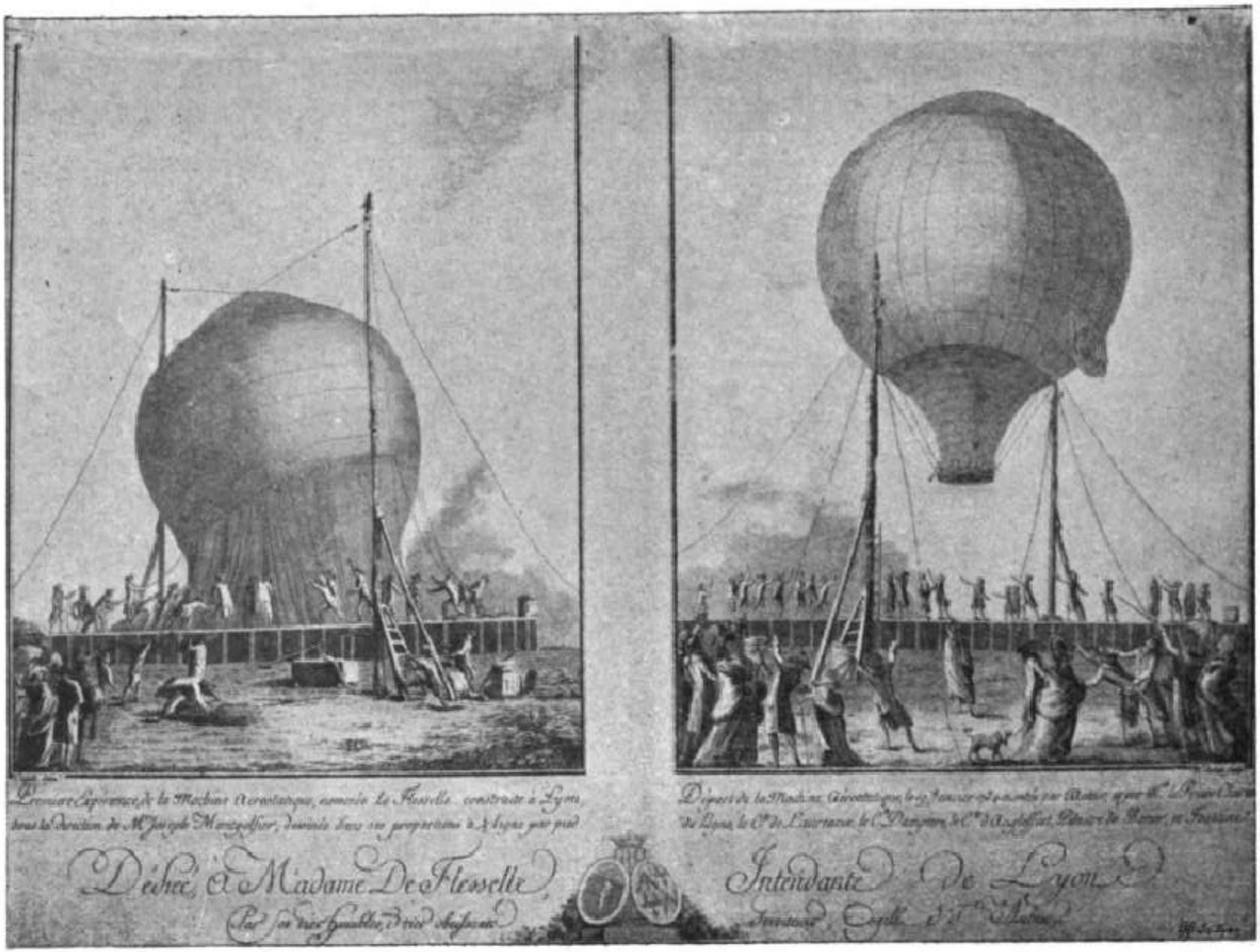

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sieu (Bernard, Antoine et leur neveu Laurent) commencèrent à Lyon leurs célèbres travaux sur la classification des plantes.

Les artistes furent nombreux. Mais un seul nom a atteint la célébrité : Jean-Jacques de Boissieu, peintre, dessinateur, et surtout graveur. C'est un des maîtres de la gravure à l'eau-forte.

Les Idées nouvelles. — Le mouvement d'idées politiques et sociales, que l'on appelle communément la « philosophie » du XVIIIe siècle, semble avoir eu peu d'influence sur les échevins lyonnais. Toutefois, il est certain que, dans la dernière moitié du siècle, les Lyonnais éclairés ne restèrent pas étrangers à l'active propagande des novateurs. En 1773, le lieutenant général de la Sénéchaussée, faisant son discours de rentrée, prononçait des paroles qui dénotaient une grande hardiesse : « Ecoutez la voix du pauvre, « disait-il aux juges ; ayez pour lui quelque pitié. « Qu'a-t-elle fait pour moi, cette société qui se venge « si cruellement aujourd'hui ? La haine du vice est « facile, sans doute, à ceux qui, dans des conditions « plus heureuses, n'ont pas à redouter les conseils « affreux de la nécessité. Mais moi, que l'opinion « publique avilit, moi que le puissant, moi que le « riche écrasent du poids de leur orgueil ou de leur « fortune, hélas ! à moins qu'une providence particu- « lière ne me soutienne, qu'ai-je à faire bien souvent, « qu'à choisir entre les actions criminelles vers les- « quelles une désespérante destinée m'entraîne ? »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'auteur du discours n'était pas le lieutenant général, mais son secrétaire, le jeune avocat Nicolas Bergasse, qui, l'année suivante, fut chargé du discours de la Saint-Thomas (jour de l'installation solennelle des

nouveaux échevins). C'était généralement l'occasion de paroles banales et d'éloges pompeux. Bergasse ne craignit pas d'y célébrer les espérances que faisait naître l'avènement du roi qui avait pris Turgot pour ministre : « La lumière même brille autour des trô-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« nes, et fait pâlir les tyrans. » Il parla du « colosse « de l'erreur brisé », des préjugés vaincus de « l'auto- « rité despotique », et enfin du « sage dont l'âme « éprouvée par la fortune est au-dessus de la crainte « de déplaire et de l'envie de tromper ». De telles paroles s'adressaient, sans doute, beaucoup moins à l'auditoire solennel des corps constitués qu'au public, plus disposé à les comprendre. A mesure que le temps passe, la hardiesse de Bergasse s'accroît. Il écrit, en 1787, cette critique précise du régime politique : « Le respect pour les lois dans une monarchie « absolue ne peut s'entretenir qu'autant que l'examen « en est interdit aux sujets ; là, comme dans un Etat « libre, les lois ne sont pas garanties par l'évidence, « c'est-à-dire par la certitude où l'on est qu'elles sont « l'expression de la volonté de tous ; elles contraignent, elles ne peuvent convaincre... Plus on réfléchira sur les différences qui existent entre les « divers genres de gouvernement, et plus on se convaincra que la constitution la plus libre est aussi « celle qui s'accorde le mieux avec les lois de la morale et de l'humanité. »

Le mouvement philosophique se pénétra de mysticisme vers la fin du siècle. C'était le temps où la franc-maçonnerie faisait la conquête de l'Allemagne, de l'Angleterre, où le magicien Cagliostro séduisait l'élite et les foules, où Mesmer avait ses dévots, où Saint-Martin prophétisait. Lyon fut un des foyers mystiques les plus actifs de l'Europe. On aima à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chercher dans les élans du cœur et les ardeurs du sentiment la solution des problèmes qui décourageaient parfois la patience et la raison.

Les pratiques de la franc-maçonnerie « se rapportaient à des idées d'affranchissement et d'égalité ». Le mystère dont elle s'entourait, les cérémonies étranges qui lui « donnaient un air de conspiration », contribuèrent beaucoup à son succès. De 1756 à 1791, trente-quatre loges furent fondées à Lyon. Elles étaient reliées au Grand-Orient de France, dont le duc de Chartres devint le grand-maître en 1772. A Lyon, comme à Paris, les loges recrutaient leurs principaux membres parmi les bourgeois partisans des réformes. Beaucoup d'entre eux se signalèrent dès 1789, par leur zèle et leur enthousiasme révolutionnaires.

Cagliostro, cet aventurier qui offrait un bizarre mélange « d'audace et de tendresse, de force et de « ruse, de sincérité et de charlatanisme », à qui Paris avait élevé des bustes, le « divin Cagliostro » séjourna à Lyon en 1784. Dans la loge « la Sagesse triom-« phante », qu'il fonda aux Brotteaux, et où il faisait apparaître des morts, des fêtes splendides furent données. On le combla de cadeaux et d'argent ; on écouta avidement ses paroles extravagantes. Le succès du Mesmérisme ne fut pas moindre. Bergasse devint « un des dieux du baquet magnétique ». Les médecins lyonnais, que la doctrine nouvelle partagea en deux camps ennemis, s'injurièrent fort en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'innombrables brochures. Les plus enthousiastes voyaient dans le magnétisme l'explication totale du mystère des choses, des rapports de l'homme et de la nature et des hommes entre eux, la source réparatrice où les corps et les âmes, la médecine, les arts et la morale seraient renouvelés.

Ces chimères n'eurent qu'un temps. Elles s'évanouirent quand le moment arriva de réaliser les idées et les rêves de tous les penseurs et de tous les critiques du régime condamné par l'opinion universelle. « Ce n'est pas au Mesmérisme, écrivait Bergasse à « Brissot, en 1789, qu'il s'agit d'élever un temple, c'est « à la Liberté. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE V

LYON EN 1789

La Ville En 1789, la ville de Lyon laissait, hors de son enceinte (c'est toujours celle de 1537), des faubourgs qu'elle a, depuis, annexés : Serin, la Croix-Rousse, la Guillotière et Vaise. La Guillotière faisait géographiquement partie du Dauphiné ; mais, en fait, elle était liée à la vie administrative de Lyon. La justice y était exercée par le Consulat, qui l'avait achetée à l'archevêque en 1705. Elle payait les octrois de Lyon, sans jouir de l'exemption des tailles. Les habitants de la Croix-Rousse, de Serin et de Vaise étaient exempts des tailles, mais payaient l'octroi.

Des quartiers nouveaux commençaient à naître. L'ingénieur Perrache avait, en 1760, proposé à la ville de transformer l'île Mogniat en presqu'île, en reculant le confluent du Rhône et de la Saône jusqu'à la Mulatière. Le projet fut adopté, mais la Compagnie qui fit les travaux dut les suspendre, faute d'argent, en 1765. Ce n'est qu'en 1786 qu'on les reprit : le pont de la Mulatière fut alors construit. A peu près au même moment (1762), un autre ingé-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nieur, Morand, proposait un plan d'agrandissement sur la rive gauche du Rhône, dans les marécages appelés Brotteaux. Il fallait les mettre en communication avec la ville par un pont. Morand ne l'édifia qu'en 1774, non sans avoir eu peine à triompher de nombreuses oppositions.

La «ville », qui tient entre les coteaux de la Saône et le Rhône, le plateau de la Croix-Rousse et les remparts d'Ainay, est divisée en deux quartiers par la Saône : sur la rive droite, c'est, comme on dit alors, le *côté* de Fourvière ; sur la rive gauche, le *côté* de Saint-Nizier.

La colline de Fourvière, qui tombe en pente raide sur la Saône, ne laisse entre elle et le fleuve qu'une mince bande de terrain plat. Du rocher de Pierre-Scize, que domine une forteresse, et au pied duquel se trouve une des portes de la ville, jusqu'à l'église Saint-Paul, une rue unique borde la Saône ; les maisons sont, d'un côté, adossées au roc, et, de l'autre, plongent dans l'eau. De Saint-Paul, qui est près de la loge du Change, à Saint-Jean, plusieurs rues étroites s'entre-croisent. Elles ont peu changé d'aspect jusqu'aux démolitions actuelles ; les vieux hôtels qui les ornaient ont encore, malgré les mutilations et les dégradations, quelque intérêt artistique.La cathédrale Saint-Jean est voisine du palais de Justice, dit palais de Roanne, ancienne demeure des comtes de Roanne. Puis, on arrive à Saint-Georges et au pont d'Ainay, près duquel aboutit le rempart. Pour gravir la colline,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

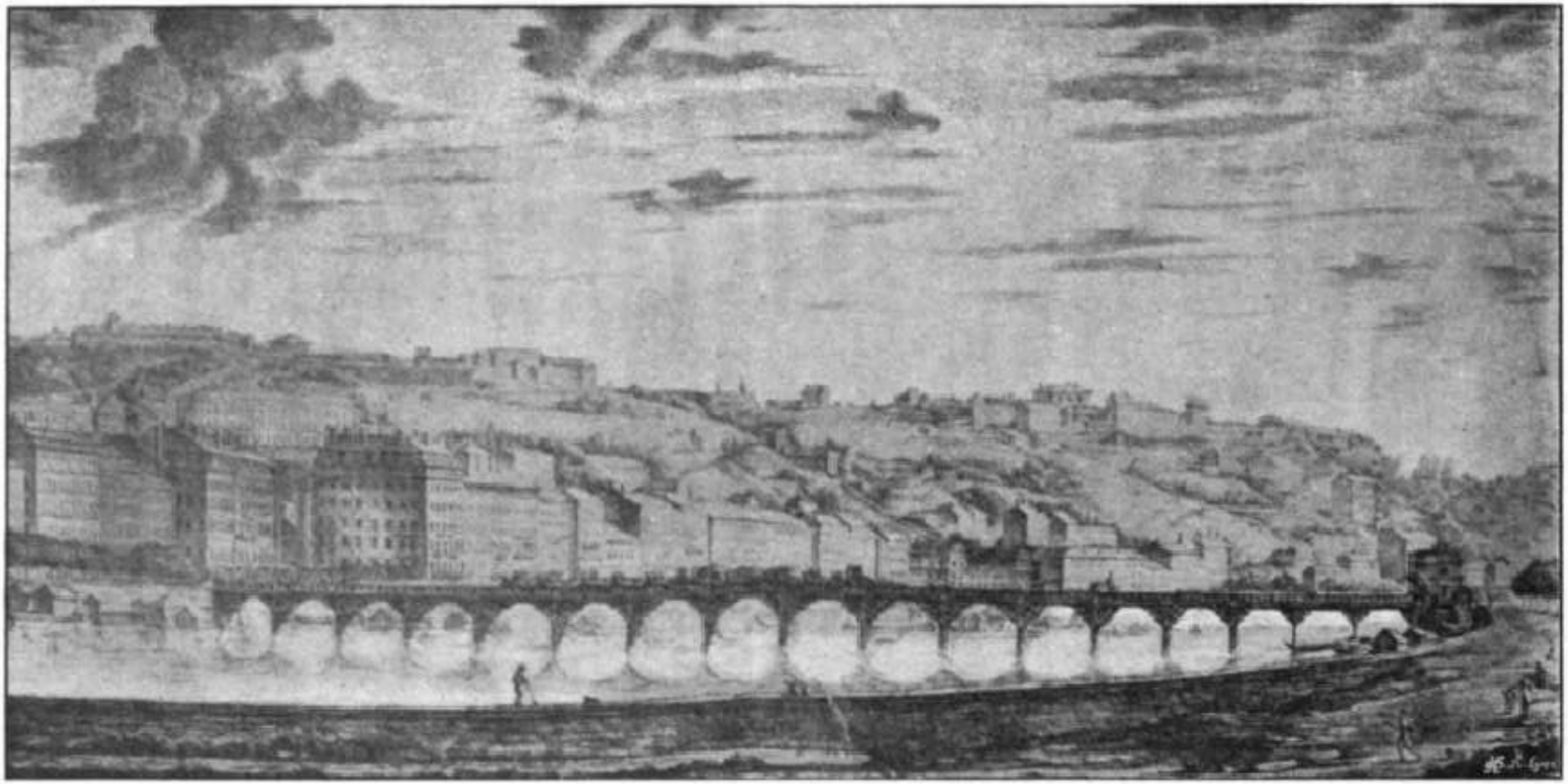

LE PONT MORAND

(D'après un dessin fait le 8 septembre 1775, jour où le comte et la comtesse de Provence traversèrent ce pont nouvellement ouvert au public).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il faut prendre les montées très rapides de Saint-Barthélemy ou du Gourguillon. Tout le long, de hauts murs enferment des couvents d'hommes et de femmes.

Cinq ponts (les ponts de Serin, de Saint-Vincent, de Pierre, de l'Archevêché et d'Ainay) relient le côté de Fourvière au côté de Saint-Nizier. Des quais presque ininterrompus bordent la rive gauche de la Saône et la rive droite du Rhône. Ils sont reliés par des rues étroites, sombres, mouvementées et commerçantes. Leurs noms subsistent encore pour la plupart (rue du Griffon, rue Puits-Gaillot, rue Pizay, rue Neuve, rue Tupin, rue Grenette, rue Mercière, rue de l'Arbre-Sec, etc.).

Le centre de ce « côté », c'est à peu près l'église Saint-Nizier ; au nord, c'est la place des Terreaux avec l'hôtel de ville, l'abbaye des dames de Saint-Pierre, la Grande-Boucherie, le couvent des Carmes ; au sud, Bellecour, dont les jardins et les fontaines symétriquement disposées encadrent la statue de Louis XIV. Au delà des Terreaux, des côtes rapides montent au plateau de la Croix-Rousse ; au delà de Bellecour, la Charité, qui borde le Rhône, l'abbaye de Saint-Martin-d'Ainay et l'Arsenal, qui bordent la Saône, sont réunis par des rues rectilignes et calmes, rues à hôtels (rue Sala, rue Boissac, rue Saint-Joseph, etc.), « le faubourg Saint-Germain » lyonnais.

La ville est mal éclairée, mal pavée, mal aérée. Mais ces défauts sont communs à la plupart des villes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'Europe. Aussi choquent-ils fort peu les voyageurs qui visitent Lyon. Presque tous l'admirent : « J'ai « visité bien des villes, écrit en 1792 le Prussien Rei- « chardt, en Italie, en France et en Allemagne. Eh « bien, Lyon me paraît certainement la plus belle ; « ses quais, sa vaste place Louis XIV, son vieil Hôtel « de ville et une foule de grands édifices donnent à « l'intérieur de la cité un aspect imposant ; quant à « sa situation, elle est incomparable. »

Les Institutions Dans cette ville, vivent des institutions d'origine et de nature très diverses. A la veille de la Révolution, anciennes ou récentes, ces institutions sont toutes debout. Les unes sont mutilées, les autres intactes, mais aucune n'a entièrement disparu. Les traces laissées par toutes les époques de la vie politique de Lyon sont encore visibles. Ni l'évolution régulière, ni les secousses violentes n'y ont opéré de suppressions radicales. Le passé féodal s'est prolongé dans le présent monarchique. Ils subsistent côte à côte. Lyon est le siège d'un archevêché entouré d'un clergé riche et puissant; Lyon est ville municipale ; Lyon a des institutions royales ; c'est le chef-lieu d'une sénéchaussée, d'une généralité, d'un gouvernement royal et d'une intendance.

1° Institutions ecclésiastiques. — De son ancienne souveraineté temporelle sur la ville, l'archevêque de Lyon, primat des Gaules, n'a conservé que le droit de jus-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tice sur le quartier de Pierre-Scize. Il est encore seigneur d'Oullins et de Ternand. Ses revenus sont évalués à 50.000 livres. Son diocèse compte 708 paroisses. Il a autour de lui un Chapitre qui exerçait jadis la souveraineté de concert avec lui. Un titre est le reste le plus précieux de l'ancienne puissance des chanoines de l'église cathédrale Saint-Jean : ils sont comtes de Lyon ; le roi est inscrit en tête de leur liste comme premier chanoine ; les comtes de Lyon doivent justifier de seize quartiers de noblesse paternelle et maternelle. Ils exercent la juridiction séculière (haute, moyenne et basse justice) dans le cloître de leur église, dans les quartiers de Serin et de l'Observance. Hors la ville, ils possèdent trente-trois terres ou seigneuries et droit de justice sur cinquante-deux paroisses.

Le Chapitre de Saint-Jean passe en dignité, mais point en pouvoir réel, les chanoines barons de Saint-Just. Ils ont la « justice du glaive » sur toute personne de leur église, et la juridiction séculière sur les paroisses de Saint-Just, Saint-Irénée et le territoire de Fourvière.

L'abbé d'Ainay et son Chapitre noble exercent la haute, moyenne et basse justice dans le cloître d'Ainay, et hors les murs sur le faubourg de Vaise.

D'autres Chapitres, de Saint-Paul et de Saint-Nizier, ont de gros revenus, mais n'exercent aucune juridiction.

Lyon compte 18 communautés d'hommes (15 régu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lières, 3 séculières), 16 communautés régulières de femmes, et 14 confréries ou maisons de pénitentes. On estime qu'un tiers des immeubles de la ville leur appartient.

Le clergé a l'influence matérielle que donne la richesse ; son influence morale est indiscutée. Mais il a perdu l'autorité politique ; celle-ci a passé tout entière aux institutions municipales et aux agents du roi.

2° Institutions municipales. — Lyon a trois institutions municipales caractéristiques: le Consulat, le Tribunal de la Conservation et les Hospices.

Le *Consulat* est organisé conformément au règlement de 1764. On a vu que ce règlement aboutit à concentrer le pouvoir municipal dans quelques familles, qui s'en partagent, à l'amiable, sous l'autorité du roi qui en désigne le chef, les diverses attributions. Parmi ces attributions (en exceptant la police, l'administration générale des revenus de la ville, qui se font sous le contrôle incessant des agents du roi), deux sont essentielles et donnent la mesure de son pouvoir. Il a, d'une part, la garde de la ville, d'autre part, la juridiction des arts et métiers.

Lyon n'a pas de garnison royale. Si l'on excepte les deux brigades casernées rue Tramassac, qui forment, sous les ordres d'un prévôt général, la Compagnie générale de la Maréchaussée, et les 60 hommes de la compagnie franche détachée du régiment du Lyonnais, toute la force armée est municipale et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dépend du Consulat. Le prévôt des marchands est commandant pour le roi. A ce titre, il dispose de la compagnie du guet, de la compagnie des arquebusiers, et de la Milice. La compagnie du guet (31 cavaliers et 100 fantassins) établie par un édit de 1565, commandée par un chevalier-capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant, fait des rondes pendant la nuit. La compagnie des arquebusiers (200 hommes), créée par un édit de 1555, commandée par le capitaine de la ville, garde le Consulat et l'Hôtel de ville. La Milice (environ 5000 hommes) est formée des maîtres-ouvriers inscrits dans les corporations. Elle se divise en 28 compagnies ou pennonages qui correspondent aux 28 quartiers de la ville. Chaque compagnie est sous les ordres d'un capitaine pennon. La compagnie de la place Confort est compagnie-colonelle, et son chef est appelé capitaine-colonel. La Milice occupe quelques postes de police dans la ville et garde les portes. Mais, depuis un siècle, son rôle est de plus en plus insignifiant. Le service se fait mal et très irrégulièrement. Beaucoup y échappent. La Milice est à peine armée. — Tous les officiers de ces divers corps armés sont à la nomination du Consulat.

La juridiction des arts et métiers confère au Consulat un pouvoir économique et social. Il approuve et homologue les statuts des corps de métiers. Longtemps, son souci principal fut d'en écarter toute mesure restrictive de la liberté du travail ; car cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

liberté était constamment menacée, soit par les métiers dont l'intérêt était de limiter la concurrence, soit par le roi qui, pour des raisons fiscales, était toujours disposé à vendre aux corporations les privilèges qu'elles désiraient. Mais cette liberté a peu à peu disparu. Aussi le Consulat, qui est encore, en 1789, en possession de la juridiction des arts et métiers, n'a-t-il guère que les attributions d'un Conseil de prud'hommes, jugeant toutes les contestations relatives au travail. Elles seraient médiocrement importantes dans un régime de liberté légale ; mais, dans un régime où le droit de travailler est un privilège réglementé minutieusement, ces attributions ont plus de valeur et de portée.

Le tribunal de la *Conservation* est resté royal jusqu'à 1655, date à laquelle la ville le racheta au roi. Il est composé de onze juges : le prévôt des marchands, les quatre échevins, un ex-consul et cinq marchands. Créée pour juger les différends survenus pendant les foires, la Conservation est devenue un véritable tribunal de commerce ; elle juge les procès commerciaux ordinaires, ceux des foires et des changes, en dernier ressort jusqu'à 500 livres ; au-dessus, les appels sont portés au Parlement de Paris. La justice y est rendue gratuitement, c'est-à-dire que les plaideurs ne payent pas les juges, mais seulement les droits de greffe.

Le service de l'assistance publique est assuré par une administration municipale indépendante. Les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

recteurs de l'*Aumône générale* (Charité) et de l'*Hôtel-Dieu* se recrutent eux-mêmes par voie de cooptation. Mais ils sont tous d'anciens ou de futurs échevins. Recteurs aux Hospices, échevins à l'Hôtel de ville appartiennent au même personnel. Les recteurs administrent des biens immenses, un revenu de 1.500.000 livres en moyenne ; une partie de ce revenu, 560.000 livres, est fournie par l'octroi de la ville. Il est d'usage que les recteurs, à leur entrée en charge, fassent un don d'argent aux Hospices ; le recteur-trésorier fait l'avance, sans intérêt, des sommes dues, et son successeur les lui rembourse. Les pauvres et les malades profitent ainsi, sans charges nouvelles, d'un capital supérieur à leur capital réel. En 1789, l'Hôtel-Dieu a pu recevoir 15.000 malades, la Charité a hospitalisé 9000 enfants trouvés ou vieillards infirmes. La richesse de ces hôpitaux, le dévouement de leurs administrateurs ont, à Lyon et au dehors, une réputation ancienne et méritée.

Hospices, Conservation, Consulat, voilà les trois institutions municipales essentielles. Elle appartiennent à un petit nombre de personnes qui, chargées des intérêts communs des habitants, ne représentent pourtant en aucune façon la majorité des habitants, à peine une faible minorité. Il n'est point exagéré de voir en elles une sorte d'oligarchie bourgeoise très restreinte, souvent héréditaire, et très fermée. Après le haut clergé et à côté de lui, les « familles consulaires » constituent un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pouvoir de nature aussi aristocratique et de valeur pratique supérieure.

3° Institutions royales. — Depuis que le roi a réuni la ville à son domaine (1312) jusqu'à 1789, il n'a cessé d'y installer des fonctionnaires de tout ordre, principalement des officiers de justice et des finances.

La justice royale est, en 1789, représentée à Lyon par un grand nombre d'institutions :

La plus ancienne est la *Sénéchaussée ;* elle est contemporaine de l'annexion de la ville au domaine ; mais elle n'exerce toute la juridiction que depuis 1563, l'archevêque ayant été à cette date dépouillé par le roi du premier degré de juridiction (sauf à Pierre-Scize). Le *Présidial*, créé en 1551, fut également réuni à la Sénéchaussée. Ce tribunal juge en dernier ressort jusqu'à 500 livres ; on appelle de ses décisions au Parlement de Paris. — En 1704, le roi a créé à Lyon une *Cour des monnaies*, dont le domaine s'étend sur le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, la Bresse, le Bugey, le pays de Gex, l'Auvergne, le Languedoc, le Roussillon, Montauban, Bayonne. Cette Cour est « supérieure », c'est-à-dire qu'elle juge en dernier ressort dans son domaine. Elle a été également unie à la Sénéchaussée après sa création (1705). De sorte que toutes ces juridictions forment un même corps sous le titre de « Cour des monnaies, Sénéchaussée « et Siège présidial ».

A côté de la justice ordinaire, il y a des justices spéciales, comme la *maîtrise des eaux et forêts*, la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maîtrise des ports (qui juge les procès relatifs aux droits de douane appelés rêve et foraine), la *juridiction de la douane de Lyon*, celle de la *douane de Valence*, les *visiteurs des gabelles* (qui jugent les procès relatifs à l'impôt du sel), etc., etc.

Les officiers de finances sont nombreux aussi. Lyon est le siège d'une généralité, c'est-à-dire d'un bureau des *trésoriers de France*, composé d'un président et de vingt-trois trésoriers, deux avocats, un procureur du roi et un greffier. Ces personnages, très élevés en dignité, ont peu de fonctions ; théoriquement, ils ont la direction du domaine, des tailles et des aides ; mais le roi n'a pas de domaine dans la province, et les habitants de Lyon sont exempts de tailles. De plus, la répartition de la taille se fait à la campagne par les soins de l'intendant. Le ressort du bureau comprend cinq *Elections* (Lyon, Montbrison, Saint-Etienne, Roanne, Villefranche). Les élus de Lyon sont des officiers qui, tout en siégeant dans la ville, ont, comme les trésoriers de France, leurs principales fonctions à la campagne.

Tous les officiers de justice et de finances ont acheté leurs charges et peuvent les transmettre à leurs héritiers. Ce sont donc des fonctionnaires héréditaires. Ils forment une aristocratie, une classe spéciales qu'on ne rencontre qu'en France ; les autres monarchies européennes n'en ont pas. Comme la propriété et l'hérédité de leurs charges leur confèrent une grande indépendance, le roi a créé d'autres fonc-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tionnaires qui dépendent plus étroitement de lui et qui exécutent ses ordres plus docilement. C'est le gouverneur et l'intendant.

Lyon est le siège d'un gouvernement et d'une intendance. Le *gouvernement* est, depuis deux siècles, héréditaire en fait (non en droit) dans la famille de Neuville de Villeroy. Mais le gouverneur ne réside pas à Lyon. Il se contente de tirer de la ville de gros revenus. Il a un lieutenant qui ne réside guère non plus, au XVIIIe siècle du moins. Mais aucune affaire importante ne se traite sans lui. Le Consulat ne peut rien faire sans sa permission. — L'*intendant* est un agent direct du Conseil du roi ; il administre la ville et la province (Lyonnais, Forez et Beaujolais) conformément aux ordres qu'il reçoit des ministres. Il réside toujours à Lyon et, lui aussi, il intervient continuellement dans les affaires municipales. — Il n'y a pas de règle précise qui délimite les fonctions respectives du Consulat et des agents du roi. En fait, les agents du roi interviennent partout, quand ils veulent et comme ils veulent. Leur action est devenue, depuis Henri IV, et surtout depuis Louis XIV, si fréquente, qu'on peut dire sans exagération que le Consulat lyonnais n'est plus, en 1789, que l'exécuteur docile de leurs volontés.

Telles sont, à la veille de la Révolution, les principales institutions de Lyon. On voit que tout le pouvoir réel appartient aux agents du roi. Mais ils n'ont pas détruit les institutions plus anciennes ; ils les ont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

asservies ou annihilées. Il en est résulté une confusion extrême dans l'administration de la ville, des abus de toutes sortes que le récit des faits a montrés. Aussi le mécontentement est-il général chez les sujets. Les gouvernants eux-mêmes sont obligés d'avouer que leurs pratiques sont mauvaises, lorsque le déficit financier a rendu le gouvernement impossible. Le système monarchique est déjà condamné dans l'opinion, quand le roi lui-même en provoque la chute en convoquant les Etats généraux.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE III

PÉRIODE CONTEMPORAINE

CHAPITRE PREMIER

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

— 1789-1799 —

Chute de l'ancien régime

La souveraineté exercée par le roi de France a passé brusquement, en 1789, de ses mains à celles de la Nation. C'est le fait initial et c'est le fait essentiel de la Révolution. La nation fut mise, le 5 mai, en possession d'un instrument de pouvoir, les Etats généraux ; ceux-ci se déclarèrent souverains le 20 juin (serment du Jeu de Paume), et la prise de la Bastille (14 juillet) obligea le roi à accepter cette souveraineté. Mais, pendant que se poursuivait, à Versailles et à Paris, la lutte qui changea les conditions d'existence du pouvoir central, une révolution parallèle agitait les provinces. Il s'agissait ici de détruire, non le couronnement de l'édifice monarchique, mais ses étais, ses fondations, c'est-à-dire les hiérarchies, les privilèges séculaires,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les institutions et les agents de l'absolutisme. Lutte plus obscure, moins glorieuse que l'autre, mais aussi utile, car elle a permis à la première d'être efficace et d'avoir un résultat durable ; lutte dont le caractère spontané et populaire prouve que la France n'était pas à la remorque d'une poignée d'idéologues audacieux, mais que, sur tous les points du territoire, l'initiative a été hardie, le sentiment unanime, l'énergie résolue.

A Lyon, l'ancien régime, amalgame disparate d'institutions féodales, municipales et royales, s'incarnait principalement dans le Consulat. Il dut, peu à peu, céder la place à une autorité émanée du peuple. Mais, comme il ne s'y prêta pas de bonne grâce, il fallut briser sa résistance par la force. Les luttes commencèrent à propos des élections aux Etats généraux.

Les Élections aux États généraux. — Le Consulat voulait s'y réserver le premier rôle, et, se considérant comme le représentant de la ville, nommer ou faire nommer sous sa direction les députés de Lyon aux Etats généraux. C'était réduire la grande manifestation nationale, qui remuait profondément les âmes, à une insignifiante opération d'administration municipale. L'opinion presque unanime se prononça contre lui. Son attitude donna au public lyonnais l'occasion de formuler, en face des prétentions consulaires appuyées sur une tradition surannée et sur une autorité moralement déchue, les principes du droit nou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

veau. « Il n'existe pas, lisait-on dans une des nom-
« breuses brochures que suscita la polémique relative
« aux élections, il n'existe aucune dignité, aucun
« droit individuel ou prérogative de corps, aucun
« usage ou coutume, quelle que soit son ancienneté
« ou l'autorité dont elle puisse être revêtue, qui
« puisse porter la moindre atteinte à ces droits im-
« prescriptibles et innés de libres assemblées, de
« libres élections, de libres vœux. » Le Tiers-Etat lyonnais s'organisa en assemblées au couvent des Carmes. On y entendit des paroles hardies, qui prouvaient qu'une profonde révolution morale avait précédé la révolution politique. « La patrie n'est plus,
« comme autrefois, circonscrite dans l'enceinte des
« murs qui nous ont vu naître. L'esprit d'égoïsme a
« disparu, et la patrie du Lyonnais, comme du Dau-
« phinois, c'est la France entière. » On y reprocha aux échevins « de rédiger des mémoires, de faire des
« discours, de prendre des conclusions » où il n'était question que des privilèges de la ville, comme s'ils étaient étrangers au problème qui passionnait tous les Français, celui d'une régénération totale fondée sur l'intérêt général et sur la raison.

Fin du Consulat. — Le règlement royal du 24 janvier 1789 donna satisfaction à l'opinion publique. Le Consulat ne joua qu'un rôle insignifiant dans les opérations électorales. Il ne sut pas cacher sa mauvaise humeur et se plaignit fort à Necker « du dangereux
« esprit, du tumulte, de la brigue, de l'esprit d'inno-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« vation et du parti qui a tourné toutes les têtes à « Lyon ». Son chef, le prévôt des marchands Tolozan de Montfort, trop compromis et impopulaire, ayant quitté Lyon, le premier échevin, Imbert Colomès, ambitieux et habile, continua contre les Lyonnais une guerre de chicanes. Sous prétexte de maintenir l'ordre, que menaçaient les agitations de la rue, il organisa une compagnie de volontaires choisis parmi les jeunes gens riches. On y vit une menace. L'assemblée des électeurs, qui ne s'était pas séparée après les élections et qui représentait vraiment l'opinion des Lyonnais, riposta en nommant un *Comité d'électeurs*, qui obligea le Consulat au partage de l'autorité municipale. Ce fut une petite révolution locale analogue à celle qui se produisit dans la plupart des communes de France (fin juillet) et qui donna à l'Assemblée nationale une énorme force morale et matérielle. A Lyon, elle permit de briser la résistance du Consulat rétrograde. Imbert Colomès montrait une mauvaise volonté croissante à appliquer à Lyon les décrets de l'Assemblée qui organisaient un nouveau régime municipal. Le Comité des électeurs répondit en créant une *garde nationale* et en demandant le licenciement de la compagnie des volontaires, que le peuple appelait les « muscadins ». Comme Imbert Colomès refusait, une émeute le chassa de la ville. Avec lui s'enfuit l'ancien régime. Le vieux Consulat lyonnais, démembré, termina sans gloire une longue carrière (12 avril 1790).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pendant ces luttes, le parti des réformes n'avait cessé de montrer un remarquable esprit de modéra-

TOLOZAN DE MONTFORT,
Le dernier prévôt des marchands de Lyon (d'après Bailly).

tion, d'entente et de fermeté. La rédaction des cahiers que les députés devaient emporter aux Etats généraux l'avait prouvé. Les trois ordres lyonnais, Clergé, No-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blesse et Tiers-Etat, montraient un égal désir de réformes politiques et une timidité presque égale en matière sociale : le Tiers-Etat lui-même laissait subsister dans ses vœux une aristocratie de naissance et un clergé privilégié. C'est qu'alors, nul ne prévoyait les conflits de l'avenir. On ne répondait pas encore « aux paroles de fraternité par des cris de guerre. « Tout paraissait facile aux hommes de bonne vo- « lonté ». Le peuple ne séparait pas, dans sa reconnaissance enthousiaste, le roi, « le meilleur des rois » et la grande Assemblée, qui lui semblaient collaborer loyalement à détruire un passé qu'il détestait. Quand on apprit à Lyon que le roi s'était rendu à l'Assemblée (10 février 1790) pour y jurer de maintenir la nouvelle constitution, il y eut une explosion de joie. La ville fut illuminée et la foule, amassée aux Terreaux, criait avec enthousiasme : Vive la Nation ! Vive le « Roi ! »

Établissement du régime nouveau. **Nouvelle organisation administrative et judiciaire.** — La Constituante détruisit toutes les anciennes et confuses circonscriptions territoriales et leur substitua une division unique : le département. L'ancienne généralité de Lyon (Lyonnais, Forez, Beaujolais) forma (sauf quelques rectifications de frontières peu importantes) le *département de Rhône-et-Loire* (13 janvier 1790). Il fut subdivisé en six *districts :* Lyon-Ville, Lyon-Campagne, Villefranche, Roanne, Montbrison, Saint-Etienne ; le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

district de Lyon-Ville comprenanit Lyon et les faubourgs, Cuire, la Croix-Rousse, Vaise, et bientôt on lui annexa la Guillotière. Chaque district comprenait un certain nombre de communes. La commune, le district, le département, furent pourvus de Conseils et d'administrateurs élus. Le Conseil et les administrateurs de la commune devaient être nommés par l'ensemble des citoyens actifs, c'est-à-dire payant au moins en impôt direct la valeur de trois journées de travail (la journée fut fixée pour Lyon à 10 sols). Les Conseils et les administrateurs du département et du district devaient être nommés par les électeurs, c'est-à-dire par des citoyens payant une contribution égale à la valeur de dix journées de travail, et choisis par les citoyens actifs dans la proportion de 1 pour 100. Il n'y avait donc pas dans le département de représentant nommé par le pouvoir central. Les élections se faisaient en assemblées. Pour nommer les membres du Conseil général de la commune de Lyon, on utilisa la vieille division de la ville en quartiers. Les trente-deux « sections » de la ville eurent chacune leur assemblée primaire de citoyens actifs.

Le mécanisme judiciaire fut créé dans le courant de 1790. Chaque district eut son tribunal civil, élu par les électeurs ; chaque canton, son juge de paix, élu par les citoyens actifs. Lyon fut divisé en neuf cantons. Le tribunal de la Conservation fut remplacé, en 1791, par un tribunal de commerce.

Installation des pouvoirs nouveaux. — Les opérations électo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rales furent longues, mais très régulières. Peu à peu, les nouveaux pouvoirs publics furent installés et fonctionnèrent.

C'est le 12 avril 1790 que le Conseil général de la commune de Lyon remplaça l'ancien Consulat. Le *maire* élu fut Palerne de Savy, ancien magistrat. Du-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

puis était procureur général de la commune. Le Conseil se composait de 19 officiers municipaux (chargés d'aider le maire dans l'administration), d'un substitut du procureur et 42 notables. L'installation fut très solennelle et, successivement, les députations de tous les anciens corps constitués (non encore supprimés) vinrent présenter leurs hommages au Conseil. Les Conseils de district et de département furent nommés en juillet. L'entente entre les corps élus était cordiale et paraissait durable. Il n'y avait pas encore de partis constitués. Tout le monde semblait d'accord pour travailler pacifiquement au bien public. La plupart des élus appartenaient à la bourgeoisie : c'étaient des avocats, des médecins, des commerçants. L'homme qui, de tous, attirait le plus l'attention était Roland de la Platière, qui avait été inspecteur des manufactures. Il avait montré son enthousiasme révolutionnaire dans une brochure hardie ; mais sa raideur sombre lui valait quelques ennemis. Aussi son élection avait-elle été disputée : il n'était que notable dans le Conseil général. Sa première manifestation fut de réclamer la publicité des séances. Le Conseil n'osa pas la voter et demanda l'avis des assemblées primaires, qui la décidèrent.

La Fédération des Brotteaux. — Pendant que se faisait, à Lyon et dans toute la France, l'installation du nouveau régime dans les formes officielles, le peuple français éprouva comme un désir irrésistible de prouver que cette unité prescrite par la loi n'était point

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

artificielle, mais qu'elle correspondait à un profond besoin de son cœur. Il donna à l'œuvre matérielle de la Constituante une haute consécration morale en organisant les fédérations. Le mouvement commença près du Rhône, à 2 lieues de Valence, au petit bourg de l'Etoile : quatorze communes rurales du Dauphiné « s'unissent entre elles et se donnent à la grande « unité française ». Puis ce fut à Valence, à Grenoble. Les Lyonnais voulurent avoir leur fédération. Elle fut votée d'enthousiasme ; toutes les communes de France furent invitées ; 390 envoyèrent une délégation de leurs gardes nationales. Le 30 mai, 40.000 « fé- « dérés », massés sur la chaussée de Perrache, défilèrent au son de la musique le long des quais du Rhône et se formèrent en carré au grand camp des Brotteaux, autour de l'autel de la Patrie ; le curé de Saint-Georges dit la messe et le commandant de la garde nationale Dervieu de Villars prononça la formule du serment de fidélité à la France nouvelle ; elle fut répétée devant chaque détachement ; d'un mouvement irrésistible, chacun saisit la main de son voisin, et une immense acclamation retentit : « Je le « jure ! » Les spectateurs gardèrent de cette scène une émotion et un souvenir inoubliables. Ce fut comme un bouleversement de leur âme, une « conversion ». Ne venaient-ils pas d'abjurer la province, d'effacer le souvenir des luttes, des misères et des violences du passé, pour se convertir, dans un élan du cœur, à la patrie nouvelle ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

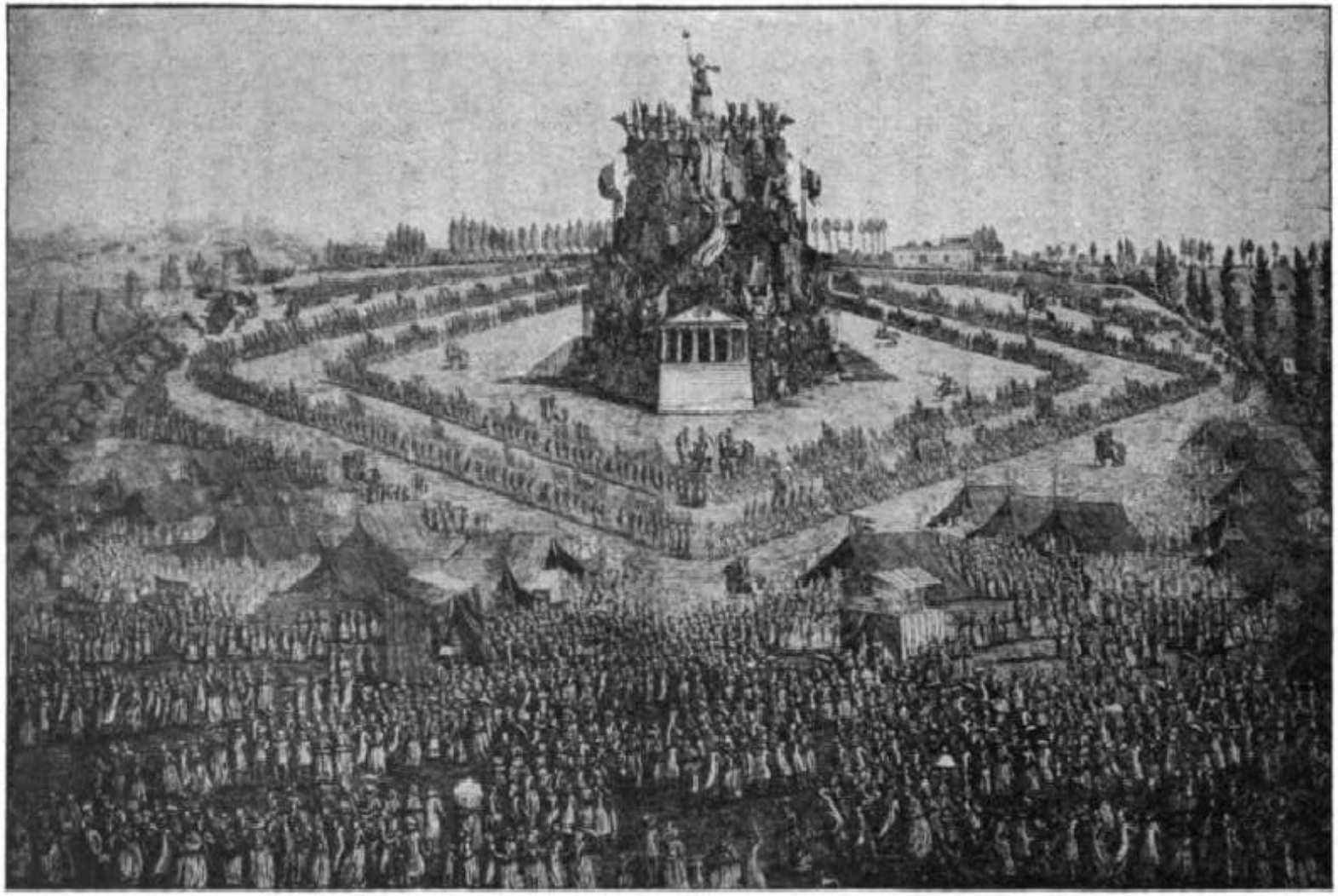

CAMP FÉDÉRATIF DE LYON, TENU LE 30 MAI 1790 (d'après une gravure contemporaine).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce moment de joie pure passé, il fallut songer à la réalité. Elle était dure. Les élus du peuple avaient à opérer dans tous ses détails la transformation administrative de la France. C'était un labeur gigantesque. Et il fallait le mener à bien au milieu d'un public agité, fiévreux, à travers des crises qui mirent en conflit des intérêts et des passions.

Deux crises capitales ont dominé l'histoire révolutionnaire de Lyon : l'une économique et financière, l'autre politico-religieuse. Elles ont été la cause de la formation des partis et, par conséquent, des luttes qui ont suivi.

La crise économique. L'ancien régime avait laissé Lyon dans une mauvaise situation économique et financière. La Grande Fabrique avait 20.000 ouvriers sans travail ; les hôpitaux étaient pleins, le blé très cher. L'alimentation en blé de Lyon avait été un des gros soucis de l'ancien Consulat, principalement depuis la mauvaise récolte de 1788. Il avait fait des achats dans les provinces voisines à un prix élevé, 60 livres l'ânée (128 kilogr.). Il le revendait à perte aux boulangers pour éviter une hausse trop forte sur le prix du pain. D'où un déficit de près de 900.000 livres qu'il légua à la municipalité de 1790. C'était un surcroît de charges qui s'ajoutait à l'énorme dette de 32 millions, dont 5 1/2 étaient immédiatement exigibles. Il paraissait impossible de faire face à une telle situation, quand survinrent de nouveaux em-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

barras qui l'aggravèrent. L'octroi, dont les revenus passaient presque en entier au paiement des intérêts de la dette, avait déjà beaucoup diminué depuis 1788, quand il vint à manquer presque totalement. Une première émeute populaire (juillet 1789) avait enfoncé les barrières ; on les avait rétablies, mais l'impopularité de l'octroi grandissait. Roland demanda au Conseil de la commune son remplacement par une taxe mobilière (juillet 1790). On n'osa pas le voter. Alors, la garde nationale elle-même prit la direction du mouvement et chassa les employés des barrières. L'Assemblée nationale exigea le rétablissement immédiat de l'octroi ; ce qui n'alla pas sans difficultés. Il fallut vaincre une émeute, proclamer la loi martiale et appeler, pour rétablir l'ordre, les gardes nationales des communes voisines. Quand l'effervescence fut calmée, on s'aperçut qu'il était entré une telle quantité de marchandises à Lyon qu'il fallait prévoir pour 1790 une diminution de 1.500.000 livres dans les recettes. La situation financière de la ville était désespérée.

Cependant, le problème de l'alimentation de la ville était toujours grave. On ne savait que faire. Le pain de deuxième qualité fut taxé ; mais les boulangers le firent mauvais, réservant la bonne farine pour le pain de première qualité, non taxé. On leur interdit de faire deux qualités de pain ; ils fermèrent boutique. La commune vendit de la farine aux particuliers avec une grosse perte ; mais elle ne put continuer long-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

temps, et brusquement (août 1790) rétablit la liberté de la boulangerie. De nouveau, le pain fut cher. En juillet 1791, on revint au système de la taxation. La ville ne pouvait pas sortir de cette situation inextricable sans secours extérieur. L'état se borna à faire quelques avances aux hôpitaux, pour les empêcher de disparaître.

Une crise monétaire s'ajouta aux autres. On manqua de monnaies divisionnaires dès 1790. Des caisses civiques et patriotiques furent fondées par des particuliers pour faciliter la division des assignats. Elles émirent des mandats de 3 livres, 30 et 20 sous qu'elles reçurent en paiement contre des assignats.

La municipalité tenta, pour sortir d'embarras, de contracter un emprunt de 2 millions. Il échoua. Elle voulut alors que sa dette fût déclarée nationale et prise en charge par l'Etat. N'avait-elle pas été entièrement contractée pour le service du roi ? Roland fut chargé de défendre cette manière de voir auprès de l'Assemblée. Il rencontra de grandes difficultés, et n'obtint que des secours médiocres. C'est seulement le 24 août 1793 que Lyon fut déchargé de sa dette.

Cependant, il fallait organiser le nouveau régime fiscal destiné à remplacer l'ancien. L'Assemblée s'était enfin résolue à abolir les octrois. La ville eut, pour faire face à ses dépenses, une part de contributions directes, et vécut, en attendant, sur les bénéfices que lui procura la vente des biens nationaux.

Vers la fin de 1791, la crise financière était à peu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

près conjurée, mais le malaise économique, et le chômage qui en résultait, quoique atténués, duraient encore ; ils avaient créé des mécontentements que les partis politiques utilisèrent.

La crise religieuse

L'application de la constitution civile du clergé ne se fit pas, à Lyon comme ailleurs, sans difficultés. Le décret n'y fut promulgué que le 2 octobre 1790. On ne se pressa pas beaucoup de le mettre à exécution. L'administration du département se décida, le 8 novembre seulement, à écrire à l'archevêque, M. de Marbeuf, qui, nommé depuis près de quatre ans, n'avait pas encore paru à Lyon, de rejoindre son poste. Le lendemain, les résistances du clergé commencèrent. Le Chapitre de Saint-Jean, supprimé par la loi nouvelle, signifia son refus de se dissoudre. Ce fut le signal d'une guerre de pamphlets. Mais le bas clergé sembla plus disposé à se soumettre à la loi. Le curé de Saint-Just prêta le premier le serment de fidélité à la Constitution civile (14 novembre) ; puis, le curé d'Ainay. Tous les autres suivirent. Il semblait que le nouveau régime ecclésiastique allait s'installer sans difficultés, quand Marbeuf se prononça ouvertement contre lui et refusa de se rendre à Lyon. Le Conseil de département réunit l'Assemblée des électeurs pour élire un nouvel évêque. Ils choisirent un prêtre du diocèse d'Arras, Lamourette. Mais la protestation de Marbeuf amena un certain nombre de curés à rétracter leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

serment. On procéda, toujours par élection, à leur remplacement. Le public prit parti pour ou contre ce nouveau clergé. Il y eut des émeutes de femmes dans les églises. Marbeuf lança contre Lamourette une lettre pastorale où il l'appelait « parjure, schisma-« tique, hérétique, loup ravisseur, prévaricateur ». Lamourette n'y répondit que par des exhortations pacifiques. Mais la guerre n'en était pas moins déchaînée. Deux clergés se disputaient désormais les fidèles. L'ancien, qui refusait d'accepter la constitution, allait encadrer et armer les adversaires jusque-là indécis et disséminés de la Révolution.

Formation des partis.

1° Le Parti révolutionnaire. — Au début de la Révolution, « c'était un lieu commun « de dire qu'on n'était d'aucune faction, « d'aucun parti, qu'on ne dépendait que de sa con-« science, qu'on n'appartenait qu'à sa patrie ». (Aulard.) Mais les partis se formèrent à mesure que les opinions devinrent plus passionnées. L'éducation politique de la nation se fit par la presse et par les clubs de Paris et de province. A Lyon, une *Société des Amis de la Révolution* se fonda dès 1789, puis une *Société des Amis de la Constitution*, qui s'affilia au club des Jacobins de Paris. Elle comprenait surtout des bourgeois éclairés et n'avait pas grande action sur le peuple. La *Société populaire des Amis de la Constitution*, fondée en août 1790, qui se divisa en autant de clubs qu'il y avait de quartiers,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

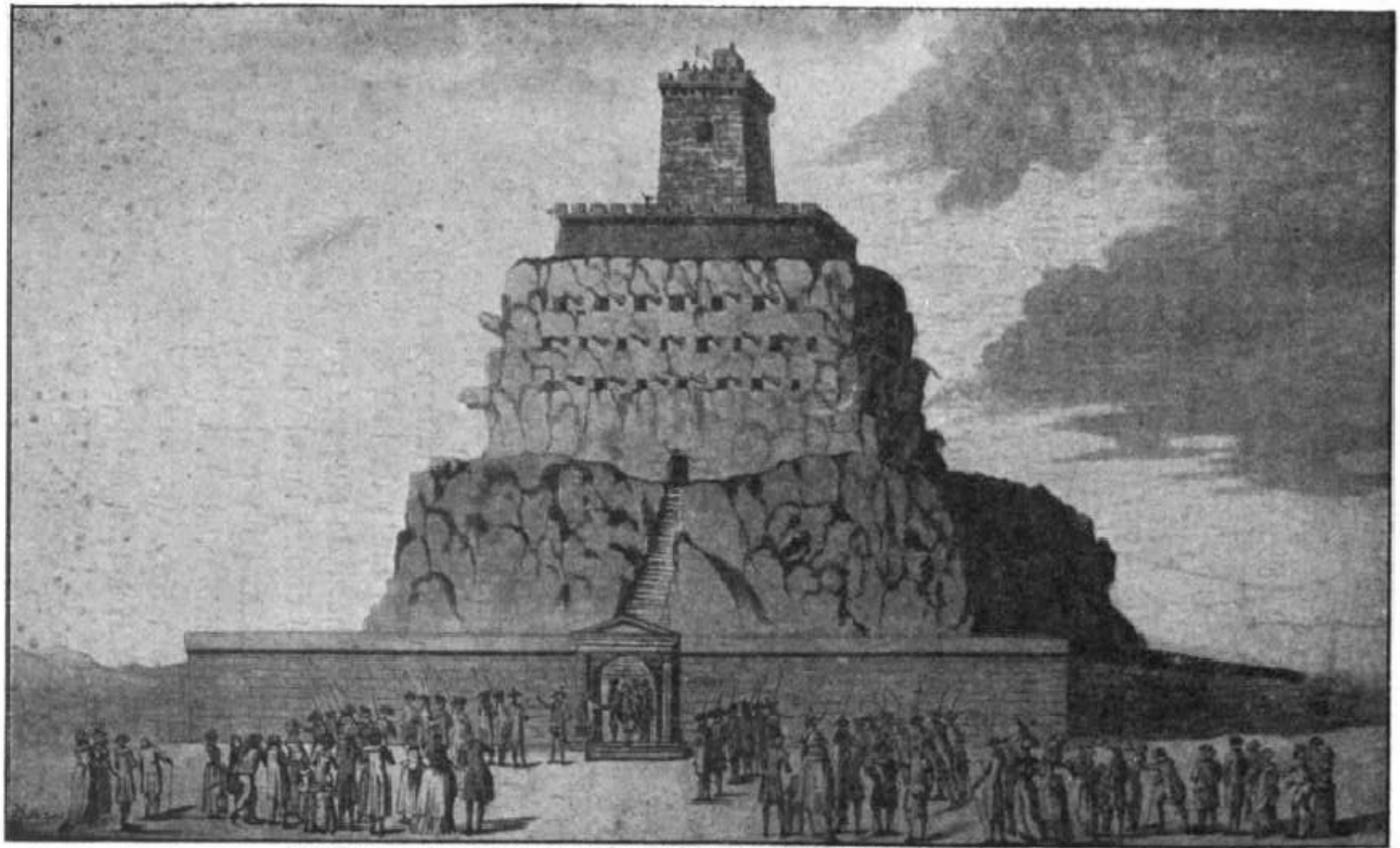

PIERRE ANCISE RENDU AUX CITOYENS EN AOUST 1789

Cette Forteresse elevée sur un Roc escarpée dominant la Ville de Lyon etait l'effroy du Citoyen et de tout etrangee suspect ou non, mais notre Phalange Nationale s'avance, et envisage avec horreur et sans effroy ce Roc menaçant. Le Gouverneur vrai patriote lui rend les Clefs de la Citadelle et délivre les Prisonniers en disant Vive la Liberté mes amis mes freres voila le plus beau moment de mon existence. Mr Le Marquis de Brunoy que l'on avait fait mort il y a quelques années en est sorti comme du tombeau en comblant des marques de sa reconnoissance les braves francais qui le rendaient à la Nation

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

eut plus de succès; les démocrates du parti de Roland y dominaient; elle compta bientôt 3000 membres, et publia un journal qui, après plusieurs transformations, prit le nom de *Journal de Lyon ou Moniteur du département de Rhône-et-Loire.* La Société populaire avait une salle de réunion générale, que l'on appelait le *Club central;* elle était située près du collège, dans l'ancienne salle des Jeux. Ce club représentait à Lyon l'opinion la plus avancée d'alors, c'est-à-dire qu'il défendait l'œuvre de la Constituante, y compris la Constitution civile du clergé. Il devint vite une puissance avec laquelle les pouvoirs officiels durent compter. Il leur envoyait fréquemment des délégations et leur distribuait l'éloge et le blâme. Il jouait un rôle capital dans les élections. Ses candidats étaient considérés comme plus démocrates, plus attachés à la Révolution, plus « patriotes ».

Pourtant, il n'y eut pas de scission entre les plus modérés et les plus avancés des patriotes jusqu'à la fuite du roi. Cet événement, qui « troubla profondé-« ment la conscience de la nation » fut la cause d'un schisme parmi les amis de la Révolution. Les plus avancés, le moment de stupeur passé, ne cachèrent pas leur hostilité contre le roi et la cour. La municipalité, où ils étaient en majorité, parla, dans une adresse à l'Assemblée, de la « lâche perfidie du pre-« mier fonctionnaire de l'Etat ». Ils ajoutaient qu'ils avaient cru, mais à tort, « que Louis XVI effacerait « par ses vertus la tache qu'il faisait dans la Consti-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« tution ». C'était là des propos presque républicains. Pourtant, le roi fut rétabli dans ses fonctions. Les démocrates renoncèrent à le supprimer ; mais il leur resta une méfiance irréductible à l'endroit de la cour. Comme la très grande majorité de la nation était encore monarchiste, ce fut entre eux et la masse du parti révolutionnaire un germe de division que les événements firent mûrir.

2° Le Parti contre-révolutionnaire. — Pendant que s'organisait et que se divisait le parti révolutionnaire, les Français que la Révolution blessait dans leurs intérêts ou dans leurs sentiments essayèrent de s'opposer au mouvement qu'au début ils semblaient approuver. L'émigration fut leur première manifestation. Mais les émigrés encourageaient et suscitaient au besoin les mécontents restés en France. L'application de la Constitution civile leur permit d'en trouver beaucoup. Et ils tentèrent de les organiser en parti. A Lyon, les contre-révolutionnaires n'étaient pas proportionnellement plus nombreux qu'ailleurs. Les nobles étaient en très petit nombre, et les bourgeois s'étaient tous, ou presque tous, ralliés à la Révolution. Mais Lyon parut à l'état-major du parti une bonne base d'opérations. Il pensait y trouver un milieu plus favorable, à cause de la crise économique qui y sévissait, et voyait dans la proximité de la ville et de la frontière les moyens de combiner facilement un mouvement insurrectionnel avec une invasion étrangère. Les pamphlets, les affiches hostiles au régime nouveau y

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

furent répandus à profusion. Une véritable conspiration y fut même organisée en 1790. Elle se rattachait à un mouvement général dirigé par le comte d'Artois, frère du roi. Ses chefs, l'ancien échevin Guillin et deux officiers de l'ancienne armée, furent dénoncés par un ouvrier, Denis Monnet, sur qui ils comptaient pour opérer un soulèvement populaire. Ils furent emprisonnés, mais bénéficièrent de l'amnistie que la Constituante vota avant de se séparer (15 septembre 1791).

L'apaisement que l'Assemblée souhaitait n'était pas dans les esprits. Nul ne songeait à désarmer, pas plus les patriotes, qui se sentaient menacés par la vaste conspiration des émigrés et de leurs amis, que les contre-révolutionnaires, décidés à tout tenter pour rétablir l'ancien régime. Et la faiblesse du gouvernement devant les menées hostiles eut ce triste résultat de laisser le champ libre à la violence des passions populaires. Elles donnèrent un sanglant épilogue à la conspiration de Guillin. Le frère de cet agent royaliste, Guillin du Montet, ancien gouverneur du Sénégal, ancien négrier, était propriétaire du château de Poleymieux. Les paysans détestaient son arrogance brutale. Il passait pour avoir été désigné par les conspirateurs comme le futur « général des contre-révo- « lutionnaires ». Et la haine politique s'ajouta aux rancunes locales. La municipalité de Poleymieux, soupçonnant que des armes étaient cachées au château, voulut y faire, conformément à la loi, une visite

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

domiciliaire. Guillin refusa d'abord d'ouvrir sa porte, puis, finalement, laissa entrer une délégation des officiers municipaux. Mais la foule de paysans amassée devant le château, ne les voyant pas revenir, crut à un guet-apens et se rua sur la porte. Guillin organisa alors une formidable défense ; le château fut pourtant forcé, incendié, et Guillin assommé. Son corps fut coupé en morceaux et jeté dans les flammes. La Constituante ne voulut pas que les coupables fussent recherchés. Elle désirait si vivement la concorde qu'elle voyait dans l'indulgence le meilleur moyen de la rétablir. On croyait assez généralement en France qu'une fois la Constitution votée et mise en vigueur, la Révolution serait finie. C'était une grande illusion : le parti contre-révolutionnaire était réduit à l'impuissance, mais il existait ; le parti patriote était profondément divisé depuis la fuite du roi; les modérés voulaient jouir en paix des résultats acquis ; les avancés pensaient que rien n'était acquis tant que les ennemis de la Révolution, les aristocrates, le roi lui-même, peut-être, n'étaient pas désarmés.

La lutte entre les partis constitutionnel et républicain.

A Lyon, l'antagonisme de ces deux fractions du parti patriote se manifesta par un conflit presque permanent entre l'administration du département, modérée, et la municipalité, avancée. Les élections de décembre 1791 avaient amené au Conseil général de la commune une majorité de démocrates ardents, patronnés par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le Club central. C'étaient, pour la plupart, des hommes nouveaux, qui recevaient leur inspiration de Roland. Le nouveau maire, Vitet, était son ami personnel. Ces hommes ne se disaient pas républicains, mais ils ne cachaient pas leur haine de la cour et leur médiocre sympathie pour le roi. Quelques-uns, comme l'officier municipal Chalier, ajoutaient à leurs convictions révolutionnaires un enthousiasme extraordinaire et une passion qui se traduisait en paroles enflammées. Chalier avait une grande influence sur le Club central ; sa sincérité, sa bonté, son ardeur parfois frénétique, l'avaient rendu très populaire parmi les ouvriers et les pauvres.

Cependant, le parti constitutionnel continuait à dominer dans les directoires du département et des districts. Comme la loi conférait à ces directoires un droit de surveillance et une autorité sur les actes de la municipalité, l'antagonisme administratif qui aigrissait leurs relations accentua leurs divergences politiques. De là, un malaise dont les contre-révolutionnaires tentaient de tirer parti, comme les exaltés du Club central. Il n'y eut plus, dès lors, ni modération ni justice dans les appréciations que portaient l'un sur l'autre les deux partis patriotes. Pour les constitutionnels des directoires, les républicains de la commune sont de dangereux démagogues ; dans le parti municipal, on affirme que les directoires sont trop modérés pour n'être pas des traîtres à la Révolution.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est bien pis encore quand, aux divergences d'opinions et aux chicanes d'amour-propre, s'ajoutent les conflits de sentiments. Quand la Patrie est déclarée en danger, quand, dans l'angoisse qui étreint la

nation, la cour semble seule se réjouir, ceux qui l'ont défendue semblent être ses complices. Tandis que le parti municipal applaudit la journée du 20 juin, les constitutionnels manifestent une vive indignation ; et, aux yeux des patriotes avancés, leur langage ne diffère pas de celui que tiennent les pires ennemis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la Révolution. Il est visible que Lyon ne peut continuer à vivre entre deux pouvoirs officiels qui se font la guerre. Que l'un ou l'autre triomphe ! Il faut en finir avec une querelle qui suspend la vie publique, qui énerve toutes les activités nécessaires au salut de la patrie.

L'émeute populaire trancha à Paris la question que l'Assemblée législative n'osa pas légalement résoudre. Le 10 août fit disparaître l'objet même de la dispute des patriotes, la royauté. Il donna, par contre-coup, la victoire à la municipalité de Lyon sur les directoires. Mais le parti républicain lyonnais, malgré la modération de son chef, le maire Vitet, ne réussit pas à contenir l'explosion de fureur populaire contre les adversaires de la Révolution. Lyon eut aussi ses massacres, les septembrisades de Pierre-Scize. La crise du 10 août a bouleversé non seulement les choses, mais les hommes. C'est dans l'angoisse des mauvaises nouvelles de la guerre, dans le tumulte des haines politiques que le parti républicain prend le pouvoir. Il va subir, en un moment difficile, l'épreuve du gouvernement.

Les luttes entre républicains.

« Rolandistes » et « Jacobins ». — A son tour, le parti républicain se divisa, à Lyon comme à Paris, dès son avènement au pouvoir. Il se forma, après le 10 août, un groupe nombreux de mécontents qui souffraient de la misère et jugeaient les autorités constituées incapables d'y mettre un terme. Ces mécontents avaient des chefs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui, d'abord amis de Vitet et de Roland, les accusaient maintenant de tiédeur et d'insuffisance. Le plus en vue était Chalier. On appelait communément à Lyon ces hommes et leurs amis « Jacobins » ; ils ne paraissent pas avoir eu d'autre doctrine politique précise, que la haine des aristocrates et des républicains « Rolandistes » ou Girondins, qui dominaient à la municipalité et, depuis le 10 août, au département. Leur succès avait été médiocre aux élections à la Convention : sur quinze sièges, ils n'en avaient conquis que quatre. Chalier lui-même avait échoué. Leur tactique fut de s'emparer de l'influence dans les clubs, d'intimider les autorités constituées par des manifestations violentes. En octobre, une émeute s'empara de la guillotine et l'installa sur la place Bellecour. Chaque jour, l'ordre était troublé. La Convention, jugeant que la municipalité manquait de prestige et de vigueur, fit procéder à de nouvelles élections (novembre). Le scrutin prouva que le corps électoral était très désorienté. La plupart des membres du Conseil de la commune furent choisis dans le parti avancé ; les mêmes électeurs portèrent à la mairie le modéré Nivière-Chol contre Chalier. Le département, renouvelé aussi, fut tout entier modéré. L'entente n'était pas près de se faire.

Crise municipale de février-mars 1793. — A la municipalité, l'antagonisme entre le maire Nivière-Chol et le procureur général de la commune Laussel, qui était du parti de Chalier, ne se manifesta pas tout d'abord.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les « Jacobins » étaient très agissants. Ils réclamaient dans des pétitions fréquentes, un jour la mort du roi sans appel au peuple, une autre fois une taxation générale des grains pour mettre un terme à la misère, un tarif des salaires pour les ouvriers en soie, et surtout des mesures d'exception contre les nombreux aristocrates et les prêtres réfractaires qu'on disait, non sans vraisemblance, réfugiés à Lyon pour y organiser la contre-révolution. Les modérés cédaient généralement aux demandes des avancés et parlaient le même langage.

C'est seulement en février 1793 que la rupture, retardée pendant deux mois, éclata brusquement. Le Club central, à la demande de Chalier, exigea du maire que des visites domiciliaires fussent faites pour découvrir les suspects. Nivière-Chol y consentit. Mais le procureur général de la commune, Laussel, chargé de l'exécution de la mesure, en profita pour faire arrêter les amis politiques du maire. Celui-ci apprit en même temps qu'une conspiration était fomentée au Club central pour enlever la guillotine, la dresser sur le pont Morand, et y exécuter les « aristocrates » après un jugement populaire. La conspiration était au moins douteuse. Nivière-Chol, au lieu de penser, ce qui était vraisemblable, que Chalier s'était, selon son habitude, laissé aller à des écarts de langage, crut très fermement et naïvement à un danger réel. Une enquête ayant démontré que les craintes du maire étaient exagérées, il se sentit compromis et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

démissionna. C'était une victoire pour les « Jacobins ». Ils pensaient s'emparer de la mairie. Mais les électeurs réélurent Nivière. Ce fut l'occasion d'une bagarre au cours de laquelle le Club central fut saccagé. Nivière refusa de reprendre la mairie. Gilibert, qui était aussi un modéré, fut élu. Laussel fit emprisonner Gilibert comme suspect. Gilibert démissionna et, finalement, un « Jacobin », Bertrand, ami de Chalier, fut élu (8 mars).

Gouvernement des « Jacobins ». — Cette victoire, obtenue par des procédés révolutionnaires, ne fut pas définitive. La majorité des sections semblait bien hostile au parti avancé. Des conventionnels, Legendre, Bazire, Rovère, envoyés en mission à Lyon, désavouèrent même les procédés terroristes de Laussel et le firent arrêter. Mais ils refusèrent de casser l'élection de Bertrand et ne firent rien pour calmer l'agitation croissante des partis. Quand ils quittèrent Lyon, le parti avancé était installé au pouvoir, mais il ne sut pas faire preuve d'esprit politique pour s'y maintenir. Son chef, Chalier, toujours illuminé, presque fou et peu intelligent, continua d'effrayer les Lyonnais par ses déclamations extravagantes, sans pourtant commettre aucun acte violent. Les Jacobins subissaient ainsi tous les inconvénients d'une politique révolutionnaire sans en retirer d'avantage. Et le nombre de leurs adversaires augmentait. Ils parlaient d'emprunt forcé sur les riches, d'armée révolutionnaire pour terroriser les suspects et perdaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur temps en menaces sans agir. Trois nouveaux représentants en mission, Dubois-Crancé, Nioche et Gautier, tentèrent vainement de leur donner la vigueur et l'esprit politique qui leur manquaient. Cependant, les modérés trouvaient dans le Conseil de département un centre de ralliement et un instrument d'opposition. Ils s'étaient accrus de tous les mécontents des anciens partis vaincus. Ils devinrent assez forts pour tenter une insurrection contre la municipalité. C'est au moment même où, dans une situation analogue, le parti girondin était écrasé à Paris par l'émeute populaire, qu'à Lyon, l'émeute renversait le parti montagnard.

La guerre civile (29 mai-9 octobre 1793.)

Le 29 mai. La journée du 29 mai 1793 est capitale dans l'histoire de Lyon révolutionnaire. Jusque-là, Paris et Lyon avaient suivi une marche parallèle. Mais quand la majorité des sections de Lyon se fut emparée de l'Hôtel de ville à la suite d'une bataille de rues, eut chassé la municipalité et installé à sa place un Comité insurrectionnel appartenant au parti que les Parisiens venaient d'anéantir en expulsant ses chefs de la Convention, les deux villes manifestèrent brusquement une divergence dans les opinions et dans la conduite, qui contenait en germe un conflit. Le 29 mai, c'est le premier acte du drame qui aboutira à la guerre civile, au siège de Lyon.

Rupture de Lyon avec la Convention. — Deux mois, pour-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tant, s'écoulèrent, avant la rupture décisive, deux mois pendant lesquels on put espérer plusieurs fois une réconciliation. Les Lyonnais firent le premier pas vers la guerre civile. Quand on apprit à Lyon les journées parisiennes du 31 mai et du 2 juin, l'expulsion des chefs de la Gironde, le Comité des sections déclara qu'il ne reconnaissait plus la légitimité d'une Assemblée mutilée et coupable, et rompit avec elle toutes relations. Il imitait en cela un grand nombre de départements indignés des illégalités que la Convention avait dû subir et de la dictature qu'exerçait sur elle la Commune de Paris. Mais, des hauteurs de la justice et du droit, où ils s'étaient placés pour flétrir l'attentat contre la représentation nationale, les Lyonnais ne s'aperçurent pas que le mouvement de réprobation contre l'Assemblée, d'abord très général, s'en allait peu à peu lambeau par lambeau. La plupart des départements protestataires ne voulurent pas aller jusqu'à une rupture qui aurait amené une guerre civile, doublement coupable, en présence de l'invasion étrangère ; et ils pardonnèrent à la Convention, au nom des intérêts supérieurs de la patrie, dont, malgré ses fautes, elle restait l'expression suprême et le seul gouvernement. Pendant ce temps, encouragés par des félicitations trompeuses, de vaines adresses de sympathie, les Lyonnais prenaient une attitude insurrectionnelle, organisaient, sous le nom de *Commission populaire de Salut public*, un gouvernement souverain.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On pouvait déjà juger, par cet acte grave, de l'influence qu'avait prise dans le parti modéré, parmi les Girondins lyonnais, une minorité royaliste, qui déguisait sa véritable opinion, qui avait tout intérêt à tromper les Lyonnais sur la situation et à faire d'eux des rebelles. Déjà, elle avait su habilement imposer aux républicains lyonnais un chef militaire, le comte de Précy, qu'on appelait alors Perrin-Précy, et qui était un agent royaliste. Autour de lui, tout un état-major d'aristocrates, dont beaucoup dissimulaient leurs noms, leurs titres, leur passé, et qui tous multipliaient les manifestations républicaines, enlevait aux Girondins la direction du gouvernement lyonnais. La tactique de ces royalistes fut d'empêcher toute négociation avec la Convention et de compromettre irrémédiablement Lyon.

Mort de Chalier.— Le 14 juillet, Lyon fit un second pas vers la rupture, en s'organisant pour la guerre, puis et surtout en jugeant le chef du parti avancé, Joseph Chalier. Ce fut un procès tout politique, mené par des adversaires triomphants qui avaient intérêt à faire prendre à la ville de Lyon la responsabilité d'un acte presque irréparable. Chalier, qui, malgré ses furieuses déclamations, n'avait jamais causé la mort de personne, fut condamné à mort et exécuté. C'était un défi à la Convention. Sa fin courageuse fit de Chalier un martyr. Il fut vénéré comme tel par ses amis, qui, s'ils ne disaient pas sa pauvreté d'esprit, vantaient avec raison sa bonté, son désintéressement,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son enthousiasme révolutionnaire. Dans toute la France, sa mort apparut comme une preuve irrécusable que Lyon était aux mains des royalistes, et que toute transaction était impossible avec des rebelles et des traîtres.

Tentative de réconciliation. — C'est pourtant à ce moment que luit un rayon d'espoir. Une occasion facile, inattendue, se présenta de rétablir la paix. La Convention

CHALIER.

offrit aux départements scissionnaires, en gage de réconciliation, la Constitution qu'elle venait de voter. Cette Constitution (dite de l'an Ier) était un expédient heureusement calculé par Danton pour calmer les inquiétudes de ceux qui redoutaient la dictature de Paris. Son caractère libéral pouvait rallier les modérés ; son caractère démocratique, les avancés. La Convention ne l'imposait pas, mais proposait au peuple son acceptation. N'était-ce pas un premier pas vers la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reprise des relations entre l'Assemblée et les rebelles? Tous ceux qui, à Lyon, cherchaient à éviter la guerre, se jetèrent sur cet expédient, qui ajournait au moins la rupture. Une opinion puissante se forma autour d'eux, qui emporta les résistances et les protestations de ceux qui ne voulaient même pas qu'on prît garde à un acte émané de la Convention. Le parti de la guerre, triomphant à la Commission populaire, ne put pas empêcher le peuple de Lyon de voter la Constitution. Bien plus, pour accentuer encore son désir de paix, le peuple obligea ses chefs à reconnaître officiellement la Convention comme pouvoir central et souverain.

Que restait-il alors de la querelle entre Lyon et Paris? Rien, sinon les décrets rendus par la Convention contre les chefs de la rébellion lyonnaise. Il semblait qu'une amnistie allait terminer ce long malentendu. Mais la Convention ne la vota pas. Peut-être les Lyonnais furent-ils encore ici les victimes d'un accident de la politique. Danton, qui avait mené toute la campagne de conciliation, tomba du pouvoir. Le Comité de Salut public, qui succéda au sien, exigea impérieusement qu'on lui livrât les meneurs de la rébellion. Les Lyonnais mirent leur honneur à ne pas sacrifier ceux qui les avaient compromis. Les proscrits devinrent sacrés à un peuple qui ne les reconnaissait plus pour ses chefs.

Le Siège de Lyon. — Cette fois, c'était bien la guerre. Le premier coup de canon fut tiré le 8 août; le der-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nier, le 9 octobre. Les opérations se bornèrent au siège de la ville ; elles furent pénibles. Des deux côtés, le courage et l'acharnement furent pareils ; mais, des deux côtés, la guerre fut mal conçue et mal conduite. Les Lyonnais, en s'enfermant dans leurs murailles, se condamnaient à une défaite certaine, car leurs forces ne pouvaient s'accroître, au contraire de celles de leurs adversaires. Escomptaient-ils les secours d'autres départements, de l'étranger ? Les départements soulevés étaient déjà vaincus ou résignés, sauf ceux du Midi, que l'occupation de Valence par une armée conventionnelle avait coupés de leurs relations avec Lyon. Quant à l'étranger, il eût peut-être tenté de secourir Lyon si, comme Toulon, Lyon se fût déclaré royaliste. Mais il était et resta républicain, imposant à son état-major royaliste une attitude républicaine. Cela suffisait pour éloigner de lui les sympathies de la coalition, tandis que les conventionnels voyaient dans les Lyonnais de nouveaux Vendéens. Ainsi, Lyon méritait la colère de tous et restait isolé.

Les représentants de la Convention prirent, au début du siège, des mesures politiques habiles contre Lyon. Le département de Rhône-et-Loire fut coupé en deux ; les districts foréziens, Saint-Etienne, Montbrison, Roanne, formèrent le département de la Loire avec Feurs pour chef-lieu. La ville de la Guillotière fut séparée de Lyon et rattachée au district de Vienne. C'était dissocier les intérêts de Lyon et de ses voisins

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les plus proches. De fait, ils ne les soutinrent pas, et leurs sympathies allèrent aux soldats conventionnels.

Mais la tactique militaire de la Convention ne fut pas, au début, mieux conçue que celle des Lyonnais. Le Comité de Salut public ne pouvait croire qu'une population d'artisans et de marchands ferait une sérieuse résistance. L'armée de Dubois-Crancé et de Kellermann ne fut pas suffisante pour forcer la ville à capituler. L'investissement de Lyon était impossible et tous les assauts échouèrent jusqu'au jour où, par un effort combiné, la ville fut attaquée de divers côtés et mise dans l'impossibilité de faire face à la fois à tous les assaillants. Le coup décisif lui fut porté par la levée en masse des gardes nationales de l'Auvergne sous la conduite de Couthon et Châteauneuf-Randon, qui firent, comme ils disaient, « rouler les rochers du Puy-de-« Dôme sur le faubourg de Vaise ».

Lyon fut pris de vive force. Il n'y eut pas de capitulation ni de conditions à sa reddition. Les chefs responsables de la révolte s'enfuirent, Précy à leur tête, laissant la ville dont ils avaient voulu faire l'instrument de leurs ressentiments politiques en proie à des vainqueurs avides de représailles. Elles furent d'autant plus fortes qu'on mesura la vengeance à la difficulté de la conquête. La Terreur ne fut nulle part plus violente et plus aveugle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La terreur à Lyon (octobre 93 à avril 1794).

Couthon. — Les représentants Maignet, Châteauneuf-Randon, Laporte et Couthon entrèrent à Lyon pour y rétablir l'autorité de la Convention. Couthon, en sa qualité de membre du Comité de Salut public, était le véritable chef de la délégation. Il gouverna la ville du 9 octobre au 3 novembre. Il fut sévère, mais sut n'être pas toujours impitoyable. L'ancienne municipalité, renversée le 29 mai, fut rétablie ; les Lyonnais furent désarmés, les clubs réouverts. C'est des clubs que partirent les cris de colère et de vengeance qui poussèrent les conventionnels à la sévérité. C'est contre eux aussi et malgré eux que Couthon osa souvent se montrer modéré. Il défendit d'arrêter qui que ce fût sans un ordre émané des représentants ; il interdit toute violence contre les propriétés. Il voulut que la vindicte nationale, tout en restant terrible, fût marquée d'une sorte de modération.

Le jugement des rebelles arrêtés fut confié à deux Commissions. L'une, la *Commission militaire*, siégeait au palais de Justice. Elle jugeait sans sursis et sans appel. Sur 175 personnes qui comparurent devant elle, 99 furent exécutées et 76 remises en liberté. Suspendue le 27 novembre, elle fut dissoute le 9 décembre 1793. L'autre, la *Commission de justice populaire*, qui prit le nom de *Tribunal révolutionnaire* le 21 novembre et disparut en même temps que la première, condamna 113 personnes sur 150 inculpés. Les remparts de Lyon furent démolis sur l'ordre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Couthon. Mais cette mesure ne fut pas jugée suffisante par le Comité de Salut public, qui fit rendre à la Convention le célèbre décret du 12 octobre :

« La ville de Lyon sera détruite. Tout ce qui fut « habité par le riche sera démoli. Il ne restera que la « maison du pauvre, les habitations des patriotes « égorgés et proscrits, les édifices spécialement em- « ployés à l'industrie et les monuments consacrés à « l'humanité et à l'instruction publique. Le nom de « Lyon sera effacé du tableau des villes de la Répu- « blique. La réunion des maisons conservées portera « désormais le nom de *Ville-Affranchie*. Il sera élevé « sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à « la postérité les crimes et la punition des royalistes « de cette ville avec cette inscription : « *Lyon fit la* « *guerre à la liberté. Lyon n'est plus.* »

C'est le plus terroriste des décrets qu'ait rendus la Convention ; l'idée d'épouvanter les rebelles par la grandeur sauvage de l'expiation l'avait inspiré. Il ne fut pourtant pas exécuté à la lettre. Couthon commença, le 26 octobre, solennellement, la démolition des maisons de Bellecour ; mais le travail se poursuivit très lentement, et Couthon, à qui il répugnait, se fit rappeler à Paris. Il fut remplacé par Collot d'Herbois et Fouché.

Collot d'Herbois et Fouché. — Ceux-ci arrivèrent à Lyon avec le désir d'accélérer la démolition de la ville et la vengeance contre les personnes. Ils jugeaient l'œuvre de Couthon insuffisante et annonçaient des « mesures

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« nouvelles, grandes et fortes ». Ils créèrent, en effet, un pouvoir nouveau « supplément révolutionnaire à « toutes les autorités constituées », sous le nom de *Commission temporaire de surveillance républicaine* (10 novembre). Elle s'installa rue Sainte-Catherine, envoya une délégation ambulante dans les campagnes. Ses membres étaient des Jacobins de Paris. Elle fonctionna cinq mois (jusqu'au 30 mars 1794). Les démolitions furent activement poussées ; les jugements aussi. Un nouveau tribunal, la *Commission révolutionnaire*, qui remplaça les deux anciennes Commissions de Couthon, envoya à la mort 1684 individus du 27 novembre au 5 avril. Les exécutions se firent parfois en masse, par le canon ou la fusillade. Ces scènes horribles provoquèrent dans le parti lyonnais le plus avancé une vive réprobation que les représentants essayèrent vainement d'étouffer. La chute du parti hébertiste à Paris engagea Fouché à s'arrêter, et son départ (5 avril) marqua la fin des exécutions.

C'était un succès pour les Montagnards lyonnais, las de la tyrannie des Jacobins parisiens. Ils virent dans l'évolution religieuse de Robespierre une réaction plus marquée contre le système de Collot et de Fouché, dont le terrorisme avait affecté, surtout dans les campagnes, une forme antireligieuse très violente. Ils célébrèrent la fête de l'Etre suprême avec un cérémonial imité de Paris. Les Lyonnais, semble-t-il, mettaient à ce moment-là toutes leurs espérances dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Robespierre ; ils voyaient en lui l'homme qui ferait cesser l'absurdité des démolitions et rendrait à la ville sa prospérité matérielle. Quand ils s'aperçurent de leur erreur, Robespierre succombait sous la coalition des mécontents. Mais sa mort, en arrêtant brusquement ce qui subsistait du système de terreur à Lyon, provoqua une réaction où les Lyonnais furent loin de trouver la tranquillité qu'ils désiraient.

La réaction thermidorienne. Tout le personnel installé et soutenu au pouvoir par les vainqueurs de la rébellion lyonnaise était encore en fonctions au 9 thermidor. La chute de Robespierre amena sa chute. Une nouvelle mission de représentants (Dupuy, Reverchon, etc.) fut chargée d'installer des hommes nouveaux. Le maire, Bertrand, fut remplacé par Salomon, ancien maire de Montélimar. Le club des Jacobins, la garde nationale, les Comités révolutionnaires, furent « régénérés », c'est-à-dire épurés de leurs membres compromis pendant la Terreur. Mais la réaction contre les terroristes devint peu à peu une réaction contre les républicains. Les royalistes essayèrent de mettre à profit la haine qui se manifestait contre la Terreur. S'ils ne furent pas assez forts pour s'emparer du pouvoir, ils purent réussir à troubler l'ordre et à organiser des représailles.

La Terreur blanche. — Lyon fut de nouveau le théâtre de scènes violentes. Elles éclataient à chaque instant,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans la rue, au théâtre, et souvent allaient jusqu'à l'assassinat. Les « Jacobins » étaient partout menacés. Quelques-uns, entre autres Fernex, l'ancien juge du Tribunal révolutionnaire lyonnais, furent assassinés. On ne poursuivit pas les coupables.

L'écrasement des dernières tentatives (12 germinal et 1er prairial) que firent à Paris les Montagnards pour s'emparer du pouvoir renforça le parti de leurs ennemis à Lyon. Les muscadins (c'était le nom que leur donnaient leurs adversaires) organisèrent une terreur blanche, non officielle, mais aussi sanguinaire, sans forme légale, mais tolérée par les pouvoirs publics. Des bandes d'individus appelées *Compagnies de Jésus*, portant le chapeau à ailes retroussées, la cravate verte, armés de bâtons noueux et de pistolets, étaient maîtres des rues de la ville, satisfaisant leurs instincts de spadassins sur les passants suspects. Un jour, elles tentèrent un coup plus important contre les prisons. Un grand nombre de Montagnards terroristes y étaient enfermés. Les bandes se portèrent successivement sur les prisons de Roanne, des Recluses et de Saint-Joseph (15 floréal an III), massacrèrent tous les prisonniers, mutilèrent les cadavres et les jetèrent au Rhône. Les jours suivants, les massacres continuèrent, mais dans les domiciles privés. Encore une fois, les assassins restèrent impunis. Ceux que l'on poursuivit devant le tribunal criminel furent acquittés. Ce terrorisme nouveau finit par le brigandage pur et simple. Les Compagnies de Jésus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fournirent un appoint aux voleurs de grand chemin. Les autorités constituées de Lyon, qui les avaient laissé faire, organisèrent des manifestations qui favorisèrent la réaction. L'anniversaire de la journée du 29 mai 1793 fut célébré en 1795 comme une fête glorieuse. Et pourtant, en toutes circonstances, ces mêmes autorités de Lyon affirmaient leur républicanisme sincère.

La Convention ne laissait pas d'être inquiète des agitations continuelles de Lyon et du profit que semblaient pouvoir en tirer les royalistes. M.-J. Chénier chargé de lui présenter un rapport sur l'état d'esprit de la ville, demanda qu'on prît à son égard des mesures exceptionnelles. « Une association de scélé-
« rats ligués pour le meurtre, dit-il, s'est organisée
« à Lyon ;... elle se fait appeler Compagnie de Jésus...
« Elle dévoue aux poignards non seulement les vrais
« terroristes, que les tribunaux doivent punir, mais
« tous ceux qui, dans un poste public ou dans la vie
« particulière, ont servi la Révolution... Qui pourrait
« nier que le but de ces associations coupables ne soit
« la ruine de la République et le rétablissement du
« despotisme royal... C'est à Lyon qu'est le fil élec-
« trique qui menace d'embraser tout le Midi de la
« France... Les meurtriers veulent faire croire que le
« gouvernement approuve et dirige ces massacres.
« Les assassinats de Lyon se sont commis aux cris
« redoublés de : « Vive la Convention nationale ! »
« Hommes qui vous mettez à la place de la Loi, la Loi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« saura vous atteindre. Vous êtes les missionnaires « du royalisme, et non pas ceux de la justice. » Sur la proposition de Chénier, la Convention rendit un décret (6 messidor an III, 24 juin 1795) suspendant tous les pouvoirs administratifs séant à Lyon, désarmant la garde nationale, cassant son état-major suspect et confiant au tribunal de l'Isère le soin de juger les membres de la « Compagnie de Jésus ».

Ce décret causa une vive émotion à Lyon. La commune envoya à Paris des délégués chargés de protester auprès de la Convention du républicanisme de Lyon ; les journaux sympathiques au mouvement de réaction annoncèrent que c'était le retour au terrorisme de 1793. En réalité, le décret fut impuissant, même à rétablir l'ordre. La Convention prit des mesures pour disloquer définitivement l'autorité municipale d'une ville qui semblait toujours être un foyer d'intrigues royalistes. La loi constitutionnelle du 15 fructidor an III décida que les villes de plus de 100.000 habitants seraient divisées en arrondissements ayant chacun une municipalité distincte. Lyon eut, dès lors, trois mairies, du Nord, du Midi et de l'Ouest. Les affaires jugées indivisibles furent confiées à un *bureau central* de trois membres nommés par l'administration du département.

Lyon sous le Directoire. On pouvait croire au retour de l'ordre quand le gouvernement du Directoire fut installé. Quelques mesures organi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

satrices indiquèrent le désir de rendre à Lyon une vie normale. La Bourse du commerce fut fondée ; une Commission des Hospices fut nommée. Les institutions d'enseignement étaient ruinées : la suppression de l'Oratoire, en août 1792, avait provoqué une réorganisation du Collège de la Trinité, sous le nom d'*Institut pour l'éducation publique ;* mais la guerre l'avait fait disparaître, comme le Petit-Collège. La loi votée par la Convention qui créa les *Ecoles centrales* fut exécutée sous le Directoire. Lyon fut ainsi pourvu d'une institution qui, grâce au dévouement et à l'initiative des pouvoirs locaux et des Lyonnais cultivés, ne tarda pas à donner d'excellents résultats.

Malheureusement, l'état des esprits ne changea guère. La réaction contre le personnel du parti républicain était toujours puissante. L'ordre était souvent troublé par les luttes entre « mathevons » et « muscadins ». Et les royalistes en profitaient pour reprendre quelque espérance. On voyait dans les rues des bandes de jeunes gens élégants, la ganse blanche au chapeau, avec des boutons de chemise en forme de fleur de lis. Le Directoire s'en émut et envoya en mission le représentant Reverchon, qui épura les tribunaux et imposa le port de la cocarde tricolore. Mais l'ordre ne cessa pas d'être fréquemment troublé. Le 1er prairial an IV (19 mai 1796) une rixe violente entre quelques soldats et les muscadins faillit tourner à l'émeute. Des postes étaient fréquemment attaqués.

Le gouvernement, qui essayait de se maintenir en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

équilibre entre les « Jacobins », c'est-à-dire les anciens terroristes, que le 9 thermidor avait discrédités, et les réactionnaires qui, sans oser l'avouer, auraient vu sans douleur la chute de la République, manquait de force et d'autorité. Les hommes de valeur avaient disparu ; les chefs du gouvernement ne savaient pas gouverner. Tout au plus savaient-ils se défendre en violant la légalité.

Les élections partielles de 1796 envoyèrent aux Conseils des Cinq-Cents et des Anciens une majorité suspecte de royalisme. A Lyon, Camille Jordan et Imbert Colomès, bien connus pour leur hostilité au régime républicain, furent élus. On sait que le Directoire cassa les élections, avec le secours de l'armée, et fit déporter quelques-uns de ses adversaires (18 fructidor an V). Jordan et Imbert Colomès s'enfuirent à l'étranger. Le Bureau central de Lyon, qui avait les pouvoirs de police, agit vigoureusement dans le sens de la politique gouvernementale : les « muscadins » furent poursuivis. Pourtant, les inquiétudes que causaient les agitations de Lyon au Directoire ne cessèrent pas. La ville fut mise en état de siège en février 1798.

Tous les partis républicains s'étaient successivement, depuis 1792, usés et discrédités ; leurs chefs avaient péri. C'était une opinion généralement répandue en France qu'un chef d'armée pourrait seul rétablir l'ordre, la paix et la liberté. Bonaparte était, depuis la mort de Hoche, le plus en vue, le plus popu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laire. Il passait, à Lyon comme ailleurs, pour l'homme qui devait, non détruire la République, mais la consolider en donnant aux Français la liberté, l'ordre et la paix extérieure. Quand Joséphine passa à Lyon, le 19 décembre 1797, pour aller rejoindre son mari en Italie, l'administration centrale du département lui fit remettre une médaille pour le vainqueur d'Italie, qui portait en exergue : « Il ne combattit que pour « la paix et les droits de l'homme. » Lui-même traversa Lyon en revenant d'Egypte ; la réception que lui fit la population lyonnaise fut significative (11 octobre 1799). La foule l'acclama et les maisons furent illuminées. Quand il parut au théâtre, la représentation fut interrompue par les applaudissements qui l'accueillirent. Une pièce de circonstance, *le Héros de retour*, avait été improvisée ; les acteurs lurent leur rôle, qu'ils n'avaient pas eu le temps d'apprendre. On décida, après son départ, que la rue Amédée, où se trouvait l'hôtel qu'il avait habité, s'appellerait désormais la rue d'Egypte.

Le terrain était donc, à Lyon, très favorable aux projets de Bonaparte. On y accepta sans résistance le coup d'Etat du 18 brumaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II

LE RÉGIME NAPOLÉONIEN

— 1799-1814 —

Les Institutions nouvelles. Quand Bonaparte se fut emparé du pouvoir, il donna à la France un régime politique où les institutions représentatives et délibérantes, nombreuses et compliquées, n'étaient faites que pour masquer son pouvoir absolu. Toute vie politique cessa à Lyon. L'indépendance municipale, déjà fortement compromise par la division de la ville en trois municipalités, fut encore diminuée. La loi du 5 pluviôse an VIII restitua à Lyon un Conseil municipal unique, mais les attributions de police des maires furent confiées à un commissaire général de police nommé par le gouvernement et subordonné au préfet. De plus, comme le préfet choisissait lui-même les membres du Conseil municipal, cette assemblée ne fut plus, en réalité, qu'un rouage administratif. Quand, en 1805 (loi du 13 ventôse an XIII), la mairie unique fut rétablie avec ses attributions, le maire Fay de Sathonay, nommé par le gouvernement, ne fut, sous un nom qui rappelait l'ancienne liberté municipale, qu'un agent du pouvoir central.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Napoléon supprima la liberté, exigea le silence, mais rétablit l'ordre et travailla à rendre à Lyon sa prospérité matérielle. Un an après le coup d'Etat de brumaire, Bonaparte, passant à Lyon, posa la première pierre des maisons monumentales de Bellecour, détruites après le siège. Des médailles furent frappées « à Bonaparte, réédificateur de Lyon » et une inscription (posée en 1807) à l'angle de la rue du Plat rappela qu'il avait relevé ces ruines « par sa « munificence ». Des institutions nouvelles ou renouvelées de l'ancien régime témoignèrent du désir qu'avait Napoléon de restaurer l'industrie lyonnaise : la *Bourse* fut réorganisée en 1801, la *Chambre de commerce* en 1802 ; une exposition de l'industrie lyonnaise eut lieu pour la première fois au palais Saint-Pierre en 1805 ; des encouragements (une prime de 50 francs par métier, une rente de 3000 francs) furent donnés à l'inventeur Jacquard ; l'ancienne juridiction consulaire des arts et métiers fut reconstituée et confiée au *Conseil des prud'hommes* (1806) ; la *Condition des soies* est du même temps (1807). L'*administration des Hospices* fut confiée à un corps autonome, comme sous l'ancien régime.

La littérature et l'art officiels célébraient, à Lyon comme ailleurs, la gloire et les bienfaits du maître. Ce mouvement laissa heureusement d'autres traces que de ridicules panégyriques. Les pouvoirs publics fondèrent des institutions durables. C'est sous l'administration du maire Fay de Sathonay et du préfet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Herbouville que furent créés le *Musée* et l'*Ecole des Beaux-Arts*. Le sculpteur Chinard et le peintre Révoil enseignaient à l'Ecole ; le conservateur Artaud commençait la collection des sarcophages antiques et des tableaux. L'ancienne Académie, supprimée depuis huit ans, ressuscita sous le nom *d'Athénée* (1800); le

JACQUARD (d'après Bonnefond).

préfet Verninac en fut le premier président. Elle reprit son ancien nom en 1802 et fut le centre d'une renaissance de la vie littéraire et scientifique à Lyon. Volta y fit ses expériences, le grand physicien Ampère y lut des mémoires ; les littérateurs Ballanche,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dugas-Montbel, Degérando lui donnèrent quelque éclat.

Napoléon fit de l'instruction publique un « instrument de règne ». L'ancienne Ecole centrale fut supprimée et remplacée par un *lycée* (1802) qui échappa à tout contrôle des autorités locales. Programmes, discipline, personnel administratif et enseignement, tout fut organisé par Napoléon sur un modèle uniforme dans toute la France, et ce modèle fut emprunté aux anciens collèges de Jésuites. La fondation de l'Université de France en 1808 subordonna tous les établissements libres d'instruction aux autorités administratives.

Le régime de liberté religieuse qu'avait établi depuis 1794 la séparation des Eglises et de l'Etat fut supprimé par Napoléon. Le Concordat, proclamé à Lyon le 24 avril 1802, reconstitua l'Eglise de Lyon ; Napoléon nomma son oncle, le cardinal Fesch, archevêque de Lyon. Le culte protestant, reconnu et organisé aussi par l'Etat, fut installé en 1803 dans l'ancienne loge du Change.

Lyon eut, en somme, sa part d'institutions administratives de toutes sortes, créées sur un type uniforme dans toute la France, que Bonaparte donna aux plus importants chefs-lieux de départements. Il est inutile de les citer toutes ; la plupart subsistent encore aujourd'hui.

« Le pouvoir vient d'en haut, la confiance d'en bas ». Cette maxime célèbre, donnée par Siéyès comme la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

formule du régime napoléonien, n'était une vérité qu'à la condition que le peuple manifestât toujours de la confiance, et seulement de la confiance. Il fallait que le gouvernement surveillât soigneusement

ANDRÉ-MARIE AMPÈRE (1775-1836).

et réprimât vigoureusement dans le peuple tout désir d'agir, de penser avec indépendance. La presse libre disparut totalement. Il n'y eut plus d'opposition au gouvernement. Une insignifiante conspiration républicaine, qui semble avoir eu des ramifications à Lyon, fut étouffée avant d'avoir eu un commencement d'exécution (octobre 1806). Les réfugiés politiques à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui le séjour de Paris était interdit, Mme de Staël, Benjamin Constant, Mme Récamier, étaient étroitement surveillés par la police ; leur mécontentement était, d'ailleurs, inoffensif.

Fêtes publiques. Napoléon pensait que le public français se consolerait facilement de la perte de la liberté si on procurait des satisfactions à son orgueil et des distractions à son désœuvrement. Les bulletins de victoire et les fêtes publiques devinrent un moyen de gouvernement. Lyon vit sous le Consulat et l'Empire un grand nombre de fêtes et de cérémonies. Leur principal attrait était la contemplation du maître ou la célébration de sa gloire. On y disait l'admiration, la reconnaissance, l'amour qu'il inspirait. En 1802, la Consulta Cisalpine se réunit à Lyon : Bonaparte et Joséphine, précédés de la garde consulaire, escortés de ministres et de préfets, suivis d'un cortège où figuraient en grand uniforme les fonctionnaires et les juges du régime nouveau, arrivèrent au milieu des acclamations. Le soir, au théâtre. Talma et Mlle Georges jouèrent *Mérope ;* quand le premier consul entra dans la salle, un rideau de fond fut baissé qui montrait la future place Bonaparte (Bellecour), restaurée et ornée de sa statue équestre. Les jours suivants, tandis qu'au Grand Collège, la Consulta bâclait à la hâte une constitution pour la République cisalpine, ce furent des visites aux ateliers de tissage, aux monuments pu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blics. Partout Bonaparte fut reçu, non comme le chef d'un Etat républicain, mais en souverain et en maître. Il donna aux trois maires de Lyon des « écharpes de

MADAME RÉCAMIER, née à Lyon 1777, morte à Paris 1849.
(D'après Gérard).

« distinction », en remerciement de l'affection qu'ils lui portaient. Quand il eut quitté la ville, le *Journal de Lyon* écrivit: « Les jours qui se sont écoulés depuis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« le départ du Premier Consul ont été dans cette ville « presque des jours de deuil et d'abattement. »

En 1804, Lyon reçut le pape Pie VII qui allait à Paris pour le couronnement, puis l'Empereur lui-même revint, se rendant à Milan pour y prendre la couronne d'Italie ; et ce furent encore des fêtes brillantes. — En 1811, la naissance du roi de Rome fut célébrée ; on parla de lui construire un palais dans le quartier Perrache...

Prise de Lyon par les Autrichiens 1814

Les désastres de 1812 et de 1813 amenèrent l'invasion de la France en 1814. Une armée autrichienne commandée par Bubna arriva par Genève, Fort-l'Ecluse, occupa fortement la Franche-Comté et poussa jusqu'à Montluel, sans pourtant tenter un coup de main sur Lyon. Augereau y était arrivé le 14 janvier 1814, y avait laissé le général Musnier avec 1700 hommes, tandis que lui-même s'était porté à Valence pour y concentrer des corps détachés de l'armée de Suchet. Bubna, qui n'ignorait pas l'insuffisance des moyens de défense de Lyon, avança jusque sur le plateau de la Croix-Rousse le 19 janvier; un mouvement offensif de Musnier le fit de nouveau rétrograder à Montluel et disperser ses troupes à Villefranche, Mâcon, Tournus et Chalon. Augereau, revenu avec une armée d'une vingtaine de mille hommes, aurait pu facilement l'écraser ; Napoléon lui envoya l'ordre de marcher sur Genève ; il ne bougea pas. Quand il se dé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cida à obéir, l'armée autrichienne avait reçu des renforts qui la portaient à 60.000 hommes. Après une tentative assez molle du côté de Limonest et de la Tour de Salvagny (18 mars), Augereau évacua Lyon et battit en retraite vers le Midi. Le 21 mars, 40.000 Autrichiens entrèrent à Lyon. Une députation du Conseil municipal remit au prince de Hesse-Homburg les clefs de la ville.

Un groupe de royalistes, probablement peu nombreux, commença alors à s'agiter. Après avoir envoyé des émissaires à Nancy, où se trouvait le comte d'Artois, il imposa au Conseil municipal de prononcer la déchéance de l'Empereur et de reconnaître Louis XVIII roi de France et de Navarre (8 avril). Tous les fonctionnaires approuvèrent, et le drapeau blanc fut arboré.

Le peuple de Lyon paraît avoir assisté avec indifférence à cette révolution. On cria quelque peu : « A « bas les droits réunis ! » (On appelait ainsi les impôts indirects, très impopulaires). Mais, à la première réquisition, la foule se dispersa sans insister.

Le 23 avril, à 10 h. 1/2 du soir, Napoléon, déguisé, traversa Lyon, se rendant à l'île d'Elbe.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE III

LYON SOUS LA MONARCHIE CENSITAIRE

— 1814-1848 —

La première Restauration.

Les manifestations des amis du nouveau gouvernement laissèrent la population lyonnaise indifférente et calme. Après le départ des Autrichiens (9 juin), on revit à Lyon les fêtes, les défilés des cortèges officiels. La duchesse d'Angoulême, puis le comte d'Artois, vinrent recevoir les hommages de la ville. Ils entendirent des harangues, passèrent sous des arcs de triomphe. Tous les fonctionnaires (sauf le préfet remplacé) du régime déchu, étaient présents pour acclamer le nouveau. Il fut de bon goût de donner la preuve d'anciennes convictions royalistes. C'est alors que la résistance de Lyon à la Convention fut, en dépit de son caractère républicain, représentée comme une manifestation d'attachement à la monarchie. Le vieux Précy figura, avec quelques-uns de ses anciens soldats, à la cérémonie où le comte d'Artois posa la première pierre du monument funèbre des Brotteaux ; il était élevé en l'honneur de ceux qui, pendant le siège, étaient morts au

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cri de « Vive la République ! » Mais toutes les bonnes volontés ne furent pas également bien récompensées. Une épuration administrative (22 novembre) atteignit la plus grande partie de l'ancien personnel, malgré ses protestations de dévouement.

Les Cent-Jours. Le retour de l'île d'Elbe et les manifestations qui accueillirent Napoléon à Lyon montrèrent le peu de solidité de l'opinion et du parti royalistes. Quand il apprit son arrivée en France, le préfet Chabrol lança une proclamation, le comte d'Artois, Macdonald, le duc d'Orléans accoururent. Mais le comte d'Artois ne put arracher à la garde nationale, qu'il passa en revue, un cri de : « Vive le Roi ! » Il quitta la ville le 11 mars 1815. Macdonald emmena deux bataillons au delà du pont de la Guillotière pour arrêter l'Empereur et sa petite troupe : dès qu'ils aperçurent les hussards de Napoléon et le drapeau tricolore, ils démolirent la barricade qu'on leur avait opposée et crièrent : « Vive « l'Empereur ! » Macdonald, le préfet Chabrol et le gouverneur comte de Damas s'enfuirent, tandis que les hussards étaient acclamés dans la ville et que le maire, de Fargues, affichait une proclamation bonapartiste. Napoléon arriva le soir du même jour (11 mars), logea à l'archevêché, y reçut les fonctionnaires, et repartit en laissant une proclamation qui finissait par ces mots : « Lyonnais, je vous aime ! » (13 mars).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La guerre contre l'Europe allait recommencer. Napoléon confia à un Lyonnais, le maréchal Suchet, le soin de mettre la ville en état de soutenir un siège. On y travaillait quand arriva la nouvelle de Waterloo et de l'abdication de Napoléon. Mouton-Duvernet, qui avait pris le commandement de la place, capitula, et les Autrichiens y entrèrent le 17 juillet pour la seconde fois.

La seconde Restauration.

Le pronunciamiento de Napoléon coûta cher à la ville. La seconde occupation autrichienne fut très dure aux habitants. La population ouvrière, qui sentit plus vivement l'amertume de la défaite, était agitée, fiévreuse. Elle ne cachait pas sa haine de l'envahisseur et du drapeau blanc. L'envahisseur l'en punit par des réquisitions et des humiliations qu'elle n'oublia pas ; et, après lui, le gouvernement traita en suspecte une ville à qui le parti royaliste n'avait jamais ménagé les flatteries et qu'il avait souvent fait passer dans l'opinion pour sa forteresse. La « *Terreur blanche* » y sévit. Mouton-Duvernet, qui avait pourtant fait sa soumission à Louis XVIII, fut, un an après les événements des Cent-Jours, condamné à mort pour avoir servi Napoléon et fusillé le 27 juillet 1816, au chemin des Etroits. Le gouvernement, qui n'avait aucune sympathie dans le peuple, voulut à tout prix découvrir des conspirateurs. D'insignifiants bavardages de Rosset et de ses amis (ils parlaient de s'emparer de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Hôtel de ville) furent durement punis. On chercha à briser toute opposition en organisant un commencement de complot qui autoriserait toutes les représailles.

Conspiration de 1817. — Le 8 juin 1817, le tocsin sonna dans onze communes du département, voisines de Lyon. Cet appel fit lever environ 250 hommes qui firent du tapage devant les mairies. Les uns demandaient Napoléon II, les autres le pain à 3 sous. Quatre gendarmes vinrent à bout de l'insurrection la plus redoutable, celle d'Irigny, où un coup de fusil avait été tiré. A Lyon, on racontait que six brigades d'émeutiers armés étaient prêtes à s'emparer des bâtiments publics : il n'y eut pas le moindre trouble. Tel fut le grand complot bonapartiste. Il donna de la besogne à la Cour prévôtale, tribunal d'exception, qui condamna vingt-huit prévenus à mort et une centaine à des peines graves. La guillotine se promena dans les campagnes et y répandit le respect du gouvernement. Toutefois, l'affaire parut si étrange au gouvernement lui-même que Marmont fut envoyé à Lyon pour y faire une enquête. Elle établit que tout le complot avait été organisé par des agents provocateurs. Les hauts fonctionnaires compromis furent déplacés ou destitués, on fit grâce aux condamnés survivants de tout ou partie de leur peine.

Formation d'un parti d'opposition. — Les autres manifestations du parti royaliste furent moins sanguinaires. Quand Précy mourut, on transporta solennellement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son corps au monument des Brotteaux ; une nouvelle statue de Louis XIV (par Lemot) fut installée à Bellecour ; la duchesse de Berry se fit acclamer lors de son passage à Lyon, en 1829.

Le préfet de Brosses, le lieutenant général Paultre de Lamothe, le maire Lacroix-Laval, avaient lieu d'être satisfaits de leurs administrés quand un incident survint qui donna la mesure de l'affection qu'inspirait aux Lyonnais le régime qu'ils représentaient. Le 5 septembre 1829, Lafayette reçut à Lyon un accueil triomphal. Les fêtes organisées en son honneur témoignèrent de l'hostilité des classes moyennes ; les Comités de ces fêtes se composaient de bourgeois aisés. Quelques jours après (12 septembre), 20.000 Lyonnais défilaient devant le tombeau de Mouton-Duvernet. Le gouvernement comptait sur les succès de l'expédition d'Alger pour reconquérir le terrain gagné par l'opposition. Il envoya le duc d'Angoulême à Lyon à l'occasion du passage des troupes ; on l'y reçut froidement (28 avril 1830).

Ainsi, au cours des quinze années de gouvernement bourbonien, il s'était formé à Lyon un parti de mécontents à tendances libérales, qui, bonapartiste ou républicain, se recrutait principalement dans la bourgeoisie, se réclamait de la Révolution et se ralliait autour du drapeau tricolore. Les ouvriers semblaient être restés en masse indifférents aux luttes politiques. Cette opposition était déjà assez forte pour faire passer ses candidats aux élections législatives,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

malgré la loi électorale qui donnait aux riches seuls le droit de voter. Le département du Rhône tout entier comptait, en 1830, 2139 électeurs. Il était pourtant représenté par quatre libéraux et deux royalistes purs. Quand la Chambre fut dissoute après le vote de l'adresse des 221, les électeurs du département renvoyèrent six libéraux. La députation du Rhône était tout entière dans l'opposition. Sur 1813 votants, le ministère Polignac n'avait recueilli que 595 voix.

La Révolution de Juillet

Le 27 juillet 1830, au soir, le bruit courut à Lyon que le roi venait de retirer par ordonnance les garanties de la Charte. Le *Précurseur*, organe des libéraux, écrivit : « Nous ne croyons pas à la mesure annoncée, parce « que cette mesure est impossible. Il y a plus : quand « nous verrions la prétendue ordonnance royale insé- « rée dans le *Moniteur* et placardée sur nos murs, « nous dirions que le *Moniteur* et les placards en « imposent, et que foi ne doit pas y être ajoutée... « Bulletins, proclamations, affiches, etc., qui contien- « draient cette ordonnance ne seraient qu'un papier « mort ; le respect même que les Français devraient « à la signature royale leur imposerait le devoir de « déclarer qu'elle aurait été ou surprise ou supposée; « mais, en ne cessant de couvrir de leur respect le « nom inviolable du souverain, ils attendraient avec « confiance le jour de l'inévitable punition qui retom- « berait sur les ministres coupables d'une profanation

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« odieuse. » Les libéraux étaient pourtant très émus; quand, le 29, les ordonnances furent affichées, des groupes se formèrent, demandant la réunion immédiate de la garde nationale. Le 30, elle commença à s'organiser spontanément sur le quai de Retz. Le 31, une députation de libéraux obligea le général Pault-tre de Lamothe, le préfet de Brosses, l'adjoint faisant fonctions de maire, de Verna, à laisser l'Hôtel de ville à la garde. Leur autorité fut annulée de fait. Une *Commission administrative* nommée par la garde nationale l'exerça à leur place. Le préfet tenta alors quelque résistance : il fit arborer deux drapeaux blancs à la Préfecture, mais la garde nationale les enleva. La Commission, qui avait intercepté le télégraphe, apprit les nouvelles de Paris (3 août) : la révolution triomphante, le duc d'Orléans proclamé lieutenant-général du royaume. Le drapeau tricolore fut alors arboré solennellement au balcon de l'Hôtel de ville. L'adjoint, le général et le préfet adressèrent leurs démissions à la Commission, qui nomma à la mairie un libéral connu, Prunelle. Le nouveau général, Bachelu, le nouveau préfet, Paulze d'Ivoy, arrivèrent le 5 et le 7 août. La Révolution était accomplie sans violences et sans difficultés graves. Elle était l'œuvre de la garde nationale dirigée par les chefs du parti libéral. Le peuple avait pris peu de part aux événements.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

JOURNÉE DU 31 JUILLET 1830 (d'après une lithographie contemporaine).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Monarchie de Juillet (1830-1848)

Rien n'avait été changé par la Restauration au régime municipal napoléonien. Le nouveau gouvernement restitua à Lyon une partie de ses franchises. La loi du 21 mars 1831 rétablit les élections municipales ; le droit de vote était donné à diverses catégories de notables. Le maire devait être choisi par le préfet, mais obligatoirement parmi les membres du Conseil municipal.

L'Insurrection de 1831. — En novembre 1831, un accident de la vie économique produisit à Lyon une crise sociale qui eut d'importantes conséquences politiques.

L'insurrection lyonnaise de 1831 eut pour cause première l'arrêt dans les affaires qui suivit la Révolution de juillet. Une énorme baisse de salaires en résulta, contre laquelle les ouvriers en soie protestèrent. Le préfet, Bouvier-Dumolard, transmit leurs plaintes aux fabricants, et les délégués des deux parties rédigèrent en commun un tarif qui donna satisfaction aux ouvriers (25 octobre). Il n'y avait pas eu jusque-là le moindre trouble : les ouvriers, descendus en masse à Bellecour le jour de la discussion du tarif, avaient regagné leurs quartiers sans un cri, sur une simple intervention du préfet. Leur joie fut vive en apprenant le succès de leurs demandes. Mais elle fut courte. Le 10 novembre, 104 fabricants déclarèrent qu'ils refusaient d'appliquer le tarif. Les ouvriers, dirent-ils « demandent des salaires exagérés parce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

COMBAT DU PONT MORAND d'après une lithographie lyonnaise qui porte en légende :

« Le 22 novembre 1831, les ouvriers de la Guillotière et des Brotteaux coururent aux armes pour secourir ceux de la Croix-Rousse; après une lutte sanglante, ils demeurèrent vainqueurs; par leur modération après leur victoire, ils étonnèrent l'Europe et lui donnèrent des preuves non équivoques de leur probité et de leur respect pour les lois. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« qu'ils se sont créé des besoins factices. » (Le salaire était tombé à 30 sous par jour.) L'agitation recommença.

Le 21 novembre, le travail cessa dans tous les ateliers. Comme la plupart des ouvriers habitaient le plateau de la Croix-Rousse, on pouvait craindre que, de cette hauteur où il était difficile de les attaquer, ils ne tentassent un coup de main sur la ville. En effet, une colonne de manifestants descendit la Grand'Côte, bouscula un détachement de la garde nationale et circula librement à Lyon. Ce fut le signal d'une prise d'armes générale de la ville ouvrière qui resta inexpugnable. Les troupes l'abandonnèrent et la garde nationale de la Croix-Rousse s'unit aux insurgés.

Le 22 novembre, les ouvriers, en armes et en nombre, descendirent de nouveau à Lyon. Après une lutte très vive, ils s'emparèrent des postes, les occupèrent et assiégèrent l'Hôtel de ville. Les autorités civiles et militaires qui y étaient réunies l'évacuèrent, décidèrent la retraite de l'armée. Le préfet seul resta et négocia avec les insurgés. Ceux-ci ne songeaient nullement à faire une révolution politique ; ils ne luttaient que pour obtenir qu'on respectât le tarif. On les vit eux-mêmes assurer l'ordre et la sécurité des propriétés ; malgré la violence de la lutte, où ils avaient perdu beaucoup des leurs (plus de 300 blessés étaient à l'Hôtel-Dieu), ils n'exercèrent aucunes représailles. La ville tout entière était calme quand le duc

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Orléans et le maréchal Soult vinrent avec 7500 hommes pour la reprendre à l'émeute. On ne leur opposa aucune résistance (3 décembre). Mais, l'affaire terminée, il ne fut plus question du tarif.

« Vivre en travaillant ou mourir en combattant ! » Cette formule célèbre, inscrite sur le drapeau noir des ouvriers, résume leurs revendications. Elles étaient d'ordre purement économique. A ce titre, l'insurrection de 1831 ressemble à celles de l'ancien régime. Elle est peut-être même moins significative que celle de 1786. Mais, si elle n'eut aucun caractère politique, elle fut le point de départ de luttes politiques ; elle marque l'entrée en scène d'un parti qui semblait disparu depuis le Consulat, le parti républicain.

Les revendications ouvrières trouvèrent un appui chez les démocrates, qui ne pensaient plus que la monarchie de Louis-Philippe fût la meilleure des républiques. Le *Précurseur*, la *Glaneuse*, devinrent à Lyon leurs organes et combattirent l'officieux *Courrier*. La conquête du pouvoir politique commença à apparaître aux ouvriers comme l'unique moyen d'obtenir la victoire économique. Dès lors, il y eut entre eux et le gouvernement une hostilité déclarée. Les journaux républicains furent poursuivis. Le procès de la *Glaneuse*, en 1833, donna lieu à des débats retentissants, et son rédacteur en chef fut condamné à quinze mois de prison. Cavaignac vint à Lyon la même année (juillet), pour y fonder un Comité secret

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

où entrèrent Jules Favre, Lortet, Baune, Michel-Ange Périer (un des chefs de l'insurrection de 1831) et Bertholon. La Société républicaine des *Droits de l'Homme* fut organisée en octobre. En 1834, la *Société Mutuelliste* entra en scène. C'était une association de secours fondée en 1828 par les chefs d'atelier ; elle n'était, à l'origine, ni politique, ni religieuse et se composait de loges de vingt personnes reliées par un Comité central. La création (1833) d'un Conseil exécutif dont les pouvoirs allaient jusqu'à pouvoir ordonner la cessation du travail, lui donna une force matérielle considérable en cas de conflit économique.

L'insurrection de 1834. — Une réduction de 0 fr. 25 par aune sur le prix des façons provoqua, le 12 février 1834, une réunion des mutuellistes, qui décidèrent la grève. Le conflit était imminent entre les ouvriers et la force publique ; il fut pourtant retardé pendant quelques semaines, les chefs du parti républicain parisien, Cavaignac, Cabet, Garnier-Pagès, Armand Carrel, conseillant le calme. Ils craignaient qu'une insurrection armée ne se terminât par un écrasement des ouvriers, car le gouvernement avait, depuis 1831, pris des précautions : la ville avait une forte garnison et on avait relevé les murs qui séparaient la Croix-Rousse de Lyon ; le fort de Montessuy, qui dominait la Croix-Rousse, la tenait à sa merci. La guerre civile éclata pourtant. Les chefs de la grève avaient été arrêtés pour violation de la loi qui interdisait les coalitions, c'est-à-dire les cessations en masse du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

travail. On les jugea le 9 avril. Le quartier du Palais de Justice était garni de troupes. Pendant l'audience, la ville était fort agitée. Un coup de fusil tiré à Bellecour fut le signal d'une fusillade. La troupe tira sur de petits groupes d'ouvriers isolés. Le lendemain, 10 avril, l'insurrection s'étendit. Elle avait pour centre, non plus la Croix-Rousse, hors d'état de bouger, mais la place des Cordeliers que gardaient des barricades. Le chef de la défense s'appelait Lagrange. C'est par la prise des Cordeliers que la lutte fut terminée après une bataille de rues très meurtrière qui se prolongea jusqu'au 12 avril.

La ville était dévastée. Une Commission chargée d'évaluer les dégâts exprima dans ces termes les regrets que lui causaient les scènes de désolation et de massacre qui avaient coûté la vie à plusieurs centaines d'hommes : « Le gouvernement ne voudra pas « que le triomphe de l'ordre coûte des larmes et des « regrets. Il sait que le temps, qui efface insensiblement la douleur que causent les pertes personnelles « les plus chères, est impuissant à faire oublier les « pertes de fortune. »

L'insurrection lyonnaise avait eu un caractère social et politique. Elle fut suivie d'une insurrection parisienne républicaine qui échoua également. Les chefs des deux mouvements furent jugés en même temps par la Cour des pairs. Les condamnations qu'ils subirent, la loi contre les associations, décapitèrent et réduisirent à l'impuissance le parti démo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cratique. Il cessa d'agir à Lyon, du moins ouvertement, jusqu'à la Révolution de février 1848. Le suffrage censitaire, quoique un peu plus étendu que sous les Bourbons (il fallait payer 200 francs d'impôts pour être électeur, 500 pour être éligible), maintenait les mandats électifs aux mains des bourgeois aisés et conservateurs. Le département du Rhône tout entier comptait environ 5000 électeurs inscrits. En 1846, tous les candidats qui se réclamaient de la politique de Guizot, résolument hostile à toute réforme démocratique, furent élus.

Pourtant, l'opposition, quoique impuissante, existait. Mais elle avait changé de caractère. Tandis que les ouvriers, restés fidèles à leur programme politique et social, s'abstenaient totalement de manifestations politiques, un parti de mécontents se formait dans la bourgeoisie. La campagne pour la réforme électorale ralliait à Lyon de nombreux adhérents. Lyon eut, comme beaucoup d'autres villes, son banquet réformiste (23 novembre 1847). Il réunit seize cents personnes. Cinq conseillers municipaux de Lyon y assistaient. On y chanta la *Marseillaise*. Les toasts furent significatifs. Le président Alcock, conseiller à la Cour, but à la réforme électorale et parlementaire et s'abstint de porter la santé du roi. Tous les orateurs qui lui succédèrent se plurent à voir dans cette manifestation le « réveil politique » de Lyon. L'un d'eux, rédacteur en chef du *Censeur*, journal d'opposition, ayant demandé que le cens électoral fût

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

abaissé à 100 francs, fut interrompu par les cris : « Plus de cens électoral ! Pas de limite au droit d'élec- « tion ! » Lamartine s'excusa par lettre de ne pouvoir assister au banquet.

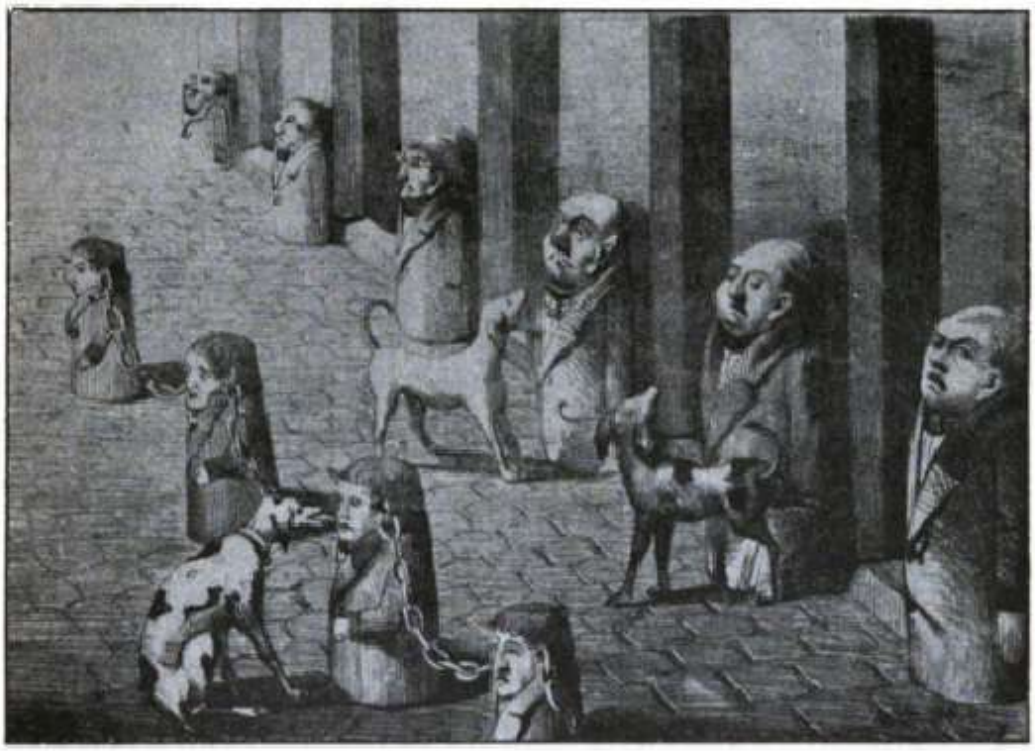

Si Louis Philippe a vu ses projets ruinés,
Et s'il a mérité qu'on lui fasse les cornes,
Contre son œuvre enfin, s'il s'est cassé le nez,
C'est qu'à la monarchie il avait mis des bornes.

LES BORNES.

(Caricature lyonnaise contemporaine).

Pourtant, personne, à coup sûr, ne prévoyait la chute prochaine de la monarchie. Le régime satisfaisait les gens d'affaires ; il avait coïncidé avec d'importants progrès matériels. Des rues nouvelles (rue Bourbon, rue Centrale) avaient été ouvertes ; la ville

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

était plus saine et mieux éclairée. Les derniers réverbères avaient disparu en 1846 ; en 1847, on avait décidé d'emprunter au Rhône l'eau nécessaire à l'approvisionnement de la ville. L'industrie était en voie de prospérité.

Le 24 février. — Une émeute parisienne balaya le gouvernement de Juillet en une journée, le 24 février 1848. Le calme était complet à Lyon quand arrivèrent les nouvelles de Paris ; les autorités constituées ne firent aucune résistance. A l'Hôtel de ville, le maire délégua ses fonctions au conseiller municipal dont les opinions étaient les plus avancées, Laforest. Le préfet remit la préfecture à une Commission de rédacteurs du journal réformiste le *Censeur*. Les hauts fonctionnaires civils et militaires se déclarèrent ralliés à la République ; le cardinal-archevêque de Bonald lança une circulaire à son clergé pour l'engager à « donner aux fidèles l'exemple de l'obéissance et de « la soumission à la République ». On chanta la *Marseillaise* au théâtre et dans les rues. Le drapeau rouge arboré d'abord à l'Hôtel de ville fut remplacé par le drapeau tricolore, quand on apprit que les Parisiens l'avaient conservé. Tout se passa, en somme, sans tumulte et sans secousse. Quand le Commissaire représentant le Gouvernement provisoire, Emmanuel Arago, arriva à Lyon, il n'eut plus qu'à reconnaître les faits accomplis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IV

LYON SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

— 1848-1852 —

Le parti républicain au pouvoir (1848)

La victoire du 24 février était due à une coalition de démocrates et de socialistes. Aussi excita-t-elle chez les ouvriers lyonnais de grandes espérances ; il était prudent de leur donner des satisfactions. Dès le début de mars, les ouvriers de la Croix-Rousse s'étaient emparés de l'enceinte fortifiée restaurée en 1831 qui les séparait de la ville, et ils en avaient commencé la démolition. Dans le dessein d'arrêter le désordre et de prévenir l'agitation qu'un arrêt subit et presque complet de la Fabrique menaçait de faire naître, Arago nomma (5 mars) une Commission chargée de rechercher les moyens propres à « organiser le travail ». C'était la formule saint-simonienne, reprise et popularisée par Louis Blanc, qui ralliait alors les partisans de la « République sociale ». Cette Commission devait se mettre en rapport avec celle que Louis Blanc présidait au Luxembourg. Mais, dépourvue d'argent et de moyens pratiques d'agir, la Commission lyonnaise n'apporta à la crise qu'une solution médiocre, copiée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur celle de Paris, l'organisation de chantiers nationaux pour occuper les ouvriers sans travail. Ce fut alors une période d'anarchie confuse. Des manifestations quotidiennes d'ouvriers, musique et drapeaux en tête, occupaient la rue. Les ouvriers étrangers furent expulsés de la ville. Il y eut du désordre, mais Arago et le maire Laforest réussirent à empêcher tout conflit sanglant. Cette crise dura deux mois, jusqu'aux élections à l'Assemblée nationale (23 avril). Ces élections mirent aux prises les républicains modérés et les avancés. La liste modérée passa en majorité (8 sur 14). Le maire Laforest arrivait en tête ; le parti avancé fit passer six noms, mais dont quatre étaient communs aux deux listes ; les deux sièges gagnés par les seules forces du parti étaient ceux de Greppo et de Peletier.

Lyon revint peu à peu à la vie normale dans le courant d'avril et de mai. Martin-Bernard, successeur d'Arago, opéra sans difficulté la dissolution d'une bande organisée, les *Voraces*, dont le zèle était devenu un peu encombrant (23 mai). Le Conseil provisoire qui avait pris révolutionnairement le pouvoir en février fit place à un Conseil municipal régulièrement élu au suffrage universel (17 juin). Enfin, le préfet Ambert, qui remplaça Martin-Bernard (13 juillet), désarma la garde nationale et fit la dissolution des chantiers nationaux. Ils étaient installés dans les environs de la ville. Sauf quelques troubles à l'occasion du licenciement de la portion

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la garde nationale appelée garde mobile (octobre), le calme était complet, tous les pouvoirs publics

Louis-Philippe : Gare dessous, la royauté perd son équilibre.
La Régente : Papa beau-père, vous nous élevez pour nous faire tomber de plus haut.
La République : En m'appuyant sur le peuple, qui est le pivot de la bascule, je suis certaine de ne jamais perdre mon équilibre.

BASCULE GOUVERNEMENTALE (dessin lyonnais contemporain).

fonctionnaient régulièrement quand la Constitution fut votée (4 novembre). L'avenir du nouveau régime

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

semblait assuré. Malgré les conflits fréquents que la crise économique avait provoqués entre les deux fractions du parti républicain, il n'y avait pas eu à Lyon, comme à Paris, de lutte violente et sanglante capable de faire naître entre elles une haine inexpiable.

L'élection présidentielle fut une surprise. Les délégués des communes s'étaient prononcés en grande majorité pour Cavagnac. Il eut à peine 13.000 voix dans la ville (y compris la Guillotière, Vaise, la Croix-Rousse et Caluire) tandis que Louis Napoléon en réunit près de 44.000, et 22.279 dans le département tout entier, qui en donna 106.022 à Louis Napoléon. Tout le monde fut étonné et tout le monde fut satisfait : les ouvriers qui avaient voté pour le prince, les bourgeois timides et les conservateurs, qui voyaient dans son élection une victoire « pour la cause de l'ordre ».

La Réaction (1849-1851)

On vit, dès le début de 1849, à quel point le Prince-Président était décidé à maintenir un ordre que personne ne troublait plus. Un nouveau préfet, Tourangin, qui avait servi Louis-Philippe pendant dix-huit ans, vint à Lyon représenter la République. Bugeaud, le nouveau général en chef de l'armée des Alpes, ne perdait pas une occasion de discourir contre « la République « rouge» et la « mauvaise presse ». Les arbres de la liberté, qu'on avait plantés en grand nombre en 1848 devinrent suspects : on enleva les bonnets rou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ges qui les surmontaient. On supprima « avec indi-« gnation » une manifestation « inconvenante » qui se produisit sous les fenêtres du maréchal Bugeaud : une bande y était venue chanter la *Marseillaise*. Il n'y avait pourtant en France et à Lyon, en 1849, que des républicains. Mais les uns étaient, comme on disait, pour la « République rouge », les autres pour la « République blanche ».

Ils mesurèrent leurs forces lors des élections à l'Assemblée législative. La liste « rouge » passa tout entière avec 78.000 voix contre 50.000. Dans l'Ain, la Drôme, la Saône-et-Loire, l'Isère, les listes « rouges » passèrent également. Les « amis de l'ordre » étaient atterrés. Bugeaud confiait à ses amis le projet de marcher sur Paris à la tête de ses troupes, quand on apprit que, dans la majorité des départements, la « République blanche » triomphait.

Cinq mois de réaction avaient consolidé à Lyon le parti démocrate. Il avait une majorité et comptait dans ses rangs les militants révolutionnaires de la Croix-Rousse, qui trouvaient dans les souvenirs de 1831 et de 1834 l'orgueil d'une tradition et la force d'un exemple. Il attendait l'occasion favorable d'une attaque ouverte contre le gouvernement et la trouva dans l'expédition romaine. La nouvelle répandue par le journal *le Républicain* d'une défaite de nos troupes à Civita-Vecchia fut le signal d'une insurrection (juin 1849). Le bruit courut que la République démocratique et sociale était proclamée à Paris, que l'arres-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tation de Louis Napoléon et de ses ministres violateurs de la Constitution était décrétée par un Comité insurrectionnel. Une grande agitation commença dans les rues de la Croix-Rousse ; des barricades s'élevèrent. Le faubourg tout entier prit les armes. Mais l'armée le cernait. Une tentative des insurgés pour descendre en ville fut repoussée à coups de fusil. Ce fut le commencement de la bataille ; elle fut circonscrite à la Croix-Rousse ; les troubles de la ville furent sans importance. Les démocrates des villes voisines (de la Drôme, de l'Isère, de la Saône-et-Loire) songeaient à envoyer des secours aux Lyonnais ; mais ils furent prêts trop tard. Les barricades de la Croix-Rousse furent démolies par le canon ; l'armée comprima tout mouvement (16 juin).

Le gouvernement victorieux usa de représailles. Toute la sixième division militaire, dont Lyon était le chef-lieu, fut mise en état de siège ; les cabarets furent fermés, les journaux d'opposition supprimés, le colportage des imprimés interdit. 1200 émeutiers arrêtés furent traduits devant les Conseils de guerre ; les armes restées à la Croix-Rousse furent saisies.

La défaite des démocrates était complète, leurs chefs emprisonnés. On pouvait croire leur parti anéanti. Pourtant, trois semaines après l'écrasement de l'insurrection, Jules Favre, leur candidat à l'Assemblée législative, était élu par 41.000 suffrages contre la coalition des conservateurs. La Croix-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MANIFESTATION DES « VORACES » EN MARS 1848.
D'après un dessin lyonnais contemporain dont voici la légende :

« *Ces braves citoyens ont gardé pendant vingt et un jours*
« *les forts Saint-Laurent, Bernardines et Montessuy, ainsi*
« *que toutes les lignes environnant la ville de la Croix-Rousse,*
« *et les ont livrés de bonne volonté, après la démolition en-*
« *tière de tous les bastions et meurtrières, à la Garde Natio-*
« *nale le 15 mars 1848, et ont promené la statue de la Liberté,*
« *aux bravos unanimes des populations de la Croix-Rousse*
« *et de Lyon, et ont reçu les félicitations du brave citoyen*
« *Lortet, commandant de la Garde Nationale. Le cortège a*
« *été salué partout aux cris de vive la République !!!* »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rousse, appelée à renouveler son Conseil municipal, élut les chefs de l'émeute, prisonniers ou fugitifs.

Le gouvernement ne cacha pas son intention d'en finir avec l'indépendance municipale de la ville et des faubourgs lyonnais, si incorrigiblement fidèles à la République démocratique. Il prépara un projet de réunion des trois communes de Vaise, la Guillotière, la Croix-Rousse, à Lyon : « L'agglomération lyon-« naise » serait administrée « par le système qui a « conduit Paris à un incontestable degré de prospé-« rité ». Et comme mesure prémonitoire, un commissaire extraordinaire, de Lacoste, faisant fonctions de préfet, vint à Lyon, muni de pouvoirs qui s'étendaient à toute la 6e division militaire (2 décembre).

« La cause de l'ordre a beaucoup gagné de terrain « à Lyon cette année », écrivait un conservateur à la fin de 1849. Elle en gagna davantage en 1850. La réaction s'accentua. Les républicains, sans organes et sans chefs, durent se borner à des manifestations sans portée. Castellane, le nouveau gouverneur, fut accueilli aux cris de: « Vive la République ! », qui lui déplaisaient beaucoup. Quand le Prince-Président vint, au 15 août, célébrer lui-même à Lyon la « fête de « Napoléon », le Conseil municipal de la Guillotière refusa de voter les crédits nécessaires à sa réception, et les ouvriers de la Croix-Rousse le reçurent fort mal. Mais l'enthousiasme de la ville lui fut une compensation. C'est aux Lyonnais qu'il confia « qu'il serait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« tout entier au pays, quelque chose qu'on exigeât « de lui, abnégation ou persévérance ».

Les efforts combinés du gouverneur militaire et du préfet, chargés concurremment de la police, préparèrent à Lyon un terrain favorable au coup d'Etat. Les démocrates, surveillés étroitement, ne pouvaient plus agir, et montraient, d'ailleurs, peu de goût à s'insurger en faveur d'une Assemblée qui avait manifesté son horreur pour la « vile multitude » et supprimé le suffrage universel. — Le deux-Décembre fut accueilli avec une tranquillité parfaite ; on craignait pourtant une émeute ouvrière. Castellane fit occuper les carrefours et les places publiques et arrêter 840 républicains. Pour prix de ses services, Napoléon le nomma maréchal de France et un Comité lui offrit une épée d'honneur. Le plébiscite fut favorable à Napoléon. Sur 124.541 votants (dans le département) il n'y eut que 21.844 opposants. Les arbres de la liberté furent renversés et la devise républicaine effacée des monuments publics.

Suppression des Franchises municipales (1852). Lyon subit, le 24 mars 1852 (décret), la mesure dont le Prince-Président le menaçait depuis deux ans. Les trois faubourgs furent réunis à la ville, les conseillers municipaux élus supprimés. « Provisoirement, disait le « décret, une Commission municipale de trente mem- « bres, nommés par le Président de la République, « remplit les fonctions du Conseil municipal. Elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« est présidée par un de ses membres, désigné par « le Président de la République. — Le Préfet du « Rhône administre la commune de Lyon ; il assiste « aux séances de la Commission municipale... La « Commission ne s'assemble que sur la convocation « du préfet. Elle ne peut délibérer que sur les ques- « tions que lui soumet le préfet et lorsque la majorité « de ses membres assiste à la séance. » La loi du 5 mai 1855 rendit définitive cette situation « provisoire ». Le Conseil municipal fut composé de trente-six membres, nommés par l'Empereur pour cinq ans. — Pendant dix-huit ans, Lyon resta administré par un fonctionnaire, le préfet, dont les actes n'étaient contrôlés que par les commissaires qu'il désignait lui-même, au choix de l'Empereur. Lyon ne recouvra ses franchises municipales qu'à la chute de l'Empire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE V

LYON SOUS LE SECOND EMPIRE

— 1852-1870 —

La vie politique jusqu'à 1860.

On ne fit plus de politique à Lyon jusqu'à 1860. Les seuls incidents étaient les élections au Corps législatif, incidents insignifiants, à cause de l'impossibilité où étaient les partis d'opposition d'engager la lutte contre les candidats officiels. Pourtant, une circonscription de Lyon nomma, en 1852, le républicain Hénon. Mais il ne siégea pas, ayant refusé de prêter le serment de fidélité à l'Empereur, et fut remplacé par un bonapartiste. Réélu en 1857, il accepta, cette fois, de siéger. Le régime d'oppression et d'arbitraire fut encore aggravé, après l'attentat d'Orsini, par la loi de sûreté générale. Plusieurs Lyonnais suspects furent déportés par mesure administrative.

Le gouvernement, qui avait supprimé la liberté politique, était jaloux de montrer son souci de la prospérité matérielle. De grands travaux publics furent entrepris, sous l'administration du préfet Vaïsse, et transformèrent la physionomie de la ville. La rue Impériale (aujourd'hui rue de la République),

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la rue de l'Impératrice (aujourd'hui rue de l'Hôtel-de-Ville) furent percées ; un boulevard créé sur l'emplacement des anciennes fortifications de la Croix-Rousse ; des quais furent reconstruits ; le Palais de la Bourse, la façade orientale du Palais Saint-Pierre, édifiés ; le parc de la Tête-d'Or, le jardin des Chartreux, créés.

L'Opposition après 1860. En 1860, après la campagne d'Italie qui brouilla l'Empereur avec le parti catholique, le gouvernement chercha à se rapprocher des libéraux. Le régime fut graduellement adouci. L'Empire autoritaire se transforma peu à peu (cela dura dix ans) en Empire libéral. La vie politique recommença. L'opposition put se manifester, non pas librement, sans doute, mais dans la mesure où les agents du pouvoir jugeaient utile de le tolérer. Il y avait à Lyon trois principaux journaux quotidiens : le *Salut public*, qui était l'ami de la Préfecture, le *Courrier de Lyon*, catholique, et le *Progrès*. Celui-ci, fondé par un républicain, Frédéric Morin, était obligé, pour éviter les rigueurs administratives, de se borner à une opposition très modérée. On prétendait que certains de ses rédacteurs, plus violents dans la polémique, étaient imposés au propriétaire du journal par le préfet ; un article trop hardi pouvait ainsi paraître au moment où le préfet jugeait opportun (en temps d'élection, par exemple) de suspendre la publication du journal. Quant aux jour-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nalistes dont l'opposition était sincère, ils étaient toujours à la merci d'un caprice de l'administration qui, à plusieurs reprises, exigea leur disparition.

Mais, si l'opposition par la presse était essentiellement précaire, et parfois suspecte, elle avait pourtant assez de force pour se constituer et pour agir. Ses chefs se groupaient autour du député Hénon et se réunissaient souvent chez lui. Ils étaient d'accord pour détester l'Empire, mais deux tendances les divisaient. Les uns étaient modérés, les autres radicaux. « Au fond, peu de chose les séparait, dit un témoin « de leurs luttes (Commissaire, un radical) ; c'était « plutôt des questions de personnes que des ques- « tions de principe. » Les plus connus parmi les premiers étaient Hénon, Ferrouillat, Varambon, Bonnardel, Crestin ; parmi les radicaux, Le Royer, Chavanne, Ducarre, Favier, Chavant, Grinand. Quelques-uns, comme Buyat, Rossigneux, Delœuvre, etc., oscillaient entre les deux groupes. Aux uns et aux autres se rattachaient un assez grand nombre de petits commerçants et de chefs d'atelier. Mais ce parti républicain, modéré ou radical, était presque uniquement composé de bourgeois. Les ouvriers, qui avaient conservé la tradition de 1848, et qui restaient attachés à la République sociale, avaient des organisations à part, très secrètes, peu nombreuses sans doute, très surveillées par la police. Ils ne présentaient pas de candidats aux élections ; les uns votaient pour les républicains, les autres s'abstenaient.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les deux groupes restèrent unis jusqu'aux élections de 1863, où ils firent passer Hénon et Jules Favre. Ils formèrent un Comité central permanent élu par des délégués d'arrondissements, et remportèrent quelques succès aux élections du Conseil général et du Conseil d'arrondissement. Mais les élections de 1869 trouvèrent les républicains profondément divisés. Le parti radical présenta contre Hénon et Jules Favre un proscrit du Deux-Décembre, Bancel, et un vieux médecin populaire, Raspail. Les candidats radicaux furent élus à une forte majorité (23 mai).

Les deux partis ne furent pas d'accord sur la question du plébiscite d'Emile Ollivier ; les uns conseillaient de s'abstenir, les autres de voter non. Néanmoins, la manifestation de l'opinion lyonnaise fut très significative. Sur 80.000 inscrits, il y eut 20.000 abstentions, 22.000 oui et 36.000 non. Un pareil résultat eût permis aux ennemis de l'Empire d'avoir confiance si, dans son ensemble, le plébiscite n'eût été un gros succès pour le gouvernement. Ils restèrent divisés, sans tactique et sans programme communs. Ils ne croyaient pas à la chute prochaine de Napoléon III.

Chute de l'Empire

Les premiers désastres de l'armée française dans la guerre contre la Prusse surprirent tous les partis. Mais, dès le mois d'août, il fut facile de prévoir que l'Empire ne survivrait pas à une défaite décisive. Il était, à Lyon, plus que dans toute autre ville, prudent de ne pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se laisser surprendre par quelque grave événement. Le préfet et la Commission municipale qui administraient Lyon seraient, dans le cas où la dynastie des Bonaparte serait compromise ou déchue, vite balayés par une insurrection populaire, dans une ville où la grande majorité des citoyens leur était nettement hostile. Or, il n'existait pas un seul corps constitué émanant du suffrage, régulièrement investi de la confiance publique, prêt à prendre leur place. Le sort d'une cité de 350.000 habitants était remis au hasard d'une émeute éclatant au milieu des angoisses de la défaite et de l'invasion. Les républicains lyonnais, habitués à l'opposition, fort occupés de leurs querelles, ne se préparaient pas à prendre le pouvoir. La tentative de l'un d'eux, Lentillon, qui voulait proclamer la République à la Croix-Rousse, ne fut pas secondée. C'est un fonctionnaire de l'Empire, l'avocat général Bérenger, démissionnaire au mois d'août, qui essaya de les préparer aux événements. Il provoqua une réunion (au café Casati) des principaux chefs républicains. Mais aucune décision n'y fut prise.

Quand arriva la nouvelle de Sedan, rien n'était préparé. Les fonctionnaires impériaux disparurent, sans opposer de résistance. Le 4 septembre au matin, une petite bande s'empara sans difficulté de l'Hôtel de ville, hissa le drapeau rouge et nomma un *Comité de Salut public*, qui réunit les pouvoirs municipaux et préfectoraux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VI

LYON SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Le Comité de Salut Public (4-16 Sept. 1870).

Le Comité qui s'empara du pouvoir à la chute de Napoléon III était composé en majorité d'hommes peu en vue jusque-là, mais connus dans les milieux ouvriers. Les uns, affiliés à l'Internationale, se rattachaient au parti marxiste ; les autres, plus nombreux, étaient des révolutionnaires sans vues précises, mais hostiles à la centralisation, aux traditions jacobines et autoritaires de 1793 ; il semble qu'ils avaient fortement subi l'influence des doctrines de Proudhon et de la propagande que Bakounine avait faite à Lyon. Le Comité retint prisonnier le préfet Sencier, qui, déjà, s'occupait de détruire par le feu les dossiers secrets de sa police. Il avait, en fait, tous les pouvoirs laissés vacants par le préfet ; mais il les conserva peu de temps, car il ne dura qu'une douzaine de jours. Le gouvernement parisien de la Défense nationale ayant envoyé à Lyon Challemel-Lacour comme préfet, le Comité ne voulut voir en lui que le représentant d'une révolution parallèle à celle que les Lyonnais avaient faite, et non un fonctionnaire investi d'une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autorité supérieure. Challemel-Lacour, appuyé sur les républicains, que les violences du Comité effrayaient, convoqua les électeurs pour la nomination d'un Conseil municipal. Le Comité, abandonné par l'opinion, se retira (16 septembre).

Le Conseil Municipal de 1870-1871

Le Conseil élu comprenait, outre quelques membres du Comité, la plupart des chefs républicains sans distinction de nuances ; il choisit pour maire Hénon, et maintint le drapeau rouge à l'Hôtel de ville « comme symbole « de la patrie en danger ». Il resta en fonctions jusqu'au 30 avril 1871. Quelques tentatives insurrectionnelles dirigées contre lui n'aboutirent pas. Le 28 septembre, des émeutiers, conduits par Cluseret et Bakounine, envahirent l'Hôtel de ville ; la garde nationale les chassa. Le 20 décembre, le bruit se répandit que les légions du Rhône avaient été détruites à Nuits : l'agitation fut très vive à la Croix-Rousse ; à la suite d'une réunion tumultueuse, le commandant Arnaud fut saisi et fusillé. Ce meurtre, indice de l'état de délire où se trouvait la foule, provoqua un vif mouvement d'indignation ; le Conseil municipal vota une pension à la veuve d'Arnaud ; Gambetta et Spuller, de passage à Lyon, conduisirent ses obsèques, et Challemel-Lacour prononça son oraison funèbre.

L'œuvre du Conseil municipal de 1870 fut considérable. Ses pouvoirs, n'étant déterminés par aucune loi, furent, en fait, presque illimités. Il s'occupa de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'armement, de l'équipement, de l'entretien et de la mobilisation de la garde nationale (trois « légions du « Rhône » furent envoyées contre l'ennemi) et, en prévision d'un siège, de l'approvisionnement de la ville en blés, en fourrages, en bestiaux, de la réfec-

J.-L. Hénon,
Maire de Lyon, 1870-1872.

tion de son enceinte fortifiée. Il appliqua, dans l'administration de la ville, un des principaux articles du programe républicain : les écoles primaires furent laïcisées. Il éprouva dans sa tâche de grandes difficultés. La principale était d'ordre financier. L'abolition de l'octroi, prononcée par le Comité de Salut public, avait privé la ville de la plus importante de ses

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ressources budgétaires. On pourvut aux dépenses (les dépenses militaires seules furent d'environ 14 millions) par plusieurs emprunts qui, ensemble, atteignirent 20 millions.

L'armistice du 28 janvier 1871 surprit vivement le parti républicain lyonnais. Les élections qui se firent sur la question de la guerre ou de la paix le trouvèrent indécis et divisé. La liste patronnée par les journaux monarchistes, où se trouvaient d'anciens radicaux comme Ducarre et Le Royer, des républicains comme Jules Favre, au milieu de légitimistes et d'orléanistes, passa tout entière avec une forte majorité contre la liste des journaux républicains (Hénon, Barodet, Raspail, Garibaldi, Pyat, Crestin, etc...) (8 février).

Le soulèvement parisien du 18 mars eut son retentissement à Lyon. Comme à Paris, le mécontentement y était, dans les milieux républicains, très vif contre l'Assemblée de Versailles. Le 22 mars, une réunion tumultueuse des capitaines de la garde nationale, tenue au Palais Saint-Pierre, décida d'envoyer au maire Hénon une sommation d'adhérer au mouvement communaliste de Paris, c'est-à-dire de refuser obéissance à l'Assemblée et de déclarer la commune de Lyon souveraine. Hénon refusa. Les officiers nommèrent une Commission provisoire, qui retint prisonnier le nouveau préfet Valentin, et qui prétendit exercer les pouvoirs municipaux concurremment avec le Conseil municipal. Elle réussit à occuper

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Hôtel de ville pendant trois jours (22-25 mars). Mais l'opinion ne la soutenait pas ; personne n'obéissait à ses ordres. Elle ne put même pas s'emparer du télégraphe ; la garde nationale, en grande majorité, se prononça contre elle ; le Conseil municipal, qui siégeait à la Bourse, agissait comme si elle n'eût pas existé. Elle prit le parti de disparaître, après avoir remis le préfet en liberté (25 mars).

Un mouvement analogue à celui qui venait d'échouer fut tenté par un groupe révolutionnaire de la Guillotière, le 30 avril, jour où se faisaient les nouvelles élections municipales, en vertu de la loi votée le 14 par l'Assemblée. Il se termina par un conflit sanglant entre l'armée et les insurgés, qui furent battus. Hénon reprit possession de la mairie le 12 mai.

Le régime municipal de Lyon depuis 1871

Il y resta jusqu'à sa mort (24 mars 1872). Son successeur, Barodet, s'occupa principalement de liquider les dépenses énormes que la ville s'était imposées pendant la guerre, tant pour l'armement que pour l'approvisionnement en prévision d'un siège. Il resta à la mairie jusqu'au 4 avril 1873. A cette date, l'Assemblée nationale, où la majorité de droite ne cachait pas sa défiance à l'égard de la démocratie des grandes villes, supprima la mairie de Lyon et remit au préfet les pouvoirs administratifs. Les conseillers municipaux de Lyon démissionnèrent en masse. Les électeurs parisiens, dans l'intention de protester contre la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

politique de l'Assemblée, nommèrent Barodet député contre le candidat de Thiers, Rémusat.

Un décret du 30 avril fixa au 8 juin les élections, et divisa la ville en trente-six sections, qui éliraient chacune un conseiller. C'était une mesure destinée à émietter les forces du parti républicain. Elle eut peu de succès. Le nouveau Conseil fut vite jugé indocile par le préfet Ducros. Un arrêté le suspendit pour deux mois (24 octobre), et un décret présidentiel transforma la suspension en dissolution (28 octobre). Le 22 novembre 1874, un nouveau Conseil fut élu, qui accomplit intégralement son mandat.

Ce régime dura sept ans. La mairie ne fut rétablie qu'en 1881 (loi du 21 avril) ; mais le maire était encore nommé par le gouvernement ; c'est seulement en 1882 (loi du 28 mars) que l'élection du maire fut rendue au Conseil municipal. La loi municipale de 1884 porta le nombre des conseillers à cinquante-quatre et rétablit le scrutin de liste par arrondissement.

Lyon avait reconquis ses franchises municipales. Pourtant, il resta soumis à un régime d'exception en ce qui concerne la police. La loi du 29 avril 1881 a maintenu au préfet du Rhône les attributions de police que lui avait données la loi du 19 juin 1851. En 1884, quand la nouvelle loi municipale vint en discussion devant le Parlement, le Conseil municipal de Lyon demanda la suppression des articles 104 et 105 du projet, qui maintenaient les dispositions de 1851 ; il échoua. En 1893, la municipalité résuma ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

revendications et les fit parvenir par une délégation au gouvernement. Elle ne réussit pas davantage à obtenir satisfaction.

L'évolution des partis politiques à Lyon depuis 1870

Le résultat des élections du 8 février 1871 démontra aux républicains la nécessité d'une organisation électorale solide. Ils fondèrent un Comité central composé de délégués d'arrondissement, qui siégea dans un local de la rue Grôlée ; son premier président fut Favier. Il organisa une Commission de propagande destinée à rallier les démocrates de la ville et du département. Son premier succès fut l'élection partielle du 2 juillet 1871, où triomphèrent deux candidats de gauche. L'histoire de ce Comité, c'est, jusqu'en 1875, l'histoire même du parti républicain. Il mena la lutte contre la réaction qui suivit la chute de Thiers (24 mai 1873) et fut en butte aux rigueurs des préfets Pascal et Ducros. Puis, après leur victoire définitive, les républicains se divisèrent. Le « Comité central » qui succéda au Comité de la rue Grôlée ne représenta plus qu'une fraction du parti. Le parti socialiste, écrasé par la répression de la Commune, se reconstitua après l'amnistie et commença de jouer un rôle dans les élections lyonnaises à partir de 1881.

Depuis ce temps, les luttes politiques ont été, à Lyon, analogues à ce qu'elles étaient dans le reste du pays. Les mêmes ruptures et les mêmes groupements se sont produits, soit à droite, soit à gauche. Mais la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nomenclature politique est si imprécise et si variable qu'il n'est pas toujours aisé de les indiquer avec exactitude. Il est, d'ailleurs, ici et pour le moment, suffisant de les signaler.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ÉVOLUTION DE LYON

AU XIXe SIÈCLE

L'évolution politique de Lyon au XIXe siècle est, dans ses grandes lignes, conforme à celle de la France. D'ailleurs, jusqu'à 1871, tous les mouvements décisifs qui ont abouti sont partis de la capitale. La province a accepté avec plaisir ou indifférence les résultats imposés par Paris. Pourtant, Lyon a eu à plusieurs reprises une attitude divergente. Les mouvements lyonnais n'ont pas réussi, il est vrai, mais leur série est significative. La révolte de 1793 contre la Convention, les insurrections de 1831 et de 1834, les agitations de 1848 et de 1849, les initiatives de la municipalité de 1870 ont (si l'on néglige les différences très évidentes dans les causes qui les firent naître et dans les partis qui les menèrent) un caractère commun : ils sont nés à Lyon ; ils n'ont jamais été le résultat d'un mot d'ordre venu de l'extérieur. Au contraire, pour la plupart, ils ont été forte-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment marqués d'une tendance à réagir contre un pouvoir central trop absorbant.

Depuis l'échec de l'insurrection parisienne de 1871, il semble acquis qu'un mouvement purement parisien ne peut plus s'imposer à la France. La démocratie des villes devient un élément capital dans l'évolution politique du pays tout entier. Les deux crises politiques qui ont bouleversé dans ces dernières années les cadres du corps électoral parisien n'ont pas eu sur celui de Lyon d'influence sensible. On en peut induire qu'il a une conscience toujours plus claire du rôle qu'il doit jouer dans l'évolution politique du pays.

***

La vie économique et sociale de Lyon a cessé d'être originale depuis que la Révolution a détruit les institutions spéciales dans lesquelles elle était enfermée. Les foires, les changes, la douane de Lyon ont disparu. Elle a pourtant conservé le trait essentiel de sa physionomie.

Lyon est toujours par excellence la ville de la soie ; mais, si les industries de la soie restent centralisées à Lyon, le travail s'est déplacé ; le tissage urbain, qui a compté dans la ville et dans ses faubourgs jusqu'à 40.000 métiers, a peu à peu émigré depuis cinquante ans dans le Rhône et les départements voisins ; le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mouvement s'est accentué rapidement depuis 1885 ; le recensement de 1900 accuse la présence à Lyon de 1432 métiers mécaniques sur un total de 30.638, et de 8637 métiers à bras sur un total (très inférieur à la réalité) de 56.043.

Les Lyonnais ont toujours montré un goût remarquable pour l'association. Il est resté un des traits dominants de leur vie économique et sociale. Avant que la loi de 1884 eût autorisé la formation de syndicats professionnels, il existait déjà 20 associations ouvrières et 17 patronales qui n'ont eu, après le vote de la loi, qu'à régulariser leur situation. En 1900, on comptait 256 syndicats, dont 68 adhérents à la *Bourse du travail*, fondée en 1894.

La coopération est en progrès constants : la ***Fédération des associations ouvrières de production*** groupe 9 Sociétés lyonnaises et 3 Sociétés des villes voisines; Lyon et le Rhône ont 87 *Coopératives de consommation* qui comptent 31.000 membres. — La prévoyance fait partie du programme des syndicats et des coopératives : les premiers ont organisé 60 caisses de secours ; 7 coopératives ont fondé des caisses de retraite. Depuis 1888, le mouvement mutualiste a été si actif qu'en dix ans, 376 *Sociétés de secours mutuels et de retraites* ont été fondées ; elles ont 68.000 participants et un avoir total de 22 millions (1898).

Le budget de la bienfaisance privée est considérable et croît d'année en année. Il y a, à Lyon ou

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le voisinage, près de 200 établissements charitables, dus à l'initiative des particuliers ; leurs dépenses annuelles sont évaluées à 4 millions 1/2 environ. Il n'y faut pas comprendre les *Hospices*, dont le revenu est de 4.200.000 francs.

Les œuvres sociales destinées à l'amélioration de la condition matérielle et intellectuelle des ouvriers sont, à Lyon, extrêmement nombreuses. Parmi les plus anciennes et les plus importantes, il faut citer la *Caisse d'Epargne*, fondée en 1822 (92 millions appartenant à 262.000 déposants, au 31 décembre 1899), la *Martinière*, créée en 1826, grâce aux libéralités du major Martin, agrandie en 1879, grâce au legs de Mme de Cuzieu, et la *Société d'enseignement professionnel*, fondée en 1864 par un philanthrope dont le nom reste attaché à la plupart des œuvres sociales de Lyon, Félix Mangini (143 cours et 6200 élèves en 1900). La Bourse du travail, quelques syndicats ont organisé depuis 1898 des cours d'enseignement technique. Les *Cercles populaires*, les *Associations d'anciens élèves* d'écoles primaires, l'*Université populaire*, récemment fondée, etc., mettent au premier rang de leurs préoccupations l'éducation et aussi la récréation de leurs adhérents.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*
* *

La « communauté de Lyon » a subi, au XIXe siècle, des transformations profondes. L'accroissement de la population a été rapide. Elle était, en 1806, de 94.000 habitants ; en 1851, de 156.000 ; en 1856, après l'annexion des faubourgs, de 255.000 ; en 1896, de 466.000. Aussi, la vie municipale de Lyon a-t-elle pris une importance grandissante. Le budget des recettes dépassait à peine 2 millions au commencement du XIXe siècle ; à la fin, il atteint presque 18 millions (recettes ordinaires) ; sa ressource principale, du commencement à la fin, a été fournie par l'octroi (supprimé en 1790, rétabli en 1800); il faisait à lui seul la presque totalité du budget de 1802 ; en 1896, son rendement net était de 11 millions environ. Aussi, la suppression radicale de l'octroi (1901) est-elle le fait capital de son histoire financière. Lyon est la première ville de France où une pareille réforme ait été réalisée. Elle est trop récente pour qu'on puisse en mesurer les conséquences sociales.

Les dépenses de la ville ont crû dans les mêmes proportions que ses recettes. D'abord, les dépenses anciennes se sont accrues comme il était naturel, avec la superficie et la population. Par exemple, les dépenses ordinaires de voirie ont passé en un siècle de 70.000 à 1.500.000 francs. Le service des eaux, qui coûtait 500 francs en 1802, en coûte aujourd'hui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

350.000 etc. Mais des besoins nouveaux, d'ordres divers, nés au cours du siècle, ont ouvert au budget municipal des chapitres nouveaux. La ville, au XVIIIe siècle, dépensait 600 livres par an pour l'enseignement primaire, 34.000 en 1807 (20 écoles), 60.000 en 1867, en 1898, 2.250.000 francs pour sa part d'entretien de 162 écoles recevant 30.000 enfants ; les sommes affectées à la construction de locaux scolaires forment pour le siècle un total de plus de 35 millions. Elle subventionne l'enseignement secondaire et supérieur de l'Etat, les institutions dues à l'initiative privée (l'école la Martinière, la Société d'enseignement professionnel, les cours professionnels des syndicats),organise à ses frais des enseignements spéciaux et un enseignement supérieur municipal. La ville a un budget de lettres, sciences et arts ; sous forme de subventions, d'encouragement, entretien de collections (jardin botanique, bibliothèques, muséum, musées, achat d'œuvres) elle dépense environ 400.000 francs par an (20.000 en 1802). Les théâtres lui coûtent à peu près le même chiffre (26.000 fr. en 1812). Sa contribution aux dépenses de l'assistance publique (c'est-à-dire institutions d'orphelins et de vieillards, les hôpitaux de Lyon vivant de leurs revenus) a passé de 420.000 francs (1802) à 1.780.000 francs (1900). Un bureau de bienfaisance pourvu d'un budget spécial (90.000 fr. en 1805, 1.240.000 en 1898) distribue des secours à domicile...

L'étude détaillée des services municipaux et des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

subventions municipales pourrait seule donner l'idée complète de la vie communale de Lyon, de la variété, de la richesse de ses formes. Jointe à celle des institutions sociales dues à l'initiative individuelle ou collective des Lyonnais, elle montrerait la part de notre ville dans l'effort conscient d'un des pays les plus avancés en civilisation pour l'amélioration de sa vie matérielle et le progrès de sa vie morale.

FIN

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES GRAVURES

	Pages
L'Empereur Claude.	7
Autel taurobolique de Lyon.	9
Ruines d'aqueducs.	12
Mosaïque représentant les jeux du cirque.	21
Vue du bastion Saint-Jean et de Pierre-Scize.	35
L'Eglise d'Ainay	37
L'ancien pont de Saône.	44
La Cathédrale Saint-Jean	65
Balthazar de Villars, premier prévôt des marchands.	95
Philibert de l'Orme	102
Hôtel de Gadagne	105
L'imprimeur Sébastien Gryphe	107
Louise Labbé	110
L'Hôtel de ville de Simon Maupin.	129-130
L'ascension du ballon des frères Montgolfier.	183
Nicolas Bergasse.	185
L'ancien pont Morand	191
Tolozan de Montfort, dernier prévôt des marchands.	206
Palerne de Savy, le premier maire	210
La fédération du Grand-Camp	212
Pierre-Ancize rendu aux citoyens	219
Roland de la Platière	225
Chalier	238
Jacquard	249
André-Marie Ampère	250

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pages

Madame Récamier 253
Journée du 31 juillet 1830. 262
Combat du pont Morand, 22 novembre 1831. 265
Les Bornes, caricature lyonnaise 271
Bascule gouvernementale, caricature lyonnaise. . . . 275
Manifestation des « Voraces » en mars 1848. 279
J.-L. Hénon. 290

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS V

Livre Premier. — LES ORIGINES

CHAPITRE PREMIER. — LYON A L'ÉPOQUE ROMAINE (*du Ier au Ve siècle*). 1
Fondation de Lugudunum 1
Situation de Lyon 3
Les sources de l'histoire de Lugudunum 4
Histoire de Lugudunum 6
La civilisation de Lyon. 10
La population, le commerce et l'industrie 18
Le christianisme à Lyon. 20
La décadence de Lyon. 25
Fin de la domination romaine. 26

CHAPITRE II. — LE MOYEN AGE (*du Ve à la fin du XIIIe siècle*) 29
Lyon sous les rois Mérovingiens. 29
Lyon sous les Carolingiens 31
Lyon sous les rois bourguignons et les Empereurs. 32
Lyon sous les archevêques 36
Annexion de Lyon au royaume de France. . . . 47
Etablissement de la commune (1320). 49

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Livre II. — L'ANCIEN RÉGIME

CHAPITRE PREMIER. — LYON AUX XIVe ET XVe SIÈCLES *(1320-1495)* 53
L'organisation et les attributions du Consulat au XIVe et XVe siècles 54
Relations du Consulat avec le roi, l'archevêque et les citoyens 56
La vie à Lyon aux XIVe et XVe siècles : institutions, économiques (foires, change, conservation, etc.) 59
Physionomie morale de Lyon à la fin du XVe siècle. 73

CHAPITRE II. — LYON AU XVIe SIÈCLE *(1495-1594)*. . . 76
Histoire politique de Lyon jusqu'à 1560. 76
Histoire politique depuis 1560 ; les guerres de religion 83
La vie matérielle de Lyon au XVIe siècle. 97
La vie intellectuelle de Lyon au XVIe siècle. . . . 101

CHAPITRE III. — LYON SOUS LA MONARCHIE ADMINISTRATIVE *(1595-1789)* ; 1re PÉRIODE : LE XVIIe SIÈCLE *(1595-1715)* 112
Histoire politique de 1595 à 1643. 112
Histoire politique de 1643 à 1715. 123
La vie économique de Lyon au XVIIe siècle. . . . 137
La vie intellectuelle de Lyon au XVIIe siècle. . . . 146

CHAPITRE IV. — LYON SOUS LA MONARCHIE ADMINISTRATIVE *(1595-1789)* ; 2e PÉRIODE : LE XVIIIe SIÈCLE *(1715-1789)* 151
Histoire politique de 1715 à 1764. 151
Histoire politique de 1764 à 1789. 162
La vie économique de Lyon au XVIIIe siècle. . . 168
La vie intellectuelle à Lyon au XVIIIe siècle. . . . 180

CHAPITRE V. — LYON EN 1789. 189
La ville 189
Les institutions ecclésiastiques; municipales *(consulat, conservation, hospices)*; royales *(sénéchaussée et autres juridictions, trésoriers de France, gouverneur, intendant)* 193

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Livre III. — PÉRIODE CONTEMPORAINE

CHAPITRE PREMIER. — LA RÉVOLUTION FRANÇAISE *(1789-1799)* 203
Chute de l'ancien régime. 203
Etablissement du régime nouveau. 208
La crise économique 214
La crise religieuse. 217
Formation des partis 218
La lutte entre les partis constitutionnel et républicain 223
Les luttes entre républicains 226
La guerre civile 230
La Terreur à Lyon. 237
La réaction thermidorienne. 240
Lyon sous le Directoire 243

CHAPITRE II. — LE RÉGIME NAPOLÉONIEN *(1799-1814)*. 247
Les institutions nouvelles 247
Fêtes publiques 252
Prise de Lyon par les Autrichiens en 1814. . . . 254

CHAPITRE III. — LYON SOUS LA MONARCHIE CENSITAIRE *(1814-1848)* 256
La première Restauration. 256
Les Cent-Jours 257
La seconde Restauration. 258
La révolution de Juillet. 261
La monarchie de Juillet (insurrections de 1831 et de 1834, etc.) 264

CHAPITRE IV. — LYON SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE *(1848-1852)*. 273
Le parti républicain au pouvoir. 273
La réaction 276
La suppression des franchises municipales. . . . 281

CHAPITRE V. — LYON SOUS LE SECOND EMPIRE *(1852-1870)* 283
La vie politique jusqu'à 1860 283

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'opposition après 1860. 284
Chute de l'Empire, 4 septembre 1870 286

CHAPITRE VI. — LYON SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE 288
Le Comité de salut public. 288
Le Conseil municipal de 1870-71. 289
Le régime municipal de Lyon depuis 1871 292
L'évolution des partis politiques à Lyon depuis 1870 294

L'ÉVOLUTION DE LYON AU XIXe SIÈCLE. 297

TABLE DES GRAVURES. 305

Lyon. — Imp. A. REY, rue Gentil, 4. — 31181.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

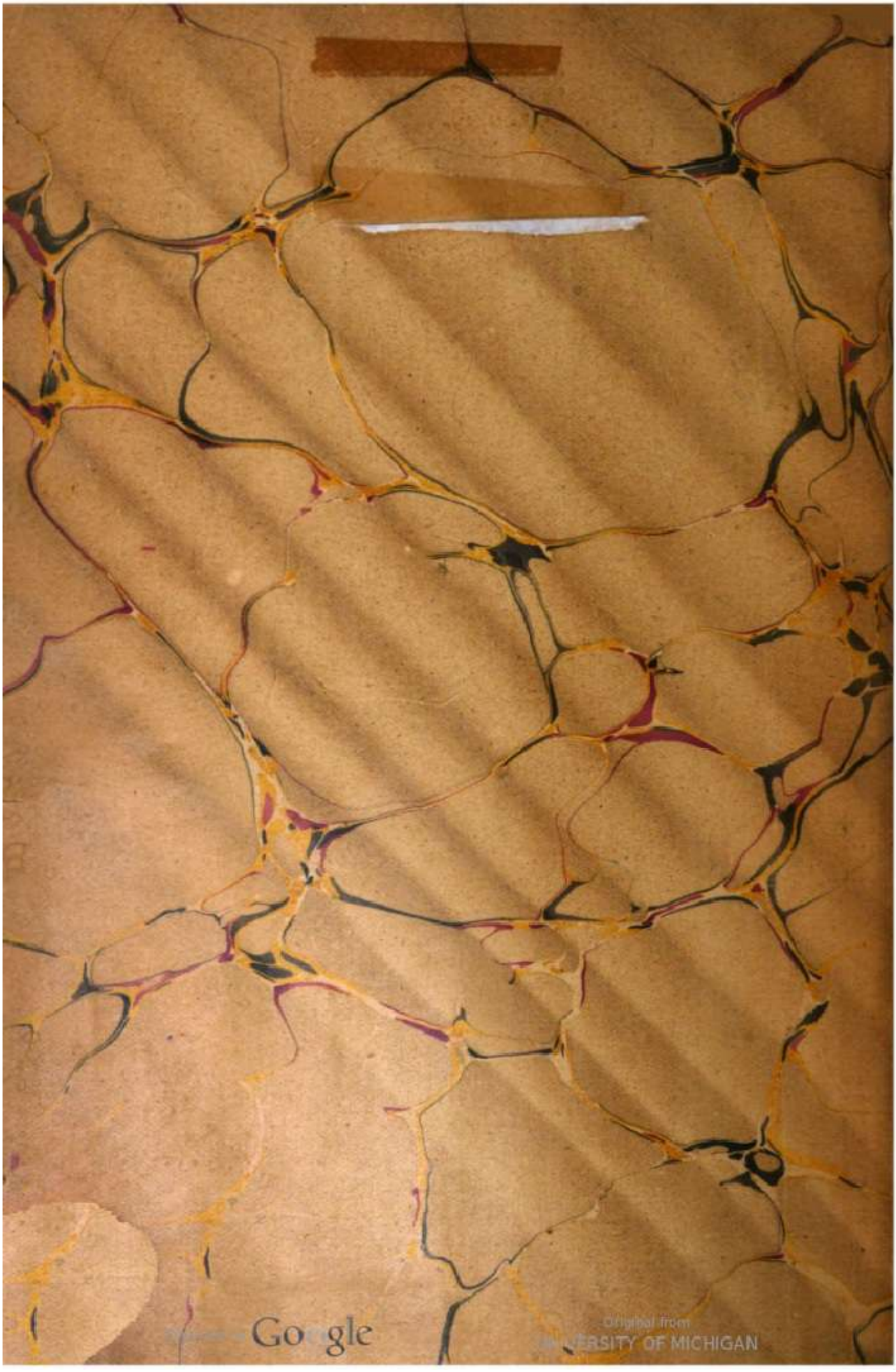
Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

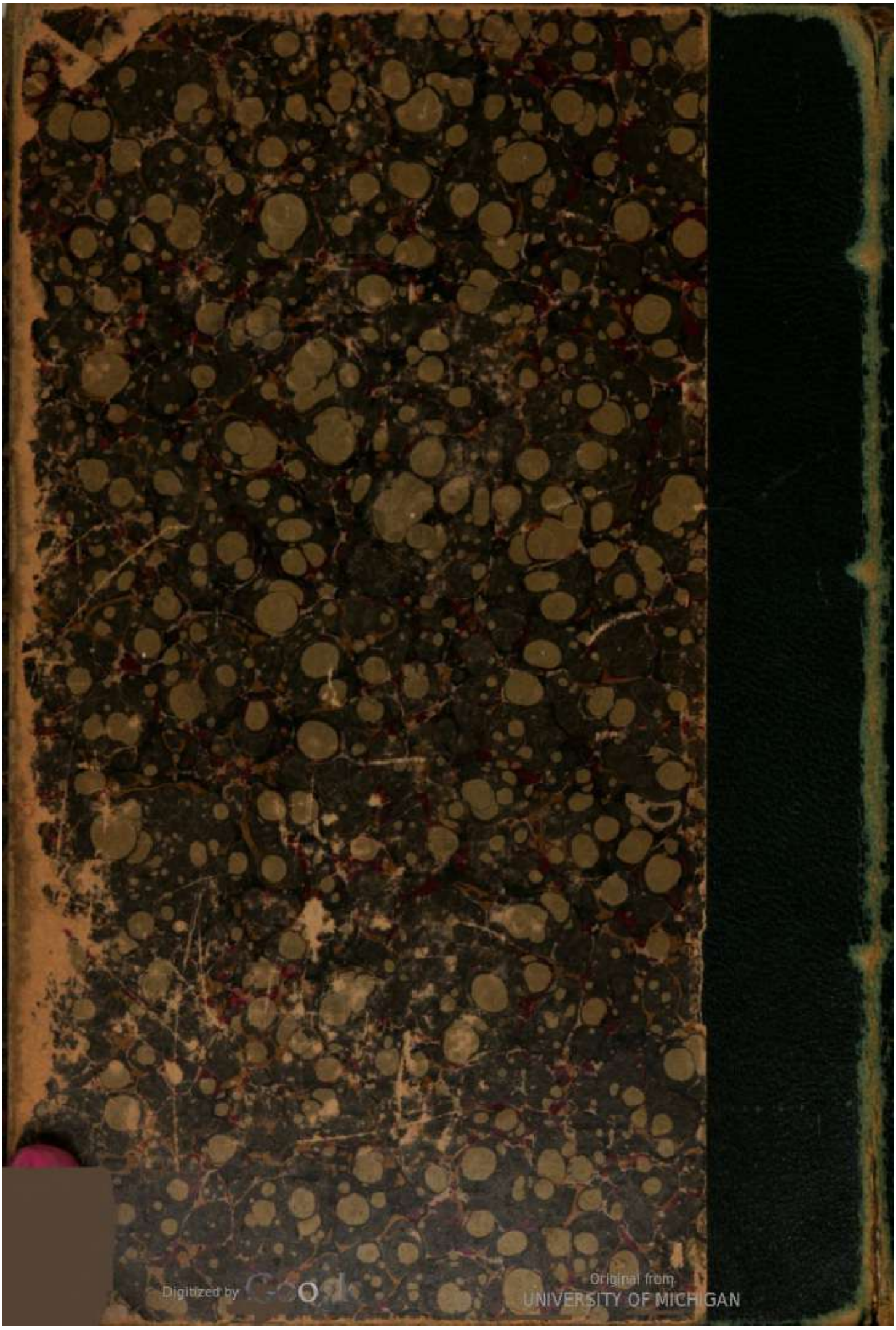
Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN